



IEC PROFESSIONNEL MEDIA





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010

Le document de référence 2010 de la société IEC Professionnel Média comprend le présent rapport d'activité et le rapport financier annuel.



3 axes stratégiques : la recherche permanente de l'excellence professionnelle, l'amélioration de la profitabilité et le déploiement à l'international

Le groupe IEC est aujourd'hui l'un des leaders européens des métiers de services audiovisuels à destination des secteurs publics, privés et des professionnels de l'image.

Jé suis heureux de m'adresser à vous pour la première fois dans le cadre de la publication de nos résultats et de pouvoir ainsi vous présenter les grandes lignes de notre projet pour le groupe IEC. Il s'inscrit dans la durée et s'articule autour de 3 axes : la recherche permanente de l'excellence professionnelle, l'amélioration de la profitabilité et le déploiement à l'international.

L'excellence professionnelle se retrouve dans notre stratégie de marques spécialisées : chaque société incarne un savoir-faire de spécialiste d'un type de clientèle, d'un métier ou d'une problématique technique particulière.

Sept ans après la mise en œuvre de notre stratégie, je constate avec plaisir que nous avons déjà l'offre européenne la plus complète du secteur audiovisuel avec 10 marques spécialisées, IEC, IEC Events, CapCiné, Preview, HMS, Audio Equipment, Auvione, Genedis, Qualtech, Intelware, près de 600 salariés, un chiffre d'affaires de 155 millions d'euros, plus de 5 000 clients.

Avec l'intégration de notre dernière marque, Genedis, le groupe devient un acteur majeur du secteur très porteur de la communication unifiée dans un environnement où le développement durable prend une place toujours plus importante et devient un enjeu pour l'ensemble des acteurs économiques.

Chaque client doit savoir qu'il trouvera au sein du groupe la meilleure équipe pour traiter son sujet audiovisuel.

Ces dernières années, le groupe s'est prioritairement employé à opérer les évolutions et les restructurations nécessaires au développement de sa profitabilité. Notre stratégie de diversification a, par ailleurs, permis de sécuriser notre chiffre d'affaires compte tenu des activités de cycles asynchrones et aussi de traverser la crise récente avec des impacts limités sur l'emploi et les résultats. L'année 2010 se termine ainsi, dans un contexte économique général toujours tendu, sur une amélioration significative du résultat.

En 2011, le groupe va poursuivre ses efforts de rationalisation de ses moyens avec des choix d'organisation générale visant à simplifier et fluidifier l'activité et améliorer la productivité et la marge de ses affaires. La profitabilité venant aussi du développement des métiers à plus forte rentabilité, nous souhaitons renforcer, pour chacune des marques, nos activités de services aussi bien sur le territoire national qu'à l'international.

Nous avons jusqu'à présent développé nos activités à l'export à partir des bases existantes et en saisissant les opportunités qui s'offraient à nous. Je suis convaincu qu'il existe un potentiel significatif de croissance à l'international et le groupe doit aujourd'hui renforcer sa présence à l'étranger dans tous les métiers. Ce déploiement permettra également d'accompagner nos clients, d'être moins soumis aux aléas économiques liés à la concentration géographique de nos activités et d'optimiser les synergies.

Pour ce faire, le groupe entend saisir les opportunités de croissance externe qui se présenteront tout en poursuivant le développement de l'ensemble de ses métiers dans les zones déjà couvertes par certaines marques du groupe telles que HMS en Italie et aux Etats Unis, Preview en Belgique et IEC en Espagne.

Je terminerai en soulignant que, sur bien des plans, l'année 2010 aura été une nouvelle année de progrès sensibles pour le groupe IEC. Je tiens à remercier l'ensemble des salariés qui ont contribué à cette réussite.

Nous avons su rassembler et développer un savoir-faire unique. Nous devons tous prendre encore plus conscience de notre capacité de croissance et de notre force grâce à l'énergie et aux multiples synergies que nous sommes capables de mettre en œuvre.

Je souhaite que 2011 soit une année qui voie le groupe développer son leadership et conquérir de nouveaux marchés.



©IEC PROFESSIONNEL MEDIA

message du Président

Alain Cotte, Président



Le groupe IEC rassemble des sociétés spécialisées, prestataires de services dans le secteur de l'audiovisuel.

A partir de matériels audiovisuels et de technologies existants, le groupe conçoit, réalise, déploie, entretient et exploite des solutions audiovisuelles à destination de clients professionnels « **CORPORATE** » (grands comptes, PME, collectivités, musées, ministères...), « **BROADCAST** » (chaînes de télévision, producteurs) et « **CRUISE** » (armateurs et chantiers navals et professionnels du secteur). Les sociétés du groupe et leurs opérations sont donc organisées autour de ces 3 métiers. Le groupe n'a pas d'activité de fabrication de matériels.

métiers et leadership du groupe



©IEC PROFESSIONNEL MEDIA

Le groupe IEC est l'un des leaders européens des métiers de services audiovisuels. Il est précurseur dans sa volonté de fédérer et de fabriquer des sociétés spécialistes de l'audiovisuel et leaders sur leur marché.

C'est ainsi qu'ont été intégrées au groupe les sociétés Cap Ciné en 2003, Audio Equipment, HMS et Alsace Audiovisuel en 2006, Preview GM System en 2008 et Genedis en 2010.

La stratégie du groupe est de constituer un leader européen dans ses métiers et d'être, à travers ses différentes marques et son réseau, le prestataire audiovisuel de référence pour les clients.

Le groupe IEC s'emploie particulièrement à déployer l'ensemble de ses activités auprès des Grands Comptes et les Institutions nationaux et internationaux en leur apportant ses expertises, son réseau, une taille critique et la palette complète de ses services.

Les métiers de chaque secteur et société du groupe sont développés en image, dans les pages ci-après.

IEC Professionnel Média

Forme juridique : SA

Capital : 6 743 034,30 euros

Siège : 13 rue Louis Kerautret Botmel
35000 Rennes

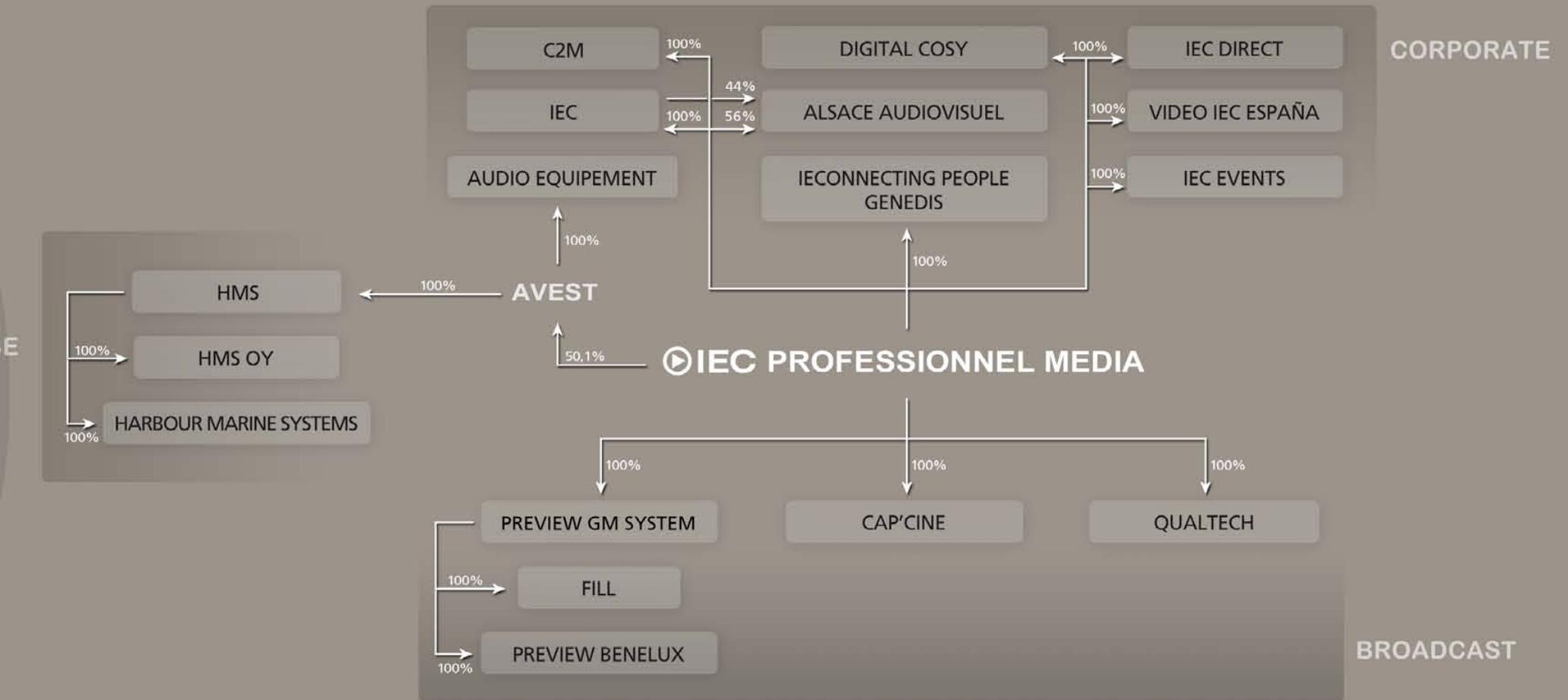
Siren : 382 574 739 RCS Rennes

Président directeur général : Alain Cotte

métiers et leadership du groupe

1989	Création à Rennes de la société IEC (nom commercial IEC Audio Vidéo Pro), spécialisée dans l'achat, le reconditionnement et la vente de matériel audiovisuel d'occasion.
De 1990 à 1996	Construction, par croissance organique ou externe, d'un réseau de 7 agences en France Métropolitaine.
1996	Prise de participation à hauteur de 60 % dans Vidéo IEC España (Madrid).
1998	Le groupe IEC devient IEC Professionnel Média. Introduction sur le second marché de la Bourse de Paris le 17 novembre.
2002	Fusion d'une partie des entités du groupe IEC à l'intérieur d'IEC, permettant de ramener la structure du Groupe à un holding (IEC Professionnel Média) et à trois filiales opérationnelles (SAS IEC, C2M Intelware et Vidéo IEC España).
2003	Prise de participation de 27,97 % dans la société Cap' Ciné Location, leader en France de la location de systèmes de montage virtuel (matériel de post-production audiovisuel). IEC Professionnel Média augmente sa participation de 20% à 40 % dans la société Auvi-One, société spécialisée dans l'audio professionnel. Le groupe IEC décide de se retirer du marché de l'occasion et s'oriente progressivement vers les métiers du secteur de l'audiovisuel à valeur ajoutée.
2004	Prise de contrôle de Cap' Ciné Location : la participation dans cette société est portée à 50,2 %.
2005	IEC Professionnel Média porte sa participation dans Auvi-One de 40 à 95 %.
2006	Acquisition de 100 % du capital d'Alsace Audio Visuel, société spécialisée dans l'ingénierie audiovisuelle ; prise en location gérance du fond de commerce d'Alsace Audio Visuel par SAS IEC. SAS IEC compte 17 agences en France. IEC Professionnel Média acquiert une participation de 50,1 % dans la société Avest (groupe HMS), les 49,9 % restant étant acquis simultanément par Fin Cap. Augmentation de la participation à 95% dans Vidéo IEC España. Augmentation de la participation à 100% dans Cap' Ciné Location.
2007	Vidéo IEC España ouvre une 4ème agence en Espagne. Ouverture d'une agence en Guyane. Augmentation de la participation dans Audio Equipment – Lumière & Son, société filiale d'Avest, à la suite d'une augmentation de capital.
2008	Acquisition de Preview GM System. Augmentation de capital d'IEC Professionnel Média d'un montant de 9,5 millions d'euros.
2009	Création d'IEC Events, société spécialisée dans les prestations techniques au service de la création et de l'événement. Filialisation de l'activité "Location/ Prestation" de SAS IEC au sein d'IEC Events. Immatriculation le 30 décembre 2009 des sociétés IEConnecting People et Digital Cosy
2010	Offre publique d'achat simplifiée d'IEC Professionnel Média sur ses propres actions Acquisition par IEConnecting People du fonds de commerce de la société Genedis ISI, spécialisée dans la communication unifiée

historique



IEC Professionnel Média est une société holding créée en 1991, elle a des participations majoritaires directes ou indirectes dans 17 sociétés qui lui confèrent une présence incontournable dans les métiers liés à l'audiovisuel en France et à l'étranger.

organigramme

Répartition du capital au 20 avril 2011 en %



Répartition du capital et des droits de vote au 20 avril 2011

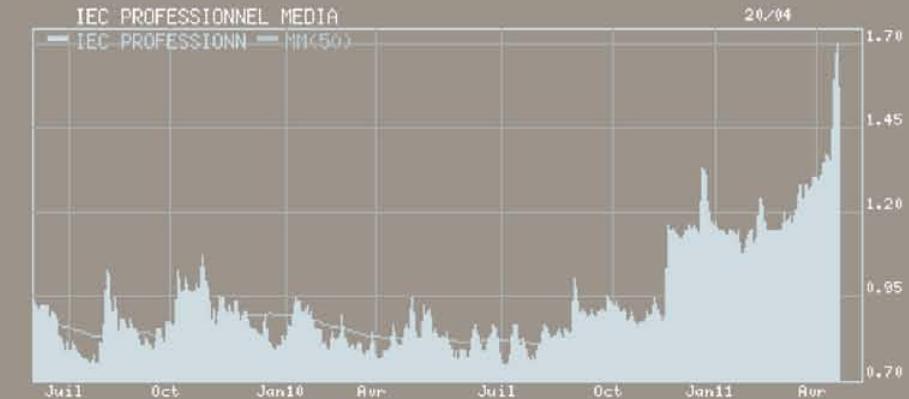
Actionnaires	Situation au 20 avril 2011			Situation au 31 décembre 2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Fin Cap	11 310 779	50,32	61,12	14 810 779	65,89	73,10
Crozaloc	4 440 342	19,76	17,32	1 969 342	8,76	9,73
Sochristem	710 000	3,16	1,92	-	-	-
Gonset Holding	325 192	1,45	1,50	325 192	1,45	1,37
Port-Noir Investment	61 000	0,27	0,16	-	-	-
Salim Investment	258 000	1,15	0,70	-	-	-
Sous-total concert	17 105 313	76,10	82,72	17 105 313	76,10	84,20
Alain Cotte	120 000	0,53	0,65	120 000	0,53	0,59
Michel Charles	334 623	1,49	1,81	334 623	1,49	1,85
Sous-total dirigeants et administrateurs de la Société	454 623	2,02	2,46	454 623	2,02	2,24
Cadres et salariés	224 371	1,00	1,21	224 371	1,00	1,11
Autocontrôle	1 628 301	7,24	4,40	1 628 301	7,24	4,02
Public	3 064 173	13,63	9,22	3 064 173	13,63	8,42
Total	22 476 781	100,00	100,00	22 476 781	100,00	100,00

Principales caractéristiques des membres du concert

Membre	Forme	Siège social	Activité	Principaux actionnaires
Fin Cap	Société par actions simplifiée	73 Bd Haussmann 75008 Paris	Investissement dans des participations	- Crozaloch (47,17 %) - Sochristem (20,29 %) - Gonset Holding (23,40 %) - Port-Noir Investment Sarl (1,75 %) - Salim Investment Ltd (7,38 %)
Crozaloc	Société par actions simplifiée	73 Bd Haussmann 75008 Paris	Investissement dans des participations	SCA Qualis (société en commandite par actions 73 Bd Haussmann, 75008 Paris), elle-même contrôlée par Talis SA, laquelle n'est pas contrôlée
Sochristem	Société anonyme	33 avenue du Maine 75015 Paris	Investissement dans des participations	Famille André
Gonset Holding	Société anonyme	21 route de Prilly CP 218 6 1023 Crissier – Suisse	Investissement dans des participations	M. Pierre Gonset
Port-Noir Investment	Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois	20 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg	Investissement dans des participations	M. Claude Berda
Salim Investment Ltd	Société de droit suisse	c/o Crédit Agricole Indosuez (Suisse) 4 quai Général Guisan, CH 1211 Genève 3 - Suisse	Investissement dans des participations	Structure d'investissement dont la gestion est assurée –par Crédit Agricole (Suisse)

actionnariat

Évolution du cours de l'action IEC Professionnel Média entre avril 2009 et avril 2011



Fiche signalétique

Cotation : NYSE - Euronext
Marché : Euronext Paris - Compartiment C
Code ISIN : FR0000066680
Mnémonique : IEC
Capital social : 6 743 034,30 €
Nombre d'actions : 22 476 781 actions
Capitalisation boursière : 33,49 M€
au 21/04/2011

Calendrier de publication 2011

Type d'information	Date prévue de publication
Comptes consolidés et résultat 2010	29 avril 2011
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2011	13 mai 2011
Comptes consolidés et résultat du 1er semestre 2011	31 août 2011
Chiffre d'affaire du 3ème trimestre 2011	15 novembre 2011

IEC Professionnel Média en bourse



IEC Professionnel Média est une société anonyme à conseil d'administration. Elle se réfère au code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP-MEDEF.

Le conseil d'administration a par ailleurs mis en place un comité d'audit composé de 2 de ses membres, Messieurs Loïc de la Cochetière et Emmanuel André. Le comité d'audit est "un comité spécialisé qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières".

IEC Professionnel Média est dirigée par son Président Directeur Général, Alain Cotte. Né en 1962, il est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Il commence sa carrière en 1988 comme consultant puis manager chez Bossard Consultant, Conseil en management racheté par Gemini Consulting.

En 1993, il rejoint Finon-Sofecom, acteur reconnu dans le domaine de la gestion de stocks pour compte de tiers, racheté l'année suivante par MM. Coste, de Galbert et Léon, futurs associés de la société Qualis. Il prend la direction de Finon-Sofecome qui, après avoir été recentrée sur la logistique de service après vente, renforcée par l'acquisition de son seul concurrent et redressée financièrement, est cédée fin 1999 à UPS.

Toujours très impliqué opérationnellement, il prend ensuite la présidence d'autres filiales de Qualis, dont IEC fin 2003, et Exalead début 2008. Cette dernière, qui fournit des logiciels de recherche et d'accès à l'information en entreprise et sur le Web, a été cédée à Dassault Systèmes en 2010 après avoir réalisé une très forte croissance de l'activité, mis en place une équipe de management autonome et s'être installée à une place de leader sur son marché.

Il est également directeur général de Talis, la maison-mère de Qualis, groupe de participations industrielles qui s'est constitué progressivement par acquisitions et développement interne de pôles d'activités dans des secteurs diversifiés : finance, immobilier, équipements & services et technologies.

Loïc Lenoir de la Cochetière, né en 1951, est diplômé de l'IEP de Paris et d'HEC-CPA ; il est également titulaire d'un doctorat en économie. Après avoir débuté sa carrière au Crédit Hôtelier, Commercial et Industriel puis au Crédit d'Equipement des PME, il a exercé diverses fonctions au sein du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI) puis du cabinet d'Alain Madelin alors Ministre de l'Industrie, des Poste et Télécommunication et du Tourisme.

En 1988, il rejoint le groupe Oberthur, spécialisé dans les impressions fiduciaires de très haute sécurité, comme conseiller du Président. En 1990, il intègre le groupe JLSA, 2^e groupe français d'imprimerie offset, comme directeur administratif et financier puis directeur général, qu'il quitte en 1996 pour fonder Euro Edipro, spécialisé dans la réduction des budgets d'achat des grands groupes en matière de produits imprimés.

De 2003 à 2009, il est président-directeur général de l'Imprimerie Nationale. Depuis septembre 2009, il exerce au Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies (ex Conseil Général des Mines) au Ministère des Finances.

Michel Charles, né en 1946, est titulaire d'un diplôme d'ingénieur électronicien de l'Ecole Centrale d'Electronique, d'un diplôme d'ingénieur commercial de la CCI de Paris et d'un diplôme de gestion et management de la CCI de Versailles. Il est Chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur.

Après avoir passé près de 10 ans chez Philips où il a exercé plusieurs fonctions, en 1983 il crée HMS qu'il développe au fur et à mesure des années avec l'ouverture de filiales ou succursales aux Etats-Unis (Miami, Floride), en Italie (Gênes, Montfalcone et Venise), en Finlande et à Monaco. En 1998, avec le concours d'investisseurs financiers, il constitue la holding Avest qui rachète Audio Equipment en 2005. Après le rachat d'Avest par IEC Professionnel Média et Fin Cap en juillet 2006, il a continué d'exercer les fonctions de président-directeur général d'Avest, de HMS et d'Audio Equipment jusqu'en juin 2007.

Emmanuel André, né en 1974, est diplômé de l'ESC Amiens Picardie. Il a débuté sa carrière en 1996 au contrôle de gestion chez L'Oréal Maroc. En 1999, il intègre le groupe SCA (Svenka Cellulosa Aktiebolaget) Hygiene Products où il exerce diverses fonctions dans le contrôle de gestion et le département Sales & Marketing. Il quitte SCA en 2006 pour rejoindre la société familiale Sochristem où il exerce les fonctions de responsable financier.

©IEC PROFESSIONNEL MEDIA

organes de direction du groupe



Cette année, sont mis à l'honneur dans notre rapport annuel les salariés du groupe qui travaillent au service du CNES et d'Arianespace sur le site de Kourou en Guyane.

Les collaborateurs peuvent à tout moment devenir actionnaires du groupe grâce à l'ouverture du capital (société cotée) et certains perçoivent une partie de leur rémunération en stocks options. Cette implication capitalistique des personnes clés de l'entreprise crée une formidable inertie immédiatement transformée en énergie positive dans le groupe. La convergence des intérêts du plus grand nombre contribue notamment à favoriser la responsabilité individuelle et collective dans les prises de décisions ainsi que leur efficacité.

Le groupe consacre, chaque année, des moyens importants à la formation de ses salariés. Cette formation est essentielle, au quotidien, au regard des progrès techniques sans cesse réalisés par les constructeurs. Les formations initient et favorisent l'innovation apportée aux clients par les ingénieurs dans les solutions audiovisuelles.

La richesse du capital humain d'IEC s'est construite progressivement au fil des recrutements et des croissances externes. Le groupe, qui employait 298 personnes en 2003, en compte aujourd'hui près de 600 dont une centaine de salariés basés à l'international. Ce sont cette croissance formidable et cette diversité qui contribuent à la créativité et l'ouverture d'esprit des collaborateurs du groupe.

À travers l'étendue de son réseau et la diversité de ses métiers, le groupe offre, à tout salarié qui le souhaite, la possibilité de s'épanouir en saisissant des opportunités uniques d'évolution professionnelle et de mobilité.

Un processus régulier d'entretiens entre le salarié et sa hiérarchie ou la Direction des Ressources Humaines permet d'identifier précisément les compétences, les qualités et les aspirations de chacun pour mieux répondre ensuite aux ambitions formulées.

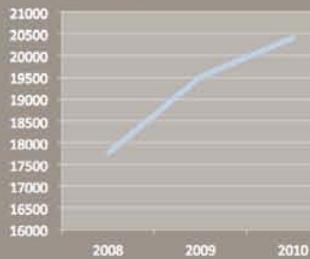
Enfin, elle contribue également à préserver les collaborateurs en les sensibilisant aux recommandations et obligations en matière de sécurité.

Pour assurer son développement et le renouvellement de ses compétences, le groupe a mis en place une politique de partenariat avec des écoles et des centres de formation afin de constituer un vivier de talents, adapté à l'évolution du métier.

©IEC PROFESSIONNEL MEDIA

notre capital humain

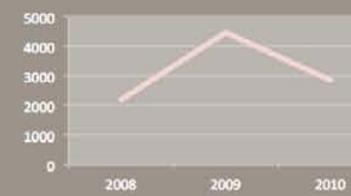
Capitaux Propres

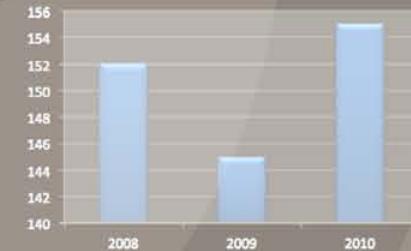
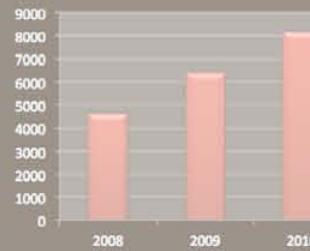
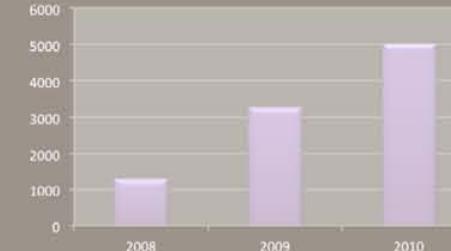
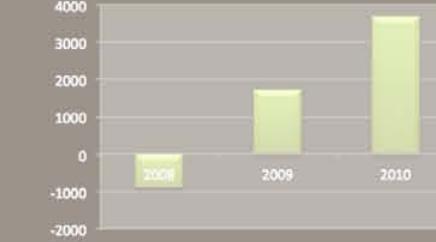


Avance du Factor

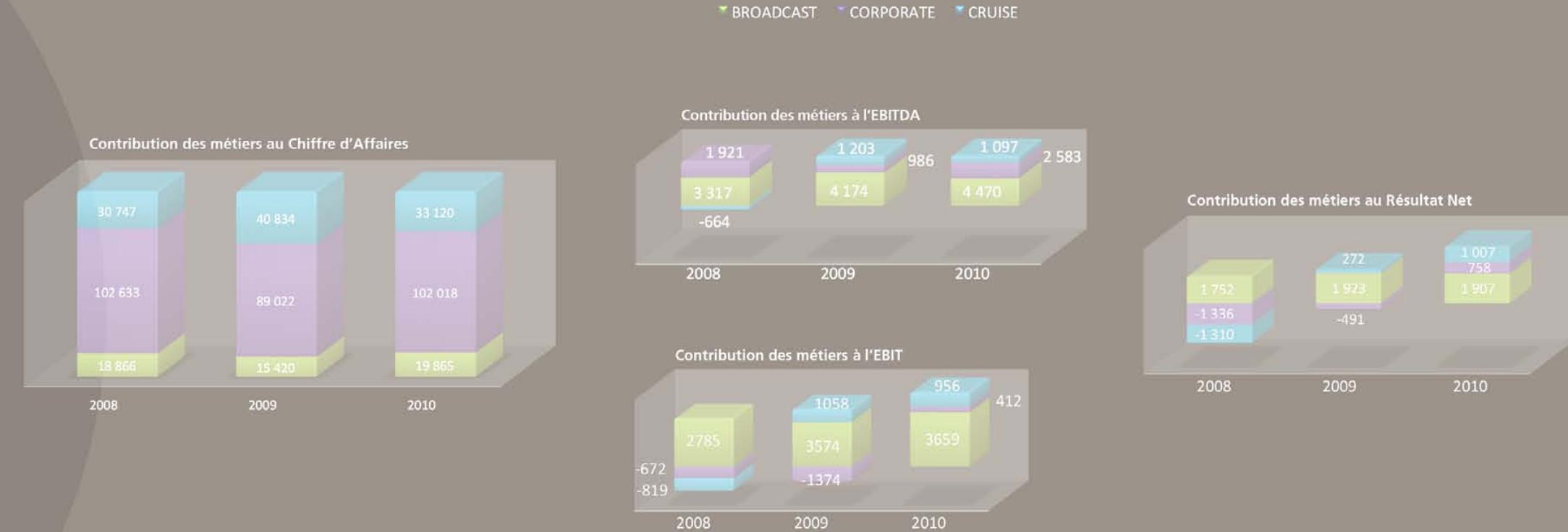


Endettement Net (hors factor)



Chiffre d'Affaires**Ebitda****Ebit****Résultat net**

la performance du groupe et les chiffres clés de l'année 2010



Le secteur "Corporate" affiche la plus belle progression de résultat de l'année 2010.

Le secteur "Cruise" augmente son résultat net malgré une baisse de son activité. Le résultat net est en effet multiplié par 3,7.

Le secteur "Broadcast" voit son chiffre d'affaire progressé de 29% et maintient sa profitabilité



Chiffre d'affaires consolidé



Carnet de commandes



Ebit



Résultat net

©IEC PROFESSIONNEL MEDIA

la performance du groupe et les chiffres clés de l'année 2010

Corporate



Arena de Montpellier

Une expertise large et pointue pour des projets très techniques, prestigieux et ambitieux :

- Salle de conseil
- Amphithéâtre
- Signalétique dynamique
- Salles de téléprésence

- Salles de réunion
- Salles de réception
- Salles d'audioconférence
- Musées

- Hôtels
- Auditorium
- Show room
- Studios de cours

IEC

Forme juridique : SAS
Capital : 2 000 000 euros
Siège : 13 rue Louis Kerautret Botmel
35000 Rennes
Siren : 350 093 704 RCS Rennes
Président : Alain Cotte
Directeurs généraux :
Guillaume Durieux et Patrick Baderspach

IEC est leader en France dans la conception, le déploiement, l'exploitation et la maintenance de systèmes et solutions audiovisuelles destinés aux professionnels des secteurs publics et privés. Au fil des années, le projet d'IEC a fédéré un grand nombre de professionnels reconnus du secteur (ASV, Alsace Audiovisuel, Auvi One) pour constituer l'acteur de référence en matière d'intégration audiovisuelle et de services associés.

votre intégrateur
audiovisuel

IEC



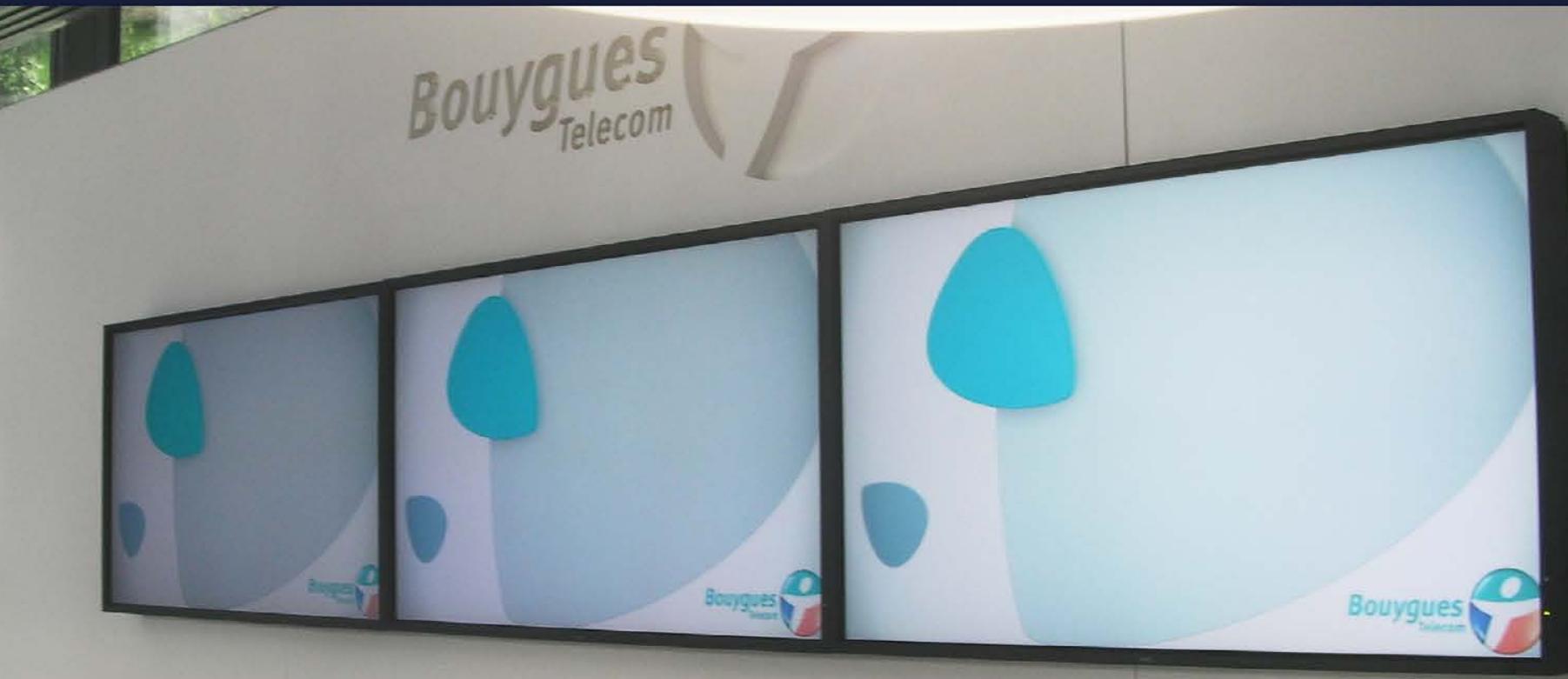
IEC a été choisie par la Ville de Paris pour la rénovation complète des systèmes de conférence de l'hémicycle du Conseil de Paris

un accompagnement
dans le temps & sur mesure

Le métier d'IEC est de fournir, dans la durée, un accompagnement sur mesure, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, à ses clients dans la réalisation et l'exploitation de leurs systèmes audiovisuels.

Dans le cadre de chaque projet, IEC propose un contrat d'exploitation et de maintenance pour garantir à ses clients le parfait fonctionnement des équipements, leur mise à niveau et les faire bénéficier des évolutions technologiques.

IEC



Bouygues Telecom : troisième opérateur de téléphonie mobile en France.

2010 en images

IEC

Bouygues Telecom a confié à IEC l'intégration de 250 écrans d'une solution de signalétique dynamique Digital Media System (CISCO), d'un système de gestion de réservation de salle, des équipements audiovisuels de l'ensemble des salles de réunion et de visio conférence de l'immeuble « le Technopole » à Vélizy et la tour « Sequana », à Issy Les Moulineaux. IEC pilote l'ensemble de ces équipements en réseau IP et accompagne au quotidien plus de 5000 utilisateurs avec la mise à disposition de 2 personnes à temps plein pour l'exploitation et la maintenance de ces moyens audiovisuels.

au service
des plus exigeants

IEC



ATOS Origin : leader européen du service informatique en terme de chiffre d'affaires et le 7ème au niveau international.

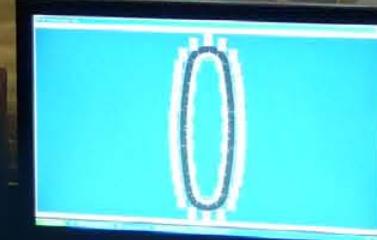
PACIFIC
« North »
P7.600-799
« South »
P7.800-899

2010 en images

Quand ATOS ORIGIN construit son nouveau siège social « RIVER OUEST » à Bezons, c'est IEC qui est retenu pour équiper la Salle prestigieuse du Conseil. Dans cette salle équipée de systèmes High tech entièrement pilotés par IPAD se sont prises récemment les décisions stratégiques relatives à l'acquisition de Siemens IT Solutions et Services. Un technicien est détaché, de façon permanente, par IEC afin d'exploiter et faire la maintenance des équipements audiovisuels installés sur site.

au service
des plus exigeants

IEC



Vue de la régie



Suez Environnement : deuxième groupe mondial dans les domaines de la gestion de l'eau et des déchets, membre de l'indice CAC 40.

2010
en images

IEC

Les 18 membres du Conseil présidé par Monsieur G. Mestrallet utilisent régulièrement les systèmes audiovisuels de cette Salle. IEC a également équipé au siège en 2010, un centre de conférence.

Un technicien est détaché en permanence par IEC afin d'exploiter et faire la maintenance des équipements audiovisuels installés sur site.

au service
des plus exigeants

IEC



Société Générale : grande banque française, membre de l'indice CAC 40

A photograph of the interior of the Lab by Société Générale. The space is modern and minimalist, featuring a long, curved black sofa along a wall with large windows. The ceiling is dark with integrated linear lighting. In the foreground, a large digital screen displays the text "2010 en images". Below the screen, a smaller text box contains information about the lab.

Lab by Société Générale

Expérimenter des innovations de rupture : tel est l'objectif du Lab by Société Générale. Avec son tout nouveau showroom, le Lab dispose désormais d'un espace d'échanges et de présentation des dernières offres innovantes développées par le Groupe, telles que la solution de paiement sur mobile Yoban'tel déployée au Sénégal ou l'appli iPhone de banque sur mobile. Inauguré le 22 décembre dernier, le showroom, situé dans les tours Société Générale de la Défense, est ouvert en mars aux collaborateurs du Groupe et prochainement au public.

Le Lab by Société Générale s'inscrit dans un dispositif d'innovation ouvert au sein de la banque, à l'instar des organisations les plus performantes : veille active des tendances sociétales et technologiques, expérimentations, démarche participative associant tous les collaborateurs du Groupe.

Valeur fondamentale de la Société Générale, l'innovation est au service de la stratégie de banque relationnelle qui guide le programme Ambition SG 2015 du Groupe.

Source : www.societegenerale.fr

au service
des plus exigeants

IEC



Dassault Systèmes : Entreprise française membre de l'indice CAC Next 20, éditeur de logiciels et filiale du groupe Marcel Dassault

au service
des plus exigeants

20 ans en images

IEC

IEC accompagne Dassault Systèmes depuis de nombreuses années. En 2008, IEC avait déployé l'ensemble des moyens audiovisuels du siège social du groupe et poursuit au quotidien ses prestations à travers les services permanents et locaux de 4 techniciens.

IEC



Salle du Conseil du Siège de la BCEAO à Dakar en collaboration avec CFAO Technologies.

auditorium

2010
en images

- sonorisation
- système d'audio conférence
- captation d'image et matériel de projection
- traitement des signaux vidéo et informatiques
- visioconférence
- diffusion des signaux vidéo et informatiques
- commande centralisée.

au service
des plus exigeants

IEC



Centre de conférence de Baney en Guinée Equatoriale en collaboration avec CFAO Technologies.



Équipements audiovisuels de l'auditorium : sonorisation, prise de son, système d'audioconférence, système de traduction simultanée, source audio et enregistrement, projection vidéo, sources vidéo, gestion automatisée de la salle.

Équipements audiovisuels des salles de réunions.

Équipements audiovisuels zone « Présidentielle ».

Sonorisation de la salle polyvalente.

Sonorisation Public Adress : hall d'entrée (RdC et 1^{er} Etage), salon VIP (RdC et 1^{er} Etage), restaurant.

au service
des plus exigeants

 IEC



Total : cinquième groupe pétrolier intégré international coté dans le monde.



Depuis 2005 chez Total, IEC met en œuvre tous ses savoir-faire en tant qu'intégrateur de solutions audiovisuelles :

- Études, analyses et tests pour l'équipement de salles pilotes qui ont été ensuite dupliquées dans les sites et filiales du Groupe.
- Intégration de systèmes audiovisuels très divers : équipement complet de tout type d'espace de communication (salles de réunion, de conseil, de crise, amphithéâtres, salle de géovision, hall d'accueil, restaurant d'entreprise, etc), installation et gestion de systèmes d'affichage dynamique, mise en place d'unité de tournage et montage en HD, éclairage, automation des salles, sonorisation, projection HD et 3D, vidéosurveillance, etc.
- Un réseau en France et à l'international qui permet à IEC de déployer les équipements, et en particulier ceux des salles de réunion modélisées, partout dans le monde : Paris (4 sites), Pau, Normandie, Bornéo, Congo et Nigéria.
- Une offre de services avec des contrats de maintenances et de délégation de personnel sur les sites de Paris et de Pau. Sept techniciens gérés par IEC assurent l'exploitation des équipements audiovisuels, l'assistance aux utilisateurs, la maintenance préventive et curative ainsi que la gestion des fournitures audiovisuelles et multimedia courantes.

au service
des plus exigeants

IEC

2010
en images

IEC

IEC a intégré les systèmes de conférence, de vote électronique,
d'affichage du temps de parole ainsi qu'un système de pilotage
et de gestion centralisés des équipements de la salle du
Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Salle du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Conseil de l'Europe

des institutions et organismes
prestigieux font confiance à IEC

IEC



Auditorium de la terrasse 13 à Nanterre loué par AXA France.

2010
en images

IEC a entièrement équipé l'auditorium et assure au quotidien la maintenance et l'exploitation des équipements.

des institutions et organismes prestigieux font confiance à IEC



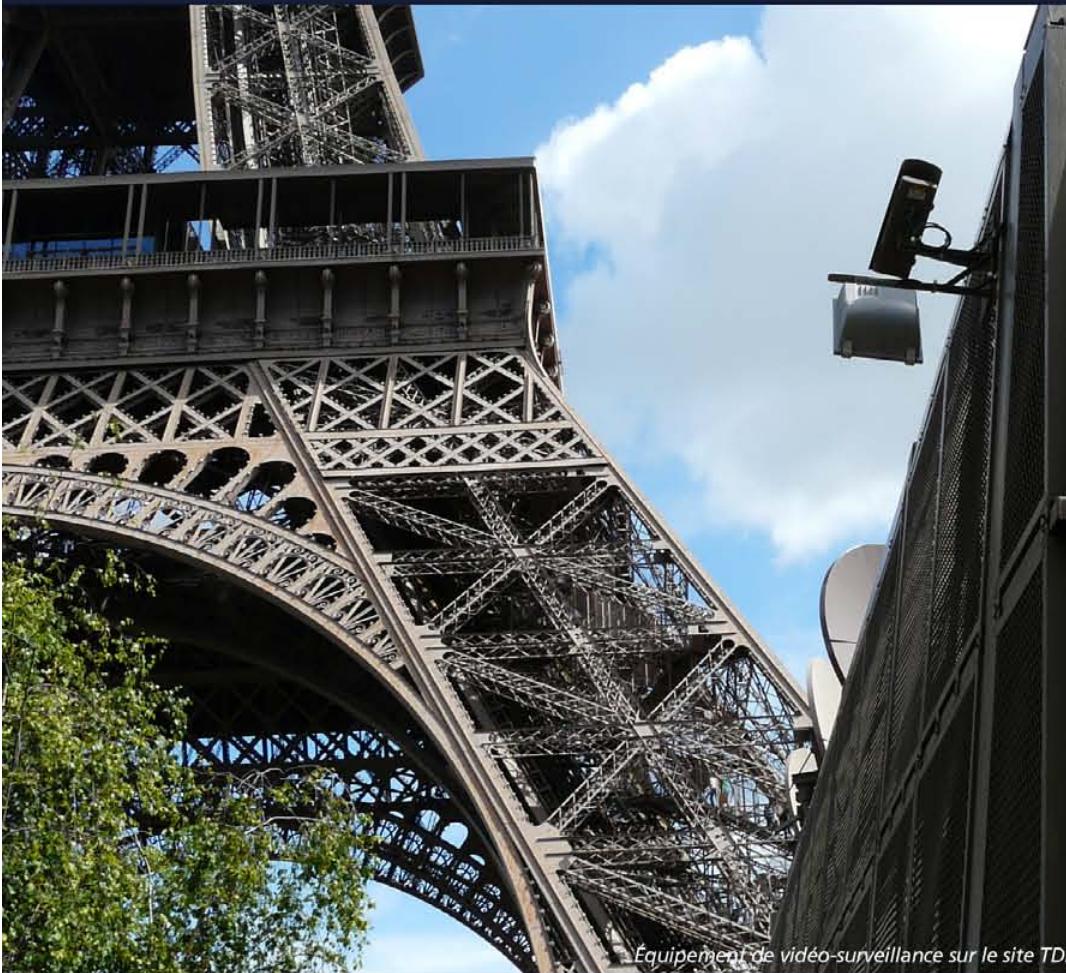
2010
en images

IEC

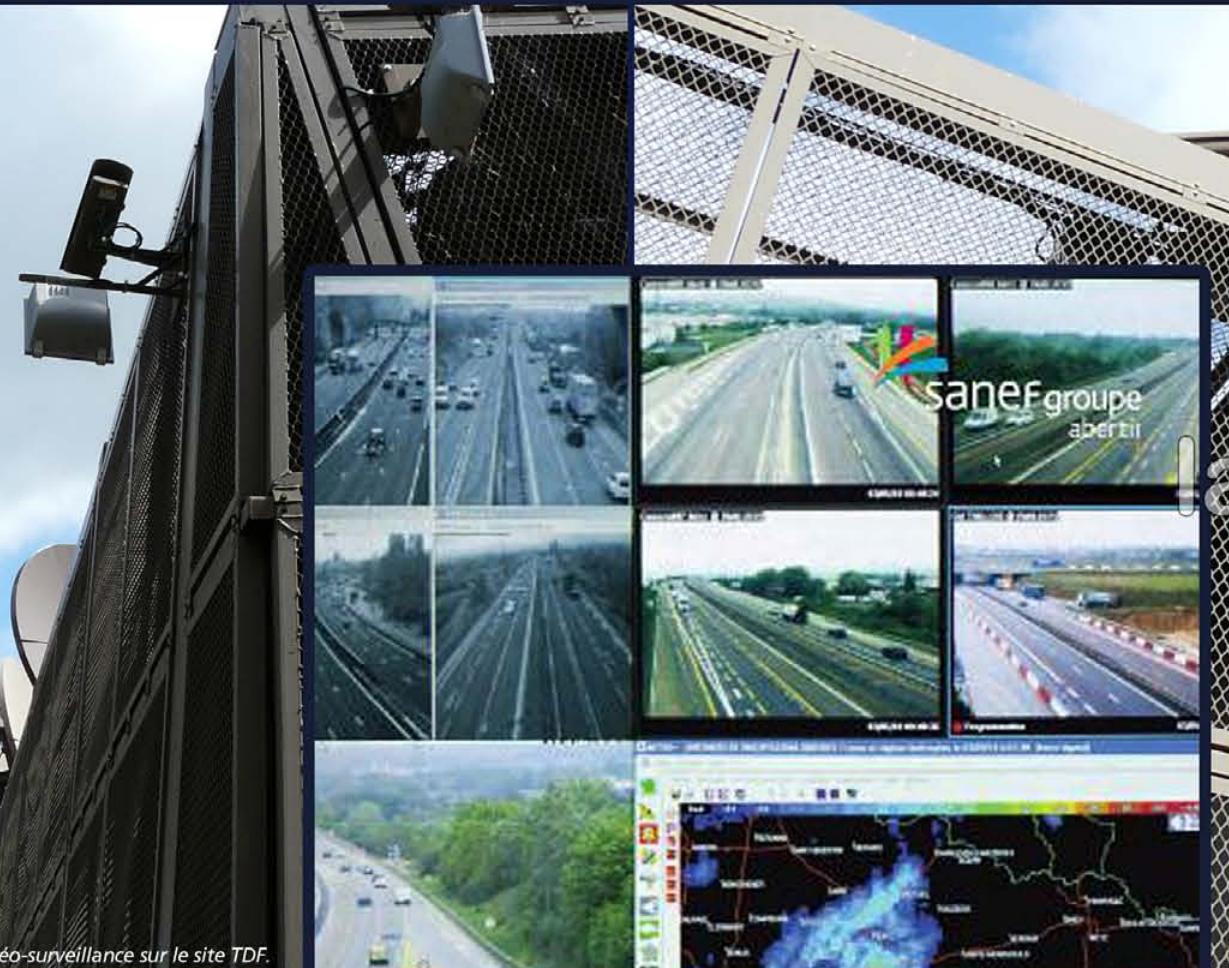
Parlement Européen
Assemblée Nationale
INSEAD
Ministère des Finances
CNES & Arianespace

des institutions et organismes
prestigieux font confiance à IEC

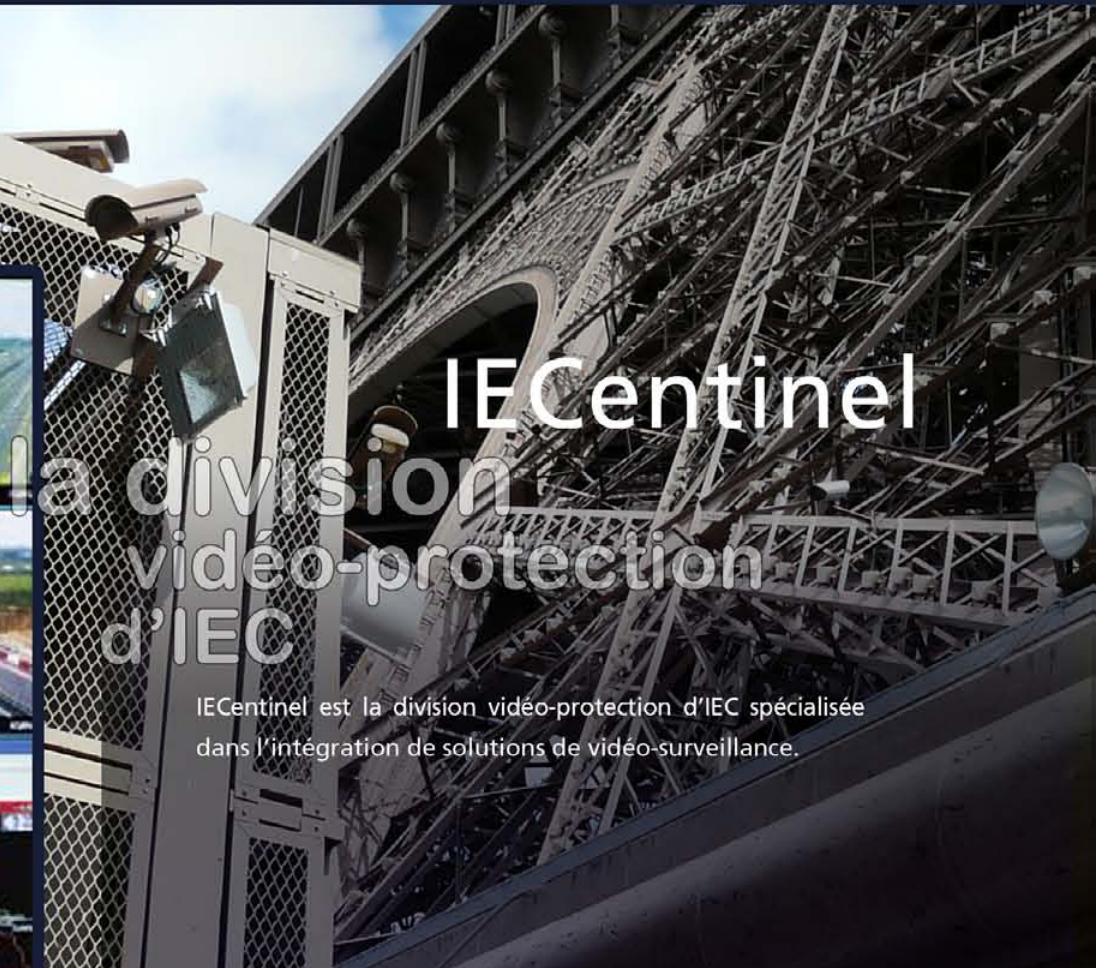
IEC



Équipement de vidéo-surveillance sur le site TDF.



SANEF groupe



IECentinel
la division
vidéo-protection
d'IEC

IECentinel est la division vidéo-protection d'IEC spécialisée dans l'intégration de solutions de vidéo-surveillance.

IEC



Nogent sur Oise : Studio d'enregistrement musique pour les jeunes de la commune.

Dernières références :

- Nogent sur Oise : Studio d'enregistrement musique pour les jeunes de la commune. Installation dans le Château du Rocher
- France Télévisions filière production : mise à niveau des stations de montage audio Pyramix. Installation dans 7 stations France 3
- Cinekita : 5 studios de post-production audio et vidéo



France Télévisions

Auvi One la division son d'IEC

Auvi One est la division son d'IEC spécialisée dans l'intégration de matériels de sonorisation haut de gamme.

AUVI One

IEC



Plateau pour l'Université de Catalogne



Salle du Conseil Municipal de Leganés



IEC
Video IEC España

Rachetée en décembre 1996, Vidéo IEC España exerce des activités similaires et aussi larges qu'IEC sur le territoire Espagnol. Implantée exclusivement à Madrid avant son acquisition, elle a tissé depuis un réseau d'agences sur l'ensemble de l'Espagne.

Système audiovisuel pour l'Université de Valence

IEC



Le premier réseau mondial d'intégrateurs audiovisuels

AV Global Alliance est le plus grand réseau mondial d'intégrateurs de solutions de visioconférence et de systèmes audiovisuels complexes. Il regroupe 28 partenaires et couvre 32 pays. IEC est le membre qui couvre le plus de pays avec la France, l'Espagne et l'Italie. Il s'agit, pour la plupart, d'entreprises leaders sur leur territoire, les membres ont été sélectionnés également sur la base de leurs compétences et leur savoir faire.

Le réseau représente 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé et permet d'offrir aux clients internationaux le gage d'une prestation de haut niveau où qu'ils soient dans le monde et quelque soit le nombre de sites qu'ils souhaitent équiper.

IEC BELFORT
Centre Alfa
1B, avenue de l'Espérance
90000 BELFORT
Tél. 03 88 33 11 80 – Fax. 03 88 19 68 39

IEC BORDEAUX
Z.A. Achard – Bât A
176, rue Achard
33300 BORDEAUX
Tél. 05 56 69 24 99 – Fax. 05 56 69 24 91

IEC CANNES
Allée François Colli – Bât 4
Zone d'Activités de la Siagne
06210 CANNES MANDELIEU
Tél. 04 97 21 21 00 – Fax. 04 93 33 03 94

IEC GRENOBLE
Buroclub – 2 avenue de Vignate
38610 GIÈRES
Tél. 04 776 63 48 62 – Fax. 04 76 63 48 63

IEC KOUROU
5, rue Louis Breguet
ZI Pariacabo – BP 424
97381 KOUROU
Tél. 05 94 33 51 11

IEC LILLE
ZI de la Platière – 7 rue des Champs
59290 WASQUEHAL
Tél. 03 20 61 71 71 – Fax. 03 20 47 43 55

IEC LYON
42, rue Vaucanson
69150 DECINES CHARPIEU
Tél. 04 72 13 39 70 – Fax. 04 78 53 56 63

IEC MARSEILLE
ZI des Paluds
310, rue du Dirigeable
13685 AUBAGNE CEDEX
Tél. 04 42 32 03 93 – Fax. 04 42 32 21 51

IEC METZ
Centre d'Affaires Cescom
4 rue Marconi
57075 METZ cedex 3
Tél. 03 87 20 41 73 – Fax. 03 87 20 41 74

IEC TOULOUSE
4, rue Paul Rocaché
31000 TOULOUSE
Tél. 05 61 19 08 68 – Fax. 05 61 40 15 46

Vidéo IEC España
Barcelone
Avda. Josep Tarradellas, 8-10
Entrepantsa Est
08029 BARCELONA
Tél. 00 34 934 052 477 – Fax. 00 34 934 050 994

Vidéo IEC España
Madrid
Ctra. Fuencarral a
Alcobendas, Km 12220
28049 MADRID
Tél. 00 34 913 504 344 – Fax. 00 34 913 508 626

Vidéo IEC España
Valence
Ronda Narciso Monturiol, n°4
Bloque A, Local 20 – A
Centro empresarial Destri Parque Tecnológico
46980 PATERNA
Tél. 00 34 961 366 728 – Fax. 00 34 961 318 642

un réseau national & international
unique



Merci,
aux scénographes
et aux cabinets
de maîtrise d'œuvre
sans la confiance
desquels rien n'aurait
été possible

Guillaume DURIEUX



Nos domaines d'expertise

Réseaux, image, audio, lumière, machinerie et serrurerie scénique, automatisme.

Siège de TF1 - "Le foyer"

AUDIO EQUIPEMENT – LUMIERE & SON

Forme juridique : SAS

Capital : 166 608 euros

Siège : 42 rue Vaucanson

69150 Décines Charpieu

Siren : 311 521 249 RCS Lyon

Président : Guillaume Durieux

Directeur général : David Thiebaut

Audio Equipment est le spécialiste des technologies scéniques, culturelles et muséographiques du groupe IEC. Depuis Lyon, la société travaille avec les scénographes les plus renommés pour le déploiement de ses activités en France et à l'International.

quand la lumière, l'image et le son
font de vos projets
nos plus belles réalisations...

audio equip



Palais des congrès d'Abidjan

Les domaines
d'intervention :

- › Sonorisation
- › Projection et régie vidéo
- › Eclairage scénique et architectural
- › Equipement de supervision et réseaux de commande
- › Structure, rideaux, écrans..

Avec d'innombrables réalisations en son et éclairage scénique, Audio Equipment est l'acteur de référence du milieu artisanal de la Culture.

Son expertise dans ce domaine lui a permis de déployer des projets sur le territoire national et dans le monde entier.

maître dans l'art
des techniques scéniques
audio equi



Stade du Mans en collaboration avec Sony France

Société agréée par l'État

Pour être un acteur performant, nous nous sommes dotés d'équipements de chantier et de contrôle très importants.

Nous appliquons strictement les normes et règles imposées au titre de nos qualifications QUALIFELEC. Notre entreprise est certifiée QUALIFELEC Courants faibles niveau CF2 DAV2 et électrotechnique niveau E2-2.



un atout important :
l'expertise des réseaux
audio equipement

De la conception et de la qualité de réalisation des réseaux dépendront la facilité d'utilisation et la fiabilité de l'équipement.

Nous mettons en œuvre des réseaux :

- › son et lumière
- › data et DMX
- › audio numérique (fibre et cuivres)
- › d'ordre et d'intercom
- › vidéo analogique et numérique (HDTV)

audio equipement

En collaboration avec les scénographes et les bureaux d'études, Audio Equipement apporte son expertise et son savoir faire dans les technologies appliquées à la Muséographie.

notre métier ?
donner une âme...

audio equipement





Les investissements conséquents réalisés chaque année par IEC Events permettent d'offrir à ses clients les dernières technologies d'animation événementielle.

IEC EVENTS

Forme juridique : SAS

Capital : 461 888 euros

Siège : 27/41 boulevard Louise Michel

92300 Gennevilliers

Siren : 511 527 756 RCS Nanterre

Président : Guillaume Durieux

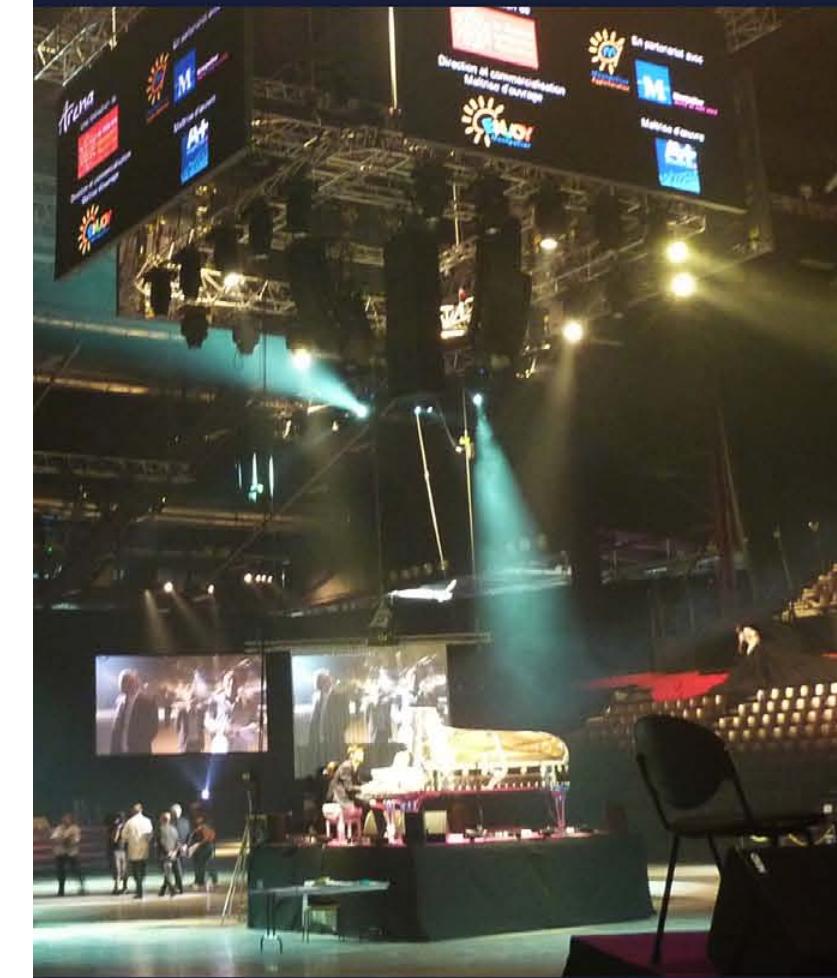
Depuis les débuts de la vidéo, du son analogique et de l'éclairage scénique, IEC a été à la pointe des technologies utilisées pour les événements. Elle a transmis à IEC Events 20 ans d'expérience et cette culture des différents métiers de l'évènementiel.

Maîtrisant parfaitement l'ensemble des savoir-faire, les collaborateurs permanents font d'IEC Events un partenaire fiable pour des manifestations en France et à l'étranger, quelles que soient leur taille, leur complexité et leur durée.

Chaque année, la société investit 1 à 3 M€ dans ses moyens de captation et de montage pour fournir à ses clients une prestation de qualité irréprochable.

20 ans d'évènementiel

IEC Events



Répétition à l'Arena de Montpellier



Mika aux Eurockéennes de Belfort



Orchestre de Montbéliard accompagné de 900 choristes & projection d'images sur un écran de 200 m²

concerts & représentations
IEC Events



Congrès des Experts Comptables et Commissaires aux Comptes de France



Lancement de la Banque Privée par la Caisse d'Épargne



Journées Nationales de la Fédération des Centres de Gestion Agréée

conventions & congrès
IEC Events

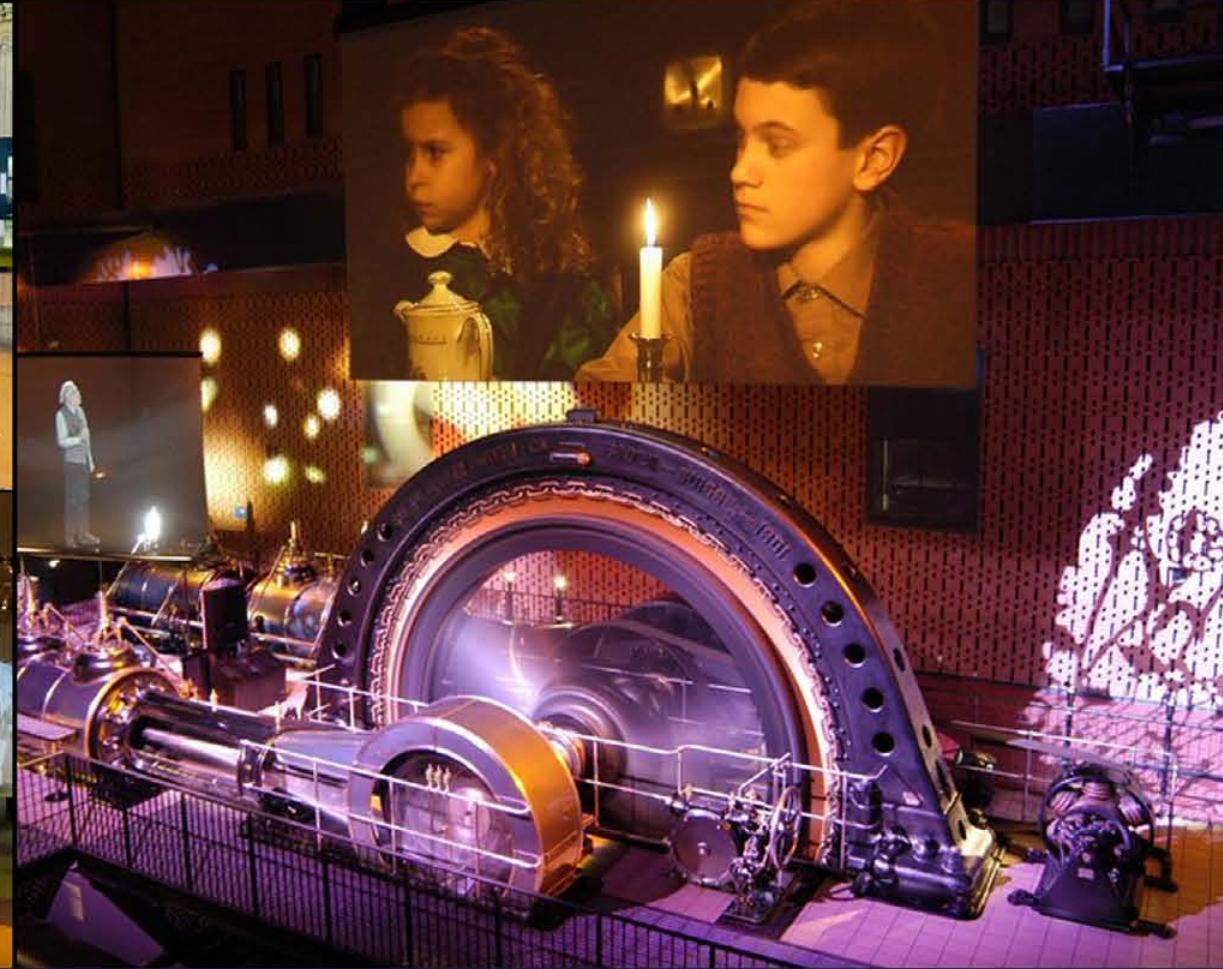


Salle Gavot - Congrès et spectacle de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris. Diffusion et Régie / Agence : CL Communication

conventions & congrès
IEC Events



Exposition "Visions d'ailleurs" aux Archives Nationales



Musée EDF Electropolis à Mulhouse



Musée de la Marseillaise à Marseille

muséographie
IEC Events



Les "Habits de Lumière" de Moët & Chandon



Convention de La Poste



SNCF - Inauguration du nouveau TER à Reims

événements corporate
IEC Events



Jeux Olympiques de Vancouver



événements sportifs

IEC Events

notre
savoir faire
en images

42 heures de direct autour d'un piano...



Salon EGAST 2010 de Strasbourg - Trophée Paul Haeberlin et trophée international de la boulangerie

salons

IEC Events



Projection d'images monumentales sur la façade de la mairie de Chaumont les 25 et 26 décembre 2010 - Agence : 4 horizons.



mise en lumière architecturale

IEC Events

**IEC
Events**





Au premier plan, Monsieur Jean Azema, Directeur Général de Groupama SA.
En visioconférence, Monsieur Francis Thomine, Directeur Général Systèmes d'Informations - Logistique et Achats Groupe.

Genedis travaille en collaboration avec les plus grands prestataires et constructeurs du marché tels que :
Tandberg-Cisco, Polycom, IBM, Lifesize, Radvision.

IECONNECTING PEOPLE

Nom commercial : GENEDIS
Forme juridique : SAS
Capital : 500 000 euros
Siège : 27/41 boulevard Louise Michel
92300 Gennevilliers
Siren : 519 146 211 RCS Nanterre
Président : Guillaume Durieux

Dernière née des sociétés du groupe IEC, Genedis poursuit ses activités sous l'entité IEConnecting People. Trente ans d'expérience dans la communication unifiée confère à cette société une parfaite maîtrise des technologies afin de déployer, exploiter et maintenir des systèmes conçus sur mesure pour répondre aux besoins de communication et de travail collaboratif de ses clients ainsi qu'aux contraintes de mobilité de leurs salariés.

expert en communication unifiée
& services associés

Genedis



Ils nous font confiance

La communication unifiée est un ensemble de services destinés aux entreprises permettant d'intégrer étroitement :

- Les moyens de communications interpersonnelles temps réel, comme la téléphonie fixe et mobile, la visioconférence, la téléprésence, les ponts de conférence audio / vidéo...
- Les outils de travail collaboratif (comme la messagerie instantanée, la télé-présence, les systèmes de conférences par le web, de partage et de gestion de documents...).
- L'environnement informatique, notamment les outils de bureautique, comme le client de messagerie électronique, l'agenda, le traitement de texte ou le logiciel de visionnage de présentations.

Les utilisateurs peuvent ainsi accéder aux outils de communications tout en continuant à employer en parallèle les outils informatiques qui leurs sont nécessaires pour leur travail au quotidien.

Ces outils favorisent la mobilité et tiennent compte de cette génération Y, personnes nées entre la fin des années 1970 et le milieu des années 1990, qui a grandi avec internet et les sites de communication instantanée.

la communication unifiée.
en réponse à la mobilité et aux objectifs
de réduction de coûts et gains de productivité des entreprises.



Genedis

Genedis est partenaire platinum de Polycom.

Genedis est certifié « PPSP » Polycom partner service programme, le plus haut niveau de certification pour les services relatifs aux terminaux et aux produits d'infrastructure.

Genedis est en cours de certification « advanced » chez CISCO.

Genedis est certifié « Expert », le plus haut niveau de certification chez Lifesize.

La plus belle progression de la zone EMEA (Europe - Moyen-Orient, Afrique)
Award décerné le 5 avril 2011 au groupe IEC lors de la cérémonie "Team Polycom" 2011 à Orlando.

un spécialiste tourné
vers les services
Genedis



Formation et assistance au cœur d'un accompagnement personnalisé

En complément de son savoir-faire de grossiste audiovisuel, Intelware apporte à ses revendeurs professionnels la garantie d'un accompagnement personnalisé.

Un service de formation et d'assistance dans la prise en main, l'installation et l'utilisation courante du matériel est ainsi proposé en support aux équipes enseignantes et administratives concernées.

C2M SAS

Forme juridique : SAS

Capital : 553 350 euros

Siège : 27/41 boulevard Louise Michel
92635 Gennevilliers cedex
Siren : 335 356 862 RCS Nanterre
Président : Alain Cotte
Directeur général : Yvick de Fouchier

Depuis 1986, C2M est un grossiste audiovisuel de référence spécialisé dans la distribution B to B de matériel. La société s'adresse à une clientèle de professionnels du secteur de l'audiovisuel souhaitant bénéficier des meilleurs prix et délais avec un service logistique irréprochable.

C2M a rejoint le groupe en 1999 et est présente sur toute la France à travers ses implantations, son réseau de revendeurs et ses sites web spécialisés.

C2M commercialise les produits sous la marque Intelware.

notre métier :
donner des repères

C2M



www.intelware.fr

Retrouvez sur ce site toutes les familles de produits qui ont fait la renommée d'Intelware depuis de longues années.

- Vidéoprojecteurs
- Moniteurs et TV
- Affichage dynamique
- Visualiseurs
- Ecrans et surfaces de projection
- Lecteurs/Enregistreurs
- Meubles et supports
- Tableaux interactifs
- Visio/Audioconférence
- Sonorisation
- Connectiques/Access.
- "Bien-être" / Loisirs

www.intelwarehospitality.fr

Le positionnement de C2M dans les métiers de l'hospitality : Pourquoi l' « Hospitality » ?

Le terme « Hospitality » désigne pour les anglo-saxons l'industrie des services publics ou privés d'accueil, d'hôtellerie et de restauration. Par extension, il englobe aujourd'hui les prisons et les salles d'attente ainsi que le secteur médical et paramédical : cabinets médicaux, hôpitaux et centres de soins, maisons de retraite.

Vous donner des repères.

- Quelles sont les solutions d'équipement actuelles ?
- Comment anticiper les besoins des clients ?
- Comment financer les achats ?
- « Mode hôtel complet » et « mode hôtel simplifié » : quelle différence ?
- Quels totems installer dans les hall d'accueil ?

3 sites
pour mieux servir
et relayer l'information

C2M intelware

www.intelwareeducation.fr

Produits audiovisuels et équipements pédagogiques multimédia.

En proposant une gamme étendue de produits, de marques et de prix, Intelware apporte des solutions adaptées aux défis technologiques que doivent relever les collectivités et les acteurs de l'éducation. Du matériel audiovisuel - vidéoprojecteurs courte focale, écrans plats, sonorisation, visioconférence ... - à l'équipement pédagogique multimédia - tableaux blancs interactifs, tablettes interactives et numériques, boîters de vote... - les solutions proposées par Intelware favorisent la diffusion d'outils numériques innovants. Ces solutions participent ainsi au développement de l'école numérique de demain dans la droite ligne des programmes déployés par le Ministère de l'Education Nationale comme l'opération "Ecoles numériques rurales" (ENR) lancée en 2009."

Yannick Foucher
Directeur Général

C2M



cruise



MSC Magnifica a quitté les chantiers de STX France le 25 février 2010.

547 millions de dollars, 294 m, 22 000 m², 1 027 hommes d'équipage, 3 010 passagers, 1 259 cabines, 3 piscines, 1 court de tennis, 4 restaurants, 17 salons et bars, 1 SPA, 1 bowling, 1 théâtre 4-D, 1 casino...

HMS SAS
Forme juridique : SAS
Capital : 771 424 euros
Siège : 8 rue Louis Breguet
44600 Saint-Nazaire
Siren : 328 885 157 RCS Saint Nazaire
Président : Alain Cotte
Directeur général : Antonello Gazzarata

un métier de niche

HMS

MSC Magnifica

MSC Magnifica est entré du service en mars de 2010 et est le dernier de la classe "Musica". MSC Magnifica allie confort, design et technologie à d'excellentes performances énergétiques. HMS était en charge de l'agencement du Music-hall, du Tiger Bar et du Casino.

Scène du Tiger Bar : la courbure des panneaux de cloison et la superposition des matériaux ont complexifié les finitions de cette salle.

la technologie au service
du design

HMS



MSC
Magnifica

HMS



Casino : le plafond est réalisé en plâtre et peint avec une peinture spéciale dédiée à l'origine aux carrosseries automobiles.

la technologie au service
du design

HMS



Escalier faisant la liaison entre le casino et le Tiger Bar, entièrement revêtu d'alcantara.



Poker room.

la technologie au service
du design

HMS

NCL
EPIC

HMS



NCL Epic a quitté les chantiers de STX France le 24 juin 2010.

329 m, 1 690 hommes d'équipage, 4 600 passagers, 2 109 cabines, 18 bars et salons, dont un 'Ice bar' conditionné à -12 °C, 14 restaurants, 1 terrain multi-sports (basket-ball, base-ball, tennis, foot-ball, volley-ball), 6 pistes de bowling, 1 parc aquatique, 1 mur d'escalade et de descente en rappel, 1 centre de fitness, 1 salle de sport, des thermes, des salles de jeux pour enfants et adolescents, des salles de jeux vidéos, 1 Night-club, des salles de cinéma et de conférence...

un métier de niche

HMS

Toujours plus imposants, les navires de croisière sont équipés des dernières technologies multimédia et deviennent de vraies villes de "loisirs" flottantes avec des avenues à ciel ouvert, un planétarium, des salles de spectacles, discothèques, restaurants, bars, salles de sport et casinos. Chaque navire de croisière embarque à son bord plusieurs millions d'euros d'équipements audiovisuels pour assurer le divertissement de ses passagers.



HMS a réalisé à bord du navire l'agencement et l'ensemble des systèmes audiovisuels

la technologie au service
du design

HMS

NCL
EPIC

HMS



Les systèmes audiovisuels sont présents dans les locaux suivants :

Aqua Park
Restaurants
Fat Cats Jazz Club
Svedka Ice Bar
Casino

Spiegel Blues Club
Kid's Area
Sports Deck
Posh Beach Lounge
Headliners Comedy Club

Spice H2O Night Club
Mandara spa
Private Courtyard
Private Sundeck
Broadcasting Room
Art Gallery
Swimming pool

la technologie au service
du design

HMS

Costa Deliziosa



Costa Deliziosa construit par les chantiers Fincantieri en Italie. Mis en service le 5 février 2010.
450 millions de dollars, 294 m, 1 100 hommes d'équipage, 2 828 passagers...

un marché d'avenir
très concentré

HMS

99% des nouveaux bateaux de croisière sont construits chaque année par des chantiers navals européens tels que Fincantieri (Italie), Meyer Werft (Allemagne) et STX (France et Finlande).

Leurs clients principaux sont les armateurs Carnival Corporation & plc, Royal Caribbean International, Genting Hong Kong Ltd (Star Cruises line & Norwegian Cruise Line), Disney et MSC.

Costa Deliziosa

HMS

En 30 ans, le marché de la croisière a connu une croissance moyenne annuelle en nombre de passagers de 7,5%.

Entre 1980 et 2009, 176 millions de personnes ont fait une croisière de plus de 2 jours, 68% l'ont faite ces 10 dernières années, 40% ces 5 dernières années.

En 2010, 15 millions de passagers ont embarqué, 16 millions sont prévus en 2011.

74% des passagers vivent aux USA et au Canada.

Une dizaine de bateaux de croisière de plus de 1000 passagers se construisent chaque année.

Source : Cruise Line International Association



Théâtre

un marché d'avenir
très concentré

HMS

Costa Deliziosa

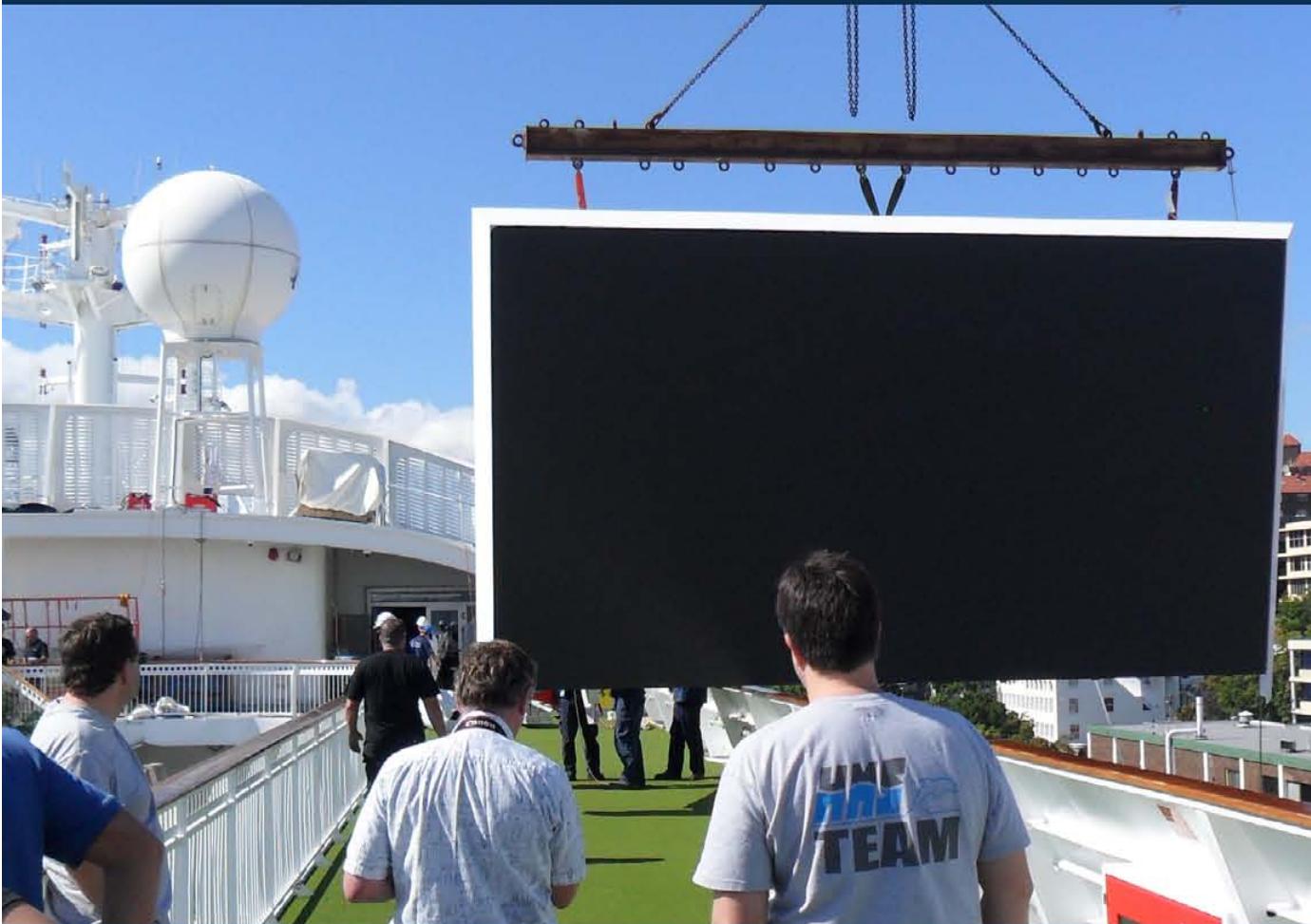


Théâtre

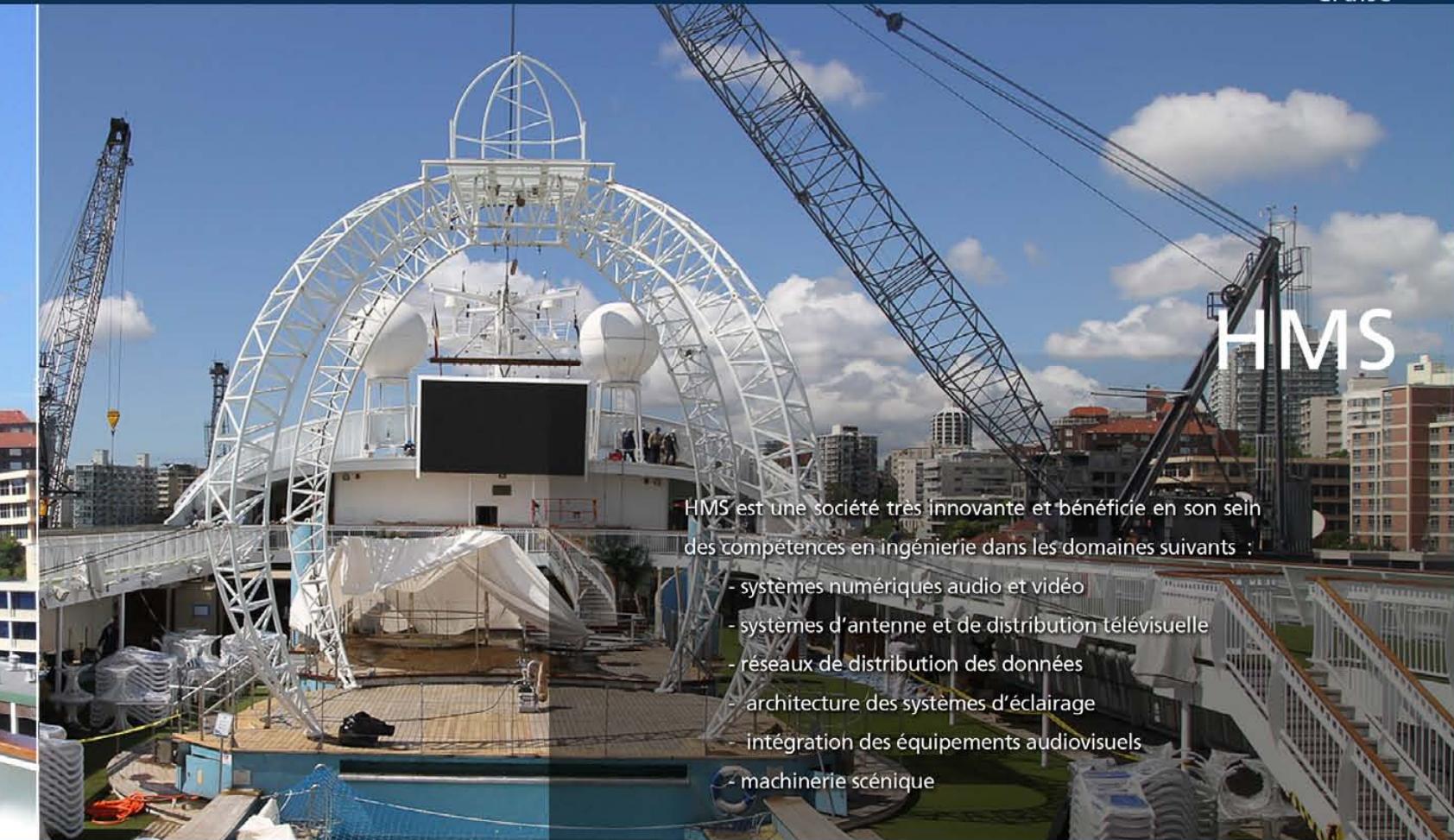
HMS est leader mondial sur ce marché et a tissé sa toile d'agences et de points relais à travers le monde pour fournir aux armateurs les services associés à son métier d'intégrateur : la maintenance, la rénovation et la mise à niveau des systèmes vendus. Les sociétés du groupe HMS emploient 90 personnes basées dans le monde entier et de toutes nationalités.

une implantation mondiale
pour un leader

HMS



En 2010, HMS a conçu l'architecture et installé à bord un système wifi répondant aux contraintes très particulières (notamment l'extrême densité métallique...) d'un navire de croisière.



l'innovation
un facteur clé des succès
de l'entreprise

HMS

HMS est une société très innovante et bénéficie en son sein des compétences en ingénierie dans les domaines suivants :

- systèmes numériques audio et vidéo
- systèmes d'antenne et de distribution télévisuelle
- réseaux de distribution des données
- architecture des systèmes d'éclairage
- intégration des équipements audiovisuels
- machinerie scénique

The passengers and crew of Silversea luxury cruise liner Silver Wind and Silver Spirit are now enjoying seamless connection to the Internet via a robust Wi-Fi network available throughout the entire vessel.

These critical upgrades were made possible thanks to close collaboration between system integrator HMS and MTN Satellite Communications (MTN), the leading global satellite communications provider for the Silversea Cruises fleet. The main objective was to improve availability of Internet access, increase data traffic and passenger satisfaction.

"A complete Wi-Fi coverage is difficult to achieve because the dense metal infrastructure of the vessel affects the RF propagation in the most complex ways. Concurrently, higher performance requirements are driven by an increase of Internet usage at sea, especially on-board high-end vessels" said Frederic Billardon of HMS Miami. For such a challenging environment, HMS proposed technology leader Aruba Networks as the bullet-proof solution.

Working together, the technical organizations from HMS, MTN and Silversea managed to deploy both systems in record time, each of them during a ten day passenger cruise in Europe.

On July 3rd for Silver Wind and October 1st for Silver Spirit, the Wi-Fi systems were both commissioned by Tennyson LaJeunesse, Senior Wireless Specialist for HMS, beyond expectation, generating immediate positive feed-back from passengers and crew.

"With the new upgraded MTN Wi-Fi network, passengers and crew can access high-quality wireless Internet connections anywhere on the ship," said Jason Cohn, Manager of IT Shipboard Infrastructure for Silversea Cruises. "We believe this gives us a competitive edge in the cruise marketplace, and we will work with MTN over the coming months to roll out the Wi-Fi service across the other ships in our fleet." "Today's cruise passengers increasingly expect the same comforts and conveniences they get when staying in a luxury hotel or resort, and that includes ubiquitous high-speed Internet connections to send and receive emails, follow their favorite websites and update their social media pages," said Brent Horwitz, Senior Vice President of MTN cruise and ferry services. "As the pioneer of cruise ship VSAT communications for more than 20 years, MTN is taking the lead in bringing state-of-the-art broadband Wi-Fi connectivity to the cruise industry to meet the ever-increasing use of mobile devices and demand for always-on Internet access at sea."

About Silversea: Silversea Cruises is recognized as an innovator in the luxury segment, offering guests large-ship amenities aboard its intimate, all-suite vessels: Silver Cloud, Silver Wind, Silver Shadow, Silver Whisper and Silver Spirit – all designed to offer an atmosphere of conviviality and casual elegance.

With the inclusion of the regal expedition ship Prince Albert II, the company's itineraries encompass all seven continents.

In the US, Silversea has been voted "World's Best" by the readers of Condé Nast Traveler (nine times) and Travel + Leisure (seven times), and rated Number-One luxury cruise line by high-net-worth consumers in the 2008 Luxury Brand Status Index (LBSI). International awards include "Best Innovation in Products and Services" from the Italian Innovazione Marketing Oggi Awards (2009); "World's Leading Small Ships Cruise Line" from World Travel Awards (2009); "Five Star Diamond Award" from the American Academy of Hospitality Sciences (2010); "Number One" small-ship line in the Readers' Choice survey conducted by Britain's Condé Nast Traveller magazine (2007); "Best Luxury Cruise Line" Excellence Award by Spain's Cruise News Media Group (2009); "Best Luxury Cruise Line" by Australia's Luxury Travel & Style Magazine (2010); "Best Luxury Cruise Operator" according to Asia's Travel Weekly (2008); and "Five Stars" by Berlitz Complete Guide to Cruising & Cruise Ships (2010). www.silversea.com

About MTN Satellite Communications: MTN Satellite Communications (MTN) is the global service provider of communications, connectivity, and content services to remote locations around the world. MTN's maritime VSAT solutions and global satellite communications network offer the reliability that only "Always On – Always Available" systems can provide. More than 600 vessels and land-based terminals worldwide, including commercial ships, offshore drilling and production sites, cruise ships, government and military vessels, private yachts, and ferries depend on MTN's voice and data networks to allow them to "be in the middle of nowhere and at the center of everything." Premium services include remote access for Internet, fixed and mobile phones, fax, television, onboard newspapers, banking services, direct payroll deposit for crew, and other enterprise solutions. MTN is based in Miramar, Fla. and has offices worldwide. For more information, visit www.mtnsat.com.

About HMS: HMS is a system integrator, specialized in cruise ship deployments. With offices in Italy, France, Finland and the USA, HMS provides turnkey systems installation and services while the ships are under construction at the shipyards and during the life of the ships anywhere in the world. www.hmsweb.com

About Aruba Networks, Inc.: Aruba is the global leader in distributed enterprise networks. Its award-winning portfolio of campus, branch/teleworker, and mobile solutions simplify operations and secure access to all corporate applications and services - regardless of the user's device, location, or network. This dramatically improves productivity and lowers capital and operational costs. Listed on the NASDAQ and Russell 2000® Index, Aruba is based in Sunnyvale, California, and has operations throughout the Americas, Europe, Middle East, and Asia Pacific regions. To learn more, visit Aruba at: <http://www.arubanetworks.com>.

HMS supplies Aruba Networks Wi-Fi onboard luxury cruise ships Silver Wind and Silver Spirit
November 5th, 2010

l'innovation
un facteur clé des succès
de l'entreprise

HMS



Discothèque sur le Costa Deliziosa



Antonello Gazzarata
Directeur Général

HMS

HMS SA
St Nazaire /France
8, rue Louis Bréguet
44600 Saint-Nazaire
Tél. 02 51 10 50 20

HMS SA
Genova / Italie
Via Biancheri,8
16154 GENOVA
Tél. 00 39 010 8683328

HMS SA
Staranzano / Italie
Via Grazia deledda 3
34079 STARANZANO
Tél. 00 39 04 81 716311

HMS SA
Venezia / Italie
Via Delle Industrie
30175 MARGHERA
Tél. 00 39 041 924086

HMS SA
Sorrento / Italie
Corso Italia, 252
80065 SANT'AGNELLO (NA)
Tél. 00 39 081 8788436

HMS SA
Roma / Italie
PIAZZA G. MARCONI N°15
00144 Roma
Tél. 06 32803673/74

HMS OY
Helsinki / Finlande
Koskenmäentie 9
04300 TUUSULA
Tél. 00 358 9 27352140

Harbour Marine System
Miami / USA
2011 NW 89 Place FL
33172 DORAL– United States
Tél. 1 786 718 1600

www.hmsservices.com
www.hmsgroup.com

une implantation mondiale
pour un leader

HMS

broadcast



Contrairement au statut de ses concurrents, Preview est une société d'ingénierie à part entière, et non un département "intégration" d'un fabricant d'équipements. C'est la Liberté qui est la force de Preview.

À Performance égale entre les produits, Preview s'emploie à sélectionner ceux ayant le meilleur rapport qualité prix et répondant aux besoins spécifiques de son client.

Preview GM System
Forme juridique : SAS
Capital : 300 000 euros
Siège : 191-193 route de Saint Leu
93800 Epinay sur Seine
Siren : 402 613 384 RCS Bobigny
Président : Thierry Pouget

Preview GM System

Depuis 1995, Preview GM System réalise la conception, l'ingénierie et l'intégration de systèmes et solutions audiovisuels clés en main dans les régies mobiles et fixes des chaînes de télévision, des sociétés de production et de leurs prestataires.

compétence & liberté
Preview



Studio du Parlement Européen

Preview a réalisé des installations pour des clients aussi prestigieux que la RTBF, le Parlement Européen, l'ERTT (Tunisie), TV2M (chaîne marocaine), Sudan TV, l'ENTV (Algérie),

Rockson-Nigéria, RTL-TVI, CNA (Luxembourg), le groupe Bouygues pour un diffuseur du Turkménistan, le prestataire FGC pour un diffuseur d'Arabie Saoudite ...,

Selon les années, Preview réalise jusque 60% de son chiffre d'affaires à l'export

Afin d'être plus proche de ses clients européens, Preview GM System a créé en 2010 sa filiale Preview GM System Benelux, basée à Bruxelles et qui est l'interlocuteur privilégié des clients belges, hollandais et luxembourgeois.

De nouveaux collaborateurs locaux, acteurs confirmés sur le marché broadcast belge, apportent leur expérience et expertise ainsi que leur connaissance du marché local.

international
Preview

Preview GM System

Preview est concepteur d'une ligne de mobilier technique, sous la forme de pupitres modulables et personnalisables. Le design et l'ergonomie sont particulièrement soignés et des solutions originales sont apportées afin de faciliter le câblage, l'intégration d'équipements, la maintenance et la modularité.

Fabriqués en bois stratifié, bois massif et aluminium, ces pupitres offrent la particularité d'être à la fois standards de par leur structure de pieds et de bacs métalliques modulaires, et adaptables et personnalisables grâce à leur plan de travail en bois et leurs casquettes métalliques recevant les équipements spécifiques.



Preview conçoit et produit des outils, des équipements et logiciels adaptés au domaine audiovisuel professionnel et sur mesure.

Il s'agit notamment de monitoring, signalisation, contrôle et affichage d'alarmes, mécaniques rackables...

l'innovation
gagé d'une prestation
haut de gamme



TFI control room

Preview

Preview GM System

La société jouit d'une excellente réputation et travaille pour les plus grands diffuseurs mondiaux. Grâce à leurs compétences et à leur grande implication, les équipes d'ingénierie et de fabrication de Preview ont la confiance de la grande majorité des chaînes françaises, des grands groupes ou institutions européennes, de clients prestigieux de plusieurs pays africains et du Moyen-Orient.

une équipe
qui grandit
et s'agrandit tous les jours



Thierry POUGET
Président



Virginie BARRÉ
Secrétaire Générale



Philippe MAUDUIT
Directeur Commercial
Export



Mikaël GRAIGNIC
Directeur des
systèmes Broadcast



Éric OHLEYER
Directeur Solutions IT
Broadcast



Herminio GASPAR
Directeur Technique
& Qualité



Jean-Pierre HEMON
Directeur de Fabrication





La postproduction... en clair

La postproduction s'inscrit dans le cadre du processus de réalisation audiovisuelle des films, programmes télévisés, radio, publicité, vidéos, enregistrements sonores... Elle est un terme à toutes les étapes de la production effectuée après la fin effective de prise de vue et / ou l'enregistrement des travaux réalisés.

Elle regroupe de nombreux processus différents tels que la modification des images, l'enregistrement de la bande sonore, l'ajout d'effets spéciaux, les transferts et stockage des données...

CAP CINE LOCATION
Forme juridique : SAS
Capital : 210 000 euros
Siège : 3 rue Villaret de Joyeuse
75017 Paris
Siren : 411 276 702 RCS Paris
Président : Guillaume Durieux
Directeur Général : David Fontaine

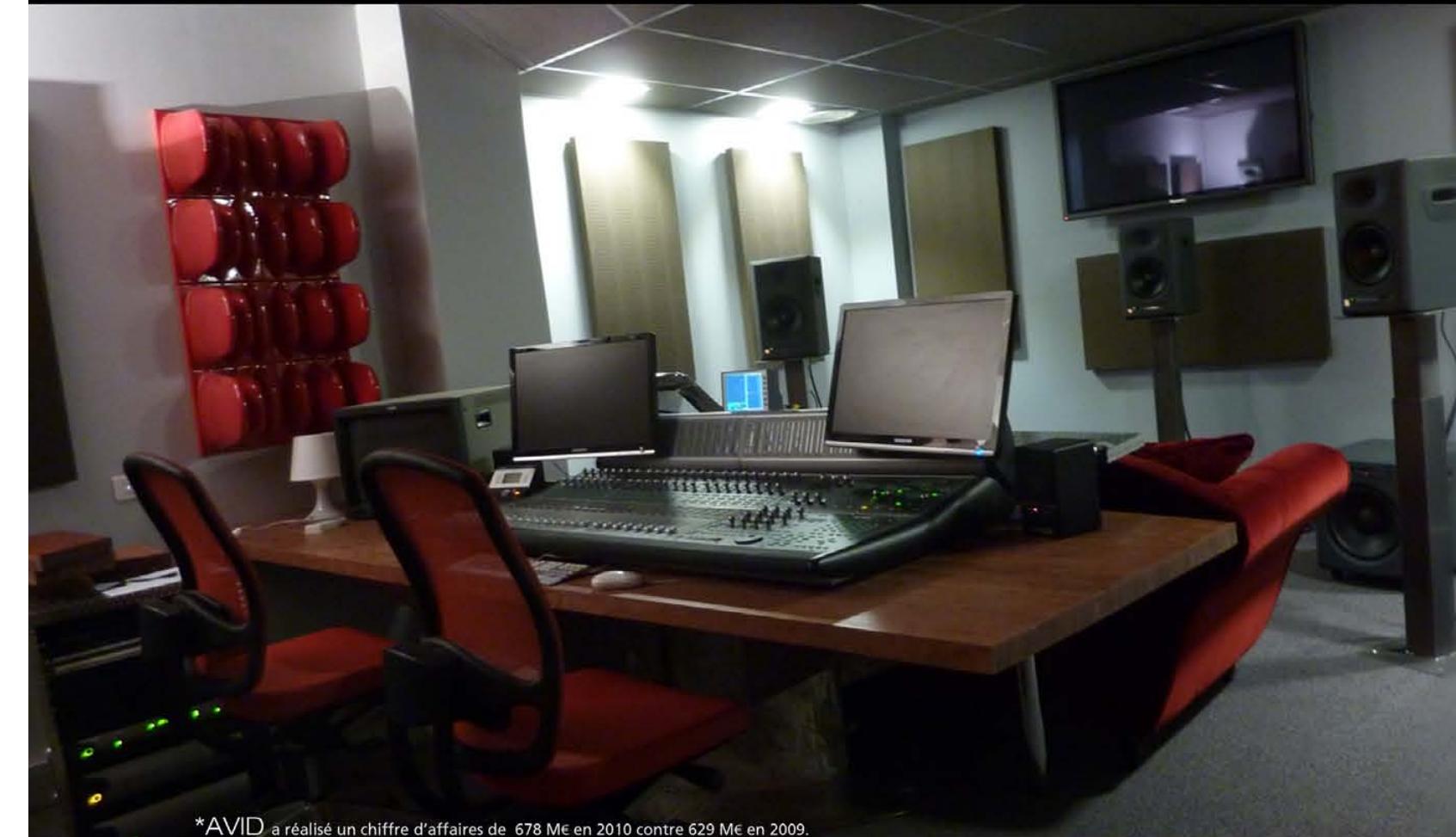
La société est leader en France de la location et de la vente de systèmes de montage virtuel, de stations de trucage et de mixage audio, ainsi que de nombreux matériels vidéo et audio broadcast. Ses systèmes numériques sont utilisés en postproduction dans le cinéma, la télévision, la communication, la publicité et l'institutionnel. Cap'Ciné s'est positionnée comme un acteur majeur dans les programmes de télé-réalité.

leader dans les services
destinés aux professionnels
de la post production

CAP CINÉ

CAP CINÉ

nos métiers



*AVID a réalisé un chiffre d'affaires de 678 M€ en 2010 contre 629 M€ en 2009.

Société américaine fondée en 1987 et cotée sur le marché NASDAQ. Elle fabrique des solutions audio et vidéo numériques innovantes qui permettent aux professionnels, artistes et amateurs de travailler sans contrainte et de déployer toute leur créativité. Les solutions Avid vont du montage audio et vidéo grand public aux workflows les plus complets et complexes pour les sociétés de production audiovisuelle.

Une ou plusieurs solutions AVID ont participé au montage des 10 premiers films du box office mondial en 2009. Durant les 9 dernières années, les nominés pour un Oscar « montage sonore » utilisaient des systèmes Pro Tools AVID. AVID commercialise ses produits et solutions à travers un réseau de revendeurs choisis pour leurs compétences techniques et leur capacité à fournir des services pointus aux utilisateurs. Cap'Ciné est au plus haut niveau avec le statut d' « AVID elite reseller » et leader en France.

La location de moyens techniques de post-production repose sur un parc de solutions adaptées aux besoins des professionnels du broadcast (Chaines TV, Prestataires et Institutionnels). Ce parc comprend surtout des systèmes de montage et mixage AVID* et des périphériques tels que des magnétoscopes, des moniteurs et des équipements destinés au stockage centralisé.

La distribution et l'intégration de solutions video et audio de post-production et leurs services associés (workflow design, contrats de maintenance...) constituent l'autre métier de la société. L'installation et le paramétrage de solutions de montage sont très avancés avec les systèmes Workflow et Media Asset Management.

AVID elite reseller
CAP CINÉ

CAP CINÉ



Conseil

Les équipes commerciale et technique de CAP'CINÉ sont à votre service de 8 h à 20 h pour vous conseiller sur la configuration à adopter en fonction de vos projets, puis pour vous assister dans leur réalisation.

Assistance

Tous les systèmes de CAP'CINÉ bénéficient d'un contrat de maintenance AVID, incluant matériels et logiciels. En complément, notre équipe technique se rendra toujours disponible pour vous apporter une solution.

Hot-line

En cas de problème technique CAP'CINÉ met à votre disposition une hot-line 24H sur 24, 7 jours sur 7. Nos techniciens interviennent sur site jour et nuit avec un système de remplacement si nécessaire.

un environnement pointu et exigeant
Cap'Ciné offre à tous ses clients
un service de hot-line 7 jours sur 7 et 24h/24



Public Sénat

ils nous font confiance

CAP CINÉ

CAP CINÉ

Post-producteurs	Producteurs	Chaines TV	Institutionnels
Atlantis TV	KM	France 3	Principauté de Monaco
Start'Image	Tony Comiti	Direct 8	INA
Highway TV	Adventure Line	Lagardère Active	ECPAD
	Tout sur l'écran	Canal +	Public Sénat
	Havas Production		CNRS

ils nous font confiance

CAP CINÉ



Formation

Gestion de votre parc de pièces détachées

Audit de vos installations et matériels

Atelier de remise à niveau des matériels

Calibrage et étalonnage de vos matériels

Service de vente de pièces détachées

Gestion et suivi d'échange standard (RMA) auprès des constructeurs

Prise de contrôle, à distance, du poste de travail ou du serveur, pour effectuer la maintenance préventive de vos systèmes

Atelier de réparation et entretien des matériels

Veille technologique

Service de hotline (français / anglais) 24h/24 7j/7

Maintenance préventive et curative

Maintenance des appareils et installations

Déplacement sur site

Qualtech est une société de prestations de services après vente dans le domaine du son et de l'image. Disposant de techniciens aguerris aux dernières technologies et aux matériels de pointe, cette structure prend en charge, pour le compte de ses clients fabriquants, l'ensemble des contraintes de logistiques, délai et réparation des matériels vendus. Partenaire privilégié des plus grands constructeurs de matériels audiovisuels, Qualtech excelle pour garantir à ses clients une utilisation optimale de leurs équipements.

l'esprit de service

Qualtech



N° ticket	Date	Mis à jour	Type de requête	Détail de la requête	Last notes	Status	Priorité	Niveau d'alerte	Téchnicien	URL
97151	01/04/11 10:31	01/04/11 15:26	AVID + AVID Hds Tournées	RE: Product Alert - Unity MediaNetwork V8.3.2 Client Available: PV1	S. Technique: Bonjour. Merci de nous av... S. Technique: Bonjour. Pourriez-vous... S. Technique: Bonjour, Suite à diff...	Closed	Medium		S. Technique	
96700	31/03/11 11:19	01/04/11 09:46	AVID + Montage + Media Composer	PII Export QT H.264: Plateforme MediaComposer 2.6.4 ou NewsCut/7.6.4 Lois d'export Qu...		Open	Medium	On schedule	S. Technique	
96882	20/03/11 09:51	30/03/11 13:33	AVID + AVID Inter... Technique	Informations pour intégration système: Veuillez trouver ci-joint les documentation Avid's	Mer. D Duval De : sas@qualtech.eu ... Bonjour Pascal. Dés que tu arrives sur ...	Closed	Low		S. Technique	
95971	30/03/11 09:31	01/04/11 16:02	LAB. QUALTECH Information	RE: Web Help Desk Qualtech Information Compte Activa... Ça ne marche pas Correctement	Bonjour Pascal. Dés que tu arrives sur ... Je n'ai pas pu proprement passer de problème!	Customer Feedback	Medium	On schedule	D. Pelet	
30087	29/03/11 12:03	31/03/11 16:04	AVID + AVID Info... Technique	Configuration windows / AVID: Détails des configurations Windows et les applications AVID	Bonjour. Pour information, veuillez me ... Bonjour. Pour information, veuillez me ...	Closed	Low		F. Lohner	
95245	28/03/11 19:21	30/03/11 19:07	AVID + Diffusion + Interplay... Transfert	RE: FD Posters : Interplay Transfert Engine De : Clemence.Druin Envoyé : lundi 20 mars 2011	D. Technique: Bonjour, Afin de trouv... D. Technique: Bonjour, Afin de trouv...	Closed	Medium		S. Technique	
93773	24/03/11 14:32	29/03/11 10:34	AVID + Montage + Media Composer	Problème ERF (1) + Message d'erreur (2) 1) Sur un MC 2.2.15, reflet Pan & Zoom n'est p...	Veuillez les 2 gestes établis ("avug 220311.xls") c... S. Technique: Ti Après vérification des ...	Closed	Medium		S. Technique	
97488	23/03/11 21:09	24/03/11 14:06	AVID + Montage + NewsCut	Test Z8000 pour validation plug-in Bas... Test demandé par moniteur Nguyen Phuong. Test fait... Réparation de la station Z8000 pour test. Poi...	Tout conducteur effectué ce jour par Yves Platou... Réparation de la station Z8000 pour test. Poi...	Closed	Medium		F. Lohner	

Un système Qualité qui a fait ses preuves :

- Prise en compte immédiate de l'appel
- Qualification technique de la demande du client dès le premier appel
- Utilisation d'un logiciel CRM de gestion et suivi des appels
- Ouverture d'incident : envoi d'un e-mail (si le client est référencé) avec numéro de ticket pour le suivi du dossier

- Accès sécurisé sur un serveur pour connaître le statut du ticket et les actions en cours pour la résolution de l'incident
- Un interlocuteur unique est désigné pour le suivi du dossier
- Résolution directe par télémaintenance grâce à un accès internet sécurisé (VPN)

Qualtech se différencie des autres intervenants du secteur notamment par la mise à disposition d'un outil de suivi en temps réel des équipements en réparation mis à la disposition de ses clients. Cet outil, accessible par le web, est particulièrement performant et innovant, il contraint l'entreprise au zéro défaut dans des temps particulièrement courts. Qualtech investit chaque jour dans l'amélioration de ses services et délais.

Qualtech

QUALTECH FRANCE SAS
Forme juridique : SAS
Capital : 37 000 euros
Siège : 191-193 route de Saint Leu
93800 Epinay sur Seine
Siren : 482 417 334 RCS Bobigny
Président : Alain Cotte

performance
& innovation

Qualtech



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

Le document de référence 2010 de la société IEC Professionnel Média comprend le présent rapport financier annuel et le rapport d'activité.

I. CHIFFRES CLES

Informations financières consolidées au 31 décembre 2010

(K€)	2010(1)	2009(2)	Evolution 2009/2010 (%)	2008(3)
Chiffre d'affaires net	155 003	145 275	6,70	152 246
Ebitda	8 150	6 363	28,08	4 574
Résultat opérationnel courant	5 027	3 257	54,34	1 295
Résultat opérationnel	5 365	3 259	64,62	1 203
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 672	1 704	115,49	-894
Résultat net part du groupe	3 402	1 379	146,71	-26
Résultat de base par action	0,16 €	0,06 €		-0,001 €

(K€)	2010(1)	2009(2)	Evolution 2009/2010 (%)	2008(3)
Endettement financier brut(4)	16 975	13 214	28,46	11 836
Endettement financier brut hors compte courant(4)	11 924	13 214	-9,76	11 836
Trésorerie nette(5)	9 071	8 734	3,86	15 741
Endettement financier net hors compte courant(6)	2 853	4 480	-36,32	-3 905
Capitaux propres	20 407	19 510	4,60	17 768

(1) Les comptes consolidés 2010 intègrent, sans impact significatif, Preview GM System Benelux à compter de sa date de constitution, soit le 9 juillet 2010.

(2) Les comptes consolidés 2009 intègrent IEC Events, IEConnecting People et Digital Cosy à compter de leur date de constitution respective. L'endettement financier brut et net intègre depuis 2009 les avances de trésorerie faites par les établissements bancaires en contre partie de la mobilisation des créances de l'établissement italien de HMS et Harbour Marine Systems. En 2008, ces cessions de créances étaient traitées comme décomptabilisantes.

(3) Les comptes consolidés 2008 intègrent Preview GM System et Fill à compter du 1er avril 2008. Des informations pro forma intégrant Preview GM System et Fill en année pleine sont présentées en note 3.2 des comptes consolidés 2008 (cf. 2ème partie, paragraphe II-3 du document de référence 2008).

(4) L'endettement financier brut est constitué des passifs financiers à court et long terme (emprunts, emprunts en crédit-bail) (cf. note 11 des comptes consolidés 2010, Livre II, III-3 du présent document de référence).

(5) La trésorerie nette est constituée par la trésorerie brute diminuée des découverts bancaires (cf. note 11 des comptes consolidés 2010, Livre II, III-3 du présent document de référence).

(6) L'endettement financier net est constitué de l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette (cf. note 11 des comptes consolidés 2010, Livre II, III-3 du présent document de référence).

II. RAPPORT DE GESTION

1. Activité et faits marquants de l'exercice
2. Analyse des résultats sociaux et consolidés 2010
3. Activité des filiales
4. Evènements postérieurs à la clôture , Perspectives, stratégie
5. Gouvernement d'entreprise
6. Gestion des risques
7. La société et ses actionnaires
8. Développement durable
9. Annexes au rapport de gestion

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément à la loi et aux statuts à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société IEC Professionnel Média (la « Société » ou « IEC PM ») et du groupe IEC (le « Groupe ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice.

Lors de la présente assemblée, vous pourrez également prendre connaissance des rapports des commissaires aux comptes de la Société relatifs aux comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Conformément aux dispositions légales, nous vous présentons notre rapport de gestion :

1. Activité et faits marquants de l'exercice Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

A titre de remarque préliminaire, nous vous précisons que la Société a procédé, dans le cadre de l'établissement de ses comptes consolidés 2010, à une revue de l'information sectorielle. Afin d'améliorer la lisibilité de ses métiers, et en liaison avec la manière dont la performance et le reporting sont suivis et analysés au sein du Groupe, les activités ont été redécoupées en trois nouveaux secteurs qui sont les suivants :

- Le secteur « Corporate » qui comprend les sociétés IEC, Alsace Audio Visuel, Video IEC Espana, IEC Events, IEConnecting People, Audio Equipement, IEC Direct, Digital Cosy, le GIE IEC Management et la Société (ces sociétés étaient auparavant intégrées dans le secteur « Conception, intégration et services audiovisuels ») ainsi que C2M Intelware, société constituant l'ancien secteur « Importation et distribution de matériels de diffusion audio-vidéo » ;
- Le secteur « Cruise » qui comprend les sociétés intégrateurs à bord de navires de croisière (HMS, Harbour Marine System et HMS OY) ainsi qu'Avest, société holding (ces sociétés étaient auparavant intégrées dans le secteur « Conception, intégration et services audiovisuels ») ; et
- Le secteur « Broadcast » qui comprend les sociétés Preview GM System, Fill, Preview GM System Benelux, Cap' Ciné Location et Qualtech (ces sociétés étaient auparavant intégrées dans le secteur « Conception, intégration et services audiovisuels »).

Des explications complémentaires sur l'information sectorielle sont données à la note 3.6.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.1 Activité

Au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 155 003 K€ contre 145 275 K€ au 31 décembre 2009. Le chiffre d'affaires de l'année progresse ainsi de 6,7 %. A périmètre comparable, la hausse est de 6,3 %. L'effet périmètre s'explique par l'activité de la société Preview GM System Benelux, société filiale à 100 % de Preview GM System, constituée en Belgique en juillet 2010.

Le chiffre d'affaires du secteur « Corporate » a progressé de 14,60 %. Cette progression résulte notamment de la vente, par IEC, d'une partie du stock de Preview GM System. Afin d'assurer le développement de l'activité « son » exercée par la société Auvio-One, celle-ci a fusionné avec IEC le 31 décembre 2010 et est devenue la division « son » d'IEC. Au sein du secteur « Corporate », le chiffre d'affaires du pôle « Importation et distribution de matériels de diffusion audio-vidéo » est de 14 965 K€ en 2010 contre 12 951 K€ en 2009, en progression de 15,55 %. Cette activité confirme sa performance de 2009, année pendant laquelle elle avait bien résisté à un environnement économique et concurrentiel particulièrement difficile.

Le secteur « Cruise » a réalisé un chiffre d'affaires de 33 120 K€ au 31 décembre 2010 contre 40 834 K€ au 31 décembre 2009. La baisse du chiffre d'affaires est principalement d'origine française (-6 094 K€) et provient de la diminution de l'activité du chantier naval STX.

Le chiffre d'affaires du secteur « Broadcast » est de 19 865 K€ contre 15 420 K€ en 2009, en progression de 29 %. Cette augmentation résulte principalement de la reprise de l'activité courante chez Preview GM System alors qu'en 2009 une grande partie des moyens de production avait été mobilisée par la réalisation des 4 unités mobiles de production stockées en fin d'exercice, et de la hausse du chiffre d'affaires réalisé par Cap' Ciné Location en 2010.

1.2 Faits marquants

1.2.1 Offre publique d'achat simplifiée réalisée par la Société sur ses propres actions

Au cours du mois de novembre 2010, la Société a mis en œuvre son programme de rachat d'actions et lancé, dans ce cadre, une offre publique d'achat simplifiée (**OPAS**) sur ses propres actions. Cette OPAS, dont le projet a été déposé auprès de l'AMF le 15 novembre 2010, portait sur 10 % du capital, soit un nombre maximum de 2 247 678 actions, et le prix offert par action était de 1,20 €, représentant une prime de 33,33 % sur le cours de bourse du 11 novembre 2010 et une prime de 34,11 % sur la moyenne

pondérée par les volumes des cours de bourse sur 3 mois. L'OPAS a été déclarée conforme par l'AMF le 29 novembre 2010 (visa n° 10-419 du 29 novembre 2010) et s'est déroulée du 2 au 15 décembre 2010 (inclus).

1 628 301 actions ont été présentées à l'offre, soit 72,44 % du nombre maximum d'actions objet de l'OPAS, représentant 7,24 % du capital de la Société.

Conformément aux termes de l'OPAS, les actions acquises par la Société sont affectées (i) à l'objectif de conservation et de remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange à l'occasion d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du nombre total d'actions et/ ou (ii) à l'objectif de remise d'actions lors de l'exercice d'options d'achat d'actions qui seraient attribuées par la Société.

1.2.2 Acquisition des actifs de la société Genedis iSi

Le 8 décembre 2010, le Tribunal de commerce de Bobigny a approuvé l'offre de reprise des actifs de la société en liquidation judiciaire Genedis iSi, déposée par la société IEConnecting People, filiale à 100 % de la Société. Cette offre portait notamment sur le fonds de commerce et la marque Genedis ainsi que sur la reprise de 40 salariés de Genedis iSi. Les actes de cession relatifs à cette acquisition ont été définitivement signés le 9 février 2011. La partie en numéraire du prix de vente des actifs cédés est de 485 044 €.

Cette opération a permis au Groupe de consolider son offre dans les secteurs très porteurs de la visioconférence, de la communication unifiée et de la téléprésence.

* * *

A l'exception de l'offre publique d'achat simplifiée et de l'acquisition des actifs de la société Genedis iSi décrites ci-dessus, aucun autre fait marquant n'est à signaler au cours de l'exercice 2010. Toutefois, nous vous signalons ci-dessous les faits suivants intervenus au cours de l'exercice.

1.2.3 Autres opérations intervenues sur les filiales de la Société

1.2.3.1 IEC - Renforcement des fonds propres - Modification de la dénomination sociale - Absorption d'Auvi-One

Suite aux pertes enregistrées par IEC au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le montant de ses capitaux propres était devenu inférieur à la moitié de son capital social. En conséquence, il a été décidé, le 30 juin 2010, outre la poursuite de son activité en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de procéder immédiatement à sa recapitalisation et à la reconstitution de ses capitaux propres. Cette recapitalisation a été réalisée par voie de réduction de capital motivée par des pertes, intégralement supportée par la Société en sa qualité d'associé unique d'IEC, d'un montant de 692 402 € par diminution de la valeur nominale des actions. En outre, afin de renforcer les fonds propres d'IEC, il a été procédé, également le 30 juin 2010, à une augmentation de capital d'un montant de 736 321 € par élévation de la valeur nominale de actions ; cette augmentation de capital a été intégralement souscrite par la Société et libérée par compensation avec la créance en compte courant de la Société sur IEC.

Par ailleurs, les fonds propres d'IEC ont été encore renforcés en novembre 2010 par voie d'augmentation de capital d'un montant de 1 000 000 € par élévation de la valeur nominale des actions composant le capital d'IEC. Cette augmentation de capital a été intégralement libérée par la Société par compensation avec sa créance en compte courant sur IEC.

A l'issue de ces opérations, le capital social d'IEC s'élève à 2 000 000 €, divisé en 2 835 936 actions.

En novembre 2010, la Société a également décidé, en sa qualité d'associé unique d'IEC, de modifier la dénomination sociale et d'adopter comme dénomination "IEC" en lieu et place de "SAS IEC".

Au dernier trimestre 2010, IEC a absorbé la société Auvi-One. Cette fusion a été précédée de l'acquisition des 5 % du capital d'Auvi-One détenu par M. Délicourt et de la cession par la Société à IEC de 100 % des actions Auvi-One de sorte que la fusion a été réalisée selon le régime simplifié prévu à l'article L. 236-11 du Code de commerce en cas d'absorption d'une filiale à 100 %. L'actif net transmis par Auvi-One à IEC dans le cadre de la fusion s'est élevé à 110 597 € et la fusion a dégagé un mali de fusion d'un montant de 112 529 € comptabilisé à l'actif du bilan de la société IEC. La fusion a été définitivement réalisée le 31 décembre 2010, avec effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2010.

1.2.3.2 Video IEC Espana – Recapitalisation

Au cours de l'exercice 2010, il a été procédé à la recapitalisation et à la reconstitution des capitaux propres de Video IEC Espana. Cette recapitalisation a été réalisée par voie de réduction à zéro du capital de Video IEC Espana, immédiatement suivie d'une augmentation de capital d'un montant de 500 000 € intégralement souscrite par la Société et libérée par compensation avec la créance en compte courant de la Société sur Video IEC Espana.

A l'issue de ces opérations, le capital de Video IEC Espana s'élève à 500 000 € divisé en 5 000 actions toutes détenues par la Société.

1.2.3.3 HMS – Réduction de capital motivée par des pertes – Transformation en SAS

Afin d'apurer immédiatement la perte enregistrée par HMS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui s'élevait à 228 576 €, il a été décidé, le 30 juin 2010, de procéder à une réduction de capital de HMS d'un montant équivalent. Cette réduction de capital a été réalisée par annulation de 228 576 actions appartenant à Avest. A l'issue de cette opération, le capital de HMS s'élève à 771 424 €, divisé en 771 424 actions d'un euro de valeur nominale chacune.

Le 31 août 2010, HMS a été transformée en société par actions simplifiée.

1.2.3.4 Audio Equipment – Lumière & Son – Acquisition des actions non détenues par le Groupe – Transformation en société par actions simplifiée

Avest a acquis le 20 juin 2010 auprès de la famille Bouchet-Girard les 4 005 actions Audio Equipment détenues par cette dernière. A la suite de cette opération, Avest détient 100 % du capital d'Audio Equipment.

Le 30 juin 2010, Audio Equipment a été transformée en société par actions simplifiée.

1.2.3.5 Alsace Audio Visuel – Transformation en société par actions simplifiée

Le 12 novembre 2010, Alsace Audio Visuel a été transformée en société par actions simplifiée.

1.3 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Cf. paragraphe 2 du présent rapport de gestion.

1.2.3.6 Constitution de Preview GM System Benelux

Le 9 juillet 2010, Preview GM System a créée en Belgique une filiale à 100 % dénommée Preview GM System Benelux. Cette société a été constituée, après l'obtention d'un marché local, en vue d'initier le positionnement du Groupe dans les pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg).

1.2.3.7 IEConnecting People – Augmentation de capital – Transfert du siège social – Adoption de Genedis comme nom commercial

Dans le cadre de la reprise des actifs de la société Genedis iSi décrite ci-dessus (cf. paragraphe 1.1.2 du présent rapport de gestion), il a été procédé le 16 décembre 2010 à une augmentation de capital d'IEConnecting People d'un montant de 450 000 €, intégralement souscrite par la Société. Le capital d'IEConnecting People a ainsi été porté de 50 000 € à 500 000 €. Le même jour, la Société a également, en sa qualité d'associé unique d'IEConnecting People, décidé de transférer le siège social à Gennevilliers (27/41 boulevard Louise Michel) et d'adopter "Genedis" comme nom commercial.

2. Analyse des résultats consolidés et sociaux 2010 d'IEC PM

2.1 Résultats consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été établis conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 et au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces normes comptables internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et les IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*). Des explications concernant les normes et méthodes utilisées pour l'établissement des comptes consolidés de la Société figurent dans l'annexe aux comptes consolidés.

Pour mémoire, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 intégraient IEC Events à compter de sa constitution soit le 1^{er} avril 2009 ; cette intégration n'avait pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés dans la mesure où l'activité d'IEC Events était au préalable exercée par IEC. Par ailleurs, le périmètre de consolidation incluait également en 2009, sans impact, les sociétés IEConnecting People et Digital Cosy qui ont été immatriculées le 30 décembre 2009.

S'agissant des changements de périmètre intervenus en 2010, la société Preview GM System Benelux a intégré le périmètre à compter du 9 juillet 2010, date de sa constitution (cf. paragraphe 1.2.3.7 ci-dessus) et la société Auvi-One en est sortie à la suite de son absorption par voie de fusion par IEC (cf. paragraphe 1.2.3.1 ci-dessus).

2.1.1 Analyse de la croissance de l'activité

Contribution des activités au chiffre d'affaires consolidé

Chiffre d'affaires (K€)	2010	2009	Évolution 2009/2010 (%)
Corporate	102 018	89 022	14,60
Cruise	33 120	40 834	-18,89
Broadcast	19 865	15 420	28,83
Total	155 003	145 275	6,70

Au 31 décembre 2010, le **chiffre d'affaires consolidé** s'établit à 155 003 K€ contre 145 275 K€ au 31 décembre 2009. Le chiffre d'affaires de l'année progresse ainsi de 6,7 %. A périmètre comparable, la hausse est de 6,3 %. L'effet périmètre s'explique par l'activité de la société Preview GM System Benelux, société filiale à 100 % de Preview GM System, constituée en Belgique en juillet 2010 (cf. paragraphe 1.2.3.6 du présent rapport de gestion).

Le chiffre d'affaires du secteur « Corporate » a progressé de 14,60 %. Cette progression résulte notamment de la vente, par IEC, d'une partie du stock de Preview GM System. Au sein du secteur « Corporate », le chiffre d'affaires du pôle « Importation et distribution de matériels de diffusion audio-vidéo » est de 14 965 K€ en 2010 contre 12 951 K€ en 2009, en progression de 15,55 %. Cette activité confirme sa performance de 2009, année pendant laquelle elle avait bien résisté à un environnement économique et concurrentiel particulièrement difficile.

Le secteur « Cruise » a réalisé un chiffre d'affaires de 33 120 K€ au 31 décembre 2010 contre 40 834 K€ au 31 décembre 2009. La baisse du chiffre d'affaires est principalement d'origine française (-6 094 K€) et provient de la diminution de l'activité du chantier naval STX.

Le chiffre d'affaires de l'activité « Broadcast » a progressé 28,83 %. Cette augmentation résulte de la hausse du chiffre d'affaires de Cap' Ciné Location et de Preview GM System. S'agissant de cette dernière, la progression résulte d'une reprise de l'activité courante.

2.1.2 Analyse de la rentabilité opérationnelle et du résultat net

Contribution des activités au résultat opérationnel courant (Ebit)

Résultat opérationnel courant (K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Corporate	412	-1374	129,99
Cruise	956	1 058	-9,64
Broadcast	3 659	3 574	2,38
Total	5 027	3 257	54,34

Au 31 décembre 2010, le **résultat opérationnel courant** dégagé est positif de 5 027 K€ contre un résultat opérationnel courant positif de 3 257 K€ au 31 décembre 2009.

L'amélioration de ce résultat est liée d'une part, à la forte croissance du chiffre d'affaires notamment dans le secteur « Corporate » et du résultat de la société Preview GM System et d'autre part, aux restructurations importantes engagées en 2009 et 2010, notamment chez IEC et HMS.

Analyse de la formation du résultat opérationnel courant

En K€	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Chiffre d'affaires net	155 003	145 275	6,70
Achats consommés	-76 767	-69 513	10,44
Marge sur achats consommés	78 236	75 762	
Marge sur achats consommés(1)	50,47 %	52,15 %	
Charges externes	-34 847	-33 901	2,79
Charges de personnel	-32 721	-33 326	-1,82
Impôts et taxes	-1 304	-2 124	-38,61
Dotation aux amortissements	-3 123	-3 105	0,58
Dotations aux provisions	-1371	-1 037	32,21
Autres produits et charges d'exploitation	156	988	-84,21
Résultat opérationnel courant	5 027	3 257	54,34
Autres produits et charges opérationnels	338	2	
Résultat opérationnel	5 365	3 259	64,62

¹ Soit le ratio (chiffre d'affaires- Achats consommés)/ Chiffre d'affaires).

Au 31 décembre 2010, la **marge sur achats consommés** s'établit à 50,47 % contre 52,15 % au 31 décembre 2009. La baisse de marge moyenne sur achats consommés est liée à la vente de produits stockés. La marge sur achats consommés retraitée de cette opération s'établit à 52,78 %.

Les autres charges externes s'élèvent à 34 847 K€ en 2010 contre 33 901 K€ en 2009. Leur poids relativement au chiffre d'affaires s'établit à 22,48 % contre 23 % en 2009.

Les **frais de personnel** passent de 33 326 K€ en 2009 à 32 721 K€ en 2010.

Les **amortissements** sont stables par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 3 123 K€ contre 3 105 K€ en 2009.

Les **provisions et dépréciations** s'établissent à 1 371 K€ en 2010 contre 1 037 K€ en 2009.

Le **résultat opérationnel** est positif de 5 365 K€ en 2010 contre un résultat opérationnel de 3 259 K€ en 2009.

Le **coût de l'endettement financier brut** s'élève à -1 094 K€ en 2010 contre -972 K€ en 2009.

Le **résultat net consolidé** est bénéficiaire et s'élève à 3 672 K€ contre un résultat net consolidé bénéficiaire de 1 704 K€ pour l'exercice 2009.

Le **résultat net par action** s'établit à 0,16 € en 2010 contre 0,06 € en 2009.

Détail du bas du compte de résultat

En K€	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Résultat opérationnel	5 365	3 259	64,62
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut	-1 094	-972	12,55
Coût de l'endettement financier net	-1 094	-972	
Autres charges et produits financiers	321	-203	258,12
Charge d'impôt	-921	-381	141,73
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 672	1 704	115,49
Part des intérêts minoritaires	270	325	-16,92
Résultat net part du groupe	3 402	1 379	146,71
Résultat de base par action	0,16€	0,06€	
Résultat dilué par action	0,16€	0,06€	

2.1.3 Analyse de la structure financière

Le total du bilan consolidé du Groupe s'établit 87 183 K€ au 31 décembre 2010 contre à 89 509 K€ au 31 décembre 2009.

Les **actifs non courants** s'élèvent à 25 257 K€ au 31 décembre 2010 contre 23 309 K€ au 31 décembre 2009. Outre les investissements en matériels pour IEC Events, cette augmentation résulte, à hauteur de 990 K€, de l'acquisition du fonds de commerce de la société Genedis iSi.

Les **actifs courants** s'établissent à 61 926 K€ au 31 décembre 20010 contre 66 200 K€ au 31 décembre 2009. Cette baisse s'explique d'une part, par la vente de produits stockés en 2009 et d'autre part, par l'augmentation du poste clients résultant, pour l'essentiel, d'opérations à l'export facturées en décembre 2010 et payées sur le premier trimestre 2011.

Au 31 décembre 2010, hors actions propres, les **capitaux propres** s'élèvent à 20 407 K€ contre 19 510 K€ au 31 décembre 2009. Les actions propres représentent un montant de 2 202 K€ qui vient en diminution des capitaux propres.

Les **passifs non courants** s'élèvent 10 613 K€ au 31 décembre 2010 contre 6 425 K€ au 31 décembre 2009 et sont principalement composés d'emprunts financiers pour un montant de 8 906 K€ contre 5 502 K€ en 2009. Cette variation correspond à l'apport en compte courant de la société Fin cap consentie en mars 2010 à l'effet de financer les stocks constitués chez Preview, dont le montant s'élève à 5 051 K€ au 31 décembre 2010 (créance cédée à Crozaloc le 14 décembre 2010) et au remboursement des emprunts en cours.

Les **passifs courants** s'élèvent à 56 163 K€ au 31 décembre 2010 contre 63 574 K€ au 31 décembre 2009. Les dettes fournisseurs passent de 32 987 K€ au 31 décembre 2009 à 24 425 K€ au 31 décembre 2010. Cette variation s'explique par une diminution de 9 554 K€ de l'encours fournisseurs lié à la production stockée chez Preview GM System en 2009.

Bilan simplifié

ACTIF (K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Actifs non courants	25 257	23 309	8,36
dont écarts d'acquisition	17 277	16 287	6,08
Actifs courants	61 926	66 200	-6,46
dont stocks et en cours	13 085	21 758	-39,86
dont clients	30 964	27 017	14,61
dont trésorerie et équivalents	9 897	9 732	1,70
Total Actif	87 183	89 509	-2,60

PASSIF (K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Capitaux propres groupe	22 047	21 399	3,03
Intérêts minoritaires	-1 640	-1 889	-13,18
Capitaux propres de l'ensemble	20 407	19 510	4,60
Passifs non courants	10 613	6 425	65,18
dont emprunts et dettes financières	8 906	5 502	61,87
Passifs courants	56 163	63 574	-11,66
dont dettes fournisseurs	24 425	32 987	-25,96
dont emprunt court terme	8 896	8 710	2,14
Total Passif	87 183	89 509	-2,60

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité de l'exercice 2010 sont positifs de 5 343 K€ et en augmentation de 11 327 K€ par rapport à 2009. Ils proviennent principalement de l'amélioration du besoin en fonds de roulement très impacté en 2009 par l'augmentation du montant des stocks de la société Preview GM System.

Sur 2010, le Groupe a remboursé 9 364 K€ d'emprunts dont 2 042 K€ en crédit-bail et 4 949 K€ de compte courant Fin Cap. En 2010, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement intègrent notamment l'apport de compte courant de la société Fin Cap (créance cédée à Crozaloc le 14 décembre 2010) pour un montant de 5 051 K€ au 31 décembre 2010 et également l'acquisition par la Société de ses propres actions dans le cadre de l'OPAS (cf. paragraphe 1.2.1 ci-dessus) pour un montant de 2 202 K€.

Au 31 décembre 2010, la situation nette de trésorerie est positive de 9 071 K€, avec une augmentation de celle-ci de 337 K€ sur l'exercice.

A la connaissance de la Société, sous réserve des clauses de remboursement anticipé stipulées dans le contrat de prêt relatif au financement de l'acquisition de Preview GM System décrites au paragraphe 6.1.3.1 du présent rapport de gestion, il n'existe pas de restrictions à l'utilisation de capitaux qui ont influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe.

Endettement financier net

En K€	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Endettement financier brut(1)	16 975	13 214	28,46
Endettement financier brut hors compte courant(1)	11 924	13 214	-9,76
Trésorerie nette(2)	9 071	8 734	3,86
Endettement financier net hors factor et hors compte courant(3)	2 853	4 480	-36,32

(1) L'endettement financier brut est constitué des passifs financiers à court et long terme (emprunts, emprunts en crédit-bail, compte courant) (cf. note 11 des comptes consolidés 2010).

(2) La trésorerie nette est constituée par la trésorerie brute diminuée des découvertes bancaires (cf. note 11 des comptes consolidés 2010).

(3) L'endettement financier net est constitué de l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette (cf. note 11 des comptes consolidés 2010).

Analyse des flux de trésorerie

En K€	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	5 343	-5 984	-189,29
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	-2 899	251	-1 254,98
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-2 073	-1 282	61,70
Variation de trésorerie	337	-7 007	-104,81
Trésorerie nette à l'ouverture	8 734	15 741	-44,51
Trésorerie nette à la clôture	9 071	8 734	3,86

2.2 Résultats sociaux

Proposition d'affectation du résultat

2.2.1 Résultats sociaux

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été établis dans le respect des principes comptables et notamment des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices. Aucune modification n'a été apportée aux méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sociaux.

La société mère IEC Professionnel Media est un holding et n'a donc pas d'activité propre, à l'exception des prestations de services qu'elle fournit aux sociétés du Groupe, directement ou par l'intermédiaire du GIE IEC Management.

Compte d'exploitation simplifié

En K€	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Produits des activités annexes	3 697	3 685	0,32
Total charges d'exploitation	3 577	3 606	-0,8
Ebitda	131	94	39,36
Ebit	120	79	51,90
Résultat financier	345	278	24,10
Résultat exceptionnel	-28	6	
Impôts sur les bénéfices (produit d'intégration fiscale)	-1 539	-1 242	23,91
Résultat net	1 976	1 605	23,12

Le **produit des activités annexes** s'établit à 3 697 K€ au cours de l'exercice 2010 contre 3 685 K€ en 2009.

Les **charges d'exploitation** s'établissent à 3 577 K€ en 2010 contre 3 606 K€ en 2009.

L'**Ebitda** ressort à 131 K€ au 31 décembre 2010 contre 94 K€ au 31 décembre 2009.

L'**Ebit** ressort à 120 K€ au 31 décembre 2010 contre 79 K€ au 31 décembre 2009.

Le **résultat financier** est de 345 K€ en 2010 contre 278 K€ en 2009. Cette variation s'explique par :

- une diminution du dividende versé par Cap' Ciné Location (600 K€ en 2010 contre 800 K€ en 2009),
- des reprises de provisions pour 758 K€, correspondant pour l'essentiel à la reprise de la provision pour dépréciation des titres de C2M,
- des provisions pour dépréciation des titres de 507 K€ principalement liées à la dégradation de la situation nette des sociétés Video IEC Espana et IEC,
- une augmentation des intérêts et charges assimilés de 258 K€ lié à l'avance en compte courant consentie par la société Fin Cap fin mars 2010 (créance cédée à Crozaloc le 14 décembre 2010).

Le montant de l'impôt correspond au profit d'intégration fiscale dégagé sur le Groupe.

Le **résultat net**, qui en découle en 2010, est un bénéfice de 1 976 K€ contre un bénéfice de 1 605 K€ en 2009.

Aucune charge ou amortissement non déductible au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été enregistré au cours de l'exercice. Des provisions et charges à payer non déductibles d'un montant de 5 K€ ont toutefois été engagées.

Bilan simplifié

ACTIF (K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Actif immobilisé	43 543	38 842	12,10
Dont immobilisations financières	43 543	38 842	12,10
Actif circulant	15 767	13 155	19,86
- dont autres créances	12 635	10 618	19,00
Total Actif	59 310	51 997	14,06
<hr/>			
PASSIF (K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Capitaux propres	40 985	39 010	5,06
- dont résultat de l'exercice	1 976	1 605	23,12
Dettes	18 324	12 987	41,09
- dont emprunts et dettes financières (établissements de crédit et divers)	15 546	10 095	54
Total Passif	59 310	51 997	14,06

Les **capitaux propres** s'élèvent à 40 985 K€ au 31 décembre 2010 contre 39 010 K€ au 31 décembre 2009. Cette augmentation est liée au résultat de l'exercice.

Les emprunts et dettes financières ressortent à 15 546 K€ au 31 décembre 2010 contre 10 095 K€ au 31 décembre 2009. L'augmentation des emprunts et dettes financières est liée, pour l'essentiel, à l'avance en compte courant consentie par Fin Cap fin mars 2010 (créance cédée à Crozaloc le 14 décembre 2010), dont le montant s'élève à 5 051 K€ au 31 décembre 2010.

S'agissant des dettes fournisseurs dont le montant s'élève à 1 469 K€ à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau ci-dessous présente la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes par date d'échéance :

Echéancier des dettes fournisseurs K€ au 31/12	Total dettes		Total dettes non échues		Total dettes échues		A 45 jours au plus		A plus de 45 jours et 60 jours au plus		A plus de 60 jours	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Part Groupe	1 189	526	1 189	526								
Part hors Groupe	280	107	11	87	269	20	256	18	13	2		
Total	1 469	633	1200	613	269	20	256	18	13	2		

Par ailleurs, nous vous précisons que d'une manière générale la Société règle ses fournisseurs à 60 jours et que le délai de paiement des clients est de 60 jours.

2.2.2 Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 1 975 800,35 € comme suit :

- 198 373,20 € au compte « Réserve légale » à l'effet de porter celle-ci au montant minimum requis par la loi (10 % du capital social) ; et
- le solde, soit 1 777 427,15 € au compte « Report à nouveau ».

3. Activité des filiales

3.1 Liste des filiales et participations de la société au 31 décembre 2010

Société	Siège social	N° de SIREN	Capital (€)	% intérêts
SECTEUR « CORPORATE »				
IEC	13/15 rue Louis Kerautret Botmel - 35000 Rennes	350 093 704	2 000 000	100,00
Alsace Audio Visuel	Rue du Pont du Péage - Parc d'activités de la porte Sud - 67118 Geispolsheim	310 240 197	249 041,16	100,00
Vidéo IEC Espana L.S.	45 Avenida Alberto Alcocer 1 ^{er} A 28016 Madrid - Espagne		500 000	95,00
IEC Events	27/41 boulevard Louise Michel - 92230 Gennevilliers	511 527 756	461 888	100,00
IEConnecting People – GENEDIS	27/41 boulevard Louise Michel - 92230 Gennevilliers	519 146 211	500 000	100,00
Audio Equipment – Lumière & Son	42 rue Vaucanson - 69150 Décines Charpieu	311 521 249	166 608	50,10
C2M-Intelware	27/41 boulevard Louise Michel - 92230 Gennevilliers	334 356 862	553 350	100,00
IEC Direct	13/15 rue Louis Kerautret Botmel - 35000 Rennes	489 994 822	49 100	100,00
Digital Cosy	13/15 rue Louis Kerautret Botmel - 35000 Rennes	519 146 096	50 000	100,00
SECTEUR « CRUISE »				
HMS	8 rue Louis Breguet - 44600 Saint-Nazaire	328 885 157	771 424	50,10
Harbour Marine Systems	2011 NW 89 Place - FL 33172 Doral - USA			50,10
HMS OY	Koskenmaantie 904300 Tuusula - Finlande			49,85
Avest	27/41 boulevard Louise Michel - 92230 Gennevilliers	411 913 981	1 523 148	50,10
SECTEUR « BROADCAST »				
Preview GM System	191-193 route de Saint Leu - 93800 Epinay Sur seine	402 613 384	300 000	100,00
Fill	191-193 route de Saint Leu - 93800 Epinay Sur seine	408 508 349	7 622,45	100,00
Preview GM System Benelux	Square Marie-Louise 4 - 1000 Bruxelles – Belgique	0827.837.194	50 000	100,00
Cap' Ciné Location	3 rue Villaret Joyeuse - 75017 Paris	411 276 702	210 000	100,00
QualTech France	191-193 route de Saint Leu - 93800 Epinay Sur seine	482 417 334	37 000	100,00
AUTRES				
GIE IEC Management	13/15 rue Louis Kerautret Botmel - 35000 Rennes	434 524 419		100,00

3.2 Secteur « Corporate »

3.2.1 IEC

IEC regroupe les activités d'audio-video gérance, de conception et intégration de solutions audiovisuelles, ainsi que les services associés. En 2009, IEC a transféré, par voie d'apport partiel d'actifs soumis au régime juridique des scissions, son activité « location/prestation » à IEC Events. Les comptes 2010 intègrent les résultats d'Auvi-One à la suite de la fusion-absorption de celle-ci par IEC décrite ci-dessus (cf. paragraphe 1.2.3.1 du présent rapport de gestion).

IEC (compte de résultat en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Chiffre d'affaires net	70 380	67 863	3,71
Ebitda	378	-470	180,43
Ebit	-5	-1 136	99,56
Résultat net	-166	-692	76,16

Le **chiffre d'affaires** s'établit à 70 380 K€ au 31 décembre 2010 contre 67 863 K€ au 31 décembre 2009, soit une hausse de 3,71 %. En 2010, le chiffre d'affaires comprend l'activité de l'exercice d'Auvi-One pour un montant de 1 522 K€ et la vente d'une partie de la production stockée de Preview GM System à un client d'IEC pour un montant de 11 744 K€. En 2009, le chiffre d'affaires intégrait pour 9 997 K€ l'activité « location/ prestation » apportée à IEC Events à compter du 1er décembre 2009. Retraité de ces opérations, le chiffre d'affaires ressort à 57 866 K€ en 2009 et 57 114 K€ en 2010.

La marge nette (après achats, sous traite et frais de personnel affecté) s'établit à 9,73 % du chiffre d'affaires 2010 contre 11,30 % en 2009. Hors vente de la production stockée, la marge nette est de 11,37 %.

Les dotations nettes aux provisions relatives à l'exploitation s'élèvent à 85 K€ contre 151 K€ en 2009.

Les frais de personnel s'élèvent à 15 023 K€ contre 18 349 K€ en 2009, soit une baisse de 18,13 %. Cette baisse est principalement liée au transfert des salariés attachés à l'activité « location/ prestation » à la société IEC Events dans le cadre de l'apport partiel d'actifs réalisé en 2009 ainsi qu'aux restructurations effectuées en 2009.

L'**Ebitda** est positif de 378 K€ contre un Ebitda négatif de 470 K€ en 2009.

L'**Ebit** de 2010 se rapproche de l'équilibre et ressort à -5 K€ contre un **Ebit** déficitaire de -1 136 K€ en 2009. La vente de la production stockée contribue pour 189 K€ à ce résultat et l'activité d'Auvi-One génère une perte de 60 K€. L'amélioration du résultat d'exploitation est liée aux économies de masse salariale et à la réduction des frais généraux.

Le **résultat financier** est déficitaire et ressort à -146 K€ au 31 décembre 2010 contre un résultat financier déficitaire de -185 K€ au 31 décembre 2009.

Le **résultat exceptionnel** est négatif de -21 K€ pour l'exercice 2010, contre un résultat exceptionnel positif de 628 K€ en 2009. Pour mémoire, le résultat exceptionnel de 2009 était lié pour l'essentiel à la constatation d'un produit exceptionnel de 400 K€ au titre d'un contrat d'apporteur d'affaires conclu avec la société Preview GM System.

Le **résultat net** est déficitaire et s'établit à -165 K€ contre un résultat net déficitaire de -692 K€ en 2009, soit une réduction du déficit de 76,16 %.

IEC (bilan en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Actif immobilisé	4 470	3 549	25,95
Actif circulant	20 927	17 196	21,70
dont Créances Clients	6 098	5 880	3,71
Total Actif	25 399	20 745	22,43
Capitaux propres	1 834	264	594,70
Dettes	23 215	20 447	13,54
dont Dettes Fournisseurs	12 272	11 726	4,66
Total Passif	25 399	20 745	22,43

Le total du bilan passe de 20 745 K€ au 31 décembre 2009 à 25 399 K€ au 31 décembre 2010, soit une hausse de 22,43 %.

L'actif immobilisé comprend le mali de fusion d'un montant de 113 K€ dégagé dans le cadre de la fusion par absorption de la société Auvi-One visée ci-dessus.

Au passif, la situation nette est positive de 1 834 K€ au 31 décembre 2010 contre une situation nette positive de 264 K€ au 31 décembre 2009. Outre le résultat de l'exercice, cette différence s'explique par les opérations effectuées sur le capital au cours de l'exercice décrites ci-dessus (cf. paragraphe 1.2.3.1 du présent rapport de gestion).

Le **DSO**¹ est de 67 jours au 31 décembre 2010, contre 55,46 jours au 31 décembre 2009. Le délai de règlement fournisseurs est de 61 jours au 31 décembre 2010 contre 60 jours au 31 décembre 2009.

¹ DSO : Days sales outstanding : en cours client exprimé en nombre de jours de chiffre d'affaires

3.2.2 Alsace Audio Visuel

Alsace Audio Visuel a donné son fonds de commerce en location gérance à IEC à compter du 1^{er} avril 2006. Auparavant, elle exerçait la même activité qu'IEC.

Alsace Audio Visuel (en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Chiffre d'affaires net	368	994	-62,98
Ebitda	259	234	10,68
Ebit	246	189	30,16
Résultat net	234	172	36,05

Le **chiffre d'affaires** d'Alsace Audio Visuel s'est élevé à 368 K€ au titre de l'exercice 2010 contre 994 K€ au titre de l'exercice 2009. Cette baisse du chiffre d'affaires est liée d'une part, à la fin de certains contrats clients non transférés à IEC dans le cadre de la location gérance (-443 K€) et d'autre part, à la baisse des redevances de location gérance d'IEC (-183 K€) qui ont suivi la diminution des charges supportées par Alsace Audio Visuel suite au transfert de ces mêmes dépenses à IEC.

L'**Ebitda** est positif de 259 K€ contre un Ebitda positif de 234 K€ en 2009.

L'**Ebit** est positif de 246 K€ contre un Ebit positif de 189 K€ en 2009. L'augmentation de l' Ebit résulte principalement de la diminution des autres achats charges externes en liaison avec la fin des contrats clients.

Le **résultat net** est positif de 234 K€.

Alsace Audio Visuel (bilan en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Actif immobilisé	193	215	-10,24
Actif circulant	678	527	28,65
<i>dont Créances Clients</i>	210	126	66,67
Total Actif	919	828	10,99
Capitaux propres	655	421	55,58
Dettes	215	270	-20,37
<i>dont Dettes Fournisseurs</i>	38	58	-34,48
Total Passif	919	828	10,99

Les capitaux propres s'établissent à 655 K€ au 31 décembre 2010 contre 421 K€ au 31 décembre 2009.

3.2.3 Video IEC España

Video IEC España exerce la même activité en Espagne qu'IEC en France.

Video IEC España (en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Chiffre d'affaires net	6 972	6 363	9,57
Ebitda	6	-449	101,34%
Ebit	-193	-675	71,41
Résultat net	-292	-784	62,76

Le **chiffre d'affaires** de Video IEC España s'est élevé 6 972 K€ pendant l'année 2010 contre 6 363 K€ pendant l'exercice 2009, soit une augmentation de 9,57 %. Ainsi, dans un contexte économique toujours très difficile en Espagne, Video IEC España est parvenue à augmenter de près de 10 % son chiffre d'affaires par rapport à celui de l'exercice précédent.

L'**Ebitda** est positif de 6 K€ en 2010 contre -449 K€ pour 2009.

L'**Ebit** est négatif de 193 K€ contre -675 K€ en 2009. L'amélioration de l'Ebit résulte d'une part, de la hausse du chiffre d'affaires et d'autre part, de la réduction de la masse salariale et des frais généraux sur l'exercice.

Le **résultat net** est négatif de 292 K€ en 2010 contre un résultat net négatif de 784 K€ pour 2009.

Video IEC Espana (bilan en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Actif immobilisé	315	519	-39,31
Actif circulant	3 762	3 442	9,30
<i>dont Créances Clients</i>	2 684	2 439	10,05
Total Actif	4 077	3 960	2,95
Capitaux propres	129	-79	263,29
Dettes	3 869	3 857	0,31
<i>dont Dettes Fournisseurs</i>	1 133	922	22,89
Total Passif	4 077	3 960	2,95

À la clôture de l'exercice, les capitaux propres s'élevaient à 129 K€ contre -79 K€ en 2009. Cette variation des capitaux propres résulte des opérations effectuées sur le capital au cours de l'exercice décrites ci-dessus (cf. paragraphe 1.2.3.2 du présent rapport de gestion) et du résultat de l'exercice.

3.2.4 IEC Events

IEC Events est spécialisée dans les prestations de location de moyens humains et techniques au service de la création et de l'évènement.

IEC Events (en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Chiffre d'affaires net	11 020	2 232	nc
Ebitda	291	20	nc
Ebit	141	9	nc
Résultat net	63	-1	nc

IEC Events a reçu, dans le cadre d'un apport partiel d'actifs soumis au régime juridique des scissions ayant pris effet le 1er décembre 2009, la branche d'activité « location/ prestation » d'IEC. Jusqu'au 30 novembre 2009, IEC Events n'a eu aucune activité externe au Groupe. 2010 est donc le premier exercice complet et de pleine activité pour IEC Events. Dans ces conditions, la comparaison des chiffres de 2010 avec ceux de 2009 est par nature limitée.

Le **chiffre d'affaires** de l'exercice 2010 ressort à 11 020 K€ contre un chiffre d'affaires de 2 232 K€ en 2009.

L'**Ebitda** ressort à 291 K€.

L'**Ebit** ressort à 141 K€.

Le **résultat net** au 31 décembre 2010 s'établit à 63 K€ compte tenu d'une charge d'impôt sur les sociétés de 54 K€.

IEC Events (bilan en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Actif immobilisé	625	599	4,34
Actif circulant	3 848	2 087	84,38
<i>dont Créances Clients</i>	985	1 424	-30,83
Total Actif	4 474	2 686	66,57
Capitaux propres	524	461	13,67
Dettes	3 950	2 201	79,46
<i>dont Dettes Fournisseurs</i>	2 633	1 068	146,54
Total Passif	4 474	2 686	66,57

Les capitaux propres s'établissent à 524 K€ au 31 décembre 2010 contre 461 K€ au 31 décembre 2009.

3.2.5 IEConnecting People

IEConnecting People est spécialisée dans la fourniture de toutes prestations de services dans les domaines de l'audiovisuel, du multimédia et de l'informatique ainsi que la commercialisation de tous produits et matériels associés. Elle a adopté le nom commercial « Genedis » en 2010.

IEConnecting People (en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Chiffre d'affaires net	109	na	na
Ebitda	-149	na	na
Ebit	-149	na	na
Résultat net	-149	na	na

IEConnecting People a été constituée fin décembre 2009. Comme indiqué ci-dessus (cf. paragraphe 1.2.2 du présent rapport de gestion), IEConnecting People a repris le 8 décembre 2010 des actifs (dont le fonds de commerce et la marque) de Génedis iSi, société en liquidation judiciaire, spécialisée dans la visioconférence, la communication unifiée et la téléprésence.

IEConnecting People n'a pas eu d'activité commerciale en 2010 avant la reprise des actifs de Genedis iSi, dont la date d'entrée en jouissance est le 9 décembre 2010.

Le **chiffre d'affaires** 2010, qui s'élève à 109 K€, correspond aux contrats repris dans le cadre de l'acquisition du fonds de commerce de Genedis iSi pour la période courant entre le 9 décembre et le 31 décembre 2010.

Compte tenu du niveau limité d'activité de Genedis depuis la reprise et du poids des charges, notamment des charges sociales, le **résultat net** est déficitaire et s'établit à -149 K€.

IEConnecting People (bilan en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Actif immobilisé	1 007	na	na
Actif circulant	1 130	na	na
<i>dont Créances Clients</i>	491	na	na
Total Actif	2 136	na	na
Capitaux propres	351	na	na
Dettes	1 785	na	na
<i>dont Dettes Fournisseurs</i>	89	na	na
Total Passif	2 136	na	na

L'actif immobilisé correspond, pour 957 K€, au fonds de commerce Genedis. Les dettes incluent des dettes fiscales et sociales pour 388 K€, des autres dettes correspondant au paiement du prix de vente des actifs Genedis cédés pour la part en numéraire, soit 485 K€ (acte de cession signé le 9 février 2011), ainsi que des produits constatés d'avance pour 798 K€.

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'élèvent à 351 K€.

3.2.6 Audio Equipment

Audio Equipment est le spécialiste des technologies scéniques et culturelles. Il intervient en France et à l'international dans les domaines particuliers suivants : équipements scéniques, réseaux scéniques et audiovisuels, équipements muséographiques.

Audio Equipment (en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Chiffre d'affaires net	3 647	3 458	5,47
Ebitda	-433	94	-560,64
Ebit	- 456	78	- 684,62
Résultat net	- 461	71	-749,30

Le **chiffre d'affaires** s'est élevé en 2010 à 3 647 K€ contre 3 458 K€ en 2009, soit une hausse de 5,47 %.

L'**Ebitda** 2010 est négatif et s'établit à -433 K€ contre un Ebitda positif de 94 K€ en 2009.

L'**Ebit** 2010 est négatif et s'établit à -456 K€ contre un Ebit positif de 78 K€ en 2009. Cette dégradation de l'Ebit résulte d'une augmentation des charges et notamment un dérapage de la masse salariale et de la sous-traitance lié à une forte concentration des affaires sur une période limitée.

Le **résultat net** est négatif et ressort à -461 K€ contre un résultat net positif de 71 K€ au titre de l'exercice 2009.

Audio Equipment (bilan en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Actif immobilisé	138	98	40,82
Actif circulant	1 824	1 259	44,88
<i>dont Créances Clients</i>	471	679	-30,63
Total Actif	1 962	1 357	44,58
Capitaux propres	-79	383	-120,63
Dettes	2 041	904	125,77
<i>dont Dettes Fournisseurs</i>	1 074	495	116,97
Total Passif	1 962	1 357	44,58

Les capitaux propres au 31 décembre 2010 sont négatifs et s'élèvent à -79 K€ contre des capitaux propres positifs de 383 K€ au 31 décembre 2009.

Cette dégradation de la situation nette est liée à la perte enregistrée au cours de l'exercice. Il est prévu de recapitaliser Audio Equipment au cours du premier semestre de l'exercice 2011.

3.2.7 C2M Intelware

C2M est grossiste en matériels et systèmes audiovisuels.

C2M Intelware (en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Chiffre d'affaires net	19 032	16 880	12,75
Ebitda	584	454	28,63
Ebit	576	437	31,81
Résultat net	377	274	37,59

Le **chiffre d'affaires** de C2M Intelware s'établit à 19 032 K€ au 31 décembre 2010 contre 16 880 K€ au 31 décembre 2009, soit une hausse de 12,75 %. C2M confirme ainsi sa performance de 2009, année pendant laquelle elle avait bien résisté à un environnement économique et concurrentiel particulièrement difficile. S'agissant des ventes réalisées avec les sociétés du Groupe, celles-ci sont stables par rapport à 2009 et passent de 3 926 K€ en 2009 à 3 925 K€ en 2010. Par ailleurs, les sociétés du Groupe achètent également en direct du matériel aux fabricants.

Les frais de personnel ont baissé de 53 K€, passant de 884 K€ en 2009 à 831 K€ en 2010.

Les dotations d'exploitation s'élèvent à 253 K€, contre 260 K€ en 2009.

L'**Ebitda** est positif de 584 K€ contre 454 K€ l'exercice précédent.

L'**Ebit** est positif de 576 K€ contre 437 K€ l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif de 6 K€.

Le **résultat net** se solde par un bénéfice de 377 K€ contre un bénéfice de 274 K€ en 2009.

C2M (bilan en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Actif immobilisé	230	253	-9,09
Actif circulant	6 549	5 377	21,80
dont Créances Clients	1 867	1 485	25,72
Total Actif	6 779	5 630	20,41
Capitaux propres	2 068	1 691	22,29
Dettes	4 710	3 939	19,57
dont Dettes Fournisseurs	3 918	3 293	18,98
Total Passif	6 779	5 630	20,41

Les capitaux propres s'élèvent à 2 068 K€ contre 1 691 K€ en 2009. Cette augmentation est liée au résultat de l'exercice.

3.2.8 IEC Direct

IEC Direct est une société ayant pour objet l'achat, la vente, la distribution et la location de tout matériel électronique et audiovisuel neuf ou d'occasion, à l'usage des particuliers et des entreprises. Cette société n'a pas eu d'activité commerciale depuis sa création. Au cours de l'exercice 2010, IEC Direct a supporté des charges d'exploitation d'un montant total de 8 K€.

3.2.9 Digital Cosy

Digital Cosy a été constituée fin décembre 2009. Son objet social est la commercialisation et la fourniture de services associés, notamment par Internet, de tous types de produits et matériels dans les domaines de l'audiovisuel, du multimédia, de l'informatique, de la photo, de la vidéo, des jeux, de la téléphonie, de la domotique, des périphériques, des accessoires, du mobilier, de l'électroménager, de l'éducation, des livres. Cette société n'a pas eu d'activité commerciale depuis sa constitution. Au cours de l'exercice 2010, Digital Cosy a supporté des charges d'exploitation d'un montant total de 10 K€.

3.3 Secteur « Cruise »

3.3.1 HMS

HMS est la filiale principale du sous-groupe Avest. Elle est spécialisée dans l'intégration audiovisuelle de systèmes multimédia sur les paquebots de croisière. Depuis 2008, HMS exerce également le métier d'agenceur à bord de ces mêmes navires. Avec ses établissements et filiales, elle est implantée en France, en Italie, aux Etats-Unis (Harbour Marine Systems) et en Finlande (HMS OY).

HMS (en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Chiffre d'affaires net	27 828	35 421	-21,44
Ebitda	254	509	-50,10
Ebit	129	371	-65,23
Résultat net	431	-229	288,21

Le chiffre d'affaires de l'année 2010 ressort à 27 828 K€ contre un chiffre d'affaires de 35 421 K€ en 2009, soit une baisse de 21,44 %. La baisse concerne principalement l'activité française de HMS et provient de la diminution de l'activité du chantier naval STX.

Compte tenu de reprises sur provisions d'un montant de 473 K€ correspondant essentiellement aux reprises de provision pour garantie client, l'Ebit est positif de 129 K€ contre un Ebit bénéficiaire de 371 K€ en 2009.

Le résultat financier ressort à 323 K€ contre -189 K€ en 2009. Cette amélioration résulte en particulier des gains de change réalisés sur la période.

Le résultat exceptionnel, compte tenu d'un produit exceptionnel de 401 K€ correspondant pour 342 K€ à une indemnité d'annulation de commande, s'élève à 363 K€.

Ainsi, après une charge d'impôt de l'établissement italien de 385 K€, le résultat net est positif de 431 K€ contre une perte de 229 K€ en 2009.

HMS (bilan en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Actif immobilisé	796	861	7,55
Actif circulant	10 710	15 790	32,17
<i>dont Créances Clients</i>	7 679	11 615	-33,89
Total Actif	11 507	16 651	30,89
Capitaux propres	1 202	771	55,90
Dettes	9 872	15 184	-34,98
<i>dont Dettes Fournisseurs</i>	6 069	9 120	-33,45
Total Passif	11 507	16 651	30,89

Les capitaux propres au 31 décembre 2010 s'élèvent à 1 202 K€ contre 771 K€ au 31 décembre 2009.

3.3.2 Harbour Marine Systems

Harbour Marine System est spécialisée dans les services et prestations de rénovation des systèmes audiovisuels des navires de croisière en activité. Harbour Marine Systems est aussi la centrale d'achats de HMS SA.

Harbour Marine Systems (en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Chiffre d'affaires net	11 704	12 597	-7,09
Ebitda	657	499	31,66
Ebit	647	489	32,31
Résultat net	609	452	34,73

Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à 11 704 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, contre 12 597 K€ un an avant, soit une baisse de 7,4 %. Ce recul du chiffre d'affaires est lié pour l'essentiel à la diminution du chiffre d'affaires réalisé avec HMS en France en 2010.

L'**Ebitda**, au 31 décembre 2010, est positif de 657 K€, contre 499 K€ en 2009.

L'**Ebit** 2010 est un bénéfice de 647 K€, contre un bénéfice de 489 K€ en 2009. L'augmentation de la rentabilité des affaires assortie à une diminution des charges ont ainsi permis non seulement de compenser le recul du chiffre d'affaires mais d'améliorer sensiblement l'Ebit.

Le **résultat net**, au 31 décembre 2010, est bénéficiaire de 609 K€, contre 452 K€ en 2009.

Harbour Marine System (bilan en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Actif immobilisé	47	40	17,50
Actif circulant	1 663	2 318	-28,26
<i>dont Créances Clients</i>	1 388	1 907	-27,22
Total Actif	1 710	2 358	-27,48
Capitaux propres	-233	-781	-70,17
Dettes	1 943	3 139	-38,10
<i>dont Dettes Fournisseurs</i>	1 617	1 613	0,25
Total Passif	1 710	2 358	-27,48

Les capitaux propres au 31 décembre 2010 s'élèvent à -233 K€ contre -781 K€ au 31 décembre 2009.

3.3.3 HMS OY

HMS OY n'a pas eu d'activité commerciale depuis quelques années. Au cours de l'exercice 2010, HMS OY a supporté des charges d'exploitation d'un montant de 1 K€.

3.3.4 Avest

Avest a une activité de holding de participations et de gestion administrative. Elle détient 100 % du capital de HMS et 100 % du capital d'Audio Equipement.

Avest (en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Chiffre d'affaires net	1 420	1 477	-3,86
Ebitda	186	184	1,09
Ebit	186	184	1,09
Résultat net	-482	39	

Le **chiffre d'affaires** (prestations de services) d'Avest s'élève, en 2010, à 1 420 K€ contre 1 477 K€ en 2009.

L'**Ebitda** est positif de 186 K€ au titre de l'exercice 2010 contre un Ebitda de 184 K€ pour l'exercice 2009.

L'**Ebit** est positif de 186 K€ au titre de l'exercice 2010 contre un Ebit positif de 184 K€ pour l'exercice 2009.

Le résultat financier est déficitaire et s'établit à -667 K€ contre un résultat financier déficitaire de -141 K€ en 2009. Ce déficit résulte, principalement, d'une provision pour dépréciation des titres Audio Equipement – Lumière & Son de 469 K€ liée à la dégradation de la situation nette de cette société, ainsi que des intérêts et charges assimilées supportés par Avest qui se sont élevés à 203 K€.

Le **résultat net** s'établit à -482 K€ au 31 décembre 2010 contre un résultat de 39 K€ au 31 décembre 2009.

Avest (bilan en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Actif immobilisé	7 606	8 070	-5,75
Actif circulant	2 110	2 798	-24,59
<i>dont Crédences Clients</i>	1 334	2 175	-38,67
Total Actif	9 716	10 867	10,59
Capitaux propres	3 053	3 534	-13,61
Dettes	6 664	7 309	8,82
<i>dont Dettes Fournisseurs</i>	373	502	-25,70
Total Passif	9 716	10 867	10,59

Les capitaux propres au 31 décembre 2010 s'élèvent à 3 053 K€ contre 3 534 K€ au 31 décembre 2009.

3.4 Secteur « Broadcast »

3.4.1 Preview GM System

Preview GM System est un intervenant majeur sur le segment Broadcast.

Preview (en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Chiffre d'affaires net	23 332	9 267	151,78
Ebitda	2 104	1 044	101,53
Ebit	2 054	1 002	104,99
Résultat net	941	1 294	-27,28

Le **chiffre d'affaires** de l'exercice 2010 s'établit à 23 332 K€, en augmentation de 151,78 % par rapport au chiffre d'affaires réalisé en 2009 qui s'élevait à 9 267 K€. Cette augmentation résulte d'une part, d'une reprise de l'activité courante alors qu'en 2009 une grande partie des moyens de production avait été mobilisée par la réalisation des 4 unités mobiles de production stockées en fin d'exercice et d'autre part, de la vente d'une partie dudit stock.

L'**Ebitda** ressort à 2 104 K€ en 2010 contre 1 044 K€ en 2009.

Compte tenu de ces produits et des charges d'exploitation, l'**Ebit** ressort à 2 054 K€ en 2010 contre 1 002 K€ en 2009, soit une hausse de 104,99 %.

Le résultat exceptionnel est négatif et ressort à -6 K€ contre un résultat exceptionnel positif de 1.000 K€ en 2009. Pour mémoire en 2009, le résultat exceptionnel intégrait s'agissant des produits, le montant de l'indemnité de rupture du contrat LC2 International (1.400 K€) et s'agissant des charges, une commission de 400 K€ versée sur cette indemnité à IEC au titre du contrat d'apporteur d'affaires conclu entre Preview GM System et IEC.

Le **résultat net** au 31 décembre 2010 s'établit à 941 K€ après impôts sur les sociétés de 801 K€, contre un résultat net de 1 294 K€ en 2009. Les avances en compte courant pour le financement du stock en 2010 ont généré d'importantes charges financières (275 K€).

Preview GM System (bilan en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Actif immobilisé	389	377	3,18
Actif circulant	12 590	19 848	-36,57
dont Créances Clients	4 074	537	658,66
Total Actif	7 507	16 293	-53,92
Capitaux propres	4 873	3 932	39,19
Dettes	3 166	13 605	-123,27
dont Dettes Fournisseurs	2 688	12 720	-78,87
Total Passif	7 507	16 293	-53,92

Les capitaux propres au 31 décembre 2010 s'élèvent à 4 873 K€ contre 3 932 K€ au 31 décembre 2009.

La baisse de l'actif circulant est principalement liée à la vente d'une partie du stock de produits finis. Celle des dettes résulte essentiellement d'une part, de la hausse du poste clients correspondant à des contrats à l'export dénoués en décembre 2010 dont le règlement est intervenu au premier trimestre 2011 et d'autre part, de la baisse du poste fournisseurs. En 2009, ce poste était majoré de 10 000 K€ qui correspondaient aux dettes fournisseurs liées au contrat LC2 International.

3.4.2 Fill

Fill est filiale à 100 % de Preview GM System ; elle est spécialisée dans les prestations de cablage.

Fill (en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Chiffre d'affaires net	873	476	83,40
Ebitda	219	70	212,86
Ebit	219	70	212,86
Résultat net	146	47	210,64

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 873 K€ en 2010 contre 476 K€ en 2009. Alors qu'au cours des exercices précédents, Fill réalisait la totalité de son activité avec son associé unique, la société Preview GM System, en 2010, celle-ci est parvenue à développer son activité en dehors du Groupe en signant un contrat avec un client externe.

L'**Ebitda** est positif et s'établit à 219K€ contre un Ebitda de 70 K€ en 2009.

L'**Ebit** 2010 est positif et s'établit à 219 K€ contre un Ebit positif de 70 K€ en 2009. Cette augmentation de l'Ebit est liée à la hausse du chiffre d'affaires.

Le **résultat net** est positif et ressort à 146 K€, compte tenu d'une charge d'impôt de 73 K€, contre un résultat positif de 47 K€ au titre de l'exercice 2009.

Fill (bilan en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Actif immobilisé	0	0	
Actif circulant	594	152	290,79
<i>dont Créances Clients</i>	451	0	nc
Total Actif	594	152	290,79
Capitaux propres	227	81	180,25
Dettes	367	71	416,90
<i>dont Dettes Fournisseurs</i>	0	5	-100,00
Total Passif	594	152	290,79

Les capitaux propres au 31 décembre 2010 s'élèvent à 227 K€ contre 81 K€ au 31 décembre 2009.

3.4.3 Preview GM System Benelux

La société Preview GM System Benelux a été constituée en juillet 2010. Elle est filiale à 100 % de Preview GM System et exerce les mêmes activités que celle-ci dans les pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg).

Preview GM System Benelux (en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Chiffre d'affaires net	513	na	na
Ebitda	-26	na	na
Ebit	-27	na	na
Résultat net	-27	na	na

Pour son premier exercice (6 mois), le **chiffre d'affaires** s'est élevé à 513 K€.

Le **résultat net** est un déficit de 27 K€.

Preview GM System Benelux (bilan en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Actif immobilisé	7	na	na
Actif circulant	639	na	na
<i>dont Créances Clients</i>	557	na	na
Total Actif	645	na	na
Capitaux propres	23	na	na
Dettes	623	na	na
<i>dont Dettes Fournisseurs</i>	266	na	na
Total Passif	645	na	na

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'élèvent à 23 K€.

3.4.4 Cap' Ciné Location

Cap' Ciné Location est un des leaders français de la location et de la vente de systèmes de montage virtuel, de stations de trucages et de mixage audio, ainsi que de nombreux matériels vidéo et audio broadcast.

Cap Ciné (en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Chiffre d'affaires net	8 012	7 008	14,33
Ebitda	1 462	1 121	30,42
Ebit	1 369	1 024	33,74
Résultat net	975	592	64,66

Le **chiffre d'affaires** de Cap Ciné s'établit à 8 012 K€ au cours de l'exercice 2010, contre 7 008 K€ au cours de l'exercice 2009, soit une hausse de 14,33 %. Après une année de baisse du chiffre d'affaires, Cap Ciné a retrouvé en 2010 le chemin de la croissance. Le chiffre d'affaires de l'activité de vente de marchandises progresse de 14,22 %. Quant à celui des activités de location et de services à forte valeur ajoutée, il progresse de 14,47 %.

Le taux de marge brute sur achats consommés s'élève à 51 % contre 50,27 % en 2009.

Les frais de personnel sont en légère baisse et s'élèvent à 972 K€ contre 993 K€ en 2009.

L'**Ebitda** est positif de 1 462 K€ contre 1 121 K€ en 2009.

L'Ebit est donc de 1 369 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 contre 1 024 K€ un an avant.

Le résultat financier est positif de 16 K€. Le résultat exceptionnel est également positif et s'établit à 12 K€.

Le **résultat net** est un bénéfice de 975 K€ pour 2010 contre un bénéfice de 592 K€ pour 2009, après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 422 K€. L'amélioration du résultat suit la croissance de l'activité.

Cap Ciné (bilan en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Actif immobilisé	357	207	72,46
Actif circulant	3 517	3 541	-0,68
dont Créances Clients	1 606	1 313	22,32
Total Actif	3 875	3 748	3,39
Capitaux propres	2 424	2 049	18,30
Dettes	1 371	1 634	-16,10
dont Dettes Fournisseurs	782	945	-17,25
Total Passif	3 875	3 748	3,39

Le total du bilan passe de 3 748 en 2009 à 3 875 K€ en 2010. Les capitaux propres s'élèvent à 2 424 K€ au 31 décembre 2010 contre 2 049 K€ au 31 décembre 2009.

3.4.5 Qualtech

Qualtech France est une société de prestations de service après vente dans le domaine du son et de l'image.

Qualtech (en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Chiffre d'affaires net	558	296	88,51
Ebitda	-112	-24	-366,67
Ebit	-114	-24	-375
Résultat net	-114	-22	-418,18

Le **chiffre d'affaires** s'est élevé en 2010 à 558 K€ contre 296 K€ en 2009, soit une hausse de 88,51 %. Cette hausse traduit une reprise de la conjoncture économique et le démarrage des activités de prestations de service après vente pour le compte des clients de la société.

L'Ebit 2010 est négatif et s'établit à -114 K€ contre Ebit négatif de -24 K€ en 2009. Malgré un chiffre d'affaires en nette progression, Qualtech enregistre une perte d'exploitation importante du fait, notamment, de l'embauche de 4 salariés à compter du 1^{er} mai 2010.

Le **résultat net** est déficitaire et ressort à -114 K€ contre un résultat net négatif de -22 K€ au titre de l'exercice 2009.

Qualtech (bilan en K€)	2010	2009	Evolution 2009/2010 (%)
Actif immobilisé	18	0	
Actif circulant	225	234	-3,85
<i>dont Créances Clients</i>	199	106	87,74
Total Actif	242	234	3,42
Capitaux propres	-37	77	-148,05
Dettes	280	158	77,22
<i>dont Dettes Fournisseurs</i>	161	150	7,33
Total Passif	242	234	3,42

Les capitaux propres sont négatifs et ressortent à -37 K€ contre des capitaux propres positifs de 77 K€ au 31 décembre 2009. Il est envisagé de procéder à une recapitalisation de Qualtech au cours du premier semestre de l'exercice 2011.

3.5 Prises de participation significative au cours de l'exercice - Cessions de participation

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe n'a pris aucune nouvelle participation dans des sociétés ayant leur siège social en France ni pris aucun engagement ferme d'acquisition d'une telle participation.

Nous vous rappelons toutefois que la Société a acquis en juin 2010 les 4 005 actions Audio Equipement (0,3 % du capital) appartenant à la famille Bouchet-Girard (cf. paragraphe 1.2.3.4 du présent rapport de gestion). Par ailleurs, à la suite des opérations de recapitalisation de Video IEC Espana (cf. paragraphe 1.2.3.2 du présent rapport de gestion), la Société a porté sa participation dans le capital de celle-ci de 95 à 100 % du capital.

Le Groupe n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

3.6 Flux financiers entre IEC PM et ses filiales

Voir note 3 des comptes sociaux d'IEC Professionnel Média.

4. Évènements postérieurs à la clôture Perspectives - Stratégie

4.1 Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date du présent document, à l'exception de la signature des actes de cession définitifs relatifs à la reprise par IEConnecting People des actifs de la société Genedis iSi visée au paragraphe 1.2.2 du présent rapport de gestion.

4.2 Perspectives

Ces dernières années, le Groupe s'est prioritairement employé à opérer les évolutions et les restructurations nécessaires au développement de sa profitabilité. Sa stratégie de diversification a, par ailleurs, permis de sécuriser son chiffre d'affaires compte tenu des activités de cycles asynchrones et aussi de traverser la crise récente avec des impacts limités sur l'emploi et les résultats. L'année 2010 se termine ainsi, dans un contexte économique général toujours tendu, sur une amélioration significative du résultat.

En 2011, le groupe entend poursuivre les efforts engagés pour l'amélioration de sa profitabilité et notamment ses efforts de rationalisation de ses moyens avec des choix d'organisation générale visant à simplifier et fluidifier l'activité et améliorer la productivité et la marge de ses affaires. Dans ce cadre, et afin d'améliorer encore la lisibilité de ses métiers et de ses structures, le groupe examine la faisabilité et les conditions de rapprochement de certaines sociétés de son groupe, et notamment la fusion des sociétés Alsace Audio Visuel et IEC et d'Avest avec la Société. La profitabilité venant aussi du développement des métiers à plus forte rentabilité, le Groupe souhaite renforcer, pour chacune de ses marques, ses activités de services aussi bien sur le territoire national qu'à l'international.

D'une manière générale, bien que la Société n'ait pas connaissance de tendance certaine, d'incertitude ou de demandes ou de tout engagement ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours, l'incertitude du contexte économique et politique général rend très difficile l'appréhension des perspectives d'activité à court et moyen terme.

4.3 Axes stratégiques et politique d'investissement du Groupe

4.3.1 Politique d'investissement

En K€	2010	2009	2008	Evolution 2009/2010 (%)
Investissements incorporels	125	141	599	-11,35
Investissements corporels	2 117	858	1 405	146,74
Investissements financiers	511	117	662	336,75
Sous-total	2 753	1 116	2 666	146,68
Cession d'immobilisations	-869	-1 370	-1 335	-36,57
Sous-total	1 884	-254	1 331	841,73
Investissements liés aux variations de périmètre(1)	1 015	3	5 563	
Total	2 899	251	6 894	1054,98

(1) Ce montant inclut un montant de 1 000 K€ payé le 25 novembre 2010 correspondant au complément de prix 2008 sur l'acquisition des actions Preview GM System dont les modalités figurent dans l'acte d'acquisition de mars 2008 (voir également document de référence 2008) et dans l'avenant signé le 26 Avril 2010 entre IEC Professionnel Média et les bénéficiaires.

En 2010, le Groupe a poursuivi les investissements sur ses actifs préexistants. Les investissements dans le parc de location (compris dans les investissements corporels ci-dessus pour 1 094 K€, le reste étant financé en crédit bail ou location financière) se sont élevés à 3,4 M€ contre 2,0 M€ en 2009 et 3,4 M€ en 2008.

Par ailleurs, les emprunts en crédit bail s'élèvent à 3 423 K€ au 31 décembre 2010 contre 2 955 K€ au 31 décembre 2009 et 3 121 K€ au 31 décembre 2008. Voir également paragraphe 1.2.2 du présent rapport de gestion relatif à l'acquisition des actifs de la société Genedis iSi.

4.3.2 Recherche et développement

Comme en 2009, il n'y a pas eu de frais de recherche et développement immobilisés au cours de l'exercice 2010.

5. Gouvernement d'entreprise

5.1 Composition des organes de direction et d'administration

5.1.1 Composition du conseil d'administration

A la date du présent document, le conseil d'administration de la Société est composé des quatre administrateurs suivants :

Nom et fonction	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration	Nombre d'actions détenues
Alain Cotte, président-directeur général	31 janvier 2003	30 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010	120 000
Loïc Lenoir de la Cochetière, administrateur indépendant	31 janvier 2003	30 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010	1
Michel Charles, administrateur	19 octobre 2006	30 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010	334 623
Emmanuel André, administrateur	29 juin 2009	30 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010	1

Il est prévu de soumettre le renouvellement du mandat de tous les administrateurs au vote des actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale qui sera convoquée en juin 2011 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice 2010, de même que la nomination de M. Paul Rivier en qualité de nouvel administrateur. En outre, conformément à l'article 5 de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, la nomination de Mme Geneviève Giard en qualité d'administrateur sera également soumise au vote de cette assemblée.

Ces renouvellements et nominations auraient pour effet de porter à six le nombre d'administrateurs parmi lesquels trois seraient des administrateurs indépendants, à savoir M. Loïc Lenoir de la Cochetière, M. Paul Rivier et Mme Geneviève Giard. La définition de l'administrateur indépendant figure dans le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques figurant au paragraphe 9.2 (annexe 2) du présent rapport de gestion.

Figurent, ci-dessous, un résumé de la formation et de l'expérience des administrateurs de la Société et des candidats aux fonctions d'administrateur.

Alain Cotte, né en 1962, est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Il commence sa carrière en 1988 comme consultant puis manager chez Bossard Consultant, Conseil en management racheté par Gemini Consulting.

En 1993, il rejoint Finon-Sofecom, acteur reconnu dans le domaine de la gestion de stocks pour compte de tiers, racheté l'année suivante par MM. Coste, de Galbert et Léon, futurs associés de la société Qualis. Il prend la direction de Finon-Sofecome qui, après avoir été recentrée sur la logistique de service après vente, renforcée par l'acquisition de son seul concurrent et redressée financièrement, est cédée fin 1999 à UPS.

Toujours très impliqué opérationnellement, il prend ensuite la présidence d'autres filiales de Qualis, dont IEC fin 2003, et Exalead début 2008. Cette dernière, qui fournit des logiciels de recherche et d'accès à l'information en entreprise et sur le Web, a été cédée à Dassault Systèmes en 2010 après avoir réalisé une très forte croissance de l'activité, mis en place une équipe de management autonome et s'être installée à une place de leader sur son marché.

Il est également directeur général de Talis, la maison-mère de Qualis, groupe de participations industrielles qui s'est constitué progressivement par acquisitions et développement interne de pôles d'activités dans des secteurs diversifiés, finance / immobilier, équipements et services, technologies.

Adresse professionnelle : 73 boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Loïc Lenoir de la Cochetière, né en 1951, est diplômé de l'IEP de Paris et d'HEC-CPA ; il est également titulaire d'un doctorat en économie. Après avoir débuté sa carrière au Crédit Hôtelier, Commercial et Industriel puis au Crédit d'Equipement des PME, il a exercé diverses fonctions au sein du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI) puis du cabinet d'Alain Madelin alors Ministre de l'Industrie, des Poste et Télécommunication et du Tourisme.

En 1988, il rejoint le groupe Oberthur, spécialisé dans les impressions fiduciaires de très haute sécurité, comme conseiller du Président. En 1990, il intègre le groupe JLSA, 2ème groupe français d'imprimerie offset, comme directeur administratif et financier puis directeur général, qu'il quitte en 1996 pour fonder Euro Edipro, spécialisé dans la réduction des budgets d'achat des grands groupes en matière de produits imprimés.

De 2003 à 2009, il est président-directeur général de l'Imprimerie Nationale. Depuis septembre 2009, il exerce au Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies (ex Conseil Général des Mines) au Ministère des Finances.

Adresse professionnelle : CGIET, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, 120 rue de Bercy, 75752 Paris cedex 12.

Michel Charles, né en 1946, est titulaire d'un diplôme d'ingénieur électronicien de l'Ecole Centrale d'Electronique, d'un diplôme d'ingénieur commercial de la CCI de Paris et d'un diplôme de gestion et management de la CCI de Versailles. Il est Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Après avoir passé près de 10 ans chez Philips où il a exercé plusieurs fonctions, en 1983 il crée HMS qu'il développe au fur et à mesure des années avec l'ouverture de filiales ou succursales aux Etats-Unis (Miami, Floride), en Italie (Gênes, Montfalcone et Venise), en Finlande et à Monaco. En 1998, avec le concours d'investisseurs financiers, il constitue la société holding Avest qui rachète Audio Equipment en 2005. Après le rachat d'Avest par IEC Professionnel Média et Fin Cap en juillet 2006, il a continué d'exercer les fonctions de président-directeur général d'Avest, de HMS et d'Audio Equipment jusqu'en juin 2007.

Adresse professionnelle : 34 rue de la Falaise, 22190 Plérin sur Mer.

Emmanuel André, né en 1974, est diplômé de l'ESC Amiens-Picardie.

Il a débuté sa carrière en 1996 au contrôle de gestion chez L'Oréal Maroc. En 1999, il intègre le groupe SCA (Svenka Cellulosa Aktiebolaget) Hygiene Products où il exerce diverses fonctions dans le contrôle de gestion et le département Sales & Marketing. Il quitte SCA en 2006 pour rejoindre la société familiale Sochristem où il exerce les fonctions de responsable financier.

Adresse professionnelle : Sochristem, Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75755 Paris Cédex 15.

Paul Rivier, né en 1940, est un autodidacte. Il a été décoré à de nombreuses reprises ; il est notamment Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, Chevalier dans l'Ordre du Mérite et Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

En 1970, il entre chez Tefal dont il devient président-directeur général en 1979. En 1988, il prend également la présidence et la direction générale de Calor. Entre 1994 et 1999, il exerce les fonctions de directeur général du groupe SEB, dont il est également administrateur.

Au cours de sa carrière, il a notamment exercé les fonctions d'administrateur de l'Agence Nationale de Recherche Technologique (ANRT), de président de l'Agence Economique de Haute Savoie, de président de l'Ecole d'Ingénieur – INSA Lyon, de l'ANPE Rhône Alpes et d'administrateur de la Structure départementale d'emploi des personnes handicapées. De 2002 à 2005, il est membre du conseil de surveillance du Groupe Brandt. Entre 2006 et 2009, il exerce les fonctions de président-directeur général de la société Eurocave ; il est toujours administrateur de cette société.

En 2000, il participe à la création de TV8 Mont-Blanc et en devient le président-directeur général, fonction qu'il occupe toujours.

Geneviève Giard, est titulaire d'une maîtrise et d'un DESS de droit.

Elle débute sa carrière en 1967 comme monitrice à la Faculté de Droit de Paris avant de rejoindre l'Institut de Recherche en Informatique et Automatique comme juriste en 1969. De 1970 à 1973, elle est chef d'atelier à l'ORTF. Entre 1978 et 1981, elle est chargée de mission au Conseil Economique et Social de Bretagne. Elle passe ensuite une année à l'IUT de Lyon 1 en tant que chargée de cours en droit.

En 1983, elle rejoint le groupe France Télévisions, comme chargée de production puis administrateur de France 3 jusqu'en 1992. De 1992 à 1997, elle est directrice de production de France 3 puis de France 2 de 1997 à 2000. Entre 2000 et 2005, elle devient directrice des antennes puis directrice générale adjointe de France 5. En août 2005, elle est de retour chez France 3 dont elle prend la direction générale jusque fin 2009. En janvier 2010, elle devient directrice générale déléguée des Réseaux de France Télévisions, fonction qu'elle occupe jusqu'en septembre 2010.

Elle a également exercé les fonctions de président du conseil d'administration de la Communauté des Télévisions Francophones de 2005 à 2010 et été membre des conseils d'administration de France Télévisions Publicité et de France Télévisions Publicité Région pendant la même période ainsi que de celui de Méditerranée Film Production, une filiale de France Télévisions de 1998 à 2005.

5.1.2 Direction générale

A la date du présent document, M. Alain Cotte cumule les fonctions de président du conseil d'administration avec celles de directeur général. Les raisons de l'option pour le cumul sont exposées dans le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques figurant au paragraphe 9.2 (annexe 2) au présent rapport de gestion.

Aucun directeur général délégué n'a été nommé. Toutefois, les statuts prévoient que jusqu'à cinq directeurs généraux délégués, administrateurs ou non, peuvent être nommés par le conseil d'administration sur proposition du directeur général.

5.1.3 Comité d'audit

A la date du présent document, le comité d'audit est composé des deux membres suivants :

Nom et fonction	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration
Loïc Lenoir de la Cochetière, président	31 août 2009	30 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010
Emmanuel André, membre	31 août 2009	30 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010

5.1.4 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours des cinq derniers exercices

Les informations figurant dans le tableau ci-dessous sont données au 31 décembre 2010.

Nom	Fonction	Autres mandats
Alain Cotte	Président-directeur général	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président d'IEC ▪ Président de C2M SAS ▪ Président de Qualtech France SAS ▪ Président de Digital Cosy SAS ▪ Président de HMS SAS ▪ Représentant d'IEC Professionnel Média, présidente d'Avest SAS ▪ Représentant d'IEC Professionnel Média, administrateur unique du GIE IEC Management ▪ Président de Harbour Marine System (USA) ▪ Administrateur et représentant d'IEC Professionnel Média au conseil d'IEC Video Espana (Espagne) - Hors Groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général délégué de Talis SA ▪ Membre du directoire et directeur général de Korreden SA ▪ Administrateur de MASA Group SA ▪ Administrateur de Bleukaisen SA (ex Réseaux Mathématiques SA) ▪ Administrateur de KEA & Partners SA ▪ Administrateur d'Eurocave SA ▪ Administrateur de Fin Qual I SA ▪ Représentant permanent de SCA Qualis au conseil de Fineurocave SA ▪ Gérant de la SCI du 13 rue Jean-Baptiste Gilliard ▪ Gérant de Talis SARL ▪ Gérant d'ISIS SARL <p>Expiré en 2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Néant ▪ Hors Groupe - Administrateur et directeur général d'Exalead SA <p>Expiré en 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du conseil d'administration de HMS SA ▪ Président-directeur général d'Audio Equipement - Lumière & Son SA - Hors Groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Bluekaisen SA (ex Réseaux Mathématiques SA) ▪ Vice-président du conseil de surveillance de Korreden SA ▪ Gérant de Talis SARL ▪ Président du conseil d'administration d'Exalead SA <p>Expiré entre 2006 et 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent d'IEC Professionnel Média au conseil de Preview GM System SA (2009) ▪ Représentant permanent d'IEC Professionnel Média au conseil de Cap' Ciné Location SA (2008) ▪ Représentant permanent d'IEC Professionnel Média au conseil d'Avi-One SA (2008) ▪ Directeur général de HMS SA (2008) ▪ Gérant de Starline International SARL (2008) ▪ Président-directeur général d'Avest SA (2007) ▪ Gérant de la SCI Lisa ▪ Gérant de la SCI La Montjoie - Hors Groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président-directeur général de MASA Group SA (2006) ▪ Président-directeur général de Réseaux Mathématiques SA (2006).

Nom	Fonction	Autres mandats
Loïc Lenoir de la Cochetière	Administrateur Président du comité d'audit	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Néant - Hors Groupe Néant <p>Expiré en 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Néant - Hors Groupe Néant <p>Expiré entre 2006 et 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Néant - Hors Groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président-directeur général de l'Imprimerie Nationale (2009) ▪ Président de la Compagnie d'Ingénierie du Nord (2009) ▪ Président de Société Nouvelle Mizeret (2009) ▪ Président-directeur général de ISTRA-I.N. (2009) ▪ Président-directeur général Saqqarah (2009)
Michel Charles	Administrateur	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Néant - Hors Groupe <p>Président du conseil d'administration de Sycomore</p> <p>Expiré en 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Néant - Hors Groupe Néant <p>Expiré entre 2006 et 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président-directeur général de HMS SA (2007) ▪ Président-directeur général d'Audio Equipement - Lumière & Son (2007) ▪ Président-directeur général d'Avest SA (2007) - Hors Groupe Néant

Nom	Fonction	Autres mandats
Emmanuel André	Administrateur Membre du comité d'audit	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Néant - Hors Groupe <p>Membre du conseil de surveillance de Korreden SA</p> <p>Président de Maine Capital SAS</p> <p>Gérant de la Société Immobilière de la rue de Newton SARL</p> <p>Gérant de SCI de la Boire</p> <p>Expiré en 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Néant - Hors Groupe Néant <p>Expiré entre 2006 et 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Néant - Hors Groupe Néant

5.2 Rémunérations et engagements de toute nature au bénéfice des mandataires sociaux

5.2.1 Rémunération et avantages versés en 2010

5.2.1.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les règles et principes de la fixation de la rémunération des mandataires sociaux n'ont pas fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration en 2010, étant précisé qu'en 2010 les mandataires sociaux de la Société n'ont perçu aucune rémunération versée par la Société ni bénéficié d'avantages consentis par celle-ci, à l'exception de jetons de présence dans les conditions décrites ci-dessous.

Les prestations de M. Alain Cotte en tant que président-directeur général d'IEC Professionnel Média sont rémunérées dans le cadre d'un contrat de prestations de services conclu entre le GIE IEC Management et, depuis octobre 2010, la société Talis (auparavant le contrat de prestations de services était conclu avec Isis, une société appartenant au groupe Talis, groupe détenant également une participation majoritaire dans le capital de Fin Cap). Le montant total des prestations facturées en 2010 s'est élevé à 250 K€ hors taxes (inchangé par rapport à 2009).

M. Michel Charles était, jusqu'à la cessation de ses fonctions opérationnelles au sein du Groupe intervenue en juin 2007, rémunéré par une filiale de la Société dans le cadre du contrat de travail qui le liait à ladite filiale.

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010 a décidé d'allouer un montant global de 28 000 € à titre de jetons de présence aux membres du conseil d'administration et du comité d'audit, à charge pour le conseil de répartir ce montant entre lesdits membres. Lors de sa séance du 30 juin 2010, le conseil d'administration a, au vu des recommandations contenues dans le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP/ MEDEF auquel la Société se réfère, fixer les règles de répartition de ces jetons de présence comme suit :

- allocation d'un jeton variable lié à la présence effective de 1 000 € par administrateur et par conseil,
- allocation d'un jeton variable lié à la présence effective de 1 500 € au président du comité d'audit par comité d'audit,
- allocation d'un jeton variable lié à la présence effective de 1 000 € aux membres du comité d'audit autres que le président et par comité d'audit,

étant précisé que le président du conseil d'administration ne reçoit aucun jeton.

Lors de sa séance du 17 décembre 2008, le conseil d'administration a procédé à l'examen des recommandations AFEP/ MEDEF d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et a décidé d'y adhérer sous réserve de celles qui, soit ne sont pas applicables compte tenu de la structure et de la composition du conseil d'administration, soit ne sont pas adaptées à la Société pour les mêmes raisons. Pour les recommandations écartées, le conseil a expliqué les raisons pour lesquelles elles ont été écartées selon le principe du « comply or explain » (appliquer ou s'expliquer). Les principales décisions adoptées par le conseil d'administration sur ces recommandations, qui ont fait l'objet d'une revue lors de la réunion du 29 avril 2011, sont résumées dans le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques figurant au paragraphe 9.2 (annexe 2) au présent rapport de gestion.

5.2.1.2 Rémunérations et avantages versés en 2010

5.2.1.2.1 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des rémunérations, des options de souscriptions d'actions et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2010 ainsi que le rappel de celles attribuées en 2009.

Alain Cotte, président-directeur général	2010 (K€)	2009 (K€)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir détail dans le tableau figurant au paragraphe 5.2.1.2.2 ci-dessous)	250	250
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir détail dans le tableau figurant au paragraphe 5.2.3.2 ci-dessous)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Total	250	250

5.2.1.2.2 Détail des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Le tableau ci-dessous présente le détail des rémunérations brutes versées aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2010 ainsi que le rappel de celles versées en 2009.

Alain Cotte, président-directeur général	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montant dû (montant brut) K€	Montant versé (montant brut) K€	Montant dû (montant brut) K€	Montant versé (montant brut) K€
Rémunération fixe	250(1)	250(1)	250(1)	250(1)
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Total	250	250	250(1)	250(1)

⁽¹⁾ Les prestations de M. Alain Cotte en tant que président-directeur général d'IEC Professionnel Média sont rémunérées dans le cadre d'un contrat de prestations de services conclu entre le GIE IEC Management et la société Talis (cf. paragraphe 5.2.1.1 du présent rapport de gestion).

5.2.1.2.3 Jetons de présence et autres rémunérations attribués aux mandataires sociaux non dirigeants

Le tableau ci-dessous présente le montant des jetons de présence et autres rémunérations attribués aux mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'exercice 2010 (étant précisé qu'une partie des jetons de présence se rapportant à l'exercice 2010 n'est effectivement payée qu'en 2011) ainsi que le rappel de ceux versés en 2009.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant versé en 2010 (montant brut) K€	Montant versé en 2009 (montant brut) K€
Loïc Lenoir de la Cochetière (administrateur et président du comité d'audit)		
- jetons de présence	12 000	0
- autres rémunérations	0	0
Michel Charles (administrateur)		
- jetons de présence	6 000	0
- autres rémunérations	0	0
Emmanuel André (administrateur et membre du comité d'audit)		
- jetons de présence	10 000	0
- autres rémunérations	0	0
Total	28 000	0

5.2.2 Contrats de travail - Engagements de retraite et autres avantages Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
			Oui	Non	Oui	Non
Alain Cotte Président-directeur général Date de début de mandat : 31/01/2003 Date de fin de mandat : 06/2011			X	X	X	X

5.2.2.1 Engagements de retraite et autres avantages

Aucun engagement de retraite, de retraite supplémentaire ou de pension n'a été souscrit au profit des mandataires sociaux de la Société.

Aucune prime d'arrivée et/ou de départ n'est stipulée au bénéfice des mandataires sociaux ni de rémunération différée ou conditionnelle ni d'indemnité au titre d'une clause de non concurrence. De même, aucune indemnité n'est prévue pour les mandataires sociaux ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, à l'exception s'agissant d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse des indemnités qui seront, le cas échéant, allouées en justice.

5.2.2.2 Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux

La Société a souscrit une police d'assurance « Responsabilité civile des mandataires sociaux ». Cette assurance a pour objet de prendre en charge le règlement de sinistres résultant de toute réclamation introduite à l'encontre des mandataires sociaux des sociétés du Groupe mettant en jeu leur responsabilité civile individuelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise par les mandataires assurés dans l'exercice de leurs mandats sociaux.

5.2.3 Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires

Seuls des plans d'options de souscription d'actions ont été mis en place par la Société. Aucun plan d'options d'achat d'actions n'est en cours à la date du présent document. Aucune autre valeur mobilière simple ou composée (actions gratuites, actions de performance, BSA, etc.) n'a été attribuée par la Société à ses mandataires sociaux, dirigeants et non dirigeants, ou à ses salariés.

5.2.3.1 Historique des attributions d'options de souscription d'actions

	Plan n° 4(1) (2)	Plan n° 5(1) (2)	Plan n° 6(2)
Date d'assemblée	07/06/2004	24/07/2006	16/06/2008
Date du conseil d'administration	07/12/2004	24/11/2006	17/12/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date de la mise en place des plans	166 000	396 500	450 000
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par :			
- les mandataires sociaux :			
Alain Cotte	42 000	41 000	55 000
Loïc Lenoir de la Cochetière	0	0	0
Charles Humann	0	0	0
Michel Charles	0	0	0
- les dix premiers attributaires	89 000	246 500	255 000
Point de départ d'exercice des options	07/12/2006	24/11/2008	17/12/2012
Date d'expiration des options	07/12/2011	23/11/2013	16/12/2015
Prix d'exercice d'une option	1,21 €	1,85 €	1,01 €
Options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2010	140 500	280 500	414 000
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par :			
- les mandataires sociaux :			
Alain Cotte	42 000	41 000	55 000
Loïc Lenoir de la Cochetière	0	0	0
Charles Humann	0	0	0
Michel Charles	0	0	0
- les dix premiers attributaires	79 000	177 500	240 000
Options de souscription d'actions exercées au 31/12/2010	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2010	140 500	280 500	414 000

⁽¹⁾ Les conditions d'exercice des options de souscription d'actions des plans n° 4 et 5 ont fait l'objet d'un ajustement de façon à tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée en août 2008 (cf. paragraphe 7.5.4.1 du présent rapport de gestion).

⁽²⁾ Les conditions d'exercice des options de souscription d'actions des plans n° 4, 5 et 6 feront l'objet d'un ajustement de façon à tenir compte de l'incidence de l'offre publique d'achat simplifiée réalisée en décembre 2010 (cf. paragraphe 7.5.4.1 du présent rapport de gestion).

5.2.3.2.1 Options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2010 aux dirigeants mandataires sociaux

Néant.

5.2.3.2.2 Rappel des options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2009 aux dirigeants mandataires sociaux

Néant.

5.2.3.3 Options de souscription d'actions exercés par les dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2010 et rappel des options exercées en 2009

5.2.3.3.1 Options de souscription d'actions exercées par les dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2010

Néant.

5.2.3.3.2 Rappel des options de souscription d'actions exercées par les dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009

Néant.

5.3 Informations complémentaires concernant les administrateurs

Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

A la connaissance de la Société, les mandataires sociaux :

- n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- n'ont été associés à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- n'ont fait l'objet d'aucune incrimination et/ou sanction publique officielle des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;
- n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs, en vertu duquel l'un des mandataires sociaux a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société de l'un des mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession, dans un laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société.

5.4 Conventions réglementées

5.4.1 Contrats de services avec les administrateurs

A la date du présent document de référence, aucun mandataire social de la Société n'est lié à la Société par un contrat de services qui prévoit l'octroi de quelconques avantages.

5.4.2 Conventions réglementées

Aucune convention entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce n'a été poursuivie ou conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figure au paragraphe 9.3 (annexe 3) du présent rapport de gestion.

5.4.3 Conventions intragroupe

Depuis le 1er janvier 2009, le Groupe a mis en place de nouvelles conventions intragroupe générales portant sur les prestations de services et la gestion de la trésorerie, considérées comme des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce.

Ces conventions sont les suivantes :

convention de trésorerie conclue entre IEC Professionnel Média et l'ensemble de ses filiales directes et indirectes dont l'objet est de fixer les modalités de rémunération des avances de trésorerie faites par les holdings du Groupe (IEC Professionnel Média et Avest) au profit de leurs filiales directes respectives ou par lesdites filiales au profit de leur holding respective. Les principales modalités de cette convention sont les suivantes :

- Avances effectuées par un Holding : les avances effectuées par un holding au profit de l'une de ses filiales déficitaires en trésorerie sont rémunérées au taux EURIBOR 3 mois + 1,5 %. En outre, pour toute avance consentie pour une durée égale ou supérieure à trente (30) jours, ladite filiale doit payer à son holding une commission égale à 0,14 % du montant en principal de l'avance effectuée.
- Avances effectuées au profit d'un Holding: pour toute avance effectuée par une filiale excédentaire en trésorerie au profit de son holding, ladite filiale recevra un intérêt calculé au taux EURIBOR 3 mois + 1 %. En outre, pour toute avance consentie pour une durée égale ou supérieure à trente (30) jours, ladite filiale percevra une commission égale à 0,14 % du montant en principal de l'avance effectuée.
- Base de calcul des intérêts et commissions : les intérêts et commissions sont calculés sur la base du solde des avances consenties et reçues.

La convention de trésorerie prévoit également les modalités de rémunération des cautions, avals ou garanties octroyés par un membre du Groupe au profit de tiers à la sûreté d'engagements d'un autre membre du Groupe, à savoir une rémunération annuelle au profit du membre l'ayant octroyé, égale à 1 % du montant des engagements garantis calculé *prorata temporis*.

La convention de prestations de services conclue entre IEC Professionnel Média et ses filiales (étant précisé qu'une convention similaire existe entre Avest et ses filiales) dont l'objet est de définir les services (les **Prestations**) rendus par IEC Professionnel Média (ou Avest selon le cas), directement ou par l'intermédiaire du GIE IEC Management, au profit de leurs filiales et les modalités selon lesquels ces services sont rendus et rémunérés ainsi que les modalités de refacturation auxdites filiales des coûts, frais et dépenses de holding (les **Coûts Groupe**). Les services couverts par cette convention comportent toutes prestations de direction générale et toutes prestations administratives, comptables et financières, l'assistance juridique et fiscale, la gestion des ressources humaines, toutes prestations de service en matière commerciale ainsi qu'en matière de communication et de marketing (y compris le droit d'utiliser la marque et le logo IEC), toutes prestations informatiques, l'assistance en matière d'assurances et de gestion des risques et, plus généralement, tous services généraux. Au titre de cette convention, IEC Professionnel Média (ou Avest selon le cas) perçoit de ses filiales une rémunération globale égale au prix de revient des Prestations et des Coûts Groupe majoré d'une marge de 5 %. La rémunération globale due par lesdites filiales est répartie entre elles au prorata de leur chiffre d'affaires respectif (hors taxes et hors Groupe) par rapport au chiffre d'affaires consolidé du Groupe (hors taxes et hors Groupe).

Par ailleurs, les conventions suivantes conclues au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours de l'exercice 2010 (étant précisé que ces conventions sont considérées comme des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce) :

- convention de trésorerie et de compte courant avec l'actionnaire principal de la Société, à savoir Fin Cap, étant précisé que la créance en compte courant a été cédée à Crozaloc le 14 décembre 2010 ;
- convention d'intégration fiscale avec les sociétés du Groupe (à l'exception d'Avest et de ses filiales) ;
- Convention liée à la refacturation des loyers de crédit bail pris par la Société pour le compte de ses filiales.

Il est également rappelé qu'en 2008, la Société a souscrit pour le compte du Groupe une couverture de taux qui est venue à échéance le 1er juin 2010. La Société a conclu le 9 mars 2011 une nouvelle couverture de taux (contrat de swap de taux à 5ans) (cf. paragraphe 5.1.2.2 du présent rapport de gestion pour une description de ces couvertures). Par ailleurs, la couverture de change souscrite par la Société pour le compte du Groupe en 2009 a été dénouée en 2010. La Société a souscrit pour le compte du Groupe, deux nouvelles couvertures de change le 29 novembre 2010 et le 31 janvier 2011.(cf. paragraphe 5.1.2.3 du présent rapport de gestion pour une description de ces opérations).

Enfin, d'autres échanges et services entre les sociétés du Groupe, y compris la Société, n'entrant pas dans le cadre des conventions décrites ci-dessus se poursuivent tout au long de l'année ; ces échanges et services sont considérés comme des conventions courantes et normales au sein du Groupe qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, ne sont pas significatives pour les parties.

6. Gestion des risques

6.1 Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques auxquels elle et les sociétés du Groupe sont exposées et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Il ressort qu'à l'exception des risques présentés ci-dessous, il n'existe pas d'autres risques ayant eu au cours des 12 derniers mois ou susceptible d'avoir, une incidence significative sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société et du Groupe. Toutefois, ces risques ou d'autres risques et incertitudes non encore identifiés pourraient avoir un effet négatif au cours des mois à venir.

En outre, bien que le Groupe ait pris des mesures destinées à limiter les effets de la crise sur l'activité et les résultats du Groupe, le contexte économique général complexe pourrait avoir des conséquences sur l'activité et les résultats du Groupe dont il est difficile d'anticiper les effets.

6.1.1 Risques juridiques

Aucune des activités exercées par le Groupe ne requiert l'obtention d'autorisations particulières.

S'agissant des litiges, le Groupe n'est impliqué dans aucun litige susceptible d'avoir une incidence négative significative et, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Néanmoins, au 31 décembre 2010, le Groupe a constitué une provision pour risques divers d'un montant de 273 K€ (contre 60 K€ au 31 décembre 2009) ainsi qu'une provision pour dossiers prud'homaux en cours de 269 K€ (contre 150 K€ au 31 décembre 2009).

6.1.2 Risques liés à l'activité de la Société et du Groupe

La Société étant un holding, son activité ne présente pas de risque particulier. S'agissant des activités du Groupe, celles-ci ne présentent pas non plus de risque particulier, à l'exception de ceux relatifs à l'octroi aux clients de garanties contractuelles sur les marchés et notamment ceux conclus par HMS. Une provision de 427 K€ a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2010, contre une provision de 533 K€ au 31 décembre 2009.

Cette provision est destinée à couvrir les charges futures dans le cadre de la garantie contractuelle accordée aux clients sur les marchandises et prestations vendues. Elle est calculée en appliquant un taux de charge attendu sur le chiffre d'affaires réalisé sur la période ouvrant droit à garantie. Chez HMS, la provision pour garantie clients d'un montant de 426 K€ au 31 décembre 2010 représente 0,50 % du chiffre d'affaires facturé et exigible sur toutes les réalisations en cours ou terminées depuis moins de treize mois suivant la date de départ du navire en Italie et moins de douze mois en France.

Le Groupe n'a aucun lien de dépendance à l'égard d'un fabricant de matériel, d'un distributeur ou d'un client.

6.1.3 Risques de marché

(Voir également notes 12 et 16 aux comptes consolidés).

6.1.3.1 Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe a trois partenaires bancaires principaux (y compris le factor), représentant, au 31 décembre 2010, 86 % des lignes d'encours accordées. Le nombre total de partenaires s'élève à 17 établissements, dont 9 banques à l'étranger (Espagne, Italie, Miami), et représentent, au 31 décembre 2010, 100 % des encours totaux accordés soit 48 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente la nature des lignes en place au 31 décembre 2010, ainsi que le montant autorisé, le montant utilisé et le pourcentage d'utilisation desdites lignes.

Nature	Montant autorisé (M€)	Montant utilisé (M€)	% d'utilisation
Découverts	2 000	826	41,30 %
Cautions	10 450	8 877	84,95 %
Prêts	5 347	4 292	80,27 %
Crédits-baux	4 223	3 423	81,06 %
MCNE	6 200	4 172	67,29 %
Factoring(1)	19 329	19 329	100 %
Total	47 549	40 919	86,06 %

A l'exception de l'emprunt souscrit dans le cadre de l'acquisition de Preview GM System (voir ci-dessous), aucune des lignes présentées dans le tableau ci-dessus ne contient de covenant.

(1) Ce montant représente le montant total des créances remises au factor au 31 décembre 2010, étant précisé que le montant autorisé n'est pas limité et dépend du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe.

Le contrat de prêt d'un montant en principal de 6 millions d'euros souscrit par la Société le 27 mars 2008 dans le cadre de l'acquisition de Preview GM System comprend les clauses spécifiques de remboursement anticipé obligatoire suivantes :

- dans certaines circonstances, la Société devra obligatoirement affecter certaines sommes au remboursement anticipé du prêt (par exemple, toute somme reçue au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition) ;
- la Société sera tenue de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité du prêt si Fin Cap venait à détenir moins de 34 % du capital et des droits de vote de la Société ou si la Société venait à détenir moins de 100 % du capital et des droits de vote de Preview GM System.

Le contrat contient également les cas de défaut usuels en matière d'emprunt bancaire susceptibles d'entraîner l'exigibilité anticipée du prêt (engagement de faire et de ne pas faire, défaut croisé, changement de contrôle de la Société ou survenance d'un effet défavorable significatif, non respect de certains ratios financiers). Constitue notamment un cas de défaut susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée la survenance de l'un ou l'autre des évènements ci-dessous :

- dans le cas où le ratio "Endettement consolidé à long et moyen terme + crédit-bail en capital sur Fonds Propres Consolidés" serait supérieur à 1 ; ou
- dans le cas où le ratio " Endettement consolidé à long et moyen terme + crédit-bail en capital sur EBITDA consolidé" serait supérieur à 3

Avec :

Endettement consolidé à long et moyen terme + crédit-bail en capital	désignant la partie à plus d'un an des emprunts obligataires, des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et des emprunts et dettes financières divers inscrits dans les comptes du périmètre de consolidation, ainsi que les crédits baux au cas où ils auraient été retraités dans les comptes du périmètre de consolidation au sens des normes internationales IAS 17. Les avances en compte courant d'associés bloquées des actionnaires de l'emprunteur ne sont pas prises en comptes dans la dette nette consolidée.
EBITDA Consolidé	désignant le résultat d'exploitation consolidé duquel est déduite la participation des salariés augmenté des dotations nettes amortissements et provisions
Fonds propres consolidés	désignant les valeurs suivantes inscrites dans les comptes du périmètre de consolidation : capital + primes + réserves + report à nouveau + résultat consolidé – bénéfice distribué prévu + subvention d'investissements + provisions réglementées + provisions pour risques et charges + comptes courants d'associés de Fin Cap.

Les principales autres modalités de ce prêt sont les suivantes :

L'emprunt a été souscrit auprès d'un pool bancaire composé du Crédit Lyonnais en qualité d'arrangeur, agent et prêteur, de Natixis en qualité de prêteur et de BNP Paribas en qualité de prêteur.

Son montant en principal est réparti entre les membres du pool bancaire précités comme suit :

Crédit Lyonnais :	2.500.000 €,
Natixis :	1.750.000 €,
BNP Paribas :	1.750.000 €.

Le prêt est remboursable en 20 échéances trimestrielles consécutives, la première payable le 30 septembre 2008 et la dernière le 30 juin 2013. Il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré d'une marge de 1,50 %.

Le contrat de prêt prévoit également que la Société pourra procéder au remboursement anticipé total ou partiel du prêt sans pénalité à chaque date de paiement d'intérêt, sous réserve que le montant remboursé soit au moins égal à 500.000 € ou à un montant supérieur multiple entier de 100.000 €.

Dans le cadre de ce contrat de prêt, certaines garanties ou sûretés ont été accordées aux banques prêteuses, à savoir :

- une délégation imparfaite du paiement des indemnités susceptibles d'être versées à la Société au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition de Preview GM System,
- un contrat de nantissement de compte d'instruments financiers portant sur la quasi-totalité des actions appartenant à la Société dans le capital de Preview GM System, et
- une convention relative au blocage du compte courant ouvert au nom de Fin Cap dans les livres de la Société à la date de signature du contrat (étant précisé que l'incorporation au compte courant du capital est permise aux termes de cette convention).

Les tableaux ci-dessous présentent l'échéancier des actifs financiers et dettes financières à moyen et long terme ainsi que l'échéancier des dettes financières à court terme.

Echéancier des actifs et dettes financières	Total (K€ au 31/12/2010)	- 1 an (K€ au 31/12/2010)	1 à 5 ans (K€ au 31/12/2010)	+ 5 ans (K€ au 31/12/2010)
Passifs financiers(1)	64 341	55 194	9 147	
Actifs financiers(2)	49 207	48 841	366	
Position nette avant gestion	15 134	6 353	8 781	
Hors bilan				
Position nette après gestion	15 134	6 353	8 781	

(1) Les passifs financiers englobent les emprunts et dettes à long terme, les impôts différés et les passifs courants hors provision.

(2) Les actifs financiers englobent les actifs financiers à long terme et les actifs courants hormis le stock.

Echéancier des dettes financières à court terme (K€ au 31/12/2010)	Total	- 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an
Dettes financières à court terme	8 896	961	5 016	2 919

6.1.3.2 Risque de taux d'intérêt

Les informations concernant le risque de taux d'intérêt figurant dans les tableaux ci-dessous sont données au 31 décembre 2010.

Caractéristiques des emprunts et dettes financières	Taux	Montant (K€ au 31/12/2010)	Echéances	Existence de couverture
Crédits moyen terme	Taux fixes	1 089	2006-2011	NA
Crédits moyen terme	Taux variables	7 375	2008-2013	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux variables	36	2011	Non
Dettes en compte courant	Taux variables	5 051	2011-2012	NA
Emprunts en crédit-bail	Taux fixes	2 943	2008-2013	NA
Emprunt en crédit-bail	Taux variables	480	2008-2013	Non
Concours bancaires courants	Taux variables	826	2011	Non
Sous total emprunts et dettes financières à taux fixe		4 032		
Sous total emprunts et dettes financières à taux variable		13 768		
Total emprunts et dettes financières hors intérêts courus au 31/12/2010		17 800		
Avances factor	Taux variables	19 329	2011	non

Les disponibilités s'élèvent à 9 897 K€ au 31 décembre 2010 (contre 9 732 K€ au 31 décembre 2009) et le montant de l'endettement à taux variable (y compris l'encours de financement du factor) est de 33 097 K€ à cette date (contre 29 296 K€ au 31 décembre 2009). L'essentiel du risque d'une augmentation du coût de l'endettement ne porte que sur la fraction à taux variable de l'endettement brut non compensé par les disponibilités, soit 23 200 K€ au 31 décembre 2010 (contre 19 564 K€ au 31 décembre 2009). Ainsi, une variation d'un point des taux d'intérêt entraînerait une charge complémentaire de 232 K€ en base annuelle, soit 121,21 % des charges financières de l'exercice 2010. Toutefois, en 2010, compte tenu du maintien à un niveau bas des taux d'intérêt et notamment de l'Euribor 3 mois, les charges financières liées au factor se sont élevées à 316 K€ contre 415 K€ en 2009.

Le contrat d'affacturage prévoit que le factor acquiert sans recours les créances qui sont éligibles. La Société n'a donc pas de passif financier, ni d'engagement envers le factor. Le dépôt de garantie a vocation à prémunir le factor contre les risques de contestation des factures par les clients (mais pas contre le risque de crédit), les règlements directs et contre une éventuelle cession de créances inéligibles. Les conditions du contrat de factoring ont été renégociées en 2006 et 2008 et sont les suivantes :

commission d'affacturage :	0,14 % du chiffre d'affaires,
intérêts de financement :	Euribor 3M + 0,50 %,
dépôt de garantie :	6 % du montant des créances cédées.

Afin de couvrir partiellement le risque de taux lié au contrat d'affacturage, la Société a conclu le 24 novembre 2008 une opération d'échange de conditions d'intérêts régie par la Convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme. Ce contrat, dont les principales caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous, est venu à échéance le 1er juin 2010.

Date de l'opération d'échange	24 novembre 2008
Date de commencement	1er décembre 2008
Date d'échéance finale	1er juin 2010
Devise, montant notionnel	EUR 10 000 000,00
Payeur des Montants Fixes	IEC Professionnel Média
Taux fixe	2,90 PCT
Base de calcul	EXACT/360
Date de Paiement des Montants Fixes	Le 1er mars/ juin/ septembre/ décembre de chaque année civile, commençant le 2 mars 2009 et se terminant le 1 juin 2010
Payeur des Montants Variables	Crédit Industriel et Commercial
Taux variable	Euribor 03 mois (Telerate 248 – 11h00 Bruxelles)
Base de calcul	EXACT/360
Date de Paiement des Montants Variables	Le 1er mars/ juin/ septembre/ décembre de chaque année civile, commençant le 2 mars 2009 et se terminant le 1 juin 2010
Date de Fixing	2 jours ouvrés avant chaque début de période
Report de jour ouvré	Premier jour ouvré suivant, sauf mois suivant
Calendrier	Target
Premier Fixing	Le 27 novembre 2008 pour la période allant du 1er décembre 2008 au 2 mars 2009

La Société a conclu le 9 mars 2011 une opération d'échange de conditions d'intérêts régie par la Convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme. Cette couverture est liée à la mise en place d'un prêt octroyé à la Société début 2011 pour financer les travaux réalisés par IEC à Gennevilliers. Les principales caractéristiques de ce Swap de taux à 5 ans sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Date de l'opération d'échange	9 mars 2011
Date de commencement	25 mars 2011
Date d'échéance finale	25 mars 2016
Devise, montant notionnel	EUR 1 100 000,00
Payeur des Montants Fixes	IEC Professionnel Média
Taux fixe	2,59 %
Base de calcul	ACT/360, Ajustée
Date de Paiement des Montants Fixes	Le 25 juin/ septembre/ décembre/ mars de chaque année civile
Payeur des Montants Variables	Crédit Industriel et Commercial
Taux variable	Euribor 3 mois (Reuters Euribor01 fixé à 11h00 Bruxelles)
Base de calcul	ACT/360, Ajustée
Date de Paiement des Montants Variables	Le 25 juin/ septembre/ décembre/ mars de chaque année civile
Date de Fixing	2 jours ouvrés avant chaque début de période
Report de jour ouvré	Premier jour ouvré suivant, sauf mois suivant
Calendrier	Target 2
Premier Fixing	Le 25 mars 2011 pour la période allant du 25 mars 2011 au 27 juin 2011

6.1.3.3 Risque de change

Le Groupe de par son activité audiovisuelle terrestre n'a pas d'exposition particulière au risque de change. La majorité des achats se fait dans la zone euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent être réalisés en devises pour des montants faibles. Les clients sont facturés et paient en euros. Seule l'activité audiovisuelle marine, qui représente environ 21 % de l'activité totale du Groupe en 2010, est exposée au risque de change puisque les contrats de vente et les achats peuvent comporter une part de paiement en dollar. Le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé hors zone euro s'établit, au 31 décembre 2010, à 13,18 % du chiffre d'affaires total consolidé du Groupe, contre 8,85 % au 31 décembre 2009.

S'agissant de la couverture du risque de change, la Société a souscrit le 20 mars 2009, pour le compte du Groupe, une opération de couverture « Tunnel à Prime Nulle » régie par la Convention-cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme et les dispositions des Additifs à la Convention-cadre AFB relative aux Opérations de Marché à Terme. Cette couverture a été dénouée en mars 2010 et n'a entraîné aucune perte ou gain à l'échéance du contrat puisque le taux EUR/USD était compris dans le tunnel de l'instrument de couverture.

Les principales caractéristiques du contrat de couverture sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Date de conclusion de l'opération	20 mars 2009
Type de couverture	Achat d'un PUT USD /Call EUR Vente d'un CALL USD/PUT EUR
Nature de la couverture	Tunnel Prime Nulle
Style de l'Option	Européenne
Acheteur	CM CIC
Vendeur	IEC Professionnel Média
Nominal	USD 3.000.000,00
Date d'échéance	22 mars 2010 valeur 24 mars 2010
Heure limite d'exercice	16h00
Date de versement du principal	24 mars 2010
A l'échéance	<ul style="list-style-type: none"> - Si EUR/USD supérieur à 1.4175 PUT USD vente de 3 000 000 USD à 1.4175 - Si EUR/USD compris entre 1.3150 et 1.4175 Vente des dollars au comptant - Si EUR/USD inférieur à 1.3150 CALL USD et obligation de vendre à 1.3150

La Société a souscrit le 29 novembre 2010, pour le compte du Groupe, une opération de couverture dans le cadre de la convention de garantie de cours de change (« Budget fixe export ») régie par la Convention-cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme et les dispositions des Additifs à la Convention-cadre AFB relative aux Opérations de Marché à Terme. Une augmentation ou une diminution du taux de rémunération n'aurait pas un impact significatif sur les capitaux propres et le résultat. Les principales caractéristiques du contrat de couverture sont les suivantes :

Date de conclusion de l'opération	29 novembre 2010
Type de couverture	Vente à terme de dollar
Acheteur	CM CIC
Vendeur	IEC Professionnel Média
Devise de vente	3 000 000 USD
Devise d'achat	2 278 769,46 EUR
Cours à terme	1,3165
Période de garantie	1/12/2010 au 30/11/2011
Date d'échéance	30 novembre 2011
Date de versement du principal	29 novembre 2010

La Société a souscrit le 31 janvier 2011, pour le compte du Groupe, une opération de couverture dans le cadre de la convention de garantie de cours de change (« Budget fixe export ») régie par la Convention-cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme et les dispositions des Additifs à la Convention-cadre AFB relative aux Opérations de Marché à Terme. Une augmentation ou une diminution du taux de rémunération n'aurait pas un impact significatif sur les capitaux propres et le résultat.

Les principales caractéristiques du contrat de couverture sont les suivantes :

Date de conclusion de l'opération	31 Janvier 2011
Type de couverture	Vente à terme de dollar
Acheteur	CM CIC
Vendeur	IEC Professionnel Média
Devise de vente	1 600 000 USD
Devise d'achat	1 173 536,75 EUR
Cours à terme	1,3634
Période de garantie	2/2/2011 au 02/02/2012
Date d'échéance	2 février 2012
Date de versement du principal	31 janvier 2011

6.1.3.4 Risques sur actions

En décembre 2010, la Société a procédé au rachat de 1 628 301 actions propres, représentant 7,24 % du capital de la Société, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée décrite ci-dessus (cf. paragraphe 1.2.1 du présent rapport de gestion). Ces actions sont comptabilisés pour leur valeur d'acquisition, soit 1.953.961,20 € (1,20 € par action), augmenté des frais d'acquisition, soit au total 2 201 887,88 € ; au 31 décembre 2010, leur valeur de marché s'élevait à 1 853 006,54 €. L'exposition aux risques des marchés actions est uniquement liée aux variations du cours des actions autodétenues.

6.1.3.5 Risques clients

La couverture du risque crédit fait l'objet d'un contrat conclu avec un organisme d'assurance crédit spécialisé dont l'objet est de se prémunir contre le risque de défaillance des clients du Groupe. Voir également note 6 des comptes consolidés 2010.

6.2 Assurances et couvertures des risques

Le Groupe a mis en place l'ensemble des couvertures d'assurance habituelles nécessaires à ses activités. En particulier, l'activité location est couverte par les polices appropriées pour ce type d'activité. L'ensemble des couvertures est revu régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des activités.

Par ailleurs, la Société a souscrit une police d'assurance « Responsabilité civile des mandataires sociaux » (voir paragraphe 5.2.2.2 du présent rapport de gestion).

Les principales assurances mises en place (hors couverture de véhicules) au 31 décembre 2010, dont le coût s'est élevé en 2010 à 330 K€ (contre 143 K€ en 2009), sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Type de contrat	Numéro	Compagnie	Nature du risque assuré	Garanties(1)
Multirisque entreprise	985536	CHARTIS	Risque locatif	19 500 000,00 €
			Hors risque locatif	7 000 000,00 €
			Perte d'exploitation	5 000 000,00 €
			Dommages directs	1 500 000,00 €
			Bris de machine et dommages électriques	
			Matériel informatique	500 000,00 €
			Vols sur sites	1 500 000,00 €
			Dégâts des eaux	500 000,00 €
			Bris de glaces et produits verriers	50 000,00 €
			Autres événements	5 000 000,00 €
			Nouveaux établissements	3 000 000,00 €
	2009RIA005431	AFU	Complément couverture vols sur sites IEC Gennevilliers, Preview, HMS Saint Nazaire	2 000 000,00 €
<i>Par sinistre</i>				
Responsabilité civile entreprise	7109809	CHARTIS	RC après livraison	3 000 000,00 €
			RC exploitation	10 000 000,00 €
<i>Par année</i>				
Responsabilité civile dirigeants	7907430	CHARTIS	Responsabilité civile	15 000 000,00 €
Marchandises transportées	512.041	CHARTIS	Par évènement	500 000,00 €
			Garantie complémentaire Preview	4 000 000,00 €

(1) Total toutes agences confondues

7. Actionnaires - Capital social - Dividendes - Informations boursières

7.1 Actionnariat de la Société

7.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2010

7.1.1.1 Répartition du capital et des droits de vote de la Société

Actionnaires	Situation au 31 décembre 2010			Situation au 31 décembre 2009			Situation au 31 décembre 2008		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Fin cap	14 810 779	65,89	73,10	14 810 779	65,89	67,99	14 793 012	65,79	67,48
Crozaloc	1 969 342	8,76	9,73	1 969 342	8,76	10,17	1 969 342	8,76	10,10
Sochristem	-	-	-	-	-	-	760 566	3,38	2,76
Gonset Holding	325 192	1,45	1,37	325 192	1,45	1,67	325 192	1,45	1,66
Sous-total concert	17 105 313	76,10	84,20	17 105 313	76,10	79,83	17 848 112	79,38	82,01
Alain Cotte	120 000	0,53	0,59	120 000	0,53	0,36	120 000	0,53	0,36
Michel Charles	334 623	1,49	1,65	429 623	1,91	2,59	429 623	1,91	2,57
Sous-total dirigeants et administrateurs de la Société	454 623	2,02	2,24	549 623	2,44	2,95	549 623	2,44	2,93
Cadres et salariés	224 371	1,00	1,11	343 371	1,52	1,56	354 071	1,57	1,58
Autocontrôle	1 628 301	7,24	4,02	0	0	0	8 414	0,04	0,03
Public	3 064 173	13,63	8,42	4 478 474	19,94	15,66	3 724 975	16,56	13,45
Total	22 476 781	100,00	100,00	22 476 781	100,00	100,00	22 485 195	100,00	100,00

Le tableau ci-contre montre la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2010 ainsi que son évolution au cours des trois derniers exercices. La différence entre le pourcentage du capital et le pourcentage des droits de vote est liée à l'attribution d'un droit de vote double aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même bénéficiaire (article 28 des statuts de la Société).

Des informations complémentaires sur les membres du concert figurent au paragraphe 7.1.1.2 ci-dessous. Les actions et droits de vote des cadres et salariés du Groupe correspondent aux actions inscrites en comptes nominatifs. Les actions d'autocontrôle correspondent aux actions rachetées dans le cadre de l'OPAS décrite au paragraphe 1.2.1 du présent rapport de gestion.

La Société est contrôlée comme décrit dans le tableau qui précède ; toutefois, la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

A la connaissance de la Société, à la date du présent document, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

Par courrier en date du 13 avril 2011 complété par des courriers reçus les 14 et 19 avril 2011, les sociétés Fin Cap et Crozaloc ont transmis à la Société des déclarations de franchissements de seuil consécutifs au reclassement d'actions de la Société entre Fin Cap et certains de ses associés réalisé hors marché (cf. avis AMF 211C0482). Plus précisément :

- Crozaloc a déclaré avoir franchi à la hausse, le 11 avril 2011, les seuils de 10 % et 15 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir 4 440 342 actions de la Société, représentant 6 409 684 droits de vote, soit 19,76 % du capital et 17,32 % des droits de vote de la Société ; et
- Fin Cap a déclaré avoir franchi à la baisse, le 11 avril 2011, le seuil de 2/3 des droits de vote de la Société et détenir 11 310 779 actions de la Société représentant 22 621 558 droits de vote, soit 50,32 % du capital et 61,12 % des droits de vote de la Société.

Le concert composé de Fin Cap, Crozaloc, Sochristem, Gonset Holding, Port-Noir Investment et Salim Investment (voir paragraphe 7.1.1.2 ci-dessous pour des informations complémentaires sur les membres du concert) n'a franchi aucun seuil et détient toujours 17 105 313 actions de la Société, soit 76,10 % du capital, représentant désormais 30 615 434 droits de vote. Le pourcentage de droits de vote détenus par les membres du concert a diminué et s'élève à 82,72 % contre 84,20 % avant l'opération de reclassement (sur la base du nombre total de droit de vote au 31 mars 2011 y compris les actions autodétenues), les actions cédées ayant perdu leur droit de vote double.

La répartition du capital et des droits de vote avant et après ce reclassement figure dans le tableau ci-après :

Actionnaires	Situation au 20 avril 2011 (après reclassement)			Situation au 31 décembre 2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Fin Cap	11 310 779	50,32	61,12	14 810 779	65,89	73,10
Crozaloc	4 440 342	19,76	17,32	1 969 342	8,76	9,73
Sochristem	710 000	3,16	1,92	-	-	-
Gonset Holding	325 192	1,45	1,50	325 192	1,45	1,37
Port-Noir Investment	61 000	0,27	0,16	-	-	-
Salim Investment	258 000	1,15	0,70	-	-	-
Sous-total concert	17 105 313	76,10	82,72	17 105 313	76,10	84,20
Alain Cotte	120 000	0,53	0,65	120 000	0,53	0,59
Michel Charles	334 623	1,49	1,81	334 623	1,49	1,65
Sous-total dirigeants et administrateurs de la Société	454 623	2,02	2,46	454 623	2,02	2,24
Cadres et salariés	224 371	1,00	1,21	224 371	1,00	1,11
Autocontrôle	1 628 301	7,24	4,40	1 628 301	7,24	4,02
Public	3 064 173	13,63	9,22	3 064 173	13,63	8,42
Total	22 476 781	100,00	100,00	22 476 781	100,00	100,00

À l'occasion de sa déclaration de franchissement de seuil, Crozaloc a fait la déclaration d'intention suivante :

« En application de l'article L. 233-7 VII du Code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, Crozaloc précise que :

- le prix des actions acquises auprès de Fin Cap a été payé par compensation avec le compte courant d'actionnaires que Crozaloc détenait dans Fin Cap, cessionnaire ;
- elle agit de concert vis-à-vis de la société IEC Professionnel Média avec les sociétés Fin Cap, Sochristem, Gonset Holding SA, Port-Noir Investment Sarl et Salim Investment Ltd ;
- elle envisage de poursuivre l'acquisition sur le marché et hors marché d'actions de la société IEC Professionnel Média, en fonction des opportunités ;
- elle contrôle IEC Professionnel Média avec les sociétés agissant de concert avec elle ;
- elle n'a pas l'intention de demander un siège complémentaire au conseil d'administration d'IEC Professionnel Média ;
- elle soutient la stratégie du Groupe IEC ainsi que sa politique visant à examiner les moyens de simplifier son organigramme et d'améliorer la lisibilité de ses métiers, notamment par voie de restructurations juridiques entre entités du périmètre, mais elle n'envisage pas de proposer elle-même la mise en œuvre d'une quelconque opération visée à l'article 223-17 du Règlement général de l'AMF ;
- la fusion entre Fin Cap et IEC Professionnel Média n'est pas envisagée dans les 6 prochains mois ;
- la société n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ ou les droits de vote d'IEC Professionnel Média. »

A l'exception du reclassement décrit ci-dessus, à la connaissance de la Société, il n'y a pas eu d'évolution significative de la répartition du capital et des droits de vote de la Société entre le 31 décembre 2010 et la date du présent rapport de gestion.

7.1.1.2 Principales caractéristiques des membres du concert

Les informations figurant dans le tableau ci-dessous tiennent compte du reclassement décrit au paragraphe 7.1.1.1 ci-dessus.

Membre	Forme	Siège social	Activité	Principaux actionnaires
Fin Cap	Société par actions simplifiée	73 boulevard Haussmann 75008 Paris	Investissement dans des participations	- Crozaloch (47,17 %) - Sochristem (20,29 %) - Gonset Holding (23,40 %) - Port-Noir Investment Sarl (1,75 %) - Salim Investment Ltd (7,38 %)
Crozaloc	Société par actions simplifiée	73 boulevard Haussmann 75008 Paris	Investissement dans des participations	SCA Qualis (société en commandite par actions 73 boulevard Haussmann, 75008 Paris), elle-même contrôlée par Talis SA, laquelle n'est pas contrôlée
Sochristem	Société anonyme	33 avenue du Maine 75015 Paris	Investissement dans des participations	Famille André
Gonset Holding	Société anonyme	21 route de Prilly CP 218 6 1023 Crissier – Suisse	Investissement dans des participations	M. Pierre Gonset
Port-Noir Investment	Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois	20 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg	Investissement dans des participations	M. Claude Berda
Salim Investment Ltd	Société de droit suisse	c/o Crédit Agricole Indosuez (Suisse) 4 quai Général Guisan, CH 1211 Genève 3 Suisse	Investissement dans des participations	Structure d'investissement dont la gestion est assurée par Crédit Agricole (Suisse)

Un pacte d'actionnaires en date du 30 juillet 2003 régit les relations entre les associés de Fin Cap, comportant les principales stipulations suivantes (cf. notamment D&I 203C1031 du 11 juillet 2003) :

- un droit de préemption réciproque, en cas de projet de cession de tout ou partie d'une participation par l'un des associés ;
- un droit de suite en cas de cession d'une participation significative par l'un des associés ;
- une clause de sortie forcée ;
- et enfin, en vue de la liquidité de l'investissement des associés, un objectif commun de fusion de Fin Cap et IEC Professionnel Media.

A l'occasion d'adhésions au pacte visé ci-dessus en 2004, puis en 2005 et 2006, des précisions ont été apportées au pacte d'actionnaires conclu en 2003 et notamment (cf. D&I 207C0169 du 23 janvier 2007) :

- l'engagement de cession forcée prévu au pacte précité s'entend dans la mesure où la cession envisagée s'effectuerait exclusivement contre une contrepartie en numéraire et au profit d'un cessionnaire de bonne fois ;
- s'agissant de l'intention de fusion entre Fin Cap et IEC Professionnel Média prévue au pacte, il est entendu que les actionnaires de Fin Cap s'efforceront de faire prévaloir une méthode de valorisation de Fin Cap fondée sur la valeur par transparence de la participation dans IEC Professionnel Média, sans application d'une décote ;
- dans le cas où Fin Cap et IEC Professionnel Média n'auraient pas fusionné au 31 décembre 2008, des actionnaires représentant au minimum 1/3 du capital de Fin Cap pourront initier un processus de mise en vente de la totalité des actions de Fin Cap, en mandatant une banque d'affaires de réputation internationale, les autres actionnaires de Fin Cap s'engageant à céder l'intégralité de leurs actions à l'occasion de cette mise en vente ou à préempter l'intégralité des actions des actionnaires ayant engagé le processus, au prix de l'offre faite par le cessionnaire à l'issue du processus ;
- enfin, chacune des parties au pacte représentant plus de 5 % du capital de Fin Cap s'engage à n'effectuer aucune opération de croissance externe dans le secteur d'activité d'IEC Professionnel Média autrement que par le biais de Fin Cap ou par le biais d'IEC Professionnel Média elle-même.

7.1.2 Autres accords entre actionnaires au 31 décembre 2010

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres accords entre actionnaires au 31 décembre 2010, étant rappelé que MM. Charles Humann et Thierry Delcourt, anciens actionnaires de la Société, restent tenus par un engagement de non concurrence portant sur les activités du Groupe conformément aux termes de l'avenant du 3 mars 2008 au protocole d'accord du 31 mars 2006 conclu avec Fin Cap (cf. D&I 208C0465).

7.1.3 Changement de contrôle

A la connaissance de la Société, à l'exception de l'existence du concert et du pacte décrits au paragraphe 7.1.1 ci-dessus, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société.

Par ailleurs, il est précisé que la Société n'est partie à aucun accord qui est susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle, à l'exception du contrat de prêt relatif au financement de l'acquisition de Preview GM System (cf. paragraphe 6.1.2.1 du présent rapport de gestion).

7.1.4 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

A la connaissance de la Société, à l'exception des éléments mentionnés au paragraphe 7.1.3 ci-dessus, il n'existe aucun élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les actions de la Société.

7.2 Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 6 743 034,30 € divisé en 22 476 781 actions de 0,30 € de valeur nominale chacune de même catégorie (inchangé par rapport à 2009), toutes intégralement souscrites et libérées. Les actions peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire.

7.3 Évolution du capital social sur les 5 dernières années

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération (€)	Prime d'émission (€)	Nombre total d'actions	Valeur nominale (€)	Capital après l'opération (€)
01.01.06						4 186 804,50
06.03.06	Augmentation de capital – Apport en nature de 55,94 % d'Alsace Audio Visuel (n° d'enregistrement E.06.008 du 17.02.06)	167 249,10	960 038,17	557 497	0,30	4 354 053,60
25.07.06	Augmentation de capital – Apport en nature de 37,47 % d'Avest	404 204,40	3 113 564,04	1 347 348	0,30	4 758 258,00
11.04.07	Augmentation de capital – Exercice d'options de souscription d'actions	1 050,00	455,00	3 500	0,30	4 759 308,00
27.06.08	Augmentation de capital – Exercice d'options de souscription d'actions	128 140,00	38 740,00	298 000	0,30	4 848 708,00
04.08.08	Augmentation de capital en numéraire (visa n° 08-147)	9 484 252,50	7 587 402	6 322 835	0,30	6 745 558,50
31.08.09	Réduction de capital par annulation de 8.414 actions propres					6 743 034,30
31.12.06						
Capital social (€)	4 758 258	4 759 308	6 745 558,50	6 743 034,30	6 743 034,30	
Nombre d'actions ordinaires	15 860 860	15 864 360	22 485 195	22 476 781	22 476 781	

7.4 Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices clos.

7.5 Opérations afférentes aux actions de la Société

7.5.1 Rachat d'actions

A l'exception des 1 628 301 actions acquises par la Société au prix de 1,20 € par action dans le cadre de l'OPAS décrite au paragraphe 1.2.1 du présent rapport de gestion, la Société n'a procédé à aucune opération sur ses propres actions au cours de l'exercice 2010, de sorte qu'à la date du 31 décembre 2010, la Société détient 1 628 301 actions propres, représentant 7,24 % de son capital.

Conformément aux termes de l'OPAS, les actions acquises par la Société sont affectées (i) à l'objectif de conservation et de remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange à l'occasion d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du nombre total d'actions et/ ou (ii) à l'objectif de remise d'actions lors de l'exercice d'options d'achat d'actions qui seraient attribuées par la Société.

Le descriptif du programme de rachat d'actions mis en œuvre à l'occasion de cette OPAS figure en annexe au présent rapport de gestion (cf. annexe 9.5).

7.5.2 Contrat de liquidité

Pour mémoire, le contrat de liquidité conclu le 7 mars 2006 entre la Société, Fin Cap et CM-CIC Securities aux termes duquel Fin Cap a mis à la disposition de CM-CIC Securities un certain nombre d'actions de la Société et des espèces en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions de la Société, a été résilié avec effet au 28 février 2009.

7.5.3 Opérations des mandataires sociaux sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice 2010, à la connaissance de la Société, à l'exception de l'apport par M. Michel Charles de 95 000 actions à l'offre publique d'achat simplifiée visée au paragraphe 7.5.1 ci-dessus, les mandataires sociaux de la Société n'ont réalisé aucune opération sur les actions de la Société.

7.5.4 Options de souscription d'actions

7.5.4.1 Principales caractéristiques des options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2010.

	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6
Date d'assemblée	07/06/2004	24/07/2006	16/06/2008
Date du conseil d'administration	07/12/2004	24/11/2006	17/12/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date de la mise en place du plan	166 000	396 500	450 000
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par :			
- les mandataires sociaux	42 000	41 000	55 000
- les dix premiers attributaires	89 000	246 500	255 000
Point de départ d'exercice des options	07/12/2006	24/11/2008	17/12/2012
Date d'expiration des options	07/12/2011	23/11/2013	16/12/2015
Prix d'exercice d'une option	1,21 €	1,85 €	1,01 €
Options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2010	140 500	280 500	414 000
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par :			
- les mandataires sociaux	42 000	41 000	55 000
- les dix premiers attributaires	79 000	177 500	240 000
Options de souscription d'actions exercées au 31/12/2010	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2010	140 500	280 500	414 000

Les conditions d'exercice des options de souscription d'actions des plans n° 4 et 5 ont fait, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et aux stipulations desdits plans, l'objet d'un ajustement de façon à tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée en juillet/août 2008. Cet ajustement a, conformément aux dispositions de l'article R. 228-91 du Code de commerce, égalisé, au centième d'action près, la valeur des actions qui sont obtenues en cas d'exercice des options après réalisation de l'augmentation et la valeur des actions qui auraient été obtenues en cas d'exercice des options avant réalisation de l'augmentation de capital. A la suite de cet ajustement, le ratio d'exercice d'une option, c'est-à-dire le nombre d'action obtenu par option, est passé de 1 à 1,01.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et aux stipulations desdits plans, les conditions d'exercice des options de souscription d'actions des plans n° 4, 5 et 6 feront l'objet d'un ajustement de façon à tenir compte de l'incidence de l'offre publique d'achat simplifiée réalisée par la Société sur ses propres actions en décembre 2010 (cf. paragraphe 1.2.1 du présent rapport de gestion).

7.5.4.2 Dilution potentielle maximale

Dilution potentielle maximale

	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6
Options de souscription restantes au 31/12/2010	140 500	280 500	414 000
Dilution maximale en % du capital au 31/12/2010	0,63	1,25	1,84

7.5.5 Capital autorisé non émis – Engagements d'augmentation de capital

7.5.5.1 Titres donnant accès au capital

Au 31 décembre 2010, il n'existe pas de valeurs mobilières convertibles, échangeables, remboursables ou assorties de bons de souscription ni aucun autre titre donnant accès au capital de la Société, autre que les actions et les options de souscription d'actions visées au paragraphe 7.5.4.1 ci-dessus.

7.5.5.2 Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel

Voir paragraphes 7.1.1 et 7.1.2 ci-dessus.

7.5.5.3 Actions non représentatives de capital

Il n'existe pas d'action non représentative du capital à la date du présent document.

7.5.5.4 Délégations en matière d'augmentation de capital

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité à la date du présent rapport de gestion accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration ainsi que, le cas échéant, l'utilisation qui en a été faite.

Objet résumé	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'autorisation	Utilisation faite par le conseil d'administration
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	30 juin 2010	26 mois	15 millions d'euros 15 millions d'euros (titres de créance)	Néant
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	30 juin 2010	26 mois	15 millions d'euros 15 millions d'euros (titres de créance)	Néant
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (cf. ci-dessus), d'augmenter le nombre de titres à émettre	30 juin 2010	26 mois	15 % de l'émission initiale pour chacune des émissions décidée en application des deux délégations visées ci-dessus	Néant
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	30 juin 2010	26 mois	10 % du capital social	Néant
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	30 juin 2010	26 mois	10 millions d'euros	Néant
Limitation globale des autorisations visées ci-dessus	30 juin 2010	26 mois	15 millions d'euros	
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	30 juin 2010	26 mois	10 millions d'euros	Néant
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise	30 juin 2010	26 mois	500.000 euros	Néant
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société	16 juin 2008	38 mois	2 % du capital au 16 juin 2008 soit 95 186 euros	Néant
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	16 juin 2008	38 mois	5 % du capital au 16 juin 2008 soit 237 965 euros	Attribution de 450 000 options de souscription d'actions, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 135 000 euros (conseil du 17 décembre 2008) (*)
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	30 juin 2010	18 mois	10 % du capital par période de 24 mois	Néant

(*) Voir paragraphe 7.5.3.1 du présent rapport de gestion pour une description des principales caractéristiques de ces options de souscription d'actions.

7.6 Informations boursières

7.6.1 Fiche signalétique

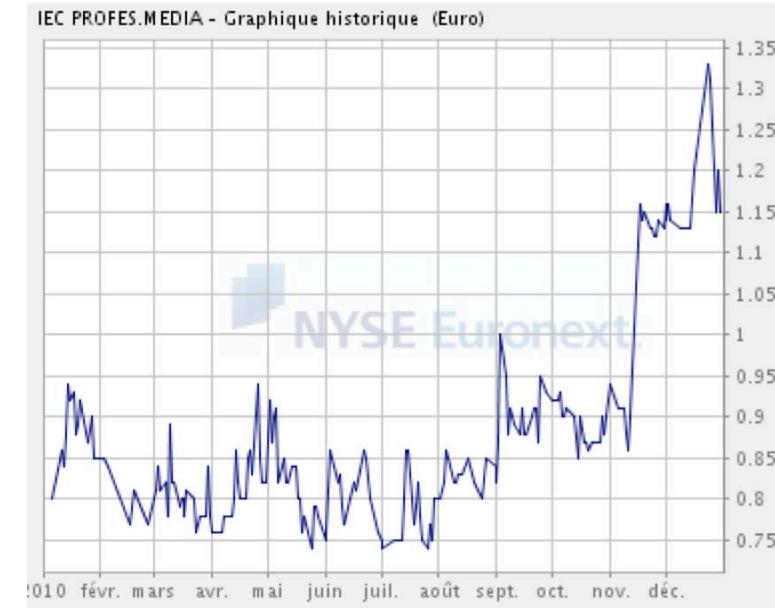
Cotation :	NYSE-Euronext
Marché :	Euronext Paris - Compartiment C
Code ISIN :	FR0000066680
Mnémonique :	IEC

7.6.2 Données boursières

Cours de l'action (€)	2010	2009
Premier cours de l'exercice	0,86€	0,94 €
Plus haut	1,33€	1,2 €
Plus bas	0,72€	0,6 €
Dernier cours de l'exercice	1,15€	0,83 €
Moyenne	0,96€	0,86 €

Sur l'exercice 2010, l'action IEC Professionnel Media a évolué entre 0,72 € et 1,33 €, clôturant, au 31 décembre 2010, au cours de 1,15 €.

7.6.3 Evolution du cours de l'action IEC Professionnel Média entre le 2 janvier 2010 et le 31 décembre 2010



8. Développement durable

8.1 Informations sociales

8.1.1 Effectifs du Groupe

8.1.1.1 Effectifs - Recrutements - Départs

Le Groupe a compté en moyenne 591 salariés sur l'année 2010 (contre 624 en 2009 et 617 en 2008), dont environ 31 % sont des cadres. Le Groupe a embauché 74 salariés en 2010 (contre 104 en 2009 et 166 en 2008) et a compté 55 départs en 2010 (contre 137 en 2009 et 138 en 2008).

A fin décembre 2010, 561 salariés du Groupe travaillent sous contrat à durée indéterminée et 58 sous contrat à durée déterminée.

Au cours de l'exercice, la société IEC Events a employé des intermittents du spectacle dans une proportion d'environ 58,14 % de ses effectifs permanents pour l'année 2010.

8.1.1.2 Répartition hommes-femmes

2010		2009		2008		
Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Femmes	140	24	153	25	159	26
Hommes	451	76	471	75	458	74
Total	591	100	624	100	617	100

8.1.2 Rémunérations des salariés – Participation dans le capital – Options de souscription d'actions

8.1.2.1 Rémunérations des salariés

Les rémunérations brutes de ces salariés et les charges sociales afférentes se sont élevées à 33 millions d'euros en 2010 (contre 33 millions d'euros en 2009 et 34 millions d'euros en 2008).

8.1.2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions – Actions gratuites

Au cours de l'exercice 2010, il n'a été attribué aucune option de souscription ou d'achat d'action et aucune option n'a été levée. De même, aucune attribution gratuite d'actions n'a été effectuée en 2010.

8.1.2.3 Participation des salariés dans le capital de la Société

Au 31 décembre 2010, les salariés du Groupe détenaient, à titre individuel et au nominatif, 148 300 actions de la Société, correspondant à 0,66 % du capital et 0,73 % des droits de vote de la Société.

8.1.3 Politique de ressources humaines

8.1.3.1 Organisation du temps de travail

Un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été conclu le 2 janvier 2002 pour IEC. Suite à l'avenant du 21 avril 2004, le temps de travail moyen d'une semaine travaillée était de 36 heures 15, donnant droit à 7 jours de RTT par an de façon à ce que le temps de travail hebdomadaire soit de 35 heures en moyenne par semaine ou 1 600 heures annuelles.

8.1.3.2 Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires effectuées chez IEC et IEC Events se sont montées à 9 326 heures au cours de l'année 2010 (contre 7 044 heures supplémentaires en 2009 et 7 562 heures supplémentaires en 2008).

8.1.3.3 Formation

Au cours de l'année 2010, 47 salariés ont bénéficié d'une formation pour un total de 7 300 heures. Le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du droit individuel à la formation est de 37 986 heures au 31 décembre 2010.

8.2 Informations environnementales

Compte tenu de ses activités, le Groupe n'est exposé à aucun risque industriel ou lié à l'environnement.

* * *

Le 29 avril 2011

Pour le conseil d'administration

Alain Cotte,
Président-directeur général

9. Annexes au rapport de gestion

9.1 Tableau de résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 758 258	4 759 308	6 745 558,50	6 743 034,30	6 743 034,30
Nombre d'actions ordinaires	15 860 860	15 864 360	22 485 195	22 476 871	22 476 871
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	0	0			
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 629 457	1 577 097	483 068	742 067	545 494
Impôts sur les bénéfices	-	-485 594	- 540 419	-1 241 635	-1 538 733
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16 651 841	1 156 301	- 247 128	1 604 856	1 975 800
Résultats distribués	0	0	0	0	0

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
III - Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,00 €	0,13 €	0,05 €	0,09 €	0,09 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,00 €	0,07 €	0,00 €	0,07 €	0,09 €
Dividende attribué à chaque action	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	0	0	0	0	0

9.2 Rapport du Président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, je vous rends compte, dans le présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice 2010, de l'étendue des pouvoirs du directeur général, des principes et règles relatifs à la fixation de la rémunération des mandataires sociaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et du Groupe.

Ce rapport a été préparé avec l'appui des services comptabilité et consolidation sur la base des procédures de contrôle interne existantes au sein du Groupe dont j'ai suivi personnellement l'évolution des travaux. S'agissant du gouvernement d'entreprise, le conseil de la Société a également participé à l'élaboration du présent rapport.

Il a été revu par le comité d'audit lors de la réunion du 26 avril 2011 et examiné et approuvé par le conseil d'administration lors de sa séance du 29 avril 2011.

Le conseil d'administration a arrêté un règlement intérieur contenant le recueil des droits et obligations des administrateurs de la Société ainsi que les règles de fonctionnement du conseil d'administration. Les principales stipulations de ce règlement intérieur sont résumées ci-dessous.

En outre, depuis 2009, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP-MEDEF (le « **Code de gouvernement d'entreprise** »). Le texte de ce Code de Gouvernement d'entreprise peut être consulté sur le site Internet du MEDEF (www.medef.fr). Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise lesquelles des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise ne sont pas appliquées par la Société à la date de ce jour et les raisons de leur non application.

Lors de sa séance du 31 août 2009, le conseil d'administration a décidé d'instituer un comité d'audit chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. A cette occasion, outre la désignation des membres du comité d'audit, le conseil d'administration a arrêté le règlement intérieur de ce comité, dont les principales stipulations sont résumées ci-dessous.

Les commissaires aux comptes vous exposeront dans le rapport prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce leurs observations sur le présent rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

9.2.1 Composition, mission du conseil d'administration, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration Étendue des pouvoirs du directeur général - Principes et règles relatifs à la fixation de la rémunération des mandataires sociaux

9.2.1.1 Composition, mission du conseil d'administration, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

L'article 16 des statuts de la Société stipule que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi en cas de fusion.

La durée du mandat des administrateurs est d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins.

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que celui-ci doit comprendre au moins un administrateur indépendant. Aux termes dudit règlement intérieur et conformément au Code de gouvernement d'entreprise :

« Est « réputé » indépendant l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, soit en particulier l'administrateur qui :

- *n'est pas salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et qui ne l'a pas été au cours des cinq années précédentes ;*
- *n'est pas mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;*
- *n'est pas client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel, la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;*
- *n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;*
- *n'a pas été, au cours des cinq années précédentes, commissaire aux comptes de la Société, ou d'une société possédant au moins 10 % du capital de la Société ou d'une société dont la Société possérait au moins 10 % du capital, lors de la cessation de leurs fonctions ;*

- *n'est pas administrateur de la Société depuis plus de douze ans ;*
- *n'est pas ou ne représente pas un actionnaire significatif de la Société détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote de celle-ci.*

La qualification d'administrateur indépendant est examinée au cas par cas chaque année par le conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus avant la publication du rapport annuel. »

A la date du présent rapport, le conseil d'administration de la Société est composé des quatres administrateurs suivants :

Nom	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration	Nombre d'actions détenues
Alain Cotte, président-directeur général	31 janvier 2003	30 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010	120 000
Loïc Lenoir de la Cochetière, administrateur et membre du comité d'audit	31 janvier 2003	30 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010	1
Michel Charles, administrateur	19 octobre 2006	30 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010	334 623
Emmanuel André, administrateur et membre du comité d'audit	29 juin 2009	30 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010	1

La liste des autres mandats exercés par les administrateurs est présentée dans le rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2010 (cf. paragraphe 5.1.4 dudit rapport de gestion).

Lors de sa séance du 29 avril 2011, le conseil d'administration a examiné la qualification d'administrateur indépendant de chacun des administrateurs et il en a conclu que M. Loïc Lenoir de la Cochetière continuait de remplir les critères pour être qualifié d'administrateur indépendant.

Comme indiqué dans le rapport de gestion, le renouvellement du mandat de tous les administrateurs sera soumis au vote de l'assemblée générale qui sera convoquée en juin 2011 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

S'agissant du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration inscrit dans la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, le conseil d'administration a pris acte que la Société devra prendre les mesures nécessaires pour y parvenir dans les années qui viennent. A cet égard, conformément à l'article 5 de ladite loi, la nomination de Mme Geneviève Giard en qualité d'administrateur sera soumise au vote de l'assemblée générale qui sera convoquée à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice 2010 ainsi que sur le renouvellement du mandat de tous administrateurs actuellement en fonction. Mme Geneviève Giard, si elle est élue par l'assemblée, remplit les critères définis ci-dessus pour être qualifiée d'administrateur indépendant.

En outre, la candidature de M. Paul Rivier aux fonctions d'administrateur sera également soumise au vote de l'assemblée générale susvisée. M. Paul Rivier, s'il est élu par l'assemblée, remplit les critères définis ci-dessus pour être qualifié d'administrateur indépendant.

Ainsi, si les renouvellements des mandats de tous les administrateurs et nominations de Mme Geneviève Giard et de M. Paul Rivier sont votés par l'assemblée, le nombre total d'administrateurs composant le conseil sera porté à six parmi lesquels trois administrateurs seront indépendants, soit la moitié de l'effectif du conseil.

Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

Convocation des administrateurs et des commissaires aux comptes aux séances du conseil d'administration

Aux termes de l'article 18 des statuts de la Société, le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son Président ou du tiers de ses membres s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois. Les convocations peuvent être faites par tous moyens, y compris verbalement et les réunions peuvent avoir lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En outre, s'agissant des règles de convocation des administrateurs, le règlement intérieur du conseil d'administration contient les précisions suivantes :

« *Sauf urgence, les convocations sont faites par le Président par lettre envoyée par courriel, et peuvent être transmises par le directeur administratif et financier.*

- *Sauf urgence ou en cas de circonstances particulières, elles sont expédiées 8 jours au moins avant le conseil.*

Les convocations précisent le lieu de la réunion qui peut être le siège social ou tout autre endroit. »

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes titulaires sont convoqués, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à toutes les réunions du conseil d'administration dont l'ordre du jour comporte l'examen ou l'arrêté de comptes annuels ou intermédiaires.

Information des administrateurs

Conformément au règlement intérieur du conseil d'administration, les administrateurs reçoivent, chaque fois que les circonstances le permettent, en même temps que leur convocation tous les documents et informations utiles à leur participation efficace aux réunions du conseil d'administration. Les documents et informations qui n'ont pu leur être communiqués au préalable leur sont remis en séance.

En outre, chaque administrateur peut demander à tout moment tout document ou information concernant la Société nécessaire à l'exercice de sa mission.

Fréquence des réunions du conseil d'administration

L'article 18 des statuts de la Société stipule que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Aux termes du règlement intérieur du conseil d'administration, au moins quatre réunions doivent avoir lieu chaque année.

Quorum et majorité – Représentation des administrateurs

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente.

L'article 18 des statuts de la Société prévoit que dans les conditions prévues par la loi et les règlements, le règlement intérieur du conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence. Le vote par visioconférence est toutefois interdit pour les résolutions portant sur l'arrêté des comptes sociaux ou des comptes consolidés, sur la nomination et la révocation du président du conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

Le règlement intérieur du conseil d'administration contient les stipulations suivantes concernant la participation et la représentation des administrateurs aux réunions du conseil d'administration :

« Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil d'administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance du conseil.

- *La procuration doit être donnée par écrit, soit par lettre, soit par télécopie, soit par courriel en format pdf comportant la signature de l'administrateur.*
- *Dans tous les cas autorisés par la loi, et si les convocations le prévoient, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.*
- *Il est tenu au siège social un registre des présences signé par chaque administrateur participant à la séance, en son nom ou pour un autre administrateur qu'il représente. Les procurations sont annexées au registre des présences.*

Les administrateurs participant à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication émargent une feuille volante qui sera annexée au registre des présences. »

Les décisions sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, étant précisé qu'en cas de partage des voix, l'article 18 des statuts de la Société prévoit que la voix du président de séance est prépondérante.

Participation de tiers aux réunions du conseil d'administration

Aux termes du règlement intérieur du conseil d'administration, le président peut convier toute personne qu'il juge utile à assister aux réunions du conseil.

Procès-verbaux

Le règlement intérieur du conseil d'administration contient les stipulations suivantes s'agissant des procès-verbaux des réunions du conseil :

« Après chaque réunion du conseil, il est établi un procès-verbal de la réunion. Le projet de procès-verbal de la dernière réunion est adressé ou remis à tous les administrateurs au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante. Il est signé par le président et un administrateur au moins lors de la réunion suivante.

Le procès-verbal de la réunion mentionne la participation d'administrateurs par des moyens de visioconférence ou de télécommunication et fait état de la survenance éventuelle d'incidents techniques relatifs à une visioconférence ou à une télécommunication lorsqu'ils ont perturbé le déroulement de la séance.

Le secrétaire, s'il en a été désigné un, est habilité à certifier les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations. »

Mission du conseil d'administration

Aux termes du règlement intérieur du conseil d'administration, la mission du conseil d'administration est la suivante :

« Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans le cadre de sa mission et sans que cette énumération soit exhaustive :

- *il désigne le directeur général et les directeurs généraux délégués chargés de gérer l'entreprise, contrôle leur gestion et fixe leur rémunération,*
- *il définit la stratégie de la Société,*
- *il définit la politique d'assurance du groupe,*
- *il définit la politique de sécurité du groupe,*
- *il débat des opérations majeures envisagées par le groupe,*
- *il décide ou autorise l'émission d'obligations et fixe les modalités des programmes de rachat d'actions dont la mise en place sera proposée à l'assemblée,*
- *il décide de l'utilisation de toute autorisation ou délégation de l'assemblée générale,*
- *il fixe les conditions d'octroi des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale,*
- *il est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et du groupe,*
- *il arrête, le cas échéant, les limitations de pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,*
- *il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il s'assure en particulier :*
- *de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société,*
- *du fait qu'aucune personne ne dispose du pouvoir d'engager la Société sans contrôle,*
- *du bon fonctionnement des organes internes de contrôle et du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les commissaires aux comptes,*
- *du bon fonctionnement des comités qu'il a créés,*
- *il examine les rapports des comités créés en son sein,*
- *il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête ainsi le rapport annuel et le rapport semestriel,*
- *il convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées,*
- *il examine les conventions réglementées et statue sur leur autorisation préalable,*
- *il arrête chaque année la liste des administrateurs considérés comme indépendants en application de l'article 2.1 du présent règlement. »*

Compte rendu d'activité du conseil d'administration au cours de l'exercice 2010

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois. Le taux de présence à ces réunions s'est élevé à 100 %.

Les dates et les principaux points de l'ordre du jour des conseils d'administration réunis en 2010 ont été les suivants :

Date de la réunion	Principaux points de l'ordre du jour
28 janvier 2010	Point sur l'activité 2009 – Bilan des restructurations Perspectives 2010
30 avril 2010	Examen et arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 Proposition d'affectation du résultat Revue des conventions réglementées Revue du gouvernement d'entreprise et du contrôle interne ; examen et approbation du rapport du président du conseil d'administration s'y rapportant Approbation des documents d'information annuels (rapport de gestion, rapport financier annuel et document de référence) Préparation et convocation d'une assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) Examen et approbation des documents de gestion prévisionnelle
30 juin 2010	Renouvellement du mandat du président-directeur général Autorisation à donner au président-directeur général à l'effet de consentir des cautions, avals ou garanties Renouvellement du mandat des membres du comité d'audit
31 août 2010	Examen et arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2010 et approbation du rapport financier semestriel
19 octobre 2010	Examen d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée par la Société sur ses propres actions ; désignation d'un expert indépendant Revue de l'activité du Groupe Examen et approbation des documents de gestion prévisionnelle
12 novembre 2010	Mise en œuvre du programme de rachat d'actions et lancement de l'offre publique d'achat simplifiée par la Société sur ses propres actions

9.2.1.2 Direction générale - Etendue des pouvoirs du directeur général

Direction générale

Lors de sa séance du 31 janvier 2003, le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Cette option n'a pas été modifiée depuis.

Lors de sa séance du 30 juin 2010, le conseil d'administration a décidé de renouveler M. Alain Cotte dans ses fonctions de président-directeur général de la Société.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise, le conseil a justifié son choix en indiquant que l'option pour le cumul a été retenue et est maintenue en considération d'une part, de l'activité de la Société qui est un holding qui n'a pas d'activité propre autre que la gestion de ses filiales ne rendant pas nécessaire la mise en place d'une direction générale distincte et d'autre part, de l'organisation du Groupe et de la mise en place, depuis plusieurs années, dans les filiales, d'une direction générale exercée par une personne dédiée (deux personnes dans IEC qui est la filiale la plus importante) n'ayant pas de mandat au sein de la Société.

Etendue des pouvoirs du directeur général

Le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation particulière aux pouvoirs du directeur général autres que celles résultant de la loi et celles prévues par le règlement intérieur du conseil d'administration (cf. ci-dessus). Sous ces réserves, le directeur général dispose donc vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux sauf en ce qui concerne les cautions, avals ou garanties qu'il pourra donner au nom de la Société sans y avoir préalablement été autorisé par le conseil d'administration dans les conditions légales et réglementaires. En outre, en pratique, toute opération ou investissement important fait l'objet d'une délibération du comité d'audit et/ ou du conseil d'administration.

S'agissant des cautions, avals et garanties, le conseil, lors de sa réunion du 30 juin 2010, a autorisé, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le président-directeur général de la Société, avec faculté de délégation, à consentir des cautions, avals ou garanties au nom de la Société dans la limite d'un montant global de 15 millions d'euros, étant précisé que cette limite ne s'applique pas aux cautions, avals et garanties à l'égard des administrations fiscales et douanières qui peuvent être donnés sans limite de montant, et que l'autorisation ainsi consentie est valable pour une durée expirant le 30 juin 2011.

9.2.1.3 Principes et règles relatifs à la fixation de la rémunération des mandataires sociaux

A l'exception des modalités de répartition des jetons de présence dans les conditions décrites ci-dessous, les règles et principes de la fixation de la rémunération des mandataires sociaux n'ont pas fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration en 2010, étant précisé qu'en 2010 les mandataires sociaux de la Société n'ont perçu aucune rémunération versée par la Société ni bénéficié d'avantages consentis par celle-ci, à l'exception de ces mêmes jetons de présence.

Les prestations de M. Alain Cotte en tant que président-directeur général d'IEC Professionnel Média sont rémunérées dans le cadre d'un contrat de prestations de services conclu entre le GIE IEC Management et, depuis octobre 2010 la société Talis (auparavant le contrat de prestations de services était conclu avec Isis, une société appartenant au groupe Talis, groupe détenant également une participation majoritaire dans le capital de Fin Cap). Le montant total des prestations facturées en 2010 s'est élevé à 250 K€ hors taxes (inchangé par rapport à 2009).

M. Michel Charles était, jusqu'à la cessation de ses fonctions opérationnelles au sein du Groupe intervenue en juin 2007, rémunéré par une filiale de la Société dans le cadre du contrat de travail qui le liait à ladite filiale.

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010 a décidé d'allouer un montant global de 28 000 € à titre de jetons de présence aux membres du conseil d'administration et du comité d'audit, à charge pour le conseil de répartir ce montant entre lesdits membres. Lors de sa séance du 30 juin 2010, le conseil d'administration a, au vu des recommandations contenues dans le Code de gouvernement d'entreprise, fixer les règles de répartition de ces jetons de présence comme suit :

- allocation d'un jeton variable lié à la présence effective de 1 000 € par administrateur et par conseil,
- allocation d'un jeton variable lié à la présence effective de 1 500 € au président du comité d'audit par comité d'audit,
- allocation d'un jeton variable lié à la présence effective de 1 000 € aux membres du comité d'audit autres que le président et par comité d'audit,

étant précisé que le président du conseil d'administration ne reçoit aucun jeton.

Lors de sa séance du 17 décembre 2008, le conseil d'administration a procédé à l'examen des recommandations AFEP/ MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux d'octobre 2008 et a décidé d'y adhérer sous réserve de celles qui, soit ne sont pas applicables compte tenu de la structure et de la composition du conseil d'administration, soit ne sont pas adaptées à la Société pour les mêmes raisons. Pour les recommandations écartées, le conseil a expliqué les raisons pour lesquelles elles ont été écartées selon le principe du « *comply or explain* » (appliquer ou s'expliquer).

Les principales décisions adoptées par le conseil d'administration sur ces recommandations, qui ont été revues lors du conseil d'administration du 29 avril 2011, sont résumées ci-dessous :

Mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social	Le conseil a constaté que cette recommandation ne s'appliquait pas à la Société dans la mesure où le président-directeur général n'a pas de contrat de travail avec la Société ou une autre société du Groupe.
Mettre définitivement un terme aux indemnités de départ (« parachutes dorés ») abusives	Le conseil a constaté que cette recommandation ne s'appliquait pas à la Société dans la mesure où le président-directeur général ne bénéficie d'aucune indemnité de départ de la part de la Société ou d'une société du Groupe.
Renforcer l'encadrement des régimes de retraites supplémentaires	Le conseil a constaté que cette recommandation ne s'appliquait pas à la Société dans la mesure où le président-directeur général ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire mis en place par la Société ou une société du Groupe.
Fixer des règles complémentaires pour les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance	Le conseil a décidé d'appliquer ces recommandations à l'octroi d'options de souscription d'actions au profit du président-directeur général décidée lors de la séance du 17 décembre 2008 (Plan n° 6, Plan d'options IEC PM décembre 2008), sous réserve, le cas échéant, de celles qui n'étaient pas adaptées à la Société ou audit plan pour lesquelles le conseil a fourni une explication à cette non application. Il est précisé que lors du conseil du 17 décembre 2008 visé ci-dessus M. Alain Cotte, président-directeur général, n'avait pas pris part au vote du conseil sur ces recommandations ni sur l'attribution des options à son profit.

Attribution

- Veiller à ce que les options et actions valorisées aux normes IFRS ne représentent pas un pourcentage disproportionné de l'ensemble des rémunérations, options et actions attribués à chaque dirigeant mandataire social.

Le conseil a constaté que cette recommandation ne s'appliquait pas à la Société dans la mesure où le président-directeur général ne perçoit aucune rémunération de la Société ou d'une société du Groupe.

- Eviter une trop forte concentration de l'attribution sur les dirigeants mandataires sociaux. Il appartiendra aux conseils, en fonction de la situation de chaque société (taille, secteur d'activité, champ d'attribution plus ou moins large...), de définir le pourcentage maximum d'options et d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires.

Le conseil a pris acte que le nombre d'options attribuées au président-directeur général dans le cadre du Plan d'options IEC PM décembre 2008 représente 12,22 % du nombre total d'options attribuées au titre dudit Plan et a décidé que pour les éventuelles attributions futures effectuées au titre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 16 juin 2008, le nombre d'options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux éligibles ne pourra pas excéder 20 % du nombre total d'options. Lors du conseil du 29 avril 2011, après avoir constaté que l'autorisation susvisée arrivait à échéance et qu'une nouvelle autorisation serait soumise au vote de l'assemblée, le conseil a décidé de revoir sa position lors de la mise en place de plans sur le fondement de la nouvelle autorisation si celle-ci est votée par l'assemblée.

- Procéder à des attributions aux mêmes périodes calendaires, par exemple après la publication des comptes de l'exercice précédent, et sans doute chaque année, ce qui devrait limiter les effets d'aubaine.

A cet égard, le conseil a constaté que les deux derniers plans d'options de souscription d'actions mis en place par la Société l'avaient été, respectivement, au mois de décembre 2004 et au mois de novembre 2006 et qu'en conséquence, le Plan d'options IEC PM décembre 2008 respectait cette recommandation puisqu'il avait été mis en place à la même période calendaire. Le conseil a également décidé que s'agissant des plans futurs, ils devraient, dans la mesure du possible, être mis en place au cours du quatrième trimestre de l'année civile. Cette position a été modifiée lors du conseil du 29 avril 2011. En effet, le conseil a constaté que compte tenu de l'offre publique d'achat simplifiée réalisée par la Société sur ses propres actions au cours du dernier trimestre 2010, aucun plan d'options de souscription d'actions n'avait pu être mis en place durant cette période.

En conséquence, le conseil a décidé qu'un plan pourrait, le cas échéant, être mis en place en 2011 au cours d'une autre période.

- Prohiber les effets d'aubaine tenant à un marché baissier.

Le nombre d'options et d'actions attribuées ne doit pas s'écarte des pratiques antérieures de l'entreprise, sauf changement de périmètre significatif justifiant une évolution du dispositif.

Le conseil a constaté que le Plan d'options IEC PM décembre 2008 respectait cette recommandation dans la mesure où le nombre d'options attribuées représentait 2 % du capital de la Société à la date du conseil alors que le plan mis en place en novembre 2006 représentait 2,50 % du capital à la date de la mise en place dudit plan. Le conseil a décidé que, sauf changement de périmètre significatif, les plans futurs devraient également être limités à 2,50 % du capital à la date de leur mise en place. Lors du conseil du 29 avril 2011, il a été décidé, dans la mesure où aucun plan n'a été mis en place depuis décembre 2008, de revoir cette position lors de l'éventuelle mise en place d'un nouveau plan.

- Suivant des modalités fixées par le conseil et rendues publiques à leur attribution, les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux doivent être conditionnées à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées.

Le conseil a constaté que cette recommandation n'avait pas vocation à s'appliquer à la Société dans la mesure où aucune action de performance n'a été attribuée à un dirigeant mandataire social. Lors de la réunion du 29 avril 2011, le conseil a décidé de revoir cette position en cas d'attribution future d'actions de performance à des dirigeants mandataires sociaux.

Prix

- Supprimer la décote pour l'ensemble des attributaires.

- Interdire tous les instruments de couverture des options.

Le conseil a constaté que le Plan d'options IEC PM décembre 2008 respectait cette recommandation dans la mesure où aucune décote n'avait été prévue pour ledit plan et que le règlement dudit plan interdisait le recours à tout instrument de couverture des options. Lors de la réunion du 29 avril 2011, le conseil a confirmé sa position s'agissant de l'interdiction des instruments de couverture. En ce qui concerne la décote, le conseil a décidé de revoir sa position lors de l'éventuelle mise en place d'un nouveau plan en fonction des circonstances.

Exercice	<p>- Lier l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux de la totalité des options et l'acquisition des actions à des conditions de performance à satisfaire sur une période de plusieurs années consécutives, ces conditions devant être sérieuses et exigeantes et combiner conditions de performance internes à l'entreprise et externes (c'est à dire liées à la performance d'autres entreprises, d'un secteur de référence...).</p> <p>Le conseil a décidé de ne pas appliquer cette recommandation au Plan d'options IEC PM décembre 2008 compte tenu de la situation particulière de la Société et du Groupe qui est toujours en phase de construction et de consolidation. Lors de la réunion du 29 avril 2011, le conseil a décidé que cette position serait réexaminée lors de la mise en place d'éventuels nouveaux plans d'options.</p> <p><i>Fixer les périodes précédant la publication des comptes, pendant lesquelles l'exercice des options d'actions n'est pas possible. Il appartient au conseil de fixer ces périodes et, le cas échéant, de déterminer la procédure que doivent suivre les dirigeants mandataires sociaux avant d'exercer des options d'actions, pour s'assurer qu'ils ne disposent pas d'informations susceptibles d'empêcher cet exercice.</i></p> <p>Le conseil a décidé que les dirigeants mandataires sociaux ayant reçu des options dans le cadre du Plan d'options IEC PM décembre 2008 ne pourraient pas les exercer pendant la période de trois semaines précédant la publication des comptes annuels et pendant la période de quinze jours précédant celles des comptes semestriels. Cette position a été confirmée lors du conseil du 29 avril 2011.</p>	Améliorer la transparence sur tous les éléments de la rémunération	<ul style="list-style-type: none"> - en suivant la présentation standardisée définie par l'AFEP et le MEDEF de tous les éléments de rémunération des dirigeants (incluant la valorisation des options attribuées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés) ; - rendant publics tous les éléments de rémunération des dirigeants, potentiels ou acquis, immédiatement après la réunion du conseil les ayant arrêtés. <p>Le conseil a décidé d'appliquer la première partie de cette recommandation. En conséquence, la présentation standardisée a été utilisée pour la présentation de tous les éléments de rémunération des dirigeants sociaux dans le rapport de gestion 2010 (voir paragraphe 5.2 du rapport de gestion 2010).</p> <p>S'agissant de la deuxième partie de la recommandation, le conseil a décidé de l'écartier dans la mesure où le conseil a considéré que l'information donnée dans le rapport annuel était suffisante. Cette position a été confirmée lors du conseil du 29 avril 2011.</p>
Conservation des actions acquises	<p>- Obliger les mandataires sociaux à conserver un nombre important et croissant de titres ainsi acquis.</p> <p>Afin de conformer aux dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce, le conseil a décidé que 40 % des actions souscrites par M. Alain Cotte au résultat de l'exercice des options qui lui ont été attribuées dans le cadre du Plan d'options IEC PM décembre 2008 devront être conservées par M. Alain Cotte sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions de président-directeur général de la Société. Par ailleurs, le conseil a décidé qu'en tout état de cause, tant qu'il serait président-directeur général de la Société, M. Alain Cotte ne pourrait céder un nombre d'actions représentant plus de 40 % du nombre total d'actions lui appartenant chaque année, ce pourcentage étant apprécié sur la base du nombre d'actions lui appartenant au 1^{er} janvier de chaque année.</p>	Suivi des recommandations	<p>Le conseil a pris acte de cette recommandation et décidé que le rapport de gestion devra contenir les informations requises pour s'y conformer.</p>

9.2.1.4 Disposition du Code de gouvernement d'entreprise écartées et explications

Le conseil d'administration a adopté lors de sa séance du 30 avril 2009 le Code de gouvernement d'entreprise. Figurent ci-dessous, les dispositions dudit Code dont l'application a été écartée par le conseil d'administration ainsi que les raisons pour lesquelles elles ont été écartées (étant précisé que s'agissant des recommandations relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, celles-ci sont exposées au paragraphe 9.2.1.3 ci-dessus).

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Code de gouvernement d'entreprise préconise que le conseil maintienne un pourcentage d'au moins 20 % de femmes dans un délai de 3 ans et d'au moins 40 % dans un délai de 6 ans à compter de la publication de la recommandation et que les conseils qui ne comprennent aucune femme proposent la nomination d'un administrateur de sexe féminin au plus tard lors de la deuxième assemblée suivant la publication de la recommandation.

Cette recommandation est aujourd'hui transposée dans la loi (loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011) qui prévoit que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne pourra être inférieure à 20 % à l'issue de la première assemblée suivant le 1er janvier 2014 et à 40 % à l'issue de la première assemblée générale suivant le 1er janvier 2017. La loi prévoit également que le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne devra faire état de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil.

Le conseil a pris acte de cette recommandation et des dispositions légales s'y substituant. Il a constaté qu'avec la proposition de nomination de Mme Geneviève Giard en qualité d'administrateur qui sera soumise au vote de l'assemblée de juin 2011, la Société respectera ses obligations légales. En outre, le conseil s'est engagé à prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux dispositions issues de la loi du 27 janvier 2011 rappelées ci-dessus dans les années qui viennent.

Administrateurs indépendants

Le Code de gouvernement d'entreprise préconise que la part des administrateurs indépendants soit au moins du tiers dans les sociétés contrôlées. Le règlement intérieur du conseil prévoit la nomination d'un administrateur indépendant soit, à la date du présent rapport, un quart du nombre total d'administrateurs qui est de quatre.

Ce point a été réexaminé par le conseil lors de sa séance du 29 avril 2011. A cette occasion, le conseil d'administration a maintenu la position adoptée précédemment et considéré que, compte tenu des caractéristiques actuelles de la Société et du Groupe, la présence d'un seul administrateur indépendant était suffisante pour assurer le bon fonctionnement du conseil d'administration. Le conseil d'administration a également réitéré sa décision de réexaminer régulièrement ce point de façon à s'assurer que le bon fonctionnement du conseil d'administration ne requiert pas la désignation d'administrateurs indépendants supplémentaires.

Le conseil a également constaté qu'en cas de renouvellement des mandats de tous les administrateurs et de nomination aux fonctions d'administrateurs de Mme Geneviève Giard et de M. Paul Rivier par l'assemblée générale, le nombre d'administrateurs composant le conseil sera porté à six, parmi lesquels trois remplissent les critères pour être qualifiés d'administrateur indépendant, soit la moitié de l'effectif du conseil d'administration.

Evaluation de la performance du conseil d'administration

Le Code de gouvernement d'entreprise préconise la mise en place d'une procédure formelle d'évaluation. Le conseil d'administration a considéré que la composition du conseil d'administration et les relations entre les administrateurs ne rendaient pas nécessaires la mise en place d'une procédure formelle d'évaluation des performances du conseil d'administration. Cette position a été confirmée par le conseil d'administration lors de sa séance du 29 avril 2011. Lorsque cela s'avère nécessaire, l'organisation des travaux du conseil d'administration est discutée entre les membres du conseil.

Durée des fonctions d'administrateur

Le Code de gouvernement d'entreprise préconise que la durée des mandats des administrateurs ne soit pas supérieur à 4 ans et que l'échelonnement des mandats soit organisé de façon à éviter un renouvellement en bloc. Le conseil d'administration a constaté que s'agissant de la durée des mandats des administrateurs, celle-ci était fixée à un an par les statuts et que dès lors, il n'était pas possible d'éviter le renouvellement en bloc du conseil d'administration.

Comités du conseil

Le Code de gouvernement d'entreprise préconise la constitution de comités du conseil. A cet égard, le règlement intérieur du conseil d'administration stipule que le conseil peut décider de créer des comités spécialisés, permanents ou non, ayant pour mission de préparer les travaux du conseil, dont il arrête la composition, le fonctionnement ainsi que leurs moyens dans un règlement intérieur propre à chaque comité. Lors de sa séance du 31 août 2009, le conseil d'administration a décidé de créer un comité d'audit et en a fixé les règles relatives à sa composition, ses missions et son fonctionnement (cf. paragraphe 9.2.1.5 ci-dessous pour des informations complémentaires sur ce comité d'audit). Lors de la réunion du 29 avril 2011, le conseil a confirmé sa position selon laquelle, compte tenu de la structure et de la composition du conseil d'administration et des attributions du comité d'audit, il n'était pas nécessaire de mettre en place d'autres comités.

9.2.1.5 Comité d'audit

Lors de sa séance du 31 août 2009, le conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce de créer en son sein un comité spécialisé qui « assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières » appelé comité d'audit. Le conseil a également établi un règlement intérieur du comité d'audit précisant les règles relatives à sa composition, ses missions et son fonctionnement, dont les principales stipulations sont résumées ci-dessous.

Missions et fonctionnement du comité d'audit

Composition	Le comité d'audit est composé de 2 à 4 membres choisis, conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 alinéa 2 du Code de commerce, parmi les administrateurs n'exerçant pas de fonctions de direction. Conformément aux dispositions précitées, au moins un membre du comité d'audit doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être un administrateur indépendant (au sens de l'article 2.1 du règlement intérieur du conseil d'administration).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. A cet égard, le comité est en particulier chargé (a) s'agissant du contrôle interne, d'évaluer avec les responsables du contrôle interne les systèmes de contrôle interne et leur efficacité ainsi que les plans d'intervention et d'actions mis en place en matière de contrôle interne et (b) s'agissant de la gestion des risques, de passer régulièrement en revue la situation financière et les risques financiers auxquels le groupe est exposé. Il revoit, avant son examen par le conseil d'administration, le rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
Nomination – Président Cessation de fonctions	Les membres du comité d'audit, y compris le président, sont nommés par le conseil d'administration pour la durée qu'il détermine, sans pouvoir excéder celle de leur mandat d'administrateur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes. A cet égard, le comité examine avec les commissaires aux comptes les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations ainsi que les suites qui y sont données ; ▪ de l'indépendance des commissaires aux comptes. A ce titre, le comité d'audit est notamment informé de toute mission confiée aux commissaires aux comptes n'entrant pas dans le cadre de leur mission de contrôle légal. En outre, il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.
Missions	D'une manière générale et conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 alinéa 2 du Code de commerce, le comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. A ce titre, le comité d'audit est plus particulièrement chargé d'assurer le suivi :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ du processus d'élaboration de l'information financière annuelle et périodique. A cet égard, le comité est notamment chargé d'examiner les projets de comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés avant leur soumission au conseil d'administration, de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, de prévenir tout manquement éventuel à ces règles et de veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires ;
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. A cet égard, le comité est en particulier chargé (a) s'agissant du contrôle interne, d'évaluer avec les responsables du contrôle interne les systèmes de contrôle interne et leur efficacité ainsi que les plans d'intervention et d'actions mis en place en matière de contrôle interne et (b) s'agissant de la gestion des risques, de passer régulièrement en revue la situation financière et les risques financiers auxquels le groupe est exposé. Il revoit, avant son examen par le conseil d'administration, le rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes. A cet égard, le comité examine avec les commissaires aux comptes les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations ainsi que les suites qui y sont données ; ▪ de l'indépendance des commissaires aux comptes. A ce titre, le comité d'audit est notamment informé de toute mission confiée aux commissaires aux comptes n'entrant pas dans le cadre de leur mission de contrôle légal. En outre, il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ de l'indépendance des commissaires aux comptes. A ce titre, le comité d'audit est notamment informé de toute mission confiée aux commissaires aux comptes n'entrant pas dans le cadre de leur mission de contrôle légal. En outre, il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ de l'indépendance des commissaires aux comptes. A ce titre, le comité d'audit est notamment informé de toute mission confiée aux commissaires aux comptes n'entrant pas dans le cadre de leur mission de contrôle légal. En outre, il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ de l'indépendance des commissaires aux comptes. A ce titre, le comité d'audit est notamment informé de toute mission confiée aux commissaires aux comptes n'entrant pas dans le cadre de leur mission de contrôle légal. En outre, il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ de l'indépendance des commissaires aux comptes. A ce titre, le comité d'audit est notamment informé de toute mission confiée aux commissaires aux comptes n'entrant pas dans le cadre de leur mission de contrôle légal. En outre, il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ de l'indépendance des commissaires aux comptes. A ce titre, le comité d'audit est notamment informé de toute mission confiée aux commissaires aux comptes n'entrant pas dans le cadre de leur mission de contrôle légal. En outre, il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ de l'indépendance des commissaires aux comptes. A ce titre, le comité d'audit est notamment informé de toute mission confiée aux commissaires aux comptes n'entrant pas dans le cadre de leur mission de contrôle légal. En outre, il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ de l'indépendance des commissaires aux comptes. A ce titre, le comité d'audit est notamment informé de toute mission confiée aux commissaires aux comptes n'entrant pas dans le cadre de leur mission de contrôle légal. En outre, il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ de l'indépendance des commissaires aux comptes. A ce titre, le comité d'audit est notamment informé de toute mission confiée aux commissaires aux comptes n'entrant pas dans le cadre de leur mission de contrôle légal. En outre, il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ de l'indépendance des commissaires aux comptes. A ce titre, le comité d'audit est notamment informé de toute mission confiée aux commissaires aux comptes n'entrant pas dans le cadre de leur mission de contrôle légal. En outre, il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ de l'indépendance des commissaires aux comptes. A ce titre, le comité d'audit est notamment informé de toute mission confiée aux commissaires aux comptes n'entrant pas dans le cadre de leur mission de contrôle légal. En outre, il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

du président du comité d'audit est prépondérante. Toutefois, si le comité n'est composé que de deux membres ou si deux seulement des membres du comité sont présents, les avis, propositions, recommandations et/ ou observations sont adoptés à l'unanimité.

Les membres du comité d'audit peuvent convier toute personne qu'il juge utile à assister aux réunions du comité, et notamment, le président du conseil d'administration, le directeur général, le ou les directeurs généraux délégués, le directeur administratif et financier ainsi que tout dirigeant ou cadre dirigeant des sociétés du groupe.

Les commissaires aux comptes sont invités à participer aux réunions du comité préalables aux réunions du conseil d'administration relatives (a) à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé ainsi qu'à l'élaboration du rapport financier annuel et (b) à l'arrêté des comptes semestriels et à l'élaboration du rapport financier semestriel. Ils peuvent être conviés à toute autre réunion du comité d'audit.

Composition du comité d'audit

Lors du renouvellement des mandats des membres du comité d'audit le 30 juin 2010, le conseil d'administration a décidé de maintenir à deux le nombre de membres du comité d'audit et a décidé de renouveler pour la durée de leur mandat d'administrateur :

- en qualité de membre et président du comité d'audit, M. Loïc Lenoir de la Cochetière, administrateur indépendant au sens de l'article 2.1 du règlement intérieur du conseil d'administration disposant par ailleurs de compétences en matière financière, et en qualité de deuxième membre du comité d'audit, M. Emmanuel André qui dispose également de compétences en matière financière et qui, s'il ne peut être considéré comme administrateur indépendant au sens de l'article 2.1 du règlement intérieur, n'exerce et n'a jamais exercé aucune fonction opérationnelle au sein de la société et du Groupe.
- en qualité de deuxième membre du comité d'audit, M. Emmanuel André qui dispose également de compétences en matière financière et qui, s'il ne peut être considéré comme administrateur indépendant au sens de l'article 2.1 du règlement intérieur, n'exerce et n'a jamais exercé aucune fonction opérationnelle au sein de la société et du Groupe.

Activité du comité d'audit en 2010

Au cours de l'exercice 2010, le comité d'audit s'est réuni 4 fois, les 12 et 23 avril, le 24 août et le 23 novembre. Tous les membres du comité étaient présents à ces réunions. En outre, la directrice administrative et financière a participé à toutes les réunions du comité ; les commissaires aux comptes étaient quant à eux présents lors des réunions des 23 avril et 24 août 2010.

Au cours de ces réunions, le comité d'audit a notamment examiné, avec la directrice administrative et financière du Groupe, les comptes sociaux et consolidés annuels 2009 ainsi que les comptes consolidés du premier semestre 2010 avant leur présentation au conseil d'administration. Une présentation de ces comptes et de leurs travaux a également été faite au comité d'audit par les commissaires aux comptes de la Société. Par ailleurs, le comité d'audit a auditionné les candidats au poste de co-commissaire titulaire aux comptes de la Société et, à la suite de cette audition, formulé une recommandation au conseil d'administration que le conseil a suivie. Enfin, à l'occasion de chacune des réunions du comité d'audit, une revue de l'activité, des résultats, des projets et des axes de développement a été effectuée.

9.2.1.6 Participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées aux articles 24 à 32 des statuts de la Société. Ces articles sont reproduits dans le document de référence établi par la Société. S'agissant du document de référence 2010, ils figurent dans le livre II (paragraphe VI-2). En outre, certaines de ces modalités, complétées par des informations pratiques, sont reprises dans les avis de réunion et de convocation publiés et/ ou adressés aux actionnaires avant chaque assemblée.

9.2.1.7 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le rapport de gestion 2010 (cf. paragraphe 7.1.4 du rapport de gestion).

9.2.2 Procédures de contrôle interne

9.2.2.1 Objectifs des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises au point par le Groupe reposent sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques inhérents à l'activité du Groupe, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

9.2.2.2 Organisation générale du contrôle interne

Acteurs chargés du contrôle interne Le contrôle interne du Groupe repose sur des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des fonctions qui se traduisent dans les procédures et circuits d'approbation et de validation.

L'organisation et le rôle des différents organes qui concourent au contrôle interne sont détaillés ci-dessous :

- le **président-directeur général** est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne ;
- les **services comptables et financiers** regroupent des services fonctionnels ayant une double mission d'expertise et de contrôle, à savoir :
- le **service contrôle de gestion** du Groupe fournit des informations chiffrées pertinentes (chiffre d'affaires, marges, coûts, etc.) à la direction générale et aux responsables des centres de profit. Il a pour objectifs :
 - la mise en place des outils de reporting, de pilotage et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilité,
 - l'analyse des écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, l'explication des causes de ces écarts avec les opérationnels et le suivi de la mise en place des mesures correctives correspondantes,
 - la vérification de l'exactitude des données de base et le contrôle des restitutions des systèmes d'information comptable et financière.

-
- le **service comptabilité** et consolidation a les objectifs suivants :
 - l'élaboration des comptes sociaux et consolidés trimestriels et annuels dans le respect des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers,
 - la responsabilité de la mise en œuvre des procédures comptables,
 - la définition et le contrôle de l'application des procédures de sécurité financière en respect du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs,
 - la coordination, avec les commissaires aux comptes, et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.
 - le **service trésorerie** a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du Groupe et d'en assurer l'optimisation. Le service assure l'organisation de la gestion des flux et décide de l'utilisation des ressources financières en relation avec chacun des établissements financiers. Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, les délégations de pouvoirs sont attribuées à un nombre limité de collaborateurs seuls habilités par la direction générale à traiter certaines opérations financières selon des seuils et autorisations prédéfinis.
 - le **service ressources humaines** est centralisé au niveau du siège. Il assure du respect par le Groupe des dispositions du Code du travail et organise les relations avec les instances représentatives du personnel.

Mise en œuvre du contrôle interne

Procédures de contrôle de gestion

- Business plan

L'organisation de la planification est centralisée et organisée au niveau du siège par la direction financière qui en définit les principes et le calendrier, anime le processus par entité et vérifie la cohérence avec la stratégie du Groupe. Ce plan est actualisé semestriellement.

- Budget annuel

Les responsables opérationnels et fonctionnels, en collaboration avec la direction financière, établissent pour l'année à venir un budget annuel. Les objectifs proposés font l'objet d'une validation par la direction générale en fin d'année précédant la période de référence.

- Tableau de bord hebdomadaire

Le service contrôle de gestion édite chaque semaine le tableau de bord adressé à la direction générale et aux responsables opérationnels comportant des indicateurs d'activité et de trésorerie.

Rapprochement avec les données comptables Chaque trimestre, le service contrôle de gestion effectue un rapprochement avec les données comptables afin d'analyser et rectifier les écarts entre :

- les abonnements inscrits en gestion et les charges comptables réelles,
- les méthodes d'alimentation des charges par le contrôle de gestion et les charges réelles.

Ce rapprochement permet d'obtenir les données d'analyses sectorielles.

Prévisions financières Afin de compléter l'approche prévisionnelle réalisée par les budgets et renforcer la cohérence des prévisions de gestion et de trésorerie, le service comptabilité prépare les éléments suivants :

- le compte de résultat simplifié permettant de faire ressortir les soldes intermédiaires de gestion,
- le bilan simplifié afin de compléter l'approche résultat issue des prévisions de gestion par une approche patrimoniale permettant à la fois d'anticiper l'évolution des postes clés tels que les immobilisations/ investissements ou la situation du besoin en fonds de roulement, et de fiabiliser l'approche trésorerie,
- le tableau de financement permettant de travailler sur des indicateurs prévisionnels.

Procédures de contrôle des engagements

Rédaction, approbation et suivi des contrats La direction financière du Groupe est engagée dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements en relation étroite avec la direction générale et les opérationnels.

Contrôle des contrats Les contrats les plus importants, avant signature par le Groupe, sont soumis au contrôle de la direction financière. Après signature, l'ensemble des originaux des contrats est classé dans ce département.

Les achats Le Groupe travaille régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'il a préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture d'un compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la direction des achats.

La procédure mise en place veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle à posteriori des comptes.

Les ventes Les conditions générales de vente sont arrêtées et revues chaque année par le service financier et la direction générale de chaque société en fonction notamment de l'évolution de la réglementation.

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente du Groupe. Ainsi, de la direction générale au chargé de clientèle, des procédures rigoureuses sont appliquées. Il en découle une sélection rigoureuse des nouveaux clients qui doivent obtenir une couverture Assurance Crédit suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des règlements (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité du service comptabilité et de la direction commerciale.

Procédures de contrôle des actifs	<p>Les immobilisations sont enregistrées par le service comptabilité générale. Un point régulier est fait avec un responsable technique sur l'état et la présence physique de ces actifs.</p> <p>Stocks : un inventaire physique est effectué chaque année. Les écarts sont tous expliqués.</p>	
	<p>Le suivi des entrées, des sorties et du stockage des marchandises fait l'objet d'une procédure rigoureuse. Un contrôle quantitatif régulier est effectué pour les références à forte rotation.</p>	
Procédures de contrôle de trésorerie	<p>Sécurisation des paiements Tous les moyens de paiement du Groupe font l'objet d'une procédure de sécurisation, contractualisée auprès des banques. Ces procédures de sécurisation sont doublées d'un rapprochement bancaire-comptable quotidien.</p>	<p>Constatation du chiffre d'affaires Le service contrôle de gestion fournit, chaque trimestre, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.</p>
	<p>Le risque de fraude interne est limité grâce à une procédure de séparation des tâches entre l'émetteur du titre de paiement et le signataire.</p>	
	<p>Gestion du risque de liquidité Le service trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose des sources de financement pérennes et quantité suffisante au regard de ses besoins.</p>	<p>La comptabilisation du chiffre d'affaires est assurée d'une part, par l'enregistrement des écritures comptables de vente à partir des factures émises via le logiciel de gestion intégrée et d'autre part, par la comptabilisation et détermination de la marge à l'avancement selon les dispositions comptables en vigueur.</p>
	<p>Pour ce faire, une analyse mensuelle est réalisée sur la base des informations prévisionnelles d'activité fournies par la direction générale, elle est assortie d'une réactualisation journalière des prévisions de trésorerie et d'un reporting bi-hebdomadaire à la direction générale de la situation de la trésorerie nette.</p>	<p>Outils comptables Le Groupe utilise plusieurs logiciels pour les besoins de la comptabilité générale, de la gestion de trésorerie, de la gestion des immobilisations, de la paie et de la consolidation. Plus les flux comptables et financiers, le logiciel utilisé garantit l'exhaustivité et la traçabilité des flux. Le groupe a procédé en 2008 au changement de son logiciel de consolidation, et a remplacé le logiciel « AS 400 » par le logiciel « Magnitude ». Cet outil lui garantit une traçabilité totale des écritures de consolidation et une production totalement intégrée et homogène des états financiers pour l'ensemble de ses filiales.</p>
	<p>Couverture des risques de change et de taux d'intérêt Les achats de marchandises à l'étranger sont effectués principalement en dollars américains et concernant pour l'essentiel le secteur « Cruise ». Le Groupe facture ses clients principalement en euros et accessoirement en dollars.</p>	
	<p>Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur d'activité du Groupe, le Groupe fait évoluer ses prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient. Compte tenu des variations importantes de la devise dollar en 2008, le Groupe a choisi de souscrire un contrat de couverture de change décrit dans le paragraphe 6.1.3.3 du rapport de gestion. Le risque de taux est étudié régulièrement par le service trésorerie et validé par la direction générale. Afin de couvrir une partie du risque de taux lié au contrat d'affacturage, le Groupe a souscrit une couverture de taux dont les principales caractéristiques sont résumées au paragraphe 6.1.3.2 du rapport de gestion.</p>	<p>Principaux risques et gestion des risques Voir paragraphe 6.1 du rapport de gestion</p>

Procédures d'analyse et de contrôle	<p>L'enregistrement des événements comptables récurrents est normé grâce à l'utilisation de pièces comptables dédiées, ce qui assure une productivité et une sécurité optimale sur le plan de l'homogénéité de l'information restituée et sur la rapidité d'acquisition des informations saisies.</p> <p>La sécurité des données informatiques et des traitements fait l'objet d'une attention particulière (protection physique et logique des accès, sauvegardes, back-up, etc.).</p> <p>Les droits d'accès sont gérés de façon centrale et permettent de sécuriser les engagements des sociétés, ainsi que les autorisations et émissions de paiements.</p> <p>L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat est analysé par comparaison avec l'année précédente et tous les écarts sont justifiés dans le cadre du contrôle des risques de fraude ou d'erreur.</p>	Procédures d'arrêté des comptes (suite)	<p>Les relations avec les commissaires aux comptes</p> <p>Les relations avec les commissaires aux comptes sont organisées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réunion préalable à l'arrêté permet de convenir du calendrier, de l'organisation et de valider les grandes options comptables, - une réunion de synthèse, après l'arrêté, à laquelle participe la direction générale, permet de recueillir les remarques éventuelles des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés. <p>Les comptes sont ensuite présentés au président du conseil d'administration puis au comité d'audit avant d'être arrêtés par le conseil d'administration.</p> <p>Les commissaires aux comptes sont invités à participer à la réunion de présentation des comptes au comité d'audit.</p> <p>- Communication financière :</p> <p>Le président-directeur général et le directeur administratif et financier sont les principaux intervenants dans la communication des informations financières au marché.</p> <p>La communication financière est assurée à partir des états financiers et comptables, des documents de référence et des communiqués de presse financiers.</p> <p>Ces documents sont élaborés en collaboration avec des conseillers extérieurs spécialisés.</p> <p>Enfin, le document de référence, le rapport d'activité (le cas échéant) le rapport financier annuel, le rapport financier semestriel et toutes les informations réglementées au sens de la Directive Transparence sont déposés auprès de l'AMF, mis à la disposition du public via un diffuseur professionnel et mis en ligne sur le site Internet de la Société.</p> <p>Pour diffuser cette information financière, les moyens utilisés sont le courrier électronique, le téléphone et le courrier postal. Le cas échéant, l'information financière est également diffusée par voie d'avis financiers publiés dans un quotidien économique de diffusion nationale.</p>
Procédures d'arrêté des comptes	<p>L'arrêté des comptes sociaux fait l'objet d'une présentation à la direction générale par le service comptabilité et d'une analyse conjointe des postes d'inventaire avec le service contrôle de gestion.</p> <p>L'arrêté des comptes sociaux fait l'objet d'une présentation à la direction générale par le service comptabilité et d'une analyse conjointe des postes d'inventaire avec le service contrôle de gestion. La constatation des provisions fait suite à une analyse précise des risques auprès des services opérationnels et/ ou fonctionnels concernés, du service juridique et, le cas échéant, de conseils externes.</p> <p>L'élaboration des comptes consolidés est effectuée en interne par le service consolidation qui veille à la mise à jour des paramètres de la consolidation, à la préparation et réalisation des états statutaires. Les principaux contrôles effectués par le service consolidation concernent le contrôle des liasses provenant des filiales, la revue des états de contrôle édités après les traitements de consolidation et le contrôle des états d'analyse de la consolidation.</p>		

Élaboration de l'information comptable et financière destinée aux actionnaires	Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires, et celles visant à en assurer la conformité avec les principes comptables généraux, sont organisées par la direction générale qui en confie l'exécution au service comptabilité et consolidation et en contrôle l'exécution.
Conclusion	<p>Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe font l'objet d'une veille permanente qui permet leur mise à jour et leur évolution en tenant compte, notamment, des modifications intervenant dans la législation et la réglementation applicable au Groupe et à ses activités.</p> <p>Le président du conseil d'administration estime que les mesures mises en place permettent d'assurer un contrôle interne et une gestion des risques efficaces.</p>

Le 29 avril 2010,

Alain Cotte
Président-directeur général

9.3 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société IEC Professionnel Média S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit
40 boulevard de la Tour d'Auvergne
CS 64008
35040 RENNES Cedex

COFIGEX
64 rue de la Boétie
75008 PARIS

Aux Actionnaires

IEC Professionnel Média S.A.

13/15 rue Louis Kerautret Botmel
35000 Rennes

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société IEC Professionnel Media S.A et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Rennes, le 29 avril 2011,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Yves Pelle

COFIGEX

Frédéric Durand

9.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

PricewaterhouseCoopers Audit
40 boulevard de la Tour d'Auvergne
CS 64008
35040 RENNES Cedex

COFIGEX
64 rue de la Boétie
75008 PARIS

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux Actionnaires,

IEC Professionnel Média S.A.
13/15 rue Louis Kerautret Botmel
35000 Rennes

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il nous appartient, selon les termes de l'article L. 225-38 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-38 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et Rennes, le 29 avril 2011,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Yves Pelle

COFIGEX

Frédéric Durand

9.5 Descriptif du programme de rachat d'actions mis en œuvre par le conseil d'administration conformément à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2010 diffusé le 12 novembre 2010

Le présent descriptif du programme de rachat de ses propres actions par IEC Professionnel Média (la Société) est établi et diffusé par la Société en application des dispositions de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société (www.iecgroup.eu).

1° Date de l'assemblée ayant autorisé le programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions a été autorisé par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2010 et mis en œuvre par le conseil d'administration du 12 novembre 2010.

2° Part de capital détenu – Répartition par objectifs des titres de capital détenus

A ce jour, la Société ne détient directement ou indirectement aucune action propre.

3° Objectifs du programme de rachat d'actions

Les objectifs du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2010 sont les suivants :

- mettre en œuvre les pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers telles que (i) les opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ou (ii) l'achat d'actions de la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital au moment de l'acquisition, ainsi que (iii) toute pratique de marché qui serait ultérieurement admise par l'Autorité des marchés financiers ou par la loi ;

- mettre en place et honorer des obligations et notamment remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ses filiales) liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- couvrir des plans d'options d'achat d'actions octroyés dans les conditions prévues aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code commerce, en vertu d'autorisations données par l'assemblée ;
- attribuer gratuitement aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code commerce des actions de la Société dans les conditions visées par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, en vertu d'autorisations données par l'assemblée ;
- proposer aux salariés d'acquérir des actions, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail en application de résolutions adoptées par l'assemblée ;
- réduire le capital de la Société en application de la vingt-troisième résolution de l'assemblée générale du 30 juin 2010.

4° Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés – Prix maximum d'achat

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés

La part maximum du capital susceptible d'être rachetée dans le cadre du programme de rachat d'actions est de 10 % du capital soit, à ce jour, 2.247.678 actions. Le programme de rachat ne porte que sur les actions de la Société.

Prix maximum d'achat

Le prix unitaire maximum d'achat a été fixé par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2010 à 2,50 euros. Le montant maximum susceptible d'être consacré au programme de rachat d'actions est de 5 millions d'euros.

5° Durée du programme

L'autorisation de l'assemblée a été consentie pour une durée de 18 mois à compter du 30 juin 2010, soit jusqu'au 31 décembre 2011.

9.6 Ordre du jour et projet de résolutions de l'assemblée générale de juin 2011

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DE JUIN 2011

ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ORDRE DU JOUR :

I - De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
4. Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code du Commerce,
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Alain Cotte,
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Loïc Lenoir de la Cochetière,
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel Charles,
8. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Emmanuel André,
9. Nomination de M. Paul Rivier en qualité de nouvel administrateur,
10. Nomination de Mme Geneviève Giard en qualité de nouvel administrateur,
11. Fixation du montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration et du comité d'audit,
12. Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achat d'actions de la Société.

II - De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- 13 - Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ;
- 14 - Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.

III - Pouvoirs pour formalités

- 15 - Pouvoirs.

TEXTE DES RESOLUTIONS

I - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes sociaux et sur l'activité et la situation de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 ; et
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux dudit exercice,
-

approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes sociaux de la Société arrêtés au 31 décembre 2010 se soldant par un bénéfice comptable de 1.975.800,35 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte qu'aucune charge non déductible visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été enregistrée au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs et aux autres mandataires sociaux quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2010.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes consolidés et sur l'activité et la situation du groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 ; et
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés dudit exercice,

approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2010 se traduisant par un résultat net de l'ensemble consolidé bénéficiaire de 3.672 K€ et un résultat net part du groupe bénéficiaire de 3.402 K€ euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 1.975.800,35 euros comme suit:

- 198 373,20 € au compte « Réserve légale » à l'effet de porter le montant de celle-ci au minimum requis par la loi (10 % du capital social) ; et
- -le solde, soit 1 777 427,15 €, au compte « Report à nouveau ».

Pour se conformer à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices sociaux précédant celui dont les comptes viennent d'être approuvés.

QUATRIEME RESOLUTION

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code du Commerce et approbation desdites conventions et desdits engagements

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucune nouvelle convention visée aux articles précités n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Alain Cotte

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de M. Alain Cotte arrivait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Alain Cotte pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2012 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que M. Alain Cotte a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait le renouvellement de son mandat d'administrateur si celui-ci était voté par l'assemblée et qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Loïc Lenoir de la Cochetière

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de M. Loïc Lenoir de la Cochetière arrivait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Loïc Lenoir de la Cochetière pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2012 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que M. Loïc Lenoir de la Cochetière a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait le renouvellement de son mandat d'administrateur si celui-ci était voté par l'assemblée et qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel Charles

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de M. Michel Charles arrivait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Michel Charles pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2012 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que M. Michel Charles a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait le renouvellement de son mandat d'administrateur si celui-ci était voté par l'assemblée et qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

HUITIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Emmanuel André

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de M. Emmanuel André arrivait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide

de renouveler le mandat d'administrateur de M. Emmanuel André pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2012 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que M. Emmanuel André a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait le renouvellement de son mandat d'administrateur si celui-ci était voté par l'assemblée et qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

NEUVIEME RESOLUTION

Nomination de M. Paul Rivier en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer M. Paul Rivier, né le 7 octobre 1940 à La Tour du Pin (38), de nationalité française, demeurant Les Mésanges, 3 allée des Biches, 74150 Rumilly, en qualité d'administrateur de la Société pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2012 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que M. Paul Rivier a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait sa nomination en qualité d'administrateur si celle-ci était votée par l'assemblée et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises pour l'exercice desdites fonctions.

DIXIEME RESOLUTION

Nomination de Mme Geneviève Giard en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Mme Geneviève Giard, née le 14 décembre 1944 à Tunis, de nationalité française, demeurant 28 rue d'Estienne d'Orves, 94110 Arcueil, en qualité d'administrateur de la Société pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2012 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que Mme Geneviève Giard a fait savoir par avance à la Société qu'elle accepterait sa nomination en qualité d'administrateur si celle-ci était votée par l'assemblée et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises pour l'exercice desdites fonctions.

ONZIEME RESOLUTION

Fixation du montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration et du comité d'audit

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer à 42.500 euros le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration et du comité d'audit. La répartition de ce montant global entre les membres du conseil d'administration et du comité d'audit sera fixée par le conseil d'administration.

DOUZIEME RESOLUTION

Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achat d'actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment celles des articles L. 225 209 et suivants du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

1° autorise, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, la Société à acheter ou faire acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social, dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires applicables, en particulier par celles des articles L. 225 209 et suivants du Code de commerce, et par la présente résolution, et notamment :

- le prix unitaire maximum d'achat ne devra pas excéder 2,50 euros ;
- le montant maximum des fonds destinés à l'achat d'actions en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 5 millions d'euros ;
- les achats d'actions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10% des actions composant le capital social ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions pourra être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en espèces, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- en cas de cession d'actions dans les conditions autorisées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le prix de cession ne devra pas être inférieur à 0,50 euro, à l'exception de la cession d'actions aux salariés dans les conditions prévues à l'article L. 3332 18 du Code de travail où le prix de cession sera fixée conformément aux dispositions dudit article.

2° Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi ou qui viendrait à être permise par la loi, et notamment en vue :

- de mettre en œuvre les pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers telles que (i) les opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ou (ii) l'achat d'actions de la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital au moment de l'acquisition, ainsi que (iii) toute pratique de marché qui serait ultérieurement admise par l'Autorité des marchés financiers ou par la loi ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ses filiales) liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- de couvrir des plans d'options d'achat d'actions octroyés dans les conditions prévues aux articles L. 225 177 et suivants du Code de commerce aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225 180 du Code commerce, en vertu d'autorisations données par l'assemblée ;
- d'attribuer gratuitement aux salariés ou mandataires sociaux de la Société des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code commerce des actions de la Société dans les conditions visées par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, en vertu d'autorisations données par l'assemblée ;
- de proposer aux salariés d'acquérir des actions, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail en application de résolutions adoptées par l'assemblée ;
- de réduire le capital de la Société en application de la quinzième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption.

3° L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir et modifier tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

II - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TREIZIEME RESOLUTION

Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment celles des articles L. 225 277 et suivants du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes,

autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée générale, à consentir, en une ou plusieurs fois, dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et par la présente résolution, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au bénéfice des personnes qu'il déterminera parmi (i) les membres du personnel salarié de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225 180 du Code de commerce et (ii) les mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225 185 alinéa 4, dans les conditions ci-dessous :

1° Chaque option donnera droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action nouvelle ou existante selon le cas. Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la présente résolution ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions représentant plus de 5 % du capital de la Société à la date d'attribution, étant précisé que ce nombre ne tient pas compte des actions supplémentaires qui pourraient être émises en raison d'éventuels ajustements du nombre d'actions auquel donne droit une option à la suite d'une opération sur le capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

2° Les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties au titre de la présente résolution proviendront d'achats effectués par la Société, soit dans le cadre de l'article L.225-208 du Code de commerce, soit dans le cadre du programme d'achat d'actions réalisé sur le fondement de l'article L.225 209 du Code de commerce.

3° Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé par le conseil d'administration le jour où les options seront consenties, dans les conditions prévues par l'article L. 225-177 du Code de commerce pour les options de souscription d'actions et par l'article L. 225-179 du Code de commerce pour les options d'achat d'actions.

4° Les options allouées devront être exercées dans un délai maximum de 10 ans à compter de la date de leur attribution par le conseil d'administration.

5° L'assemblée générale prend acte et décide en tant que de besoin que la présente délégation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées de ces options.

6° L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles seront consenties les options ;
- déterminer la liste des bénéficiaires d'options, le nombre d'options allouées à chacun d'eux, les modalités d'attribution et d'exercice des options ;
- fixer les conditions d'exercice des options et notamment limiter, restreindre ou interdire (a) l'exercice des options ou (b) la cession des actions obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant (i) porter sur tout ou partie des options et (ii) concerter tout ou partie des bénéficiaires ;
- suspendre temporairement les levées d'options en cas de réalisation d'opérations financières ou sur titres ;
- prendre, dans les cas prévus par la loi, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues aux articles L. 225-181 et L. 228-99 du Code de commerce ;
- décider, s'agissant des personnes visées à l'article L. 225 185 alinéa 4 du Code de commerce, soit que les actions obtenues par exercice des options ne pourront être cédées avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité de ces actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leur fonction ;
- arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription ;
- plus généralement, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des levées d'options, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, effectuer toutes formalités notamment nécessaires à la cotation des titres ainsi émis et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

7° Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce.

8° La présente autorisation prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

QUATORZIEME RESOLUTION

Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment celles de l'article L. 225-209 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1° délègue, au conseil d'administration pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois, de tout ou partie des actions de la Société qu'elle détient ou viendrait à détenir ;

2° décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;

3° délègue au conseil d'administration tous pouvoirs pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence les statuts.

Le conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués la compétence qui lui est conférée au titre de la présente résolution.

Le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence conformément aux dispositions légales et réglementaires et notamment celles de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

La présente délégation prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

III - POUVOIRS POUR FORMALITES

QUINZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie conforme ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées ou en requérir l'accomplissement.

III. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

1. Comptes consolidés au 31 décembre 2008
2. Comptes consolidés au 31 décembre 2009
3. Comptes consolidés au 31 décembre 2010
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010

1. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 110 à 147 et pages 148 à 149 du document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2009 sous le n° D.09-383 sont incorporés par référence au présent document.

2. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 131 à 164 et pages 166 à 167 du document de référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2010 sous le n° D.10-0388 sont incorporés par référence au présent document.

3. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010

3.1 Bilan consolidé

ACTIF en K€	31/12/10	31/12/09	Note
Ecart d'acquisition	17 277	16 287	1
Immobilisations incorporelles	1 288	1 693	2
Immobilisations corporelles	6 326	4 883	3
Actifs financiers	366	447	4
Actifs non courants	25 257	23 309	
Stocks	13 085	21 758	5
Clients	30 964	27 017	6
Autres créances	5 983	6 160	7
Actifs financiers	1 997	1 533	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 897	9 732	12
Actifs courants	61 926	66 200	
Total des actifs	87 183	89 509	

PASSIF en K€	31/12/10	31/12/09	Note
Capital (1)	6 743	6 743	
Primes (1)	13 101	13 101	
Réserves et résultat consolidé (2)	2 203	1 555	
Capitaux propres groupe	22 047	21 399	8
Intérêts minoritaires	- 1 640	- 1 889	18
Capitaux propres de l'ensemble	20 407	19 510	
Engagements de retraite	1 465	723	10
Emprunts	8 906	5 502	11
Impôts différés passifs	242	200	
Passifs non courants	10 613	6 425	
Fournisseurs	24 425	32 987	13
Emprunts à court terme	8 896	8 710	11
Dettes sociales et fiscales	11 011	10 135	14
Autres dettes	10 862	10 838	14
Provisions	969	904	9
Passifs courants	56 163	63 574	
Total des passifs	87 183	89 509	

(1) de l'entreprise mère consolidante

(2) dont résultat net de l'exercice part groupe 3 402 milliers d'euros

3.2 Compte de résultat consolidé

En K€	31/12/2010	31/12/2009	Note
Chiffre d'affaires net	155 003	145 275	
Achats consommés	-76 767	-69 513	
Charges externes	-34 847	-33 901	
Charges de personnel	-32 721	-33 326	
Impôts et taxes	-1 304	-2 124	
Dotation aux amortissements	-3 123	-3 105	15
Dotations aux provisions	-1 371	-1 037	15
Autres produits et charges d'exploitation	157	988	
Résultat opérationnel courant	5 027	3 257	
Autres produits opérationnels	479	208	
Autres charges opérationnels	-141	-206	
Résultat opérationnel	5 365	3 259	
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie			16
Coût de l'endettement financier brut	-1 094	-972	16
Autres produits financiers	1 554	1 069	16
Autres charges financières	-1 233	-1 272	16
Charge d'impôt	-921	-381	17
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 672	1 704	
Part des intérêts minoritaires	270	325	18
Résultat net part du groupe	3 402	1 379	
Résultat de base par action	0,16	0,06	19
Résultat dilué par action (1)	0,16	0,06	19

(1) Le bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué par action est celui préconisé par la norme IAS 33. Celui-ci est divisé par le nombre théorique maximal d'actions à créer. (Voir note 19)

3.3 Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

en K€	31.12.10	31.12.09
Résultat net-Part du groupe	3 402	1 379
Ecarts de conversion, nets d'impôt	-31	6
Réévaluation des instruments dérivés de couverture, nets d'impôt		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, nets d'impôt		
Gains et pertes actuariels	-548	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-579	3
Part du groupe		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 823	1 382
Part du groupe		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	257	328
Part des minoritaires		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 080	1 710

3.4 Tableau de variations des capitaux propres

En K€	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice part groupe	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Situation au 01.01.09	6 745	13 104	162	-26	19 985	-2 218	17 768
Elimination titres d'autocontrôle	-3	-3	6		0		0
Résultat au 31.12.09				1 379	1 379	325	1 704
Affectation résultat 31.12.08			-26	26	0		
Ecarts de conversion			3		3	3	7
Stocks options			34		34		34
Variation de périmètre			-3		-3	0	-3
Situation au 31.12.09	6 743	13 101	176	1 379	21 399	-1 889	19 510
Résultat au 31.12.10				3 402	3 402	270	3 672
Affectation résultat 31.12.09			1379	-1 379	0		0
Ecarts de conversion			-31		-31	-31	-62
Stocks options			34		34		34
Gains et pertes actuariels			-548		-548	18	-530
Titres d'autocontrôle			-2 202		-2 202		-2 202
Variation de périmètre			-7		-7	-8	-15
Situation au 31.12.10	6 743	13 101	-1 199	3 402	22 047	-1 640	20 407

3.5 Tableau des flux de trésorerie

En K€	31/12/10	31/12/09
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net consolidé	3 672	1 704
Dotations aux amortissements	3 171	3 131
Provisions nettes	220	781
Charges et produits liés aux stocks options	34	34
Autres produits et charges calculés	-25	-13
Plus et moins-values de cession		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et charge d'impôt	7 072	5 637
Coût de l'endettement financier net	1 094	972
Charge d'impôt	921	381
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et charge d'impôt	9 086	6 989
Variation du besoin en fonds de roulement	-2 491	-13 157
Impôt sur les bénéfices payés	-1 252	183
Flux net de trésorerie liés à l'activité	5 343	-5 984

(1) La trésorerie à l'ouverture correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan de 9 732 milliers d'euros moins les découvertes bancaires de 998 milliers d'euros.

(2) La trésorerie à la clôture correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan de 9 897 milliers d'euros moins les découvertes bancaires de 826 milliers d'euros.

En K€	31/12/10	31/12/09
Flux de trésorerie liés aux investissements		
Décaissement/acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 125	-141
Décaissement/acquisitions d'immobilisations corporelles	-2 117	-858
Encaissement/cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	780	787
Décaissement/acquisitions d'immobilisations financières	- 511	-117
Encaissement/cessions d'immobilisations financières	89	583
Incidence des variations de périmètre	-1 015	-3
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-2 899	251
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital		
Cessions (acquisition) nette d'actions propres	- 2 202	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	10 587	3 874
Remboursement des emprunts	-9 364	-4 182
Autres flux liés aux opérations de financement		
Intérêts financiers nets versés	-1 094	-974
Total des flux liés aux opérations de financement	-2 073	-1 282
Incidence des écarts de conversion	-34	8
Variation de trésorerie	337	-7 007
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice (1)	8 734	15 741
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice (2)	9 071	8 734

Les notes figurant au paragraphe 6 font partie intégrante des comptes consolidés.

3.6 Notes aux états financiers consolidés

3.6.1 Informations générales et événements significatifs de l'exercice

Informations générales

IEC Professionnel Media

Société Anonyme au capital de 6 743 034,30 euros

Siège social : 13/15, rue Kérautret Botmel - C.S 76709 - 35067 Rennes Cedex

RCS Rennes B 382 574 739

A titre de remarque préliminaire, nous vous précisons que la Société a procédé, dans le cadre de l'établissement de ses comptes consolidés 2010, à une revue de l'information sectorielle. Afin d'améliorer la lisibilité de ses métiers, et en liaison avec la manière dont la performance et le reporting sont suivis et analysés au sein du Groupe, les activités ont été redécoupées en trois nouveaux secteurs qui sont les suivants :

- **Le secteur « Corporate »** qui comprend les sociétés IEC, Alsace Audio Visuel, Video IEC Espana, IEC Events, IEConnecting People, Audio Equipment, IEC Direct, Digital Cosy, le GIE IEC Management et la Société (ces sociétés étaient auparavant intégrées dans le secteur « Conception, intégration et services audiovisuels ») ainsi que C2M Intelware, société constituant l'ancien secteur « Importation et distribution de matériels de diffusion audio-vidéo » ;
- **Le secteur « Cruise »** qui comprend les sociétés intégrateurs à bord de navires de croisière (HMS, Harbour Marine System et HMS OY) ainsi qu'Avest,société holding (ces sociétés étaient auparavant intégrées dans le secteur « Conception, intégration et services audiovisuels ») ; et
- **Le secteur « Broadcast »** qui comprend les sociétés Preview GM System, Fill, Preview GM System Benelux, Cap' Ciné Location et Qualtech (ces sociétés étaient auparavant intégrées dans le secteur « Conception, intégration et services audiovisuels »).

Ces états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 29 avril 2011 par le Conseil d'administration.

- Événements significatifs de l'exercice

Offre publique d'achat simplifiée réalisée par la Société sur ses propres actions

Au cours du mois de novembre 2010, la Société a mis en œuvre son programme de rachat d'actions et lancé, dans ce cadre, une offre publique d'achat simplifiée (**OPAS**) sur ses propres actions. Cette OPAS, dont le projet a été déposé auprès de l'AMF le 15 novembre 2010, portait sur 10 % du capital, soit un nombre maximum de 2 247 678 actions, et le prix offert par action était de 1,20 €, représentant une prime de 33,33 % sur le cours de bourse du 11 novembre 2010 et une prime de 34,11 % sur la moyenne pondérée par les volumes des cours de bourse sur 3 mois. L'OPAS a été déclarée conforme par l'AMF le 29 novembre 2010 (visa n° 10-419 du 29 novembre 2010) et s'est déroulée du 2 au 15 décembre 2010 (inclus).

1 628 301 actions ont été présentées à l'offre, soit 72,44 % du nombre maximum d'actions objet de l'OPAS, représentant 7,24 % du capital de la Société.

Conformément aux termes de l'OPAS, les actions acquises par la Société sont affectées (i) à l'objectif de conservation et de remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange à l'occasion d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du nombre total d'actions et/ ou (ii) à l'objectif de remise d'actions lors de l'exercice d'options d'achat d'actions qui seraient attribuées par la Société.

Acquisition des actifs de la société Genedis iSi

Le 8 décembre 2010, le Tribunal de commerce de Bobigny a approuvé l'offre de reprise des actifs de la société en liquidation judiciaire Genedis, déposée par la société IEConnecting People, filiale à 100 % de la Société. Cette offre portait notamment sur le fonds de commerce et la marque Genedis ainsi que sur la reprise de 40 salariés de Genedis iSi. Les actes de cession relatifs à cette acquisition ont été définitivement signés le 9 février 2011. La partie en numéraire du prix de vente des actifs cédés est de 485 044 €.

Cette opération a permis au Groupe de consolider son offre dans les secteurs très porteurs de la visioconférence, de la communication unifiée et de la téléprésence.

Principales méthodes comptables

Le groupe IEC Professionnel Média présente ici ses états financiers consolidés de l'année 2010 conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002 et au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe IEC Professionnel Media sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne et disponible sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adoptedcommission).

Les normes retenues pour l'élaboration des comptes 2010 et des comptes comparatifs 2009 et 2008 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) au 31 décembre 2010 et qui sont applicables obligatoirement.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs non courants réévalués, des actifs financiers disponibles à la vente, et des actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS APPLICABLES EN 2010

a) Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire (publiés par lIASB, approuvés par l'UE, entrés en vigueur au 1er janvier 2010)

Les nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2010 n'ont pas d'impact pour le Groupe.

b) Normes, Amendements et interprétations à des normes existantes non encore entrées en vigueur et qui ont été appliqués par anticipation par le Groupe

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, amendements et interprétations publiés par lIASB et approuvés par l'UE au 31 décembre 2010 mais non encore entrés en vigueur au 1er janvier 2010. Leur application anticipée n'aurait pas entraîné d'impact significatif dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010.

c) Nouvelles normes, amendements et interprétations non appliqués par anticipation (publiés par lIASB, approuvés par l'UE, non encore entrés en vigueur au 1er janvier 2010)

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, amendements et interprétations publiés par lIASB et approuvés par l'UE au 31 décembre 2010 mais non encore entrés en vigueur au 1er janvier 2010. Leur application anticipée n'aurait pas entraîné d'impact significatif dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Principes de consolidation

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe IEC, directement ou indirectement, contrôle plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer le contrôle sur les opérations, sont consolidées par intégration globale.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse. La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition des filiales par le Groupe. Toutes les transactions intra-groupe, les soldes et les plus ou moins values réalisées sur des opérations entre des sociétés du Groupe sont éliminés. Lorsque cela est nécessaire, les méthodes comptables des filiales sont ajustées afin d'être en adéquation avec les règles et méthodes adoptées par le Groupe. Les sociétés acquises en fin d'exercice, dont la contribution à la fois en total actif, chiffre d'affaires et en résultat net n'est pas significative par rapport aux Etats Financiers Consolidés, sont consolidées au 1er janvier de l'exercice suivant.

Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec les tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et gains que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un goodwill, qui représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise correspondante de la valeur comptable des actifs nets.

Information sectorielle

La Direction du Groupe analyse et mesure la performance de l'activité dans ses différents métiers.

Le groupe intervenant essentiellement dans des pays d'Europe présentant des risques et une rentabilité semblable, n'a pas retenu d'autre format d'information pour le suivi de ces activités.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents de ceux des autres secteurs d'activité.

Conversion des opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités («la monnaie fonctionnelle»). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la société mère.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère au taux en vigueur à la date de clôture, sont appréhendés dans le compte de résultat sur la ligne différences de change sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, au titre de couvertures éligibles soit de flux de trésorerie soit d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération.

Sociétés du groupe

Les comptes de toutes les entités du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan,
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions),
- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Immobilisations incorporelles

Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « Immobilisations incorporelles ». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles à durée indéfinie est revue au minimum une fois par an et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. De tels évènements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la Juste valeur diminuée des couts de la vente et la valeur d'utilité.

Les autres actifs incorporels (relations clients, marques) repris dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise sont capitalisés séparément des écarts d'acquisition si leur juste valeur peut être déterminée de manière fiable.

Les relations clients sont évaluées selon la méthode des flux de trésorerie future en utilisant un taux d'actualisation (WACC, « Cout moyen pondéré du capital ») approprié. Les relations clients sont amorties linéairement sur une durée n'excédant pas 18 mois.

Les marques sont estimées à partir d'un paiement de redevance potentiel en relation avec le chiffre d'affaires annuel, net de taxes. Les marques ne sont pas amorties du fait de leur durée de vie indéfinie. Leur valeur est révisée périodiquement en cas de perte de valeur (baisse du chiffre d'affaire ou marque plus utilisée).

Les logiciels de bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis sur leur durée d'utilité soit linéairement sur une durée de 1 à 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à la clôture selon la méthode du coût amorti en application de l'IAS 16.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'entrée correspondant au coût d'acquisition.

La base amortissable des immobilisations destinées à la location tient compte d'une valeur résiduelle à la fin de la durée d'utilisation.

Les autres immobilisations n'ont pas de valeur résiduelle.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction du rythme de consommation des avantages économiques futurs et de la durée de vie économique prévue pour le groupe.

Les durées de vie retenues sont les suivantes :

▪ Matériel et outillage	1-5 ans
▪ Matériel de transport	2-5 ans
▪ Mobilier de bureau	2-10 ans
▪ Matériel de bureau	2-8 ans
▪ Installations générales	2-10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les biens d'importance significative financés par des contrats qualifiés de location financement sont portés à l'actif du bilan dans les immobilisations corporelles et sont amortis selon les méthodes et durées indiquées ci-dessus. La dette est inscrite au passif/actif financiers.

Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances et disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

Quand les valeurs mobilières classées en disponible à la vente sont cédées ou dépréciées, la juste valeur cumulée des dépréciations reconnue en capitaux propres est incluse dans le compte de résultat.

Les prêts et les créances sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur des immobilisations financières cotées est évaluée suivant leur valeur de cotation. Si la valeur de marché n'est pas active (et pour des valeurs non cotées), le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation.

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

Les liquidités apportées en garantie sur des marchés sont comptabilisées en actifs financiers courants.

Instruments de capitaux propres

Les titres d'autocontrôle détenus par la Société sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit (ou la charge) de la cession éventuelle des titres d'autocontrôle est imputé directement en augmentation (ou en diminution) des capitaux propres net d'effets d'impôts, de sorte que les éventuelles plus ou moins values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice. En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces titres d'autocontrôle, les produits perçus nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

Les actions auto détenues à la clôture sont déduites des capitaux propres du groupe pour leur valeur d'acquisition, valeur de 2 202 K Euros au 31 décembre 2010 (Méthode FIFO).

Stocks

Les stocks sont composés de marchandises, de pièces détachées, de « produits fabriqués » finis.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré-premier sorti. Le coût des matériels d'occasion incorpore les frais de remise en état.

La valeur probable de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions normales, déduction faite des frais de vente.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur brute déterminée selon les modalités ci-dessus est supérieure à la valeur probable de réalisation.

Clients

Les créances clients ont été évaluées à leur valeur nominale compte tenu de leurs échéances court termes. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Autres créances

Les autres créances ont été évaluées à leur valeur nominale compte tenu de leurs échéances court termes. Elles font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrement à la clôture. Les autres créances comprennent principalement les créances de TVA.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur et les découverts bancaires. Les découvertes bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les « emprunts ».

Autres dettes

Les autres dettes comprennent les dettes sociales, les produits constatés d'avance et les dettes diverses.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe est tenu par une obligation légale, contractuelle ou implicite découlant d'événements passés ; qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressource sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intra-groupes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

Vente de biens

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens doivent être comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- (a) l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens;
- (b) l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés;
- (c) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ; et
- (e) les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Ventes de services

Comme prestataire de service, IEC applique pour la reconnaissance de ses revenus les règles pour les prestataires de service (IAS 18 § 20-28). Les produits des activités ordinaires ne sont comptabilisés sur cette base que s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise :

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture (souvent appelée méthode du pourcentage d'avancement).

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services ne peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction doit être comptabilisé qu'à hauteur des charges comptabilisées qui sont recouvrables.

Comptabilisation des pertes attendues lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges.

Le degré d'avancement des travaux en cours est déterminé sur la base des travaux exécutés à la date de clôture exprimé en pourcentage du total des travaux restant à réaliser.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Avantages du personnel

Engagements retraites

A leur départ à la retraite, les salariés du groupe doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent.

Il n'y a pas de régime d'avantages postérieurs à l'emploi au sein du groupe.

Une provision est comptabilisée au bilan dans la rubrique provision pour retraite. Le régime est à prestations définies, il est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées. Le coût des services passés est comptabilisé linéairement en charges sur la durée moyenne résiduelle d'acquisition des droits, sauf si les droits sont immédiatement acquis, auquel cas le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat.

Le Groupe a choisi d'appliquer au 1er janvier 2010 l'option de la norme IAS 19 relative au traitement des écarts actuariels sur les provisions pour engagement de retraite et prévoyance des retraités. En conséquence, les écarts actuariels, qui étaient précédemment comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts étaient dégagés, sont désormais immédiatement reconnus dans les comptes consolidés en contrepartie d'une variation des capitaux propres. L'incidence de ce changement de méthode sur les comptes est présenté en note 10.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres.

Paiements en actions et assimilés

Conformément à la norme IFRS 2, le groupe comptabilise une charge pendant la période d'attribution des droits relative à l'évaluation du coût des stocks options.

Le groupe a mis en place un plan de rémunération qui est dénoué en instruments de capitaux propres (options sur actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché (telles que des objectifs de rentabilité et de croissance des ventes). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exercables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exercables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision

de ses estimations avec un ajustement correspondant en capitaux propres. Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes « capital » et « prime d'émission », nette des coûts de transaction directement attribuables.

Coûts d'emprunts

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Les emprunts sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur.

Résultat par action

Le groupe présente un résultat de base par action et un résultat dilué par action en retenant le résultat net consolidé « part groupe ».

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net consolidé « part groupe » par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

Périmètre

Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe IEC au 31 décembre 2010

Sociétés	Adresses	N° de SIREN	% intérêts
IEC Professionnel Média	13/15, rue Louis Kérautret Botmel - 35000 Rennes	382 574 739	100,00
IEC	13/15, rue Louis Kérautret Botmel - 35000 Rennes	350 093 704	100,00
Alsace Audio Visuel	Rue du Pont du Péage - Parc d'activités de la porte Sud - 67118 Geispolsheim	310 240 197	100,00
IEC Events	27/41, boulevard Louise Michel - 92635 Gennevilliers Cedex	511 527 756	100,00
IEConnecting People	27/41, boulevard Louise Michel - 92635 Gennevilliers Cédex	519 146 211	100,00
GIE IEC Management	13/15, rue Louis Kérautret Botmel - 35000 Rennes	434 524 419	100,00
Cap' Ciné Location	3, rue Villaret Joyeuse - 75017 Paris	411 276 702	100,00
Vidéo IEC Espana L.S.	45 Avenida Alberto Alcocer 1°- A - 28016 Madrid		100,00
C2M-Intelware	27/41, boulevard Louise Michel - 92635 Gennevilliers Cedex	334 356 862	100,00
IEC Direct	13/15, rue Louis Kérautret Botmel - 35000 Rennes	489 994 822	100,00
QualTech France	191-193 route de Saint Leu - 93800 Epinay Sur seine	482 417 334	100,00
Avest	27/41, boulevard Louise Michel - 92635 Gennevilliers Cédex	411 913 981	50,10
HMS	8, rue Louis Breguet - 44600 Saint-Nazaire	328 885 157	50,10
Audio Equipement – Lumière & Son	42, rue Vaucanson - 69150 Decines Charpieu	311 521 249	50 ,10
Harbour Marine Systems	2011 NW 89 Place FL 33172 Doral USA		50,10
HMS OY	Koskenmaentie ,9 - 04300 TUUSULA FINLANDE		49,85
Preview GM System	191-193 route de Saint Leu - 93800 Epinay Sur seine	402 613 384	100,00
Fili	191-193 route de Saint Leu - 93800 Epinay Sur seine	408 508 349	100,00
Digital Cosy	13/15, rue Louis Kérautret Botmel - 35000 Rennes	519 146 096	100,00
Preview GM System Benelux	4 Square Marie-Louise ,1000 Bruxelles	BE 0827 837 194	100,00

Toutes les sociétés ont été consolidées par intégration globale.

Variation de périmètre

Avest a acquis le 20 juin 2010 auprès de la famille Bouchet-Girard, les 4 005 actions Audio Equipement détenues par cette dernière. A la suite de cette opération, Avest détient 100 % du capital d'Audio Equipement.

L'assemblée générale du 30 juin 2010 a décidé de réduire le capital social à zéro afin d'apurer la totalité des pertes figurant au bilan de Video IEC Espana, puis d'augmenter le capital d'un montant de 500 000 euros par la création et l'émission de 5 000 parts nouvelles de 100 euros chacune intégralement souscrite par IEC PROFESSIONNEL MEDIA .A l'issue de ces opérations, le capital social de Video IEC Espana s'élève à 500 000 euros, et elle est détenue à 100% par IEC PROFESSIONNEL MEDIA

Au dernier trimestre 2010, IEC a absorbé la société Auvi-One. Cette fusion a été précédée de l'acquisition des 5 % du capital d'Auvi-One détenu par M. Délicourt et de la cession par la Société à IEC de 100 % des actions Auvi-One de sorte que la fusion a été réalisée selon le régime simplifié prévu à l'article L. 236-11 du Code de commerce en cas d'absorption d'une filiale à 100 %. L'actif net transmis par Auvi-One à la Société dans le cadre de la fusion s'est élevé à 110 597 € et la fusion a dégagé un mali de fusion d'un montant de 112 529 €. La fusion a été définitivement réalisée le 31 décembre 2010, avec effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2010.

Par ailleurs, le périmètre de consolidation inclut également en 2010, la société Preview GM System Benelux, filiale à 100% de Preview GM System créée le 9 Juillet 2010

Gestion du risque financier

De par ses activités, le groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché (notamment risque de variation de valeur du taux d'intérêt).

Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt :

Le groupe ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêt ; aussi son résultat et sa trésorerie opérationnelle sont-ils largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel le groupe est exposé provient de l'affacturage et des emprunts à moyen et long termes. Les emprunts initialement émis à taux variable exposent le groupe au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt. Les emprunts initialement émis à taux fixe exposent le groupe au risque de variation de prix sur taux d'intérêt.

Estimations

Le groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquent de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

Le groupe soumet les écarts d'acquisition à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations (note 1).

Information sectorielle

La Société a procédé, dans le cadre de l'établissement de ses comptes consolidés 2010, à une revue de l'information sectorielle. Afin d'améliorer la lisibilité de ses métiers, activités ont été redécoupées en trois nouveaux secteurs qui sont les suivants :

- **Le secteur « Corporate »** qui comprend les sociétés IEC, Alsace Audio Visuel, Video IEC Espana, IEC Events, IEConnecting People, Audio Equipement, IEC Direct, Digital Cosy, le GIE IEC Management et la Société (ces sociétés étaient auparavant intégrées dans le secteur « Conception, intégration et services audiovisuels ») ainsi que C2M Intelware, société constituant l'ancien secteur « Importation et distribution de matériels de diffusion audio-vidéo » ;
- **Le secteur « Cruise »** qui comprend les sociétés intégrateurs à bord de navires de croisière (HMS, Harbour Marine System et HMS OY) ainsi qu'Avest,société holding (ces sociétés étaient auparavant intégrées dans le secteur « Conception, intégration et services audiovisuels ») ; et
- **Le secteur « Broadcast »** qui comprend les sociétés Preview GM System, Fill, Preview GM System Benelux, Cap' Ciné Location et Qualtech (ces sociétés étaient auparavant intégrées dans le secteur « Conception, intégration et services audiovisuels »).

Compte de résultat par activité

	31/12/2010				31/12/2009			
En K€	Corporate	Broadcast	Cruise	Total	Corporate	Broadcast	Cruise	Total
Chiffre d'affaires	102 018	19 865	33 120	155 003	89 022	15 419	40 834	145 275
EBITDA	2 583	4 470	1 097	8 150	986	4 174	1 203	6 363
% EBITDA/CA	2,53%	22,50%	3,31%	5,26%	1,11%	27,07%	2,95%	4,38%
EBIT	412	3 659	956	5 027	-1374	3 574	1 058	3 257
% EBIT/CA	0,40%	18,42%	2,89%	3,24%	-1,54%	23,18%	2,59%	2,24%
Résultat net	758	1 907	1 007	3 672	-491	1 923	272	1 704
% Résultat net/CA	0,74%	9,60%	3,04%	2,37%	-0,55%	12,47%	0,67%	1,17%

Bilan par secteur d'activité

En K€	31/12/2010				31/12/2009			
	Corporate	Brodcast	Cruise	Total	Corporate	Brodcast	Cruise	Total
Ecart d'acquisition	5 993	8 053	3 231	17 277	5 004	8053	3230	16 287
Immobilisations incorporelles	431	220	637	1 288	834	218	641	1 693
Immobilisations corporelles	3 836	1 843	647	6 326	2625	1594	664	4 883
Actifs financiers	289	43	34	366	323	65	58	447
Actifs non courants	10 549	10 159	4 549	25 257	8 786	9 930	4 593	23 309
Stocks	4 649	7 375	1 061	13 085	3 597	17 027	1 134	21 758
Clients	13 669	6 441	10 854	30 964	11 345	1 612	14 060	27 017
Autres créances	3 804	789	1 390	5 983	3 125	2 230	805	6 160
Actifs financiers	1733	146	118	1 997	1 268	132	133	1 533
Trésorerie et équiv. de trésorerie	6 576	2 149	1 172	9 897	4 680	2 382	2 670	9 732
Actifs courants	30 431	16 900	14 595	61 926	24 015	23 383	18 802	66 200
TOTAL ACTIF	40 980	27 059	19 144	87 183	32 801	33 313	23 395	89 509
Capitaux propres	4 920	15 454	33	20 407	6 257	14 189	-936	19 510
Provisions	1305	114	46	1 465	608	53	62	723
Emprunts	8 057	734	115	8 906	4 486	895	121	5 502
Impôts différés passifs	33	9	200	242			200	200
Passif non courant	9 395	857	361	10 613	5 094	948	383	6 425
Passif courant	26 665	10 748	18 750	56 163	21 451	18 176	23 947	63 574
dont Emprunts et concours bancaires	3 692	955	4 249	8 896	3 632	735	4 343	8 710
dont Fournisseurs	16 933	3 258	4 234	24 425	12 805	13 703	6 479	32 987
TOTAL PASSIF	40 980	27 059	19 144	87 183	32 801	33 313	23 395	89 509

3.6.2 Notes sur le bilan actif

Note 1 : Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisitions s'analysent comme suit :

En K€	2010	2009
Valeur brute au 1er janvier	16 287	16 287
Augmentation	990	
Diminution		
Virement de poste à poste		
Valeur brute au 31 décembre	17 277	16 287

Au vu du résultat de ces tests, le groupe IEC n'a procédé à aucune dépréciation complémentaire en 2010. Une augmentation ou une diminution de plus ou moins 1% des taux d'actualisation ne conduirait pas le groupe à constater une perte de valeur et n'aurait donc aucun impact sur les capitaux propres et sur le résultat à l'exception du goodwill porté par Avest. Une augmentation d'un pour cent du taux d'actualisation conduirait le groupe à constater une perte de valeur de 646 K€ qui aurait un impact équivalent sur les capitaux propres et sur le résultat.

La valeur nette des écarts d'acquisition est répartie entre les unités génératrices de trésorerie de la manière suivante :

Au 31 décembre	2010	2009
IEC	4 188	4 188
IECONNECTING PEOPLE	990	
C2M INTELWARE	815	815
Sous total Secteur « Corporate »	5 993	5 003
AVEST	3 231	3 231
Sous total Secteur Cruise	3 231	3 231
PREVIEW	6 079	6 079
CAP CINE	1 974	1 974
Sous total Secteur Broadcast	8 053	8 053
Total	17 277	16 287

L'application au 31 décembre 2010 des tests de dépréciations n'a pas fait ressortir de perte de valeur des écarts d'acquisition.

Le test de valeur a été réalisé par l'utilisation de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés sur une période de 4 ans.

Les éléments retenus pour les projections de cash flow sont les suivants :

- taux de croissance des ventes retenu sur la base des budgets, soit 2% Taux d'actualisation de 10,0 %

Les capitaux employés ne comprennent que la part des créances clients non gérées par le factor tandis que les flux intègrent le coût de l'affacturage et une variation de BFR diminué des créances clients gérées par le factor.

Note 2 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	Frais de recherche et développement	Syst. information	Autre immo. incorporelle	Marque Preview	Marque HMS et carnet de commande	Total
Au 1er janvier 2009	248	2 675	205	213	1 006	4 348
Investissements de l'exercice		73	25			98
Cessions de l'exercice		72				72
Variations de périmètre						
Différence de conversion						
Virement de poste à poste		38	-168			-130
Au 31/12/2009	248	2 714	62	213	1 006	4 243
Amortissements						
Au 1er janvier 2009	143	1 385	26	407	1 961	
Dotations aux amortissements		72	541	5		618
Cession de l'exercice			29			29
Variations de périmètre						
Différence de conversion						
Virement de poste à poste						
Au 31/12/2009	215	1 897	31	407	2 550	

Valeurs brutes	Frais de recherche et développement	Syst. information	Autre immo. incorporelle	Marque Preview	Marque HMS et carnet de commande	Total
Au 1er janvier 2010	248	2 714	62	213	1 006	4 243
Investissements de l'exercice			68	80		148
Cessions de l'exercice			325	7		332
Variations de périmètre						
Différence de conversion						
Virement de poste à poste				-1	1	0
Au 31/12/2010	248	2 456	136	213	1 006	4 059
Amortissements						
Au 1er janvier 2010	215	1 897	31	407	2 550	
Dotations aux amortissements			544	1		545
Cession de l'exercice			325			325
Variations de périmètre						
Différence de conversion						
Virement de poste à poste				1		1
Au 31/12/2010	215	2 117	32	407	2 771	

Note 3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	Terrains	Construct°	Matériel et outillage	Matériel et Outilage en Crédit bail	Autres immos corporelles	Autres immos corporelles en Crédit bail	Immos en cours	Total
Au 1er janvier 2009	5	556	10 084	6 824	4 143	987	0	22 599
Investissements de l'exercice		84	502	1 527	277	180	22	2 592
Cessions de l'exercice			1 648	214	376	84		2 322
Variations de périmètre								
Différence de conversion					-4			-4
Virement de poste à poste			-159	-198	194			-163
Au 31/12/2009	5	640	8 779	7 939	4 234	1 083	22	22 702

Amortissements

Au 1er janvier 2009	121	8 210	4 674	3 433	480	16 918
Dotations aux amortissements	25	415	1496	323	229	2 488
Cession de l'exercice		1161	138	231	70	1 600
Différence de conversion				4		4
Virement de poste à poste		-19	-65	130	-37	9
Au 31/12/2009	146	7 445	5 967	3 659	602	17 819

Valeurs brutes	Terrains	Construct°	Matériel et outillage	Matériel et Outilage en Crédit bail	Autres immos corporelles	Autres immos corporelles en Crédit bail	Immos en cours	Total
Au 1er janvier 2010	5	640	8 779	7 939	4 234	1 083	22	22 702
Investissements de l'exercice		46	1093	2297	501	213	564	4 715
Cessions de l'exercice		18	2 164	85	1 166	53		3 486
Variations de périmètre						50		50
Différence de conversion						18		18
Virement de poste à poste				696	-696	164	-138	-26
Au 31/12/2010	5	668	8 404	9 455	3 801	1 106	560	23 999

Amortissements

Au 1er janvier 2009	146	7 445	5 967	3 659	602	0	17 819
Dotations aux amortissements	35	562	1 469	268	244		2 578
Cession de l'exercice	18	1 605	84	981	53		2 741
Différence de conversion					17		17
Virement de poste à poste			925	-926			-1
Au 31/12/2010	163	7 327	6 426	2 964	793		17 673

Note 4 : Actifs financiers

Les actifs financiers non courants se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	Titres de participation	Dépôt de garantie Biens en location	Autres immobilisations financières	Total
Valeurs brutes				
Au 1er janvier 2009	6	391	85	482
Augmentation de l'exercice		11		11
Diminution de l'exercice	3	19	8	30
Variations de périmètre				
Reclassement				
Au 31/12/2009	3	383	77	463
Provisions				
Au 1er janvier 2009	0		0	0
Dotations aux provisions		16		16
Reprise de provision				
Variations de périmètre				
Reclassement				
Au 31/12/2009	0	16	0	16

Valeurs brutes	Titres de participation	Dépôt de garantie Biens en location	Autres immobilisations financières	Total
Valeurs brutes				
Au 1er janvier 2010	3	383	77	463
Augmentation de l'exercice		15		15
Diminution de l'exercice	2	58		60
Variations de périmètre				
Différence de conversion				1
Reclassement				
Au 31/12/2010	1	340	78	419
Provisions				
Au 1er janvier 2010	0	16	0	16
Dotations aux provisions		37		37
Reprise de provision				
Variations de périmètre				
Reclassement				
Au 31/12/2010	0	53	0	53

Les actifs financiers courants comprennent :

En K€	31/12/10	31/12/09
Dépôt de garantie : affacturage	1 997	1 533
TOTAL	1 997	1 533

Note 5 : Stock

En K€	31/12/10	31/12/09
Marchandises et produits finis		
Montants bruts	14 508	22 723
Provisions		
Au 1er janvier	965	759
Dotations (nettes de reprises) de l'exercice	458	302
Autre	-96	
Au 31 Décembre	1 423	965
Montant net	13 085	21 758

Note 6 : Clients

En K€	31/12/10	31/12/09
Montants bruts	32 302	28 446
Provision	1 338	1 429
Net	30 964	27 017

L'analyse du contrat d'affacturage conduit à procéder à la décomptabilisation des créances clients cédées (créances cédées sans recours). Au 31 décembre 2010, l'encours de créances cédées s'élève à 19 329 milliers d'euros (31 décembre 2009 : 19 998 milliers d'euros). Un dépôt de garantie est constitué auprès du factor.

Les variations de la provision pour dépréciation des créances douteuses s'analysent comme suit :

En K€	31/12/10	31/12/09
Au 1er Janvier	1 429	1 797
Entrée de périmètre		
Dotations (nettes de reprises) de l'exercice	228	57
Utilisations de l'exercice	-320	-425
Autres		
Ecart de conversion	1	
Au 31 Décembre	1 338	1 429

Note 7 : Autres créances

en K€	31/12/10	31/12/09
Avances et acomptes versés	395	1 593
Créances sociales	341	243
Créances fiscales	3 136	3 251
Créances fiscales (IS)	55	122
Charges constatées d'avance	855	736
Charges à étaler sur Emprunt	30	40
Autres	1 171	175
TOTAL	5 983	6 160

3.6.3 Notes sur le bilan passif

Note 8 : Capitaux propres

Ce capital est composé de 22 476 781 actions de 0,30 euros de nominal.

Nombre d'actions IEC :

	31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09	31.12.10
Capital social (€)	4 758 258	4 759 308	6 745 558,50	6 743 034	6 743 034
Nombre d'actions ordinaires	15 860 860	15 864 360	22 485 195	22 476 781	22 476 781

Principales caractéristiques des plans d'options de souscriptions d'actions :

	Plan n°4(1)	Plan n°5(1)	Plan n°6
Date d'assemblée	7/6/2004	24/7/2006	16/6/2008
Date du conseil d'administration	07/12/2004	24/11/2006	17/12/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date de la mise en place du plan	166 000	396 500	450 000
Prix d'exercice d'une option	1,21 €	1,85 €	1,01 €
Point de départ d'exercice des options	07/12/2006	24/11/2008	17/12/2012
Date d'expiration des options	07/12/2011	23/11/2013	16/12/2015
Juste valeur	1,19	0,485	
Volatilité attendue	77%	51%	
Options non encore exercées existantes à l'ouverture de l'exercice	141 500	326 500	418 000
Options de souscription d'actions exercées durant l'exercice			
Options potentiellement à exercer au 31 décembre 2010	140 500	280 500	414 000
Dilution potentielle maximale	140 500	280 500	414 000

(1) Les conditions d'exercice des options de souscription d'actions des plans n° 4 et n° 5 ont fait l'objet d'un ajustement de façon à tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisé en août 2008. Au résultat de cet ajustement, le ratio d'exercice d'une option est passé de 1 à 1,01.

Les stocks options ont été évalués à leur juste valeur selon la méthode Black & Scholes, entraînant la comptabilisation en frais de personnel d'une charge de 34 milliers d'euros en 2010.

Note 9 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent ainsi :

En K€	Dotations		Reprises Utilisées 31/12/09	Reprises Non utilisées 31/12/09	Reclassé 31/12/09	
	31/12/08	31/12/09			31/12/09	31/12/09
Provision pour garantie (1)	165	404	36			533
Provision pour risques divers	20	40				60
Provision pour perte à terminaison (2)	51	161	51			161
Provision dossiers prud'homaux en cours (3)	25	125				150
TOTAL	261	730	87			904
En K€	31/12/09	31/12/10	31/12/10	31/12/10	31/12/10	31/12/10
Provision pour garantie (1)	533	172	278			427
Provision pour risques divers	60	213				273
Provision pour perte à terminaison (2)	161			161		0
Provision dossiers prud'homaux en cours (3)	150	261	95	47		269
TOTAL	904	646	373	208		969

(1) La provision pour garantie est destinée à couvrir les charges futures dans le cadre de la garantie accordée aux clients sur les marchandises vendues. Elle est calculée en appliquant un taux de charge attendu sur le chiffre d'affaires réalisé sur la période ouvrant des droits à garantie. Chez HMS, la provision pour garantie clients pour 426k€ au 31/12/2010 représente 0.5% du chiffre d'affaires facturé et exigible sur toutes les réalisations en cours ou terminées, depuis moins de treize mois suivant la date de départ du navire en Italie, depuis moins de douze mois en France.

(2) La provision pour perte à terminaison est destinée à couvrir le risque sur un marché client chez HMS

(3) Les dossiers prud'homaux concernent les litiges nés à la suite des départs des salariés.

Note 10 : Provisions pour retraite

Le groupe ne dispose pas de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

La provision est basée sur les indemnités de fin de travail au moment du départ à la retraite en fonction de l'ancienneté.

Elle prend en compte les éléments suivants :

- Année de calcul : 2010
- Taux d'actualisation : Taux IBOX 4,68 % au 31/12/10
- Utilisation des conventions collectives propres aux filiales
- Méthode rétrospective des unités de crédits projetés
- Salaire de référence : salaire moyen 2010
- Charges sociales de 50% (LFSS 2008 relatifs aux retraites) la charge est étalée sur la durée restante d'activité du salarié probabilisée.

Au 31 décembre 2010, le montant de la provision comptabilisée est de 1 465 milliers d'euros.

	Engagement à l'ouverture	Entrée de périmètre	Charge 50%	Coût des services rendus	Gains et pertes actuariels	Coût financier	Engagement à la clôture	Charges sociales restant à étaler
Année 2009	579		29	71		44	723	130
Année 2010	723	57	26	85	530(1)	44	1 465	101

(1) Impact de l'adoption de l'option d'IAS 19 révisée relative aux écarts actuariels. Comme explicité dans les notes aux états financiers consolidés, le Groupe a choisi d'appliquer au 1^{er} janvier 2010 l'option de la norme IAS 19 révisée relative au traitement des écarts actuariels sur les provisions pour retraites et avantages au personnel. Les écarts actuariels sont désormais immédiatement reconnus dans les comptes consolidés en contrepartie d'une variation des capitaux propres.
L'impact sur le bilan au 31/12/2009 de ce changement de méthode est non significatif.

Une augmentation ou une diminution de plus ou moins 1% des taux d'actualisation n'aurait pas d'impact significatif sur les capitaux propres et sur les résultats.

Note 11 : Emprunt

Les dettes financières se décomposent ainsi :

	En K€	31/12/10	31/12/09
Total des dettes courantes	8 896	8 710	
Faisant l'objet de garanties	4 172	3 744	
Faisant l'objet de nantissement	2 105	2 103	
Sans garanties ni nantissements	2 619	2 863	
Total des dettes non courantes	8 906	5 502	
Faisant l'objet de garanties			
Faisant l'objet de nantissement	1 800	3 908	
Sans garanties ni nantissements	7 105	1 594	
Total des dettes	17 801	14 212	
A. Trésorerie	9 103	9 105	
B. Titres de placement	794	627	
C. Liquidités (A+B)	9 897	9 732	
D. Créances financières à court terme			
E. Dettes bancaires à court terme	826	998	
F. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	8 070	7 712	
G. Autres dettes financières à court terme			
H. Dettes financières courantes à court terme (E+F+G)	8 896	8 710	
I. Endettement financier net à court terme (H)-(D)-(C)	- 1 001	- 1 022	
J. Emprunt bancaire à plus d'un an	3 818	5 421	
K. Autres emprunts à plus d'un an	5 087	81	
L. Endettement financier net à moyen et long termes (J+K)	8 905	5 502	
M. Endettement financier net (I+L)	7 904	4 480	

En K€	31/12/10	Courant à - 1 an	Non cour. 1 à 5 ans	31/12/09
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	8 464	6 455	2 009	10 177
Intérêts courus sur emprunts	1	1		1
Emprunts et dettes financières divers	36		36	81
Dettes en compte courant(1)	5 051		5 051	
Emprunts en crédit bail	3 423	1 614	1 809	2 955
Intérêts courus sur concours bancaires				
Concours bancaires courants	826	826		998
TOTAL	17 801	8 896	8 905	14 212

(1) Compte courant Crozaloc 5 051K€

Endettement net (en K€)	31/12/10	31/12/09
Endettement financier brut (1)	16 975	13 214
Endettement financier brut hors Compte courant	11 924	13 214
Trésorerie nette	9 071	8 734
Endettement financier net(1)	7 904	4 480
Endettement financier net (hors Compte courant)	2 853	4 480

1) L'endettement financier brut et net intègre, à compter de l'année 2009, les avances de trésorerie faites par les établissements bancaires en contre partie de la mobilisation des créances de l'établissement italien de HMS SA et Harbour Marine Systems.

En K€	31/12/09	Entrée de périmètre	Nouveaux emprunts	Remboursements	Ecart de conversion	31/12/10
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	10 177		582	2 323	29	8 465
Emprunts en crédit bail	2 955		2 510	2 042		3 423
Emprunts et dettes financières	81		5	50		36
Dettes en compte courant			10 000	4 949		5 051
TOTAL	13 213		13 097	9 364	29	16 975

Note 12 : Risques de taux

Caractéristiques des emprunts et dettes financières contractés	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes (en K€)	Echéances	Existence ou non de couverture
Crédits moyen terme	Taux fixes	1 089	2006-2011	NA
Crédits moyen terme	Taux variables	7 375	2008-2013	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux variables	36	2011	Non
Compte courant	Taux variables	5 051	2011-2012	NA
Emprunts en crédit bail	Taux fixes	2 943	2008-2013	NA
Emprunts en crédit bail	Taux variables	480	2008-2013	Non
Concours bancaires courants	Taux variables	826	2011	Non
Sous total emprunts et dettes financières à taux fixe		4 032		
Sous total emprunts et dettes financières à taux variable		13 768		
Total emprunts et dette financières hors intérêts courus		17 800		
Avances factor	Taux variables	19 329	2011	Non

Echéancier des actifs et dettes financières (en K€)	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers (1)	64 341	55 194	9 147	
Actifs financiers(2)	49 207	48 841	366	
Position nette avant gestion	15 134	6 353	8 781	
Hors bilan				
Position nette après gestion	15 134	6 353	8 781	

(1)Les passifs financiers englobent les emprunts et dettes à long terme, les impôts différés et les passifs courants hors provision.

(2)Les actifs financiers englobent les actifs financiers à long terme et les actifs courants hormis le stock.

Les disponibilités représentent un encours de 9 897 K€, l'endettement à taux variables (y compris l'encours de financement du factor) 33 097 K€.

Il n'existe pas de clause de remboursement anticipé dans les contrats des emprunts inclus dans le tableau ci-dessus à l'exception du contrat de prêt de 6 M€ souscrit dans le cadre du financement de l'acquisition de Preview GM System qui comprend, outre les clauses usuelles d'exigibilité anticipée (défaut croisé, changement de contrôle de la Société ou survenance d'un effet défavorable significatif), les clauses spécifiques de remboursement anticipé obligatoire suivantes :

- dans certaines circonstances, la Société devra obligatoirement affecter certaines sommes au remboursement anticipé du prêt (par exemple, toute somme reçue au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition) ; par ailleurs, la Société sera tenue de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité du prêt si Fin Cap venait à détenir moins de 34 % du capital et des droits de vote de la Société ou si la Société venait à détenir moins de 100 % du capital et des droits de vote de Preview GM System.

Le contrat d'affacturage prévoit que le factor acquiert sans recours les créances qui sont éligibles. La société IEC Professionnel Média n'a donc pas de passif financier, ni d'engagement envers le factor. Le dépôt de garantie a vocation à prémunir le factor contre les risques de contestation des factures par les clients (mais pas contre le risque de crédit), les règlements directs, et contre une éventuelle cession de créances inéligibles.

Risque de taux

Afin de couvrir partiellement le risque de taux lié au contrat d'affacturage, la Société a conclu le 24 novembre 2008 une opération d'échange de conditions d'intérêts régie par la Convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme. Ce contrat, dont les principales caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous, est venu à échéance le 1er juin 2010. Une augmentation ou une diminution du taux de rémunération n'aurait pas un impact significatif sur les capitaux propres et le résultat.

Date de l'opération d'échange	24 novembre 2008
Date de commencement	1er décembre 2008
Date d'échéance finale	1er juin 2010
Devise, montant notionnel	EUR 10.000.000,00
Payeur des Montants Fixes	IEC Professionnel Média
Taux fixe	2,90 PCT
Base de calcul	EXACT/360
Date de Paiement des Montants Fixes	Le 1er mars/ juin/ septembre/ décembre de chaque année civile, commençant le 2 mars 2009 et se terminant le 1 ^{er} juin 2010
Payeur des Montants Variables	Crédit Industriel et Commercial
Taux variable	Euribor 03 mois (Telerate 248 – 11h00 Bruxelles)
Base de calcul	EXACT/360
Date de Paiement des Montants Variables	Le 1er mars/ juin/ septembre/ décembre de chaque année civile, commençant le 2 mars 2009 et se terminant le 1 ^{er} juin 2010
Date de Fixing	2 jours ouvrés avant chaque début de période
Report de jour ouvré	Premier jour ouvré suivant, sauf mois suivant
Calendrier	Target
Premier Fixing	Le 27 novembre 2008 pour la période allant du 1er décembre 2008 au 2 mars 2009

La Société a conclu le 9 Mars 2011 une opération d'échange de conditions d'intérêts régie par la Convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme. Cette couverture est liée à la mise en place d'un prêt octroyé à la Société début 2011 pour financer les travaux réalisés par IEC à Gennevilliers. Les principales caractéristiques de ce Swap de taux à 5ans sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Date de l'opération d'échange	9 mars 2011
Date de commencement	25 mars 2011
Date d'échéance finale	25 mars 2016
Devise, montant notionnel	EUR 1.100.000,00
Payeur des Montants Fixes	IEC Professionnel Média
Taux fixe	2,59%
Base de calcul	Act/360,Ajustée
Date de Paiement des Montants Fixes	Le 25/ juin/ septembre/ décembre/mars de chaque année civile,
Payeur des Montants Variables	Crédit Industriel et Commercial
Taux variable	Euribor 03 mois (ReutersEuribor01 fixé à 11h00 Bruxelles)
Base de calcul	Act/360,Ajustée
Date de Paiement des Montants Variables	Le 25/ juin/ septembre/ décembre/mars de chaque année civile,
Date de Fixing	2 jours ouvrés avant chaque début de période
Report de jour ouvré	Premier jour ouvré suivant, sauf mois suivant
Calendrier	Target2
Premier Fixing	Le 25 mars 2011 pour la période allant du 25 mars 2011 au 27 juin 2011

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

En K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans
Fournisseurs	24 425	24 425	0
En K€	31/12/09	Variation	31/12/10
Fournisseurs	32 987	8 562	24 425

Note 14 : Autres dettes

En K€	31/12/10		31/12/09
	Courant	Non courant	
Dettes fiscales et sociales	11 011		10 135
Autres	10 862		10 838
TOTAL	21 873	0	20 973

3.6.4 Notes sur le compte de résultat

Note 15 : Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements se décomposent ainsi :

En K€	31/12/10	31/12/09
Amortissements sur immobilisations incorporelles	545	618
Amortissements sur immobilisations corporelles	2 578	2 487
TOTAL	3 123	3 105

Les dotations aux provisions se décomposent ainsi :

En K€	31/12/10	31/12/09
Provisions nettes sur actif circulant	239	88
Provisions pour risques et charges	456	643
Provisions nettes pour dépréciation du stock	676	306
TOTAL	1 371	1 037

Note 16 : Coût de l'endettement financier net Autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net est de 1 094 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

En K€	31/12/10	31/12/09
Charges		
Frais financiers Factor et M.C.N.E.		
	316	415
Frais financiers sur emprunts	158	255
Frais financiers sur crédit bail	148	178
Frais financiers CT autres	472	124
Coût endettement financier brut	1 094	972
Produits		
Produits financiers CT autres		
TOTAL PRODUITS DE TRESORERIE	0	0
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	1 094	972

Les charges et produits financiers se décomposent ainsi :

En K€	31/12/10	31/12/09
Charges		
Escomptes accordés	12	18
Cout financier s/engagements IDR	44	44
Différence de change	968	996
Provision	38	16
Autres charges financières	171	198
TOTAL CHARGES	1 233	1 272
Produits		
Escomptes obtenus	138	143
Différence de change	1 336	846
Reprise provision		7
Autres produits financiers	80	73
TOTAL PRODUITS	1 554	1 069
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	- 321	- 203

Risque de change

Le Groupe de par son activité audiovisuelle terrestre n'a pas d'exposition particulière au risque de change. La majorité des achats se fait dans la zone euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent être réalisés en devises pour des montants faibles. Les clients sont facturés et paient en euros. Seule l'activité audiovisuelle marine, qui représente environ 21 % de l'activité totale du Groupe est exposée au risque de change puisque les contrats de vente et les achats peuvent comporter une part de paiement en dollar. Le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé hors zone euro s'établit, au 31 décembre 2010, à 13,18 % du chiffre d'affaires total consolidé du Groupe, contre 8,85 % au 31 décembre 2009.

La Société a souscrit le 20 mars 2009, pour le compte du Groupe, une opération de couverture « Tunnel à Prime Nulle » régie par la Convention-cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme et les dispositions des Additifs à la Convention-cadre AFB relative aux Opérations de Marché à Terme. Une augmentation ou une diminution du taux de rémunération n'aurait pas un impact significatif sur les capitaux propres et le résultat. Les principales caractéristiques du contrat de couverture sont les suivantes :

Date de conclusion de l'opération	20 mars 2009
Type de couverture	Achat d'un PUT USD /Call EUR Vente d'un CALL USD/PUT EUR
Nature de la couverture	Tunnel Prime Nulle
Style de Option	Européenne
Acheteur	Cm CIC
Vendeur	IEC Professionnel Média
Nominal	USD 3.000.000,00
Date d'échéance	22 mars 2010 valeur 24 mars 2010
Heure limite d'exercice	16h00
Date de versement du principal	24 mars 2010
▪ Si EUR/USD supérieur à 1.4175 PUT USD vente de 3 000 000 USD à 1.4175	
▪ Si EUR/USD compris entre 1.3150 et 1.4175 Vente des dollars au comptant	
▪ Si EUR/USD inférieur à 1.3150 CALL USD et obligation de vendre à 1.3150	
A l'échéance	

Son dénouement n'a entraîné aucune perte ou gain, à l'échéance du contrat puisque le taux EUR/USD était compris dans le tunnel de l'instrument de couverture.

La Société a souscrit le 29 novembre 2010, pour le compte du Groupe, une opération de couverture « dans le cadre de la convention de garantie de cours de change (« Budget fixe export») régie par la Convention-cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme et les dispositions des Additifs à la Convention-cadre AFB relative aux Opérations de Marché à Terme.

Une augmentation ou une diminution du taux de rémunération n'aurait pas un impact significatif sur les capitaux propres et le résultat. Les principales caractéristiques du contrat de couverture sont les suivantes :

Date de conclusion de l'opération	29 novembre 2010
Type de couverture	Vente à terme de dollar
Acheteur	Cm CIC
Vendeur	IEC Professionnel Média
Devise de vente	3 000 000 USD
Devise d'achat	2 278 769,46 Eur
Cours à terme	1,3165
Date d'échéance	30 novembre 2011
Date de versement du principal	29 novembre 2010

La Société a souscrit le 31 janvier 2011, pour le compte du Groupe, une opération de couverture « dans le cadre de la convention de garantie de cours de change (« Budget fixe export ») régie par la Convention-cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme et les dispositions des Additifs à la Convention-cadre AFB relative aux Opérations de Marché à Terme. Une augmentation ou une diminution du taux de rémunération n'aurait pas un impact significatif sur les capitaux propres et le résultat. Les principales caractéristiques du contrat de couverture sont les suivantes :

Date de conclusion de l'opération	31 Janvier 2011
Type de couverture	Vente à terme de dollar
Acheteur	Cm CIC
Vendeur	IEC Professionnel Média
Devise de vente	1 600 000 USD
Devise d'achat	1 173 536,75 EUR
Cours à terme	1,3634
Période de garantie	2/2/2011 au 02/02/2012
Date d'échéance	2 février 2012
Date de versement du principal	31 janvier 2011

Note 17 : Impôt

Périmètre d'intégration fiscale

Les sociétés suivantes font partie du périmètre d'intégration fiscale constitué par IEC PM , société tête de groupe au 31/12/2010 :

Sociétés	Adresses	N° de SIREN
IEC Professionnel Média	13/15, rue Louis Kérautret Botmel - 35000 Rennes	382 574 739
C2M-Intelware	27/41, boulevard Louise Michel - 92635 Gennevilliers Cedex	334 356 862
IEC	13/15, rue Louis Kérautret Botmel - 35000 Rennes	350 093 704
Cap' Ciné Location	3, rue Villaret Joyeuse - 75017 Paris	411 276 702
QualTech France	191-193 route de Saint Leu - 93800 Epinay Sur seine	482 417 334
IEC Direct	13/15, rue Louis Kérautret Botmel - 35000 Rennes	489 994 822
Alsace Audio Visuel	Rue du Pont du Péage - Parc d'activités de la porte Sud - 67118 Geispolsheim	310 240 197
Preview	191-193 route de Saint Leu - 93800 Epinay Sur seine	402 613 384
Fill	191-193 route de Saint Leu - 93800 Epinay Sur seine	408 508 349
Digital Cosy	13/15, rue Louis Kérautret Botmel - 35000 Rennes	519 146 096
IE Connecting People	27/41, boulevard Louise Michel - 92635 Gennevilliers Cedex	519 146 211
IEC Events	27/41, boulevard Louise Michel - 92635 Gennevilliers Cedex	511 527 756

Un autre périmètre d'intégration fiscale est constitué par Avest en tant que société tête de groupe :

Sociétés	Adresses	N° de SIREN
Avest	27/41, boulevard Louise Michel - 92635 Gennevilliers Cedex	411 913 981
HMS	8, rue Louis Breguet - 44600 Saint-Nazaire	328 885 157
Audio Equipment – Lumière & Son	42, rue Vaucanson 69150 Décines Charpieu	311 521 249

Au 31 décembre 2010 le montant des déficits fiscaux se ventile comme suit :

En K€	31/12/09	Augmentation	Diminution	31/12/10
Déficits reportables	24 886	864	5 214	20 536

Le groupe n'a pas procédé à l'activation des déficits dont il disposait.

Preuve d'impôt

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Impôt courant (1)	891	381
Impôt différé	30	0

(1)Conformément aux dispositions du CNC du 14 Janvier 2010, le Groupe a exercé son jugement sur la qualification de la Contribution sur la Valeur Ajoutée (CVAE). Le Groupe a considéré que l'assiette de la CVAE étant la différence de produits et de charges, elle entre dans le champ d'application de la norme IAS 12. L'impôt sur le résultat en 2010 comprend une charge nette de 495K€ au titre de la CVAE. Au 31 Décembre 2009, le montant n'étant pas significatif, il n'a pas été constaté d'impôt différé. Au 31 Décembre 2010, le montant de l'impôt différé au titre de la CVAE s'élève à 30K€.

L'impôt différé est calculé sur les décalages temporaires concernant les retraitements fiscaux, les retraitements de consolidation et les déficits reportables. A la fin de l'exercice, à l'exception des effets d'impôts différés découlant de l'affectation du goodwill du groupe HMS, aucun impôt différé actif n'est constaté pour l'ensemble des filiales du groupe au vu des résultats déficitaires des derniers exercices.

L'impôt sur les résultats se décompose ainsi :

En K€	31/12/10	31/12/09
Résultat net	3 672	1 704
Impôt	921	381
Résultat avant impôts et amortissement des survaleurs	4 593	2 085
Profit d'impôt théorique	-1 531	-695
Déficiences permanentes	-12	
Déficits non activés	1 098	314
Déficiences de taux	49	
Autres impacts (CVAE)	-525	
Charge d'impôt effective	-921	-381

Note 18 : Résultat des minoritaires

Le résultat des minoritaires s'élève à 270 k€.

Note 19 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société (note 8).

	31/12/10	31/12/09
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société	3 402	1 379
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	20 848	22 481
Résultat de base par action (€ par action)	0,16	0,06

Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. La société possède une catégorie d'actions ordinaires et de titres ayant un effet potentiellement dilutif : les options de souscriptions d'actions.

	31/12/10	31/12/09
Bénéfice net revenant aux actionnaires de la société	3 402	1 379
Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	3 402	1 379
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	20 848	22 481
Ajustement - Options de souscription (en milliers)	835	886
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	21 683	23 367
 Résultat dilué par action (€ par action)	 0,16	 0,06

Note 20 : Informations diverses

Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du Code de commerce.

Engagements hors bilan

Obligations contractuelles	Paiements dus par période			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
En K€				
Emprunts				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 464	6 455	2 009	
Emprunts et dettes financières divers	36		36	
Compte courant Crozaloc	5 051		5 051	
Emprunt en crédit-bail	3 423	1 614	1 809	
Concours bancaires courants	826	826		
Total emprunts hors intérêts courus (1)	17 800	8 896	8 905	
Fournisseurs (2)	24 425	24 425		
Autres dettes et comptes de régularisation (3)	21 874	21 874		

(1) cf note 11. - (2) cf note 13. - (3) cf note 14.

Autres engagements commerciaux	Montant des engagements par période			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
En K€				
Garantie clients (4)	427	427		

(4) cf note 9.

Engagements hors bilan liés à l'activité courante

En K€	31/12/10	31/12/09
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (1)	3 905	6 011
Avals, cautions et garanties donnés s/emprunts	4 172	3 744
Avals cautions et garanties donnés s/découverts	2 000	1 000
Avals cautions et garanties s/enveloppe de financement en CREDIT BAIL	800	500
Caution solidaire donnée sur marché fournisseurs	0	0
Avals, cautions et garanties donnés s/ marchés clients	8 877	8 904

(1) Soldes emprunts garantis par les nantissements d'actions de sociétés du groupe IEC

La cession des factures au factor est définitive. Il n'y a donc pas eu lieu de faire figurer cette cession dans les engagements hors bilan donnés.

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs.

Rémunération des dirigeants

Rémunérations totales brutes versées dans les sociétés du groupe en 2010 aux :

Montants en K€	31/12/10	31/12/09
Organes d'administration	0	0
Dont organes de direction(1)		
TOTAL	0	0

(1) Les prestations du P.D.G. sont rémunérées au titre d'un contrat de prestations de services conclu entre le GIE IEC Management et la société Talis pour un montant d'honoraires hors taxes en 2010 de 250 K€ contre 250 K€ en 2009.

Options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2010 aux dirigeants mandataires sociaux

Néant

Jetons de présence et autres rémunérations attribués aux mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant alloué en 2010 (montant brut) K€	Montant alloué en 2009 (montant brut) K€
Loïc Lenoir de la Cochetière (administrateur et président du comité d'audit)	12 000	0
- jetons de présence	0	0
- autres rémunérations		
Michel Charles (administrateur)	6 000	0
- jetons de présence	0	0
- autres rémunérations		
Emmanuel André (administrateur et membre du comité d'audit)	10 000	0
- jetons de présence	0	0
- autres rémunérations		
Total	28 000	0

L'Assemblée générale du 30 juin 2010 a décidé d'allouer aux membres du conseil d'administration et du comité d'audit un montant global de 28 000€ au titre des jetons de présence. Un premier versement de 14 000 euros a été effectué en Septembre 2010.

Engagements de retraite et autres avantages

Aucun engagement de retraite ou de pension n'a été souscrit au profit des mandataires sociaux de la Société.

Aucune prime d'arrivée et/ou de départ n'est stipulée au bénéfice des mandataires sociaux ni de rémunération différée ou conditionnelle. De même, aucune indemnité n'est prévue pour les mandataires sociaux ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, à l'exception s'agissant d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse des indemnités qui seront, le cas échéant, allouées en justice.

Effectif

	31/12/10	31/12/09
Cadres	194	183
Employés	397	441
Effectif moyen	591	624

Engagement en matière de DIF (Droit individuel à la formation) :

Le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du Droit Individuel de Formation est de 37 986 heures au 31/12/2010

Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date du présent document, à l'exception de la signature des actes de cession définitifs relatifs à la reprise par IEConnecting People des actifs de Genedis visée au paragraphe 1.2.2 du rapport de gestion.

Perspectives

Ces dernières années, le Groupe s'est prioritairement employé à opérer les évolutions et les restructurations nécessaires au développement de sa profitabilité. Sa stratégie de diversification a, par ailleurs, permis de sécuriser son chiffre d'affaires compte tenu des activités de cycles asynchrones et aussi de traverser la crise récente avec des impacts limités sur l'emploi et les résultats. L'année 2010 se termine ainsi, dans un contexte économique général toujours tendu, sur une amélioration significative du résultat.

En 2011, le groupe entend poursuivre les efforts engagés pour l'amélioration de sa profitabilité et notamment ses efforts de rationalisation de ses moyens avec des choix d'organisation générale visant à simplifier et fluidifier l'activité et améliorer la productivité et la marge de ses affaires. Dans ce cadre, et afin d'améliorer encore la lisibilité de ses métiers et de ses structures, le groupe examine la faisabilité et les conditions de rapprochement de certaines sociétés de son groupe, et notamment la fusion des sociétés Alsace Audio Visuel et IEC et d'Avest avec la Société. La profitabilité venant aussi du développement des métiers à plus forte rentabilité, le Groupe souhaite renforcer, pour chacune de ses marques, ses activités de services aussi bien sur le territoire national qu'à l'international.

4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010

PricewaterhouseCoopers Audit
40 boulevard de la Tour d'Auvergne
CS 64008
35040 RENNES Cedex

COFIGEX
64 rue de la Boétie
75008 PARIS

Aux Actionnaires

IEC Professionnel Média S.A.
13/15 rue Louis Kerautret Botmel
35000 Rennes

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société IEC Professionnel Média S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Engagements retraites » aux états financiers consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif au traitement des écarts actuariels.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

La note « Engagements retraites » de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice suite à l'application de l'option prévue dans l'amendement à la norme IAS 19 relative au traitement des écarts actuariels sur les provisions pour engagements de retraite et prévoyance des retraités. Les écarts actuariels, qui étaient précédemment comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts étaient dégagés, sont désormais immédiatement reconnus dans les comptes consolidés en contrepartie d'une variation des capitaux propres. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement de méthode et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes « Immobilisations incorporelles, Ecarts d'acquisition » et « Notes sur le bilan actif, Ecarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Rennes, le 29 avril 2011,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

COFIGEX

Yves Pelle

Frédéric Durand



IV. COMPTES SOCIAUX D'IEC PROFESSIONNEL MEDIA

1. Comptes sociaux au 31 décembre 2008
2. Comptes sociaux au 31 décembre 2009
3. Comptes sociaux au 31 décembre 2010
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2010

1. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Les comptes sociaux de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 152 à 163 et pages 164 à 165 du document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2009 sous le n° D.09-383 sont incorporés par référence au présent document.

2. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Les comptes sociaux de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 171 à 184 et pages 185 à 186 du document de référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2010 sous le n° D.10-0388 sont incorporés par référence au présent document.

3. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010

3.1 Bilan

Actif en K€			2010	2009	Passif en K€			2010	2009
	Brut	Amort & Provision	Net	Net					
Immobilisations incorporelles	181	181	0	0	Capital			6 743	6 743
Immobilisations corporelles	69	69	0	0	Primes d'émission, de fusion, d'apport			13 101	13 101
Immobilisations financières	49 228	5 685	43 543	38 842	Réserve légale			476	476
Total actif immobilisé	49 478	5 935	43 543	38 842	Réserves réglementées				
Créances d'exploitation	1 709		1 709	973	Autres réserves				
Créances diverses	12 635		12 635	10 618	Report à nouveau			18 690	17 085
Valeurs mobilières	340		340	0	Résultat de l'exercice			1 976	1 605
Disponibilités	981		981	1 476	Provisions réglementées				
Charges constatées d'avance	71		71	48	Total capitaux propres			40 985	39 010
Frais d'émission d'emprunt à étaler	30		30	40	Provisions pour risques et charges				0
Total actif circulant	15 766		15 766	13 155	Emprunts et dettes financières			15 546	10 094
TOTAL ACTIF	65 244	5 935	59 309	51 997	Dettes d'exploitation			1 778	844
					Autres dettes			1 000	2 049
					Total dettes			18 324	12 987
					TOTAL PASSIF			59 309	51 997

3.2 Compte de résultat social

En K€	2010	2009
Chiffre d'affaires net	3 697	3 685
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0
Total produits d'exploitation	3 697	3 685
Autres achats et charges externes	3 527	3 576
Impôts, taxes et versements assimilés	16	15
Dotations aux amortissements et provisions	11	15
Autres charges d'exploitation	23	0
Total charges d'exploitation	3 577	3 606
Résultat d'exploitation	120	79
Produits financiers	1 952	2 091
Charges financières	1 607	1 813
Résultat financier	345	278
Résultat courant	465	357
Produits exceptionnels	505	232
Charges exceptionnelles	533	226
Résultat exceptionnel	-28	6
Impôt sur les bénéfices (produit d'intégration fiscale)	1 539	1 242
Total des produits	6 155	6 009
Total des charges	4 179	4 404
BENEFICE OU PERTE	1 976	1 605

3.3 Annexes aux états financiers sociaux au 31 décembre 2010

- Faits caractéristiques de l'exercice

Offre publique d'achat simplifiée réalisée par la Société sur ses propres actions

Au cours du mois de novembre 2010, la Société a lancé une offre publique d'achat simplifiée (**OPAS**) sur ses propres actions dans le cadre de son programme de rachat d'actions qui a été mis en œuvre à cette occasion. Cette OPAS, dont le projet a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (**AMF**) le 15 novembre 2010, portait sur 10 % du capital, soit un nombre maximum de 2 247 678 actions, et le prix offert par action était de 1,20 €. L'OPAS a été déclarée conforme par l'AMF le 29 novembre 2010 (visa n° 10-419 du 29 novembre 2010) et s'est déroulée du 2 au 15 décembre 2010 (inclus).

1 628 301 actions ont été présentées à l'offre, soit 72,44 % du nombre maximum d'actions objet de l'OPAS.

Conformément aux termes de l'OPAS, les actions acquises par la Société ont vocation à être affectées (i) à l'objectif de conservation et de remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange à l'occasion d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du nombre total d'actions et/ ou (ii) à l'objectif de remise d'actions lors de l'exercice d'options d'achat d'actions qui seraient attribuées par la Société.

Principes règles et méthodes comptables

Principes

Les comptes annuels de la SA IEC Professionnel Media ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- la loi n°83353 du 30 Avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

Les règlements comptables :

- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

étant précisé que la présentation des comptes a été adaptée à l'activité de holding de la société.

Aucune dérogation significative aux principes de règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont amortis selon le mode linéaire sur 3 ans. Les logiciels informatiques sont amortis en mode linéaire sur une durée d'un an à 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur une durée de 4 à 8 ans.

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition, frais d'acquisition compris, ou à leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité prend en considération d'une part la situation nette des filiales et d'autre part la valeur de marché.

Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale

- Informations relatives au bilan

Note 1 : Immobilisations incorporelles

En K€	31/12/09	Augmentations	Diminutions	31/12/10
Valeurs brutes				
Frais d'établissement	17			17
Logiciels	164	0	0	164
Sous-total	181	0	0	181
Amortissements				
Frais d'établissement	17	0		17
Logiciels	164	0	0	164
Sous-total	181	0	0	181
Net	0	0	0	0

Note 2 : Immobilisations corporelles

En K€	31/12/09	Augmentations	Diminutions	31/12/10
Valeurs brutes				
Matériel industriel (1)	0	280	280	0
Matériel de bureau (1)	65	2	2	65
Mobilier de bureau	4			4
Sous-total	69	282	282	69
Amortissements				
Matériel industriel	0			0
Matériel de bureau	65			65
Mobilier de bureau	4			4
Sous-total	69	0	0	69
Net	0	282	282	0

(1) Les augmentations et diminutions correspondent aux acquisitions auprès de la SAS IEC et IEC Events et cessions auprès des lessers suite à des opérations de financement en lease-back.

Note 3 : Immobilisations financières

Principaux mouvements

Valeurs brutes	31/12/09	Augmentations	Diminutions	31/12/10
Autres participations	44 429	2 849	251	47 026
Titres d'auto contrôle		2 202		2 202
Sous-total	44 429	5 050	251	49 228
Dépréciations des autres participations	5 587	507	758	5 336
Dépréciations des titres d'auto contrôle		349		349
Sous-total	5 587	856	758	5 685
Net	38 842			43 543

Liste des filiales et participations (En K€)

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Capital détenu %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	C.A. HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brut	Net				
Filiales détenues à + 50%									
SAS I.E.C.	2 000	-166	100,00	16 643	14 517	195	70 380	-166	
C2M Intelware	553	1 515	100,00	5 189	2 879	1	19 032	377	
Vidéo IEC Espana	500	-371	100,00	1 059	205	1 312	6 972	-292	
Cap Ciné	210	2 214	100,00	4 696	4 696	46	8 012	975	600
Qualtech France	37	-74	100,00	37	37	49	558	-114	
IEC Direct	49	-8	100,00	87	41		0	-8	
A.A.V.	249	406	55,94	1 450	1 450		368	234	
Avest	1 523	1 529	50,10	4 971	4 971	6 156	1 420	-482	
Preview	300	5 173	100,00	8 087	8 087	3 986	23 332	1 541	
IEC Events	462	63	100,00	4 255	4 255		11 020	63	
Digital Cosy	50	-9	100,00	51	51		0	-9	
IEConnecting People	500	-149	100,00	501	501	14	100	-149	
Participations détenues à -50%									
Autres									
Total				47 026	41 690				

Note 4 : Tableau des entreprises liées

Nature des postes en K€	Montant concernant les entreprises liées	
	BILAN	
	ACTIF	PASSIF
Participations	41 690	
Créances clients et comptes rattachés	1 633	
Autres créances	12 247	
Emprunts et dettes financières diverses		11 623
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 189
Autres dettes		
RESULTAT		
	Charges	Produits
PS administratives interco	2 091	
Commissions versées sur trésorerie	3	
Prestations administratives		2 512
Refacturation des loyers de crédit bail		1 185
Produits de participation		600
Intérêts s/comptes courants	366	565
Provision pour dépréciation titres	507	758
Cession de titres	251	223
Produit d'impôt lié à l'intégration fiscale		1 539

Note 5 : Crédits divers

En K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Compte courant Avest	6 156	6 156		
Autres comptes courants intragroupe	6 138	6 138		
TVA	220	220		
Autres créances	93	93		
Total créances diverses	12 607	12 607		

Note 6 : Capital

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

Au 31 décembre 2009	39 010
Réduction de capital	0
Résultat de l'exercice	1 976
Au 31 décembre 2010	40 985

Evolution du capital social :

En K€	Nombre d'actions	Nominal	Capital social
Capital social au 31/12/05	13 956 015	0,30	4 187
Augmentation de capital du 06/03/06	557 497	0,30	167
Augmentation de capital du 25/07/06 apport en nature	1 347 348	0,0003	404
Capital social au 31/12/06	15 860 860	0,30	4 758
Augmentation de capital du 11/04/07 par suite de l'exercice d'options de souscriptions d'actions.	3 500	0,30	1
Capital social au 31/12/07	15 864 360	0,30	4 759
Augmentation de capital du 16/06/08	298 000	0,30	89
Augmentation de capital du 04/08/08	6 322 835	0,30	1 897
Capital social au 31/12/08	22 485 195	0,30	6 745
Réduction de capital du 31/08/09	-8 414	0,30	-2
Capital social au 31/12/10	22 476 781	0,30	6 743

Note 7 : Provisions pour risques et charges

Il n'y a pas de provisions pour risques et charges en 2010.

Note 8 : Emprunts et dettes financières

En K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 923	2 123	1 800	
Intérêts courus sur emprunts et dettes				
Dettes comptes courants	11 526	11 526		
Intérêts courus s/dettes comptes courants	97	97		
Total emprunts et dettes financières	15 546	13 746	1 800	0

Note 9 : Crédit bail

Organisme	Date début	Date fin	Valeur d'origine	Redevances					Prix d'achat résiduel	Dotation aux amortissements théorique		
				payées		restant à payer						
				En 2010	Cumul	- 1 an	1 à 5 ans	Total à payer		En 2010	Cumul	
NATIXIS	01/05/2007	30/04/2010	418	50	449	0		0	4	46	418	
NATIXIS	20/08/2007	19/08/2010	233	53	255	0		0	2	39	233	
NATIXIS	25/02/2008	24/02/2011	307	110	310	16	0	16	3	102	290	
NATIXIS	25/02/2008	24/02/2011	193	69	195	10	0	10	2	64	182	
NATIXIS	01/05/2008	30/04/2011	270	98	262	33	0	33		90	240	
CIC BAIL	15/04/ 2009	14/07/2012	168	59	88	59	29	88		56	98	
LEASE COM	25/11/2008	25/11/2011	44	18	38	17		17		15	31	
FACTUM FINANCE	15/04/2010	15/04/2013	158	39	39	55	69	124	2	53	53	
FACTUM FINANCE	01/12/2010	15/04/2013	146	4	4	51	99	150		49	49	
EURODYS	23/07/2009	23/07/2012	289	110	159	110	64	174	3	96	136	
FRANFINANCE-Contrat fusion	01/12/2010	31/05/2012	273	15	15	182	76	258		8	8	
EURODYS	01/12/2010	30/11/2013	400	14	14	146	280	426	4	11	11	
FACTUM FINANCE	01/12/2010	30/11/2013	511	15	15	180	346	526		14	14	
TOTAL			3410	654	1 843	859	963	1 822	20	643	1 762	

Note 10 : Dettes d'exploitation et autres dettes

En K€	2010	2009
Dettes fournisseurs	1 469	633
TVA	287	159
Etat charges à payer	9	7
Dettes sur acquisition Preview (1)	1 000	2 000
Avoirs à établir	0	49
Produits constatés d'avance	14	45
Total	2 779	2 893

(1)Ce montant correspond aux compléments de prix dont les modalités figurent dans l'acte d'acquisition de mars 2008. Les modalités de dénouement et de paiement du complément de prix 2008 ont fait l'objet d'un avenant signé le 26 Avril 2010 entre IEC Professionnel Média et les bénéficiaires. Le complément de prix de 1 000 K€ a été payé le 25 novembre 2010 avec des intérêts de 67K€.

Note 11 : Ventilation des produits d'exploitation

En K€	2010	2009
Refacturation des loyers de crédit bail	1 185	1 374
Refacturation des prestations de services	2 512	2 311
Transfert de charges		
Total	3 697	3 685

Note 12 : Résultat financier

En K€	2010	2009
Produits		
Produits financiers de participations	600	800
Reprise provisions pour dépréciations titres C2M	693	953
Reprise provisions pour dépréciations titres Auvi One	28	
Reprise provisions pour dépréciations titres IEC Direct	37	
Autres produits financiers	594	338
Total produits	1 952	2 091
Charges		
Provisions pour dépréciation titres IEC Direct	46	37
Provisions pour dépréciation titres IEC Espagne	295	559
Provisions pour dépréciation titres SAS IEC	166	692
Provisions pour dépréciation titres Auvi One	28	
Provision pour dépréciation des titres d'autocontrôle	349	
Autres charges financières	751	496
Total charges	1 607	1 813
Résultat financier	345	278

Note 13 : Ventilation de l'effectif moyen

La société n'emploie pas de salariés

Note 14 : Produits et charges exceptionnels

En K€	2010	2009
Produits		
Autres produits exceptionnels	0	7
Cessions immobilisations corporelles (Lease back)	282	225
Cessions immobilisations financières	223	
Total produits	505	232
Charges		
V.N.C des immobilisations corporelles cédées (Lease back)	282	225
VNC des immobilisations financières cédées	251	
Autres charges exceptionnelles	0	1
Total charges	533	226
Résultat exceptionnel	-28	6

Note 15 : Impôts sur les sociétés.

- Périmètre d'intégration fiscale

Les sociétés suivantes font partie du périmètre d'intégration fiscale constitué par IEC PM , société tête de groupe au 31/12/2010 :

Sociétés	Adresses	N° de SIREN
IEC Professionnel Média	13/15, rue Louis Kérautret Botmel - 35000 Rennes	382 574 739
C2M-Intelware	27/41, boulevard Louise Michel - 92635 Gennevilliers Cedex	334 356 862
IEC	13/15, rue Louis Kérautret Botmel - 35000 Rennes	350 093 704
Cap' Ciné Location	3, rue Villaret Joyeuse - 75017 Paris	411 276 702
QualTech France	191-193 route de Saint Leu - 93800 Epinay Sur seine	482 417 334
IEC Direct	13/15, rue Louis Kérautret Botmel - 35000 Rennes	489 994 822
Alsace Audio Visuel	Rue du Pont du Péage - Parc d'activités de la porte Sud 67118 Geispolsheim	310 240 197
Preview	191-193 route de Saint Leu - 93800 Epinay Sur seine	402 613 384
Fill	191-193 route de Saint Leu - 93800 Epinay Sur seine	408 508 349
IEC Events	27/41, boulevard Louise Michel - 92635 Gennevilliers Cedex	511 527 756
Digital Cosy	13/15, rue Louis Kérautret Botmel - 35000 Rennes	519 146 096
IE Connecting People	27/41, boulevard Louise Michel - 92635 Gennevilliers Cedex	519 146 211

Le montant de l'impôt correspond essentiellement au profit d'intégration fiscale dégagé sur le groupe.

Note 16 : Rémunerations des dirigeants.

L'Assemblée générale du 30 juin 2010 a décidé d'allouer aux membres du conseil d'administration et du comité d'audit un montant global de 28 000€ au titre des jetons de présence.

Un premier versement de 14 000 euros a été effectué en Septembre 2010.

Note 17 : Consolidation

La société IEC Professionnel Media est la société mère du groupe IEC.

Note 18 : Engagements

Engagements financiers

Banque	Catégorie	Date du C.A.	Filiale	Montant (en K€)
LCL	Cautionnement personnel et solidaire	25/3/2008	HMS	2 500
LCL	Garantie	24/10/2007	IEC SAS	500
LCL	Contre-garantie	24/10/2007	IEC SAS	1 000
Natixis	Ligne de garanties	05/05/2007	Toutes filiales	4 950
CIC	Garantie		Toutes filiales	806

Engagements pris en matière de retraite

Sans objet, la société n'ayant pas de salariés.

Autres engagements : Passif latent d'impôt

Passif d'impôt sur intégration fiscale :

La société a poursuivi sa pratique antérieure, à savoir la non comptabilisation d'une dette latente d'impôt correspondant à l'impôt qui serait à verser à l'Etat si les filiales intégrées fiscalement redevenaient bénéficiaires, et ce en dépit de la publication tardive de l'avis du Comité d'Urgence du CNC n° 2005-B du 2 mars 2005, étant précisé que la convention d'intégration fiscale ne prévoit pas :

- que la société tête de groupe reverse en numéraire immédiatement l'économie d'impôt à ses filiales déficitaires.
- qu'en cas de cession de filiale, l'économie d'impôt correspondant aux déficits antérieurs soit reversée.

Le montant des déficits fiscaux du périmètre d'intégration fiscale constitué par IEC PM tête de groupe s'élève à 10 024K€

Note 19 : Risque de marché

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le contrat de prêt d'un montant en principal de 6 millions d'euros souscrit par la Société le 27 mars 2008 dans le cadre de l'acquisition de Preview GM System comprend les clauses spécifiques de remboursement anticipé obligatoire suivantes :

dans certaines circonstances, la Société devra obligatoirement affecter certaines sommes au remboursement anticipé du prêt (par exemple, toute somme reçue au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition) ; la Société sera tenue de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité du prêt si Fin Cap venait à détenir moins de 34 % du capital et des droits de vote de la Société ou si la Société venait à détenir moins de 100 % du capital et des droits de vote de Preview GM System.

Le contrat contient également les cas de défaut usuels en matière d'emprunt bancaire susceptibles d'entraîner l'exigibilité anticipée du prêt (engagement de faire et de ne pas faire, défaut croisé, changement de contrôle de la Société ou survenance d'un effet défavorable significatif, non respect de certains ratios financiers). Constitue notamment un cas de défaut susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée la survenance de l'un ou l'autre des évènements ci-dessous :

- dans le cas où le ratio "Endettement consolidé à long et moyen terme + crédit-bail en capital sur Fonds Propres Consolidés" serait supérieur à 1
- dans le cas où le ratio " Endettement consolidé à long et moyen terme + crédit-bail en capital sur EBITDA consolidé" serait supérieur à 3

Avec :

Endettement consolidé à long et moyen terme + crédit-bail en capital

désignant la partie à plus d'un an des emprunts obligataires, des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et des emprunts et dettes financières divers inscrits dans les comptes du périmètre de consolidation, ainsi que les crédits baux au cas où ils auraient été retraités dans les comptes du périmètre de consolidation au sens des normes internationales IAS 17.

Les avances en compte courant d'associés bloquées des actionnaires de l'emprunteur ne sont pas prises en compte dans la dette nette consolidée.

EBITDA Consolidé

désignant le résultat d'exploitation consolidé duquel est déduite la participation des salariés augmentée des dotations nettes amortissements et provisions

Fonds propres consolidés

désignant les valeurs suivantes inscrites dans les comptes du périmètre de consolidation : capital + primes + réserves + report à nouveau + résultat consolidé – bénéfice distribué prévu + subvention d'investissements + provisions réglementées + provisions pour risques et charges + comptes courants d'associés de Fin Cap.

Les principales autres modalités de ce prêt sont les suivantes :

L'emprunt a été souscrit auprès d'un pool bancaire composé du Crédit Lyonnais en qualité d'arrangeur, agent et prêteur, de Natixis en qualité de prêteur et de BNP Paribas en qualité de prêteur.

Son montant en principal est réparti entre les membres du pool bancaire précités comme suit :

- Crédit Lyonnais : 2500000 €,
- Natixis : 1750000 €,
- BNP Paribas : 1750000 €.

Le prêt est remboursable en 20 échéances trimestrielles consécutives, la première payable le 30 septembre 2008 et la dernière le 30 juin 2013. Il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré d'une marge de 1,50 %.

Le contrat de prêt prévoit également que la Société pourra procéder au remboursement anticipé total ou partiel du prêt sans pénalité à chaque date de paiement d'intérêt, sous réserve que le montant remboursé soit au moins égal à 500.000 € ou à un montant supérieur multiple entier de 100.000 €.

Dans le cadre de ce contrat de prêt, certaines garanties ou sûretés ont été accordées aux banques prêteuses, à savoir :

une délégation imparfaite du paiement des indemnités susceptibles d'être versées à la Société au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition de Preview GM System, un contrat de nantissement de compte d'instruments financiers portant sur la quasi-totalité des actions appartenant à la Société dans le capital de Preview GM System, et une convention relative au blocage du compte courant ouvert au nom de Fin Cap dans les livres de la Société à la date de signature du contrat (étant précisé que l'incorporation au compte courant du capital est permise aux termes de cette convention).

Risque de taux

Afin de couvrir le risque de taux lié au contrat d'affacturage, la Société a conclu le 24 novembre 2008 une opération d'échange de conditions d'intérêts régie par la Convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme. Une augmentation ou une diminution du taux de rémunération n'aurait pas un impact significatif sur les capitaux propres et le résultat.

Les principales caractéristiques du contrat de swap sont les suivantes :

Date de l'opération d'échange	24 novembre 2008
Date de commencement	1er décembre 2008
Date d'échéance finale	1er juin 2010
Devise, montant notionnel	EUR 10.000.000,00
Payeur des Montants Fixes	IEC Professionnel Média
Taux fixe	2,90 PCT
Base de calcul	EXACT/360
Date de Paiement des Montants Fixes	Le 1er mars/ juin/ septembre/ décembre de chaque année civile, commençant le 2 mars 2009 et se terminant le 1 juin 2010
Payeur des Montants Variables	Crédit Industriel et Commercial
Taux variable	Euribor 03 mois (Telerate 248 – 11h00 Bruxelles)
Base de calcul	EXACT/360
Date de Paiement des Montants Variables	Le 1er mars/ juin/ septembre/ décembre de chaque année civile, commençant le 2 mars 2009 et se terminant le 1 juin 2010
Date de Fixing	2 jours ouvrés avant chaque début de période
Report de jour ouvré	Premier jour ouvré suivant, sauf mois suivant
Calendrier	Target
Premier Fixing	Le 27 novembre 2008 pour la période allant du 1er décembre 2008 au 2 mars 2009

Le contrat s'est dénoué le 1^{er} juin 2010.

La Société a conclu le 9 Mars 2011 une opération d'échange de conditions d'intérêts régie par la Convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme. Cette couverture est liée à la mise en place d'un prêt octroyé à la Société début 2011 pour financer les travaux réalisés par IEC à Gennevilliers. Les principales caractéristiques de ce Swap de taux à 5 ans sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Date de l'opération d'échange	9 mars 2011
Date de commencement	25 mars 2011
Date d'échéance finale	25 mars 2016
Devise, montant notionnel	EUR 1.100.000,00
Payeur des Montants Fixes	IEC Professionnel Média
Taux fixe	2,59%
Base de calcul	Act/360,Ajustée
Date de Paiement des Montants Fixes	Le 25/ juin/ septembre/ décembre/mars de chaque année civile,
Payeur des Montants Variables	Crédit Industriel et Commercial
Taux variable	Euribor 03 mois (ReutersEuribor01 fixé à 11h00 Bruxelles)
Base de calcul	Act/360, ajustée
Date de Paiement des Montants Variables	Le 25/ juin/ septembre/ décembre/mars de chaque année civile,
Date de Fixing	2 jours ouvrés avant chaque début de période
Report de jour ouvré	Premier jour ouvré suivant, sauf mois suivant
Calendrier	Target2
Premier Fixing	Le 25 mars 2011 pour la période allant du 25 mars 2011 au 27 juin 2011

Risque de change

Le Groupe de par son activité audiovisuelle terrestre n'a pas d'exposition particulière au risque de change. La majorité des achats se fait dans la zone euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent être réalisés en devises pour des montants faibles. Les clients sont facturés et paient en euros. Seule l'activité audiovisuelle marine, qui représente environ 21 % de l'activité totale du Groupe est exposée au risque de change puisque les contrats de vente et les achats peuvent comporter une part de paiement en dollar. Le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé hors zone euro s'établit, au 31 décembre 2010, à 13,18 % du chiffre d'affaires total consolidé du Groupe, contre 8,85 % au 31 décembre 2009.

S'agissant de la couverture du risque de change :

la Société a souscrit le 20 mars 2009, pour le compte du Groupe, une opération de couverture « Tunnel à Prime Nulle » régie par la Convention-cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme et les dispositions des Additifs à la Convention - cadre AFB relative aux Opérations de Marché à Terme. Une augmentation ou une diminution du taux de rémunération n'aurait pas un impact significatif sur les capitaux propres et le résultat. Les principales caractéristiques du contrat de couverture sont les suivantes :

Date de conclusion de l'opération	20 mars 2009
Type de couverture	Achat d'un PUT USD /Call EUR Vente d'un CALL USD/PUT EUR
Nature de la couverture	Tunnel Prime Nulle
Style de l'Option	Européenne
Acheteur	Cm CIC
Vendeur	IEC Professionnel Média
Nominal	USD 3.000.000,00
Date d'échéance	22 mars 2010 valeur 24 mars 2010
Heure limite d'exercice	16h00
Date de versement du principal	24 mars 2010

A l'échéance

Si EUR/USD supérieur à 1.4175
 PUT USD vente de 3 000 000 USD à 1.4175
 Si EUR/USD compris entre 1.3150 et 1.4175
 Vente des dollars au comptant
 Si EUR/USD inférieur à 1.3150
 CALL USD et obligation de vendre à 1.3150

Son dénouement n'a entraîné aucune perte ou gain, à l'échéance du contrat puisque le taux EUR/USD était compris dans le tunnel de l'instrument de couverture.

La Société a souscrit le 29 novembre 2010, pour le compte du Groupe, une opération de couverture « dans le cadre de la convention de garantie de cours de change (« Budget fixe export») régie par la Convention-cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme et les dispositions des Additifs à la Convention-cadre AFB relative aux Opérations de Marché à Terme. Une augmentation ou une diminution du taux de rémunération n'aurait pas un impact significatif sur les capitaux propres et le résultat. Les principales caractéristiques du contrat de couverture sont les suivantes :

Date de conclusion de l'opération	29 novembre 2010
Type de couverture	Vente à terme de dollar
Acheteur	Cm CIC
Vendeur	IEC Professionnel Média
Devise de vente	3 000 000 USD
Devise d'achat	2 278 769,46 EUR
Cours à terme	1,3165
Période de garantie	1/12/2010 au 30/11/2011
Date d'échéance	30 novembre 2011
Date de versement du principal	29 novembre 2010

La Société a souscrit le 31 janvier 2011, pour le compte du Groupe, une opération de couverture « dans le cadre de la convention de garantie de cours de change (« Budget fixe export») régie par la Convention-cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme et les dispositions des Additifs à la Convention-cadre AFB relative aux Opérations de Marché à Terme. Une augmentation ou une diminution du taux de rémunération n'aurait pas un impact significatif sur les capitaux propres et le résultat.

Les principales caractéristiques du contrat de couverture sont les suivantes :

Date de conclusion de l'opération	31 Janvier 2011
Type de couverture	Vente à terme de dollar
Acheteur	Cm CIC
Vendeur	IEC Professionnel Média
Devise de vente	1 600 000 USD
Devise d'achat	1 173 536,75 EUR
Cours à terme	1,3634
Période de garantie	2/2/2011 au 02/02/2012
Date d'échéance	2 février 2012
Date de versement du principal	31 janvier 2011

En 2011, le groupe entend poursuivre les efforts engagés pour l'amélioration de sa profitabilité et notamment ses efforts de rationalisation de ses moyens avec des choix d'organisation générale visant à simplifier et fluidifier l'activité et améliorer la productivité et la marge de ses affaires. Dans ce cadre, et afin d'améliorer encore la lisibilité de ses métiers et de ses structures, le groupe examine la faisabilité et les conditions de rapprochement de certaines sociétés de son groupe, et notamment la fusion des sociétés Alsace Audio Visuel et IEC et d'Avest avec la Société. La profitabilité venant aussi du développement des métiers à plus forte rentabilité, le Groupe souhaite renforcer, pour chacune de ses marques, ses activités de services aussi bien sur le territoire national qu'à l'international.

Note 20 : Événements postérieurs à la clôture :

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date du présent document, à l'exception de la signature des actes de cession définitifs relatifs à la reprise par IEConnecting People des actifs de Genedis.

Perspectives

Ces dernières années, le Groupe s'est prioritairement employé à opérer les évolutions et les restructurations nécessaires au développement de sa profitabilité. Sa stratégie de diversification a, par ailleurs, permis de sécuriser son chiffre d'affaires compte tenu des activités de cycles asynchrones et aussi de traverser la crise récente avec des impacts limités sur l'emploi et les résultats. L'année 2010 se termine ainsi, dans un contexte économique général toujours tendu, sur une amélioration significative du résultat.

4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010

PricewaterhouseCoopers Audit 40 boulevard de la Tour d'Auvergne CS 64008 35040 RENNES Cedex	COFIGEX 64 rue de la Boétie 75008 PARIS
--	---

Aux Actionnaires,

IEC Professionnel Média S.A.

13/15 rue Louis Kerautret Botmel
35000 Rennes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IEC PROFESSIONNEL MÉDIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Rennes, le 29 avril 2011,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

COFIGEX

Yves Pelle

Frédéric Durand

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A CARACTERE GENERAL

1. Informations sur la société IEC Professionnel Média
2. Contrats importants
3. Propriétés immobilières
4. Historique des investissements
5. Procédures judiciaires et d'arbitrage
6. Opérations avec les apparentés

1. Informations sur la société IEC Professionnel Média

1.1 Dénomination et siège social

IEC Professionnel Média

Société anonyme au capital de 6 743 304,30 €
13/15 rue Louis Kerautret Botmel
35000 Rennes
Tél : 02 23 35 57 57
Fax : 02 23 35 56 61

1.2 Objet social

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

- l'activité de holding et notamment l'activité de prise de participation sous toutes ses formes dans toutes sociétés créées ou à créer, l'activité de gestion de portefeuilles titres et celles de prestations de services et de conseils dans quelque domaine que ce soit,
- l'activité de fabrication, négoce, location de matériel audio, vidéo et informatique et plus généralement toutes opérations et activités se rapportant aux multimédias ;
- l'émission de toutes valeurs mobilières ;
- l'émission de tout emprunt obligataire,

le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits, et généralement, pour son propre compte, pour le compte des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ou au nom et pour le compte des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières,

pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la Société ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles de contribuer au développement de la Société.

1.3 Numéro d'identification au Registre du commerce et des sociétés

La Société est identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 382 574 739. Son code NAF est le 671 C.

1.4 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été créée le 13 juin 1991 à Rennes. Elle a été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes le 27 septembre 1991 pour une durée de 99 ans. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation, la Société expirera le 27 septembre 2090.

1.5 Forme juridique

La Société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par le Code de commerce.

2. Contrats importants

Non applicable.

3. Dépendance à l'égard de brevets, de licences ou de contrats

Le Groupe n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.

4. Propriétés immobilières

Le Groupe ne possède pas de propriétés immobilières, mais uniquement des propriétés louées. Le montant global des loyers et charges payées par le Groupe en 2010 au titre des propriétés immobilières louées s'est élevé à 1 806 K€ (contre 2 068 K€ en 2009).

Il n'existe pas de question environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par le Groupe de ses immobilisations.

S'agissant des immobilisations corporelles, voir note 3 des comptes consolidés 2010 (Livre II, II-3).

5. Historique des investissements

Les investissements sont présentés au paragraphe 4.3 du rapport de gestion (cf. Livre II, paragraphe I du présent document de référence).

6. Procédures judiciaires et d'arbitrage

A l'exception des litiges mentionnés au paragraphe 6 du rapport de gestion (cf. Livre II, paragraphe I du présent document de référence), il n'y a pas eu, au cours des douze derniers mois, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ ou du Groupe.

7. Opérations avec les apparentés

Les opérations et créances rattachées à des participations sont présentées en note 4 des comptes sociaux (cf. Livre, paragraphe III-3 du présent document de référence).

VI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Extraits des statuts relatifs au conseil d'administration et à la direction générale
2. Extraits des statuts relatifs aux assemblées générales

1. Extraits des statuts relatifs au conseil d'administration et à la direction générale

Article 16 – Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus sous réserve de la dérogation légale prévue en cas de fusion.

La durée du mandat des administrateurs est d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Ils sont toujours rééligibles

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des Administrateurs peut être faite par l'assemblée Générale Extraordinaire.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par la loi.

Toutefois, lorsque le nombre d'administrateurs en fonction devient inférieur au minimum légal, les administrateurs restant en fonction ou, à défaut, les commissaires aux comptes doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter l'effectif du conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale.

Si des nominations provisoires n'étaient pas ratifiées par l'assemblée générale, les délibérations prises et les actes accomplis par les administrateurs nommés provisoirement, ou avec leur concours, n'en demeurerait pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restante à courir du mandat de son prédécesseur.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les Administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Les administrateurs sont soumis aux dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives au cumul des mandats d'administrateur.

Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut excéder le nombre prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 17 – Actions d'administrateur

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Les administrateurs nommés en cours de vie sociale peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai légal, à défaut de quoi, ils seraient réputés démissionnaires d'office.

Article 18 – Réunions du conseil – Délibérations du conseil

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par les demandes qui lui sont adressées

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Dans les conditions prévues par la loi et les règlements, le règlement intérieur du Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence.

Le vote par visioconférence est toutefois interdit pour les résolutions portant sur l'arrêté des comptes sociaux ou des comptes consolidés, sur la nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans des procès verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès verbaux sont certifiés par le président du conseil d'administration ou un directeur général ou l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Article 19 – Président du conseil d'administration - Pouvoirs du conseil d'administration

19.1 – Président du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

Le président ne doit pas être âgé de plus de quatre vingt ans révolu. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le président du Conseil d'Administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Selon décision du conseil d'administration, il pourra cumuler ses fonctions avec celles de Directeur Général de la société.

19.2 – Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil d'administration peut adopter un règlement intérieur précisant les modalités de son fonctionnement.

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération éventuelle des personnes les composant.

Article 20 - Direction générale - Délégations de pouvoirs

20.1 - La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration, parmi les Administrateurs ou en dehors, et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au paragraphe précédent et, le cas échéant, procède à la nomination du Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration. La délibération du conseil relative aux choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont avisés de ce choix dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

Lorsque la direction générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration, l'ensemble des dispositions suivantes, relatives au Directeur Général, lui sont applicables.

Le Conseil d'Administration détermine la durée des fonctions du Directeur Général, étant précisé que lorsque le Directeur Général est également Président du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions de Directeur Général ne peut excéder la durée de son mandat de Président.

20.2 - Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales.

Dans les rapports avec les tiers, le Directeur Général engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est convoqué à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans les pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

Le directeur général est soumis aux dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives au cumul des mandats de directeur général.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 80 ans. D'autre part, si un Directeur Général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Directeur Général. En cas d'empêchement, cette délégation est de durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Directeur Général.

20.3 - Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

20.4 - Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer des Directeurs Généraux Délégués, personnes physiques, choisis parmi les Administrateurs ou en dehors d'eux dans la limite de cinq (5) Directeurs Généraux Délégués.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général ; en cas de décès, démission ou révocation de celui-ci, ils conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués sont déterminées par le Conseil d'Administration en accord avec le Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

2. Extraits des statuts relatifs aux assemblées générales

Article 24 - Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la Loi. Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblée générale ordinaire, extraordinaire ou spéciale selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires.

Article 25 - Convocation et lieu de réunion des assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Article 26 - Ordre du jour

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. Il figure sur les avis et les lettres de convocation.

Un ou plusieurs actionnaires ou le comité d'entreprise ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour des assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Article 27 - Accès aux assemblées - Pouvoirs - Modalités de vote

1. Tout actionnaire a droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'entre eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du copropriétaire le plus diligent.

Le conseil d'administration peut, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes. Les actionnaires souhaitant participer physiquement aux assemblées et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédent les assemblées à zéro heure, heure de Paris, se voient délivrer une attestation de participation.

2. Le droit de participation aux assemblées est subordonné :

- pour les actions sous la forme nominative, à leur inscription sur les registres tenus par la Société ou son mandataire ;
- pour les actions au porteur, à l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédent les assemblées à zéro heure, heure de Paris.

3. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint, ou
- voter à distance au moyen d'un formulaire papier ou électronique conforme aux prescriptions réglementaires et dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées dans l'avis de convocation de l'assemblée ; les formulaires papiers de vote à distance ne seront pris en compte que s'ils sont parvenus à la société trois (3) jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée ; les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard à 15 heures (heure de Paris), ou
- adresser une procuration à la Société donnée sans indication de mandataire ; le président de l'assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra faire choix d'un mandataire, qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.

Article 29 - Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès verbaux d'assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

Article 30 - Feuille de présence - Bureau - Procès-verbaux

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou en son absence par un vice président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent tant par eux-mêmes que comme mandataire, du plus grand nombre de voix.

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, côté et paraphé conformément aux prescriptions légales et réglementaires.

Les copies ou extraits des procès verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le Président du conseil d'administration ou par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général ou par le secrétaire de séance.

Article 31 - Assemblée générale ordinaire – Attributions

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

L'assemblée générale ordinaire entend les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et prend connaissance des comptes annuels.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 32 - Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.



VII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE CAPITAL

1. Modification du capital
2. Forme des titres
3. Franchissement de seuil
4. Droits et obligations attachés aux actions

1. Modification du capital

Article 8 - Modifications du capital social

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi.

Article 9 - Libération des actions

Les actions souscrites en numéraire lors d'une augmentation du capital social doivent être libérées, lors de leur souscription, d'un quart au moins de leur valeur nominale, et le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois sur appel du conseil d'administration dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs, 30 jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par un avis publié dans un journal d'annonces légales ou au BALO, puis par lettre recommandée pour les actionnaires qui n'auraient pas, 15 jours avant l'expiration du délai fixé, procédé à la libération du non-versé.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions porte, de plein droit et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, intérêt au taux légal, à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

2. Forme des titres - Identification des actionnaires - Transmission des actions

Article 10 - Forme des titres - Identification des actionnaires

10.1 - A compter de leur libération intégrale, les actions sont nominatives ou au porteur au choix de leur titulaire. Leur matérialité résulte alors de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes tenus à cet effet dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi, par la société ou son mandataire pour les actions nominatives, et par un intermédiaire habilité pour les actions au porteur.

10.2 - En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la société, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements, est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse ou, selon le cas, le siège social des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées générales, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La société a également la faculté, au vu de la liste transmise, de demander, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement, dans les mêmes conditions, aux personnes figurant sur cette liste et dont elle estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, si elles détiennent ces titres pour leur compte ou pour le compte de tiers et, dans ce cas, de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers cités ci-dessus. A défaut de révélation de l'identité du ou des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

La société a enfin la faculté de demander à toute personne morale détenant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote exercés aux assemblées générales de celles-ci.

Le défaut de communication par les détenteurs de titres ou les intermédiaires des renseignements sollicités peut entraîner, dans les conditions légales, la suspension voire la privation du droit de vote et du droit au paiement du dividende attachés aux actions ou aux titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces personnes ont été inscrites en compte.

Article 11 - Transmission des actions

Les actions sont librement cessibles et négociables sauf dispositions législatives ou réglementaires.

La cession des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

La propriété des actions résulte de leur inscription en compte au nom du ou des titulaires, sur les comptes tenus par la société ou un mandataire de celle-ci pour les actions nominatives, et sur les comptes tenus par un intermédiaire habilité pour les actions au porteur.

La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers et de la société, par virement de compte à compte dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. Les actions non libérées des versements exigibles ne peuvent faire l'objet d'un virement de compte à compte.

Les stipulations du présent article sont applicables d'une manière générale à toutes les valeurs mobilières émises par la société.

3. Franchissement de seuils

Article 12 - Franchissement de seuils

Les franchissements à la hausse ou à la baisse de seuil du capital social ou des droits de vote visés à l'article L. 233-7 du Code de commerce doivent être déclarés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

4. Droits et obligations attachés aux actions

Article 13 - Droits et obligations attachés aux actions

13.1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, à l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit de vote et de représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

13.2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports, au-delà tout appel de fonds est interdit.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

Les héritiers, créanciers, et ayants droits ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

13.3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

Article 28 - Droit de vote double

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même bénéficiaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré accessible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article L 225-123 du code de commerce.

VIII. RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTROLE DES COMPTES

1. Responsable du document
2. Responsables du contrôle des comptes

1. Responsable du document

1.1 Identité du responsable du document

Monsieur Alain Cotte, président-directeur général de la société IEC Professionnel Média.

1.2 Attestation du responsable du document

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 128, qui contient l'observation technique suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Engagements retraites » aux états financiers consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif au traitement des actuariels. »

Le 29 avril 2011

Alain Cotte

Président-directeur général

2. Responsables du contrôle des comptes

2.1 Changements de commissaires aux comptes intervenus en 2010

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010 a décidé, sur proposition du comité d'audit et du conseil d'administration, de ne pas renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la société Audit Consultants ainsi que celui de co-commissaire aux comptes suppléant de M. Gérard Souet et de désigner la société Cofigex en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes titulaire et M. Roméo Cirone en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes suppléant.

2.2 Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit
(membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles)

63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Renouvelé le 16 juin 2008 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Cofigex
(membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris)

64 rue la Boétie
75008 Paris

Nommé le 30 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

2.3 Commissaires aux comptes suppléants

M. Etienne Boris (Associé de PricewaterhouseCoopers Audit) (membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles)
63 rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine
Nommé le 16 juin 2008 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

M. Roméo Cirone (membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris)
71 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris
Nommé le 30 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

2.4 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Honoraires HT (en K€)	Cofigex (2010) / Audit Consultants (2009)				PricewaterhouseCoopers Audit			
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
	K€	K€	%	%	K€	K€	%	%
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	12	29	22,64	100	50	77	23,47	32
Filiales intégrées globalement	35		66,04		155	151	72,77	64
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur					8	10	3,76	4
Filiales intégrées globalement	6		11,32					
Sous-total	53	29	100	100	213	238	100	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	53	29	100	100	213	238	100	100

IX. CONTACT ET INFORMATIONS DISPONIBLES

1. Contacts
2. Documents accessibles au public
3. Historiques des informations publiées
4. Calendrier de publication 2011

1. Contact

Carole Théry
Directeur Administratif et Financier

27-41 Bd Louise Michel
92635 Gennevilliers Cedex
Tél : 01-46-88-28-28
Email : cthery@iec.eu

2. Documents accessibles au public

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques, peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la Société, 13/15 rue Louis Kérautret Botmel - 35000 Rennes.

3. Historique des informations publiées

L'historique des informations publiées par le Groupe depuis le 1er janvier 2010 est présenté en fonction de trois principaux thèmes de communication :

- les résultats et les informations financières
- l'actualité stratégique et l'activité
- les informations relatives au gouvernement d'entreprise et à l'actionnariat

Pour chacun de ces thèmes, les types et dates de publication sont précisés.

En outre, un thème supplémentaire concernant les informations diffusées à l'occasion de l'offre publique d'achat simplifiée réalisées par la Société sur ses propres actions décrite au paragraphe 1.2.1 du rapport de gestion du groupe est présenté en 2010.

3.1 Historique des informations publiées depuis le 1^{er} janvier 2010

3.1.1 Résultats et informations financières

Thèmes	Intitulé	Date de publication	Type de publication	Consultation Réf. Site Internet
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2010 et chiffre d'affaires annuel 2010	2010 : le Groupe confirme sa performance dans un contexte économique toujours tendu	10/03/2011	Communiqué	IEC Professionnel Média
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2010	Troisième trimestre 2010 : l'activité du groupe est stable	10/11/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Rapport financier semestriel	Rapport financier semestriel au 30 juin 2010	31/08/2010	Dépôt AMF	AMF IEC Professionnel Média
Rapport financier semestriel	IEC Professionnel Média annonce la publication de son rapport financier semestriel	31/08/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Résultats semestriels	IEC Professionnel Média annonce ses résultats du 1er semestre 2010	31/08/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Documents comptables annuels	Documents comptables annuels	04/08/2010	BALO	Journal officiel
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2010	Premier trimestre 2010 : de bonnes performances	17/05/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Document de référence et rapport financier annuel 2009	Document de référence et rapport financier annuel 2009	30/04/2010	Dépôt AMF	AMF IEC Professionnel Média
Résultats annuels	Publication du document de référence et du rapport financier annuel 2009	30/04/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Résultats annuels	Annonce des résultats 2009	30/04/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2010	L'activité du groupe au cours de l'exercice 2009 souligne sa capacité de résistance dans un contexte économique difficile	10/03/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média

3.1.2 Actualité stratégique et activité

Thèmes	Intitulé	Date de publication	Statut de publication	Consultation Réf. Site Internet
Acquisition	Le groupe IEC Professionnel Média renforce ses parts de marché dans les domaines très porteurs de la communication unifiée, de la visioconférence et de la téléprésence.	09/12/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média

3.1.3 Informations relatives au gouvernement d'entreprise et à l'actionnariat

Thèmes	Intitulé	Date de publication	Statut de publication	Consultation Réf. Site Internet
Informations diverses	Calendrier de publication 2011	10/03/2011	Communiqué	IEC Professionnel Média
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions	28/02/2011	Communiqué	IEC Professionnel Média
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions	31/12/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions	30/11/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions	31/10/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions	30/09/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions	31/08/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions	06/07/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média

Thèmes	Intitulé	Date de publication	Statut de publication	Consultation Réf. Site Internet
Assemblée générale	Assemblée générale mixte du 30 juin 2010 : modalités de mise à disposition des documents préparatoires	24/06/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions	16/06/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Assemblée générale	Avis de convocation relatif à l'assemblée générale de juin 2010	11/06/2010	Ouest France - BALO	Journal d'annonces légales
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions	03/06/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Assemblée générale	Avis de réunion relatif à l'assemblée générale de juin 2010	21/05/2010	BALO	Journal officiel
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions	06/05/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Informations diverses	Calendrier de publication 2010	19/04/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions	02/04/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions	02/03/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions	02/02/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média

3.1.4 Informations diffusées à l'occasion de l'offre publique d'achat simplifiée

Thèmes	Intitulé	Date de publication	Statut de publication	Consultation Réf. Site Internet
OPAS	IEC Professionnel Média annonce la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions et le dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée	12/11/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
OPAS	Descriptif du programme de rachat d'actions	12/11/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
OPAS	Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée initiée par IEC Professionnel Média	12/11/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
OPAS	Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée initiée par IEC Professionnel Média	16/11/2010	Les Echos	N/A
OPAS	Projet de note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée faite aux actionnaires d'IEC Professionnel Média	12/11/2010	Projet de note d'information	IEC Professionnel Média
OPAS	Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions	15/11/2010	Communiqué	AMF
OPAS	Déclaration de conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions	30/11/2010	Communiqué	AMF
OPAS	Note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée faite aux actionnaires d'IEC Professionnel Média	30/11/2010	Note d'information	AMF IEC Professionnel Média
OPAS	Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'IEC Professionnel Média	30/11/2010	Document	AMF IEC Professionnel Média
OPAS	Offre publique d'achat simplifiée faite aux actionnaires d'IEC Professionnel Média	30/11/2010	Communiqué	IEC Professionnel Média
OPAS	Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions	22/12/2010	Communiqué	AMF IEC Professionnel Média

3.2 Disponibilité des informations publiées

Toutes les informations citées ci-dessus peuvent être téléchargées à partir des sites dont les références sont précisées ci-dessous :

- IEC Professionnel Media : www.iecgroup.eu/
- AMF : www.amf-france.org
- Journal officiel : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

4. Calendrier de publication 2011

Type d'information	Date prévue de publication
Comptes consolidés et résultat 2010	29 avril 2011
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2011	13 mai 2011
Comptes consolidés et résultat du 1er semestre 2011	31 août 2011
Chiffre d'affaire du 3ème trimestre 2011	15 novembre 2011

X. TABLES DE CONCORDANCE

1. Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du règlement européen (CE) n° 809/2004
2. Table de réconciliation avec les informations requises dans le rapport financier annuel
3. Table de réconciliation avec les informations requises dans le rapport de gestion
4. Autres informations et documents figurant dans le document de référence

1. Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen (CE) n° 809/2004

Le tableau ci-dessous présente une concordance entre le plan du présent document de référence et les 25 rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen (CE) n° 809/2004. Le document de référence est constitué de 2 rapports, le rapport d'activité (Livre I) contenant notamment la description du Groupe et la présentation des activités et des marchés des sociétés du Groupe et le rapport financier annuel (Livre II) dont le sommaire détaillé figure en page 179.

N°	Intitulé résumé de la rubrique de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	Document de référence 2010		
		Livre	Paragraphe	Page
1.	Personnes responsables			
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document	Livre II	VIII-1.1	164
1.2	Déclaration des personnes responsables du document	Livre II	VIII-1.2	164
2.	Contrôleurs légaux des comptes			
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	Livre II	VIII-2.2 et 2.3	164
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	Livre II	VIII-2.1	164
3.	Informations financières sélectionnées			
3.1	Informations financières sélectionnées historiques	Livre II	I	7
3.2	Informations financières sélectionnées intermédiaires	Sans objet	-	
4.	Facteurs de risques	Livre II	II-6	49
5.	Information concernant la Société			
5.1	Histoire et évolution de la Société	Livre I	Rapport d'activité	
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	Livre II	V-1.1	150
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	Livre II	V-1.3	150

5.1.3	Date de constitution et durée de la Société	Livre II	V-1.4	150
5.1.4	Siège social, forme juridique, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire de la Société	Livre II	V-1.1 et 1.5	150
5.1.5	Evénements importants dans le développement des activités de la Société	Livre I	Rapport d'activité	
5.2	Investissements	Livre II	II-4.3.1 et V-5	39-151
5.2.1	Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	Livre II	II-4.3.1 et V-5	39-151
5.2.2	Principaux investissements de la Société en cours	Sans objet	-	
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser la Société à l'avenir pour lesquels les organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	Sans objet	-	
6.	Aperçu des activités			
6.1	Principales activités	Livre I	Rapport d'activité	
6.1.1	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	Livre I	Rapport d'activité	
6.1.2	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	Sans objet	-	
6.2	Principaux marchés	Livre I	Rapport d'activité	
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis aux rubriques 6.1 et 6.2	Sans objet	-	
6.4	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	Livre II	V-3	151
6.5	Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	Sans objet	-	
7.	Organigramme			
7.1	Description sommaire du Groupe et place de la Société	Livre I	Rapport d'activité	
7.2	Liste des filiales importantes de la Société	Livre II	II-3.1	21
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements			
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	Livre II	V-4	151
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par la Société de ses immobilisations corporelles	Livre II	II-8.2	66
9.	Examen de la situation financière et du résultat			
9.1	Situation financière de la Société, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des	Livre II	II-1 à II-3	10

	informations financières historiques sont exigées							
9.2	Résultat d'exploitation	Livre II	II-2.1 et 2.2	14				
9.2.1	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou les nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société	Sans objet	-					
9.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	Livre II	II-2.1.1 et 2.2.1	14				
9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société	Sans objet	-					
10.	Trésorerie et capitaux							
10.1	Informations sur les capitaux de la Société (à court et long termes)	Livre II	II-2.1.3	14				
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	Livre II	II-2.1.3	14				
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	Livre II	II-2.1.3 et II-6.1.3	14-49				
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	Livre II	II-2.1.3 et II-6.1.3	14-49				
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux rubriques 5.2.3 et 8.1	Sans objet	-					
11.	Recherche et développement, brevets et licences	Livre II	II-4.3.2	39				
12.	Informations sur les tendances							
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document	Livre II	II-4.1 et 4.2	38				
12.2	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	Livre II	II-4.1 et 4.2	38				
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice							
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation	Sans objet	-					
13.2	Rapport des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	Sans objet	-					
13.3	Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	Sans objet	-					
13.4	Déclaration indiquant si la prévision ou l'estimation est encore valable à la date du	Sans objet	-					
	document et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus							
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale							
14.1	Informations sur les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale				Livre II	II-5.1 et 9.2.1	40-67	
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale et arrangement ou accord conclu avec ceux-ci ; restriction acceptée par les personnes précitées concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société				Livre II	II-5.3	47	
15.	Rémunération et avantages							
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales aux personnes visées à la rubrique 14				Livre II	II-5.2 et 9.2.1	44-67	
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages aux personnes visées à la rubrique 14				Livre II	II-5.2	44	
16.	Fonctionnement des organes de direction et d'administration							
16.1	Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et période pendant laquelle ces personnes sont restées en fonction				Livre II	II-5.1 et 9.2.1	40-67	
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages ou déclaration négative appropriée				Livre II	II-5.4.1	48	
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations de la Société				Livre II	II-5.1.3 et 9.2.1.5	40-67	
16.4	Déclaration indiquant si la Société se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine				Livre II	II-9.2.1	67	
17.	Salariés							
17.1	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition par principal type d'activité et par site ; le cas échéant informations sur l'emploi de travailleurs temporaires				Livre II	II-8.1.1	65	
17.2	Participation et stock options des salariés et mandataires sociaux				Livre II	II-5.2.3 et 8.1.2	47-65	
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société				Sans objet	-		
18.	Principaux actionnaires							
18.1	Noms des actionnaires non membres des organes d'administration, de direction et de surveillance détenant directement ou indirectement un pourcentage du capital ou des droits				Livre II	II-7.1.1	56	

	de vote qui doit être notifié en vertu de la législation applicable à la Société ainsi que le montant de la participation détenue ou, à défaut, déclaration négative appropriée			
18.2	Droits de vote différents ou, à défaut, déclaration négative appropriée	Livre II	VII-4	161
18.3	Détention ou contrôle direct ou indirect de la Société	Livre II	II-7.1.1	56
18.4	Accord connu de la Société dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, conduire à un changement de contrôle	Livre II	II-7.1.3 et 7.1.4	56
19.	Opérations avec des apparentés	Livre II	V-7	151
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société			
20.1	Informations financières historiques	Livre II	III et IV	94-132
20.2	Informations financières pro forma	Sans objet	-	
20.3	Etats financiers	Livre II	III et IV	94-132
20.4	Vérification des informations financières historiques	Livre II	III-4 et IV-4	128-147
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	Livre II	VIII-1.2	164
20.4.2	Autres informations contenues dans le document ayant été vérifiées par les contrôleurs légaux	Livre II	II-9.3 et 9.4	84-85
20.4.3	Source des informations financières non tirées des états financiers vérifiés de la Société et précision qu'elles n'ont pas été vérifiées	Sans objet	-	
20.5	Date des dernières informations financières vérifiées		31/12/2010	-
20.6	Informations financières intermédiaires et autres		Sans objet	-
20.6.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit	Sans objet	-	
20.6.2	Informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les six premiers mois d'exercice si le document a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié	Sans objet	-	
20.7	Politique de distribution des dividendes	Livre II	II-7.4	60
20.7.1	Dividende par action pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	Livre II	II-7.4	60
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	Livre II	II-6.1.1 et V-6	49
20.9	Changement significatif de la situation financière et commerciale depuis la fin du dernier exercice pour lesquels des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés, ou fournir une déclaration négative appropriée	Livre II	II-4.1	38

21.	Informations complémentaires			
21.1	Capital social		Livre II	II-7
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises totalement et partiellement libérées, valeur nominale par action, rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et de clôture de l'exercice		Livre II	II-7.2
21.1.2	Actions non représentative du capital		Livre II	II-7.5.3
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société elle-même ou en son nom, ou par ses filiales		Livre II	II-7.5.1
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription et modalités de conversion, d'échange ou de souscription		Livre II	II-7.5.1
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital		Sans objet	-
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option		Livre II	II-7.5.2
21.1.7	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques		Livre II	II-7.3
21.2	Acte constitutif et statuts		Livre II	
21.2.1	Objet social		Livre II	V-1.2
21.2.2	Disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la Société concernant les membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance		Livre II	II-9.2.1 et VI-1
21.2.3	Droits, priviléges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions		Livre II	VII-4
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires		Livre II	VI-2
21.2.5	Convocation et conditions d'admission des actionnaires aux assemblées générales annuelles et extraordinaires de la Société		Livre II	VI-2
21.2.6	Disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la Société pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle		Sans objet	-
21.2.7	Disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la Société fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée		Livre II	VII-3
21.2.8	Conditions imposées par l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la Société régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit		Sans objet	-

22.	Contrats importants	Livre II	V-2	151
23.	Informations provenant de tiers			
23.1	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	Sans objet	-	
23.2		Sans objet	-	
24.	Documents accessibles au public	Livre II	IX-2	168
25.	Informations sur les participations	Livre II	II-3	21

2. Table de réconciliation avec les informations requises dans le rapport financier annuel

Le présent document de référence contient également l'ensemble des informations du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF. Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel, la table de réconciliation ci-dessous permet d'identifier les rubriques le constituant.

Informations requises par le rapport financier annuel		Paragraphe du Livre II du document de référence 2010/ Page	
1	Attestation du responsable de document	VIII-1.2	164
2	Rapport de gestion (cf. table de réconciliation du rapport de gestion)	II	10
	Etats financiers		
3	- comptes annuels 2010 - rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels - comptes consolidés 2010 - rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	IV-3 IV-4 III-3 III-4	133 147 95 128
4	Honoraires des commissaires aux comptes	VIII-2.4	165
5	Rapport du conseil du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	II-9.2	67
6	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	II-9.3	84
7	Liste des informations publiées par la Société au cours des 12 derniers mois	VIII-3	168

3. Table de réconciliation avec les informations requises dans le rapport de gestion

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion de la Société tels qu'exigés par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1 et R. 225-102 dudit Code. Afin de faciliter la lecture du rapport de gestion, la table de réconciliation ci-dessous permet d'identifier les rubriques le constituant.

Informations requises par le rapport de gestion	Paragraphe du II du livre II du document de référence
1 Situation et activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle au cours de l'exercice écoulé	1 à 3
2 Modifications apportées au mode de présentation des comptes	2.1 et 2.2
3 Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	2 et 3
4 Indicateurs clés de performance de nature financière	2
5 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	2
6 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	1.3
7 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Exposition de la Société aux risques financiers	6
8 Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers	6.1.3
9 Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice	4.1
10 Evolution prévisible et perspectives d'avenir	4.2
11 Activité en matière de recherche et développement	4.3.2
12 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	5.1.4
13 Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	5.2.1
14 Engagement de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux	5.2.2
15 Restriction en matière de cession par les mandataires d'actions issues d'options de souscription ou d'achat	9.2.1.3

d'actions	
16 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	7.5.3
17 Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	8
18 Informations sociales	8.1
19 Etat de la participation des salariés au capital social	8.1.2.3
20 Informations environnementales	8.2
21 Informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique	Sans objet
22 Prises de participation significative dans des sociétés ayant leur siège social en France	3.5
23 Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées	Sans objet
24 Principaux actionnaires et répartition du capital au 31 décembre 2010	7.1
25 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	Sans objet
26 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	7.1.4
27 Mode d'exercice de la direction générale	5.1.2
28 Eléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions	7.5.4.1
29 Informations sur les programmes de rachat d'actions	1.2.1 et 7.5.1
30 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital	7.5.5.4
31 Tableau de résultats au cours des 5 derniers exercices	9.1
32 Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices	7.4
33 Echéances des dettes fournisseurs	2.2.1

4. Autres documents figurant dans le présent document de référence

Autres documents	Paragraphe du Livre II du document de référence 2010
1 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	II-9.4
2 Descriptif du programme de rachat d'actions	II-9.5
3 Ordre du jour et texte des résolutions soumis à l'assemblée générale de juin 2011	II-9.6

5. Remarques générales

Définitions

Dans le présent document de référence, les termes « **IEC Professionnel Média** », « **IEC PM** » et « **Société** » désignent la société IEC Professionnel Média et le terme « **Groupe** » ou « **Groupe IEC** » désigne le groupe constitué par la Société et l'ensemble des filiales détenues, directement ou indirectement, par la Société. Le terme « **AMF** » désigne l'Autorité des marchés financiers.

Sources

Le présent document de référence contient des informations relatives aux marchés sur lequel le Groupe est présent, à la concurrence et aux clients du Groupe IEC. Ces informations proviennent exclusivement de sources internes au Groupe. Même si des vérifications ont été effectuées pour s'assurer de la fiabilité de ces informations, il est possible que certaines d'entre elles s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour.

Informations financières

Le présent document de référence et notamment, la présentation du groupe figurant dans le Rapport d'activité (Livre I) ainsi que le rapport de gestion inclus dans le Rapport financier semestriel (Livre II) contiennent des informations financières issues des comptes consolidés ou sociaux de la Société et de ses filiales consolidées ainsi que des agrégats non présentés dans ces comptes, pour lesquels une définition et des explications figurent ci-dessous :

Ebitda ou Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization correspond à l'excédent brut d'exploitation (EBE) dans les normes comptables françaises et est égal au résultat d'exploitation courant augmenté des dotations aux amortissements comptabilisées dans le résultat d'exploitation courant.

Ebit ou Earnings Before Interest and Taxes correspond au résultat d'exploitation dans les normes françaises (résultat d'exploitation courant dans les normes IFRS). Il se calcule en déduisant du chiffre d'affaires net les charges d'exploitation.

Sommaire

LIVRE II – RAPPORT FINANCIER ANNUEL

I. CHIFFRES CLES

Informations financières consolidées au 31 décembre 2010..... 7

II. RAPPORT DE GESTION

1. Activité et faits marquants de l'exercice - Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	10
1.1 Activité	11
1.2 Faits marquants	11
1.3 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	13
2. Analyse des résultats consolidés et sociaux 2010 d'IEC PM	14
2.1 Résultats consolidés	14
2.2 Résultats sociaux - Proposition d'affectation du résultat	19
3. Activité des filiales.....	21
3.1 Liste des filiales et participations de la société au 31 décembre 2010	21
3.2 Secteur « Corporate »	22
3.3 Secteur « Cruise ».....	29
3.4 Secteur « Broadcast ».....	32
3.5 Prises de participation significative au cours de l'exercice - Cessions de participation	37
3.6 Flux financiers entre IEC PM et ses filiales	37
4. Évènements postérieurs à la clôture	
Perspectives - Stratégie	38
4.1 Événements postérieurs à la clôture	38
4.2 Perspectives	38

4.3 Axes stratégiques et politique d'investissement du Groupe 399

5. Gouvernement d'entreprise

5.1 Composition des organes de direction et d'administration	40
5.2 Rémunérations et engagements de toute nature au bénéfice des mandataires sociaux	44
5.3 Informations complémentaires concernant les administrateurs	47
5.4 Conventions réglementées	48

6. Gestion des risques

6.1 Facteurs de risques	49
6.2 Assurances et couvertures des risques	55

7. Actionnaires - Capital social - Dividendes

Informations boursières	56
7.1 Actionnariat de la Société	56
7.2 Capital social	59
7.3 Évolution du capital social sur les 5 dernières années	60
7.4 Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices	60
7.5 Opérations afférentes aux actions de la Société	60
7.6 Informations boursières	64

8. Développement durable

8.1 Informations sociales	65
8.2 Informations environnementales	66

9. Annexes au rapport de gestion

9.1 Tableau de résultats des cinq derniers exercices	67
9.2 Rapport du Président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	68
9.3 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société IEC Professionnel Média S.A.	84
9.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	85
9.5 Descriptif du programme de rachat d'actions mis en œuvre par le conseil d'administration conformément à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2010 diffusé le 12 novembre 2010	86
9.6 Ordre du jour et projet de résolutions de l'assemblée générale de juin 2011	87

III. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

1. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008	94
2. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009	94
3. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010	95
3.1 Bilan consolidé	95
3.2 Compte de résultat consolidé	96
3.3 Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	96
3.4 Tableau de variations des capitaux propres	97
3.5 Tableau des flux de trésorerie	98
3.6 Notes aux états financiers consolidés	99
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010	128

IV. COMPTES SOCIAUX D'IEC PROFESSIONNEL MEDIA

1. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008	132
2. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009	132
3. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010	133
3.1 Bilan	133
3.2 Compte de résultat social	134
3.3 Annexes aux états financiers sociaux au 31 décembre 2010	134
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010	147

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A CARACTERE GENERAL

1. Informations sur la société IEC Professionnel Média.....	150
1.1 Dénomination et siège social	150
1.2 Objet social.....	150
1.3 Numéro d'identification au Registre du commerce et des sociétés.....	150
1.4 Date de constitution et durée de la Société.....	150
1.5 Forme juridique	150
2. Contrats importants.....	151
3. Dépendance à l'égard de brevets, de licences ou de contrats .	151
4. Propriétés immobilières	151
5. Historique des investissements	151
6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	151
7. Opérations avec les apparentés	151

VI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Extraits des statuts relatifs au conseil d'administration et à la direction générale.....	154
2. Extraits des statuts relatifs aux assemblées générales	157

VII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE CAPITAL

1. Modification du capital	160
2. Forme des titres - Identification des actionnaires - Transmission des actions.....	160

3. Franchissement de seuils	161
4. Droits et obligations attachés aux actions.....	161

VIII. RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTROLE DES COMPTES

1. Responsable du document	164
1.1 Identité du responsable du document	164
1.2 Attestation du responsable du document	164
2. Responsables du contrôle des comptes	164
2.1 Changements de commissaires aux comptes intervenus en 2010	164
2.2 Commissaires aux comptes titulaires.....	164
2.3 Commissaires aux comptes suppléants.....	165
2.4 Honoraires versés aux commissaires aux comptes	165

IX. CONTACT ET INFORMATIONS DISPONIBLES

1. Contact.....	168
2. Documents accessibles au public.....	168
3. Historique des informations publiées	168
3.1 Historique des informations publiées depuis le 1 ^{er} janvier 2010	168
3.2 Disponibilité des informations publiées	170
4. Calendrier de publication 2011	170

X. TABLES DE CONCORDANCE

1. Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen (CE) n° 809/2004.....	172
---	-----

2. Table de réconciliation avec les informations requises dans le rapport financier annuel	175
3. Table de réconciliation avec les informations requises dans le rapport de gestion	176
4. Autres documents figurant dans le présent document de référence.....	177
5. Remarques générales	178

Le document de référence 2010 de la société IEC Professionnel Média est constitué de 2 rapports :

- le Rapport d'activité (Livre I) contenant notamment la description du Groupe et la présentation des activités et des marchés des sociétés du groupe ; et
- le Rapport financier annuel (Livre II) dont le sommaire détaillé figure en page 179.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2011 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document de référence comprend le rapport financier annuel conforme à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et le rapport de gestion visé à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social d'IEC Professionnel Média (13/15 rue Louis Kerautret Botmel – 35000 Rennes). Le présent document de référence peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.iecgroup.eu) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).

